PROGRAMME DU FRONT NATIONAL

LIBÉRONS LA FRANCE!

Mes chers compatriotes,

Chacun le ressent de plus en plus consciemment, bien au-delà des Françaises et des Français qui se reconnaissent dans le Front National : nous vivons sous un joug totalitaire à masque démocratique.

Quand une orchestration médiatique mondiale, proprement délirante, s'en prend à un pays européen parce que son gouvernement, issu d'élections régulières, inclut un parti national qui a obtenu près de 30% des suffrages, nous sommes en présence d'un processus totalitaire.

Quand chez nous, en France, des salariés sont licenciés, mis au placard ou exclus de toute promotion parce qu'ils sont adhérents de notre Mouvement, quand un évêque refuse le baptême à un catéchumène parce qu'il est sympathisant de la cause nationale, quand un chef d'entreprise se voit refuser tout concours bancaire parce qu'il est élu du Front National, nous sommes en présence d'un processus totalitaire. Il faut y ajouter le boycott médiatique, les refus de salles de réunion, le "harcèlement démocratique" lors des élections, la justice à deux vitesses pour les patriotes, la déchéance des mandats électifs prononcée par décret gouvernemental, la diabolisation permanente, les déclarations de "guerre à mort" de lobbies sectaires, le montage de Carpentras et la diffamation d'État où s'est complu un président de la République.

Oui, la France et l'Europe de ce début de troisième millénaire, triste "rite de passage", sont prises dans l'étau d'une forme de totalitarisme qui, pour être mou et souvent anonyme, n'en est pas moins terriblement oppressif. Une fois de plus, nous avons eu raison de dire que l'Europe de Bruxelles est une prison pour ses peuples.

Si beaucoup de nos compatriotes se détournent du débat public, qui conditionne pourtant leur avenir et celui de leurs enfants, c'est parce que l'offre politique, comme disent les "politologues", est des plus réduites : du Figaro à Libération et de Krivine à Madelin, commentaires et discours sont les mêmes, à quelques nuances ou silences près.

Nous n'avons pas de complexe à avoir vis-à-vis de ces gens-là. Nous n'avons jamais trompé nos compatriotes pour garder nos gamelles au chaud. Nous avons toujours préféré l'inconfort de la vérité aux prébendes du mensonge. Nous, nous avons toujours été du côté de la Vérité et de la Liberté.

Nous étions aux côtés des peuples martyrs du communisme, à l'époque où de Giscard à Mitterrand, la visite du mausolée de Lénine était le nec plus ultra des visites des dirigeants européens aux gérontes sanglants du Kremlin.

Nous étions avec les peuples d'Indochine agressés par un marxisme à prétention puritaine qui causa le naufrage de cette civilisation en trente ans de guerre avant d'établir, ici, le génocide et le lao-gaï, là, misère et corruption la plus honteuse. Nous étions auprès de nos compatriotes d'Algérie, européens ou non, qui refusaient la dictature FLN, derrière laquelle se profilait déjà le fanatisme islamique, les égorgeurs d'hier fournissant les égorgés de demain.

Nous étions et nous restons les militants de l'indépendance et de la souveraineté françaises : nous n'avons jamais cherché des modèles ni trouvé des guides à Moscou ou à Pékin, à Bruxelles ou à Washington. Des alliances pouvaient être nécessaires pour

endiguer la menace rouge : elles ne nous ont jamais aveuglés. L'allié n'est pas forcément l'ami.

Nous refusons tout "gendarme du monde" : pas plus, hier, les chars à Budapest ou à Prague qu'aujourd'hui, les bombardements et le blocus de populations civiles, irakiennes, serbes ou autres.

Nous n'avons qu'une vocation : servir la France pour rester Français.

Nous n'avons qu'une politique : la grandeur du Pays.

Nous n'avons qu'un idéal : le salut de la Patrie.

L'enjeu des années qui viennent est clair : ou la continuité des politiques socialolibérales, ou le choix de l'alternative, c'est-à-dire la voie nationale.

La voie nationale est désormais la seule possible.

Elle est authentiquement française. Elle ne tire pas ses "solutions" des utopies socialiste ou libre-échangiste; elle ne croit ni aux rêveries mondialistes, ni à "l'âge d'or" promis par les cosmopolites. Elle tire du courage et des vertus du seul peuple français les promesses de son relèvement.

Elle fait sans complaisance la vérité sur nos difficultés : la perte de l'indépendance et de la souveraineté, le chômage et la baisse des salaires et des revenus, l'excès des charges et des impôts, l'immigration galopante, la dénatalité et la ruine des familles, la disparition de la paix civile.

Elle prévoit des mesures dont la mise en œuvre est possible, pour peu qu'on fasse preuve de volonté, sans démagogie ni remise en cause des protections légitimes auxquelles chacun peut aspirer. La voie nationale rétablit la France dans sa grandeur et les Français dans leurs droits.

Elle unit la liberté et la sécurité au sein du cadre national qui, l'expérience récente comme les enseignements de l'Histoire le prouvent, est aussi indispensable à la vie que le bordage d'un bateau : le rempart contre les flots menaçants et la coque qui renferme les espoirs des passagers.

Il faut libérer notre identité et notre avenir nationaux des menaces mortelles que l'on fait peser sur eux.

Les Français ont une civilisation millénaire exceptionnelle. Ils doivent en garder les bienfaits. C'est pourquoi la nationalité française doit être acquise, pour l'essentiel, par le biais de la filiation. La naturalisation sera admise si l'étranger qui la sollicite en est digne. La France ne peut accueillir toute la misère du monde. Elle mettra donc en place, avec le concours des États concernés, le retour des immigrés dans leur pays d'origine, dans des conditions de dignité et de respect des personnes. La vie humaine innocente, de son origine à son terme naturel, sera protégée et la famille mise à l'honneur.

Il faut libérer la France du carcan européen.

La Nation est, pour tous les Français, le cadre naturel de leurs libertés et de leur souveraineté. Toutes les atteintes portées à ces dernières seront remises en cause : Convention de Schengen, traités de Maastricht et d'Amsterdam, "Nouvel Ordre Mondial". Si elle n'obtient pas la protection de ses intérêts, la France sortira de cette Europe-là. Contre les prétentions de l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.), les intérêts des salariés français et de leurs entreprises seront défendus. Le monde reste dangereux : nos armées, mieux équipées, mieux préparées aux nouvelles menaces, se verront affecter

chaque année 5% du produit national. Présente dans le monde entier autant par sa culture et par son industrie que par ses armes, la France fera d'abord valoir ses intérêts comme elle défendra la cause des nations.

Il faut libérer les Français de la peur et restaurer la paix civile.

Les Français doivent pouvoir vivre dans la tranquillité. C'est pour cela que les délinquants doivent être justement condamnés au terme de leur procès et purger la totalité de leur peine. La peine de mort, rétablie pour les crimes les plus odieux, dissuadera les criminels endurcis. La dignité de la Justice est à l'image d'un grand peuple : son budget sera doublé. Policiers, magistrats, gendarmes, gardiens de prison verront leurs fonctions défendues contre la diffamation et la subversion ; leurs moyens matériels comme leurs rémunérations seront fortement revalorisés.

Il faut libérer les énergies créatrices et les métiers pour vaincre le chômage et la pauvreté.

Pour que la France retrouve sa prospérité, il faut que les Français conservent ou retrouvent du travail. Les Français doivent, tout d'abord, être prioritaires dans les emplois disponibles en France. De même, les dispositifs sociaux doivent leur être accordés de façon prioritaire. Il est nécessaire, ensuite, de rétablir une protection raisonnable de notre économie par la taxation des importations nuisibles à son dynamisme. Il faut, enfin, diminuer les impôts et les charges en les ramenant immédiatement à la moyenne des pays de l'OCDE (38% du Produit national) et progressivement en deçà, notamment en supprimant l'impôt sur le revenu.

Il faut libérer le Peuple français des prétentions totalitaires de l'Établissement politicomédiatique.

Dans Français, il y a franc, c'est-à-dire libre ; aussi, les Français doivent-ils reconquérir leurs libertés fondamentales sur les officines de toute nature et les prébendiers de toute origine qui prétendent les réduire en servitude. Le référendum sera élargi aux questions de société et le référendum d'initiative populaire instauré. Le scrutin proportionnel permet à chacun d'être représenté, il sera adopté. Une lutte impitoyable sera menée contre la corruption et les corrompus sévèrement châtiés. Les élus coupables seront inéligibles. Le cumul des mandats sera très strictement limité. Les droits du Parlement seront étendus. Enfin, le pays sera embelli et notre patrimoine, naturel et culturel, protégé et mis en valeur.

Pour que triomphe la vérité qui rend libre, il n'y a que la voie nationale. Rejoignez-nous, pour gagner la bataille de la libération de la France!

Demain, ensemble, la nef France, toutes voiles neuves dehors, nous fera entrer, Français, dans un avenir de renaissance et de grandeur.

Jean-Marie Le Pen.

LA FRANCE

L'UNIVERSALITE, LA MEMOIRE ET LE SACRE

L'histoire des peuples du monde entier l'atteste : une civilisation ne peut durer sans se référer à un ordre spirituel qui dépasse les individus, ordre qu'ont à garder, en dépit des vicissitudes humaines, les institutions politiques et sociales. Ce sont elles qui donnent sa légitimité à l'autorité comme elles en bornent les pouvoirs. Elles codifient aussi les relations au sein de cette société : civilisation et citoyenneté ont la même étymologie.

Rome puisait la force de ses institutions et sa cohésion sociale dans ses dieux lares, dieux transportés de Troie vers le Latium par Enée, installés dans les limites de l'enceinte sacrée, le pomerium. Leur protection donnait aux actes officiels ou privés un caractère sacré dont la transgression faisait planer une menace sur toute la Ville. Si Tarpeia est mise à mort, c'est non seulement parce qu'elle a trahi mais, plus encore, parce que son acte est une souillure pour Rome elle-même.

Les valeurs fondatrices d'une civilisation ne sont évidemment pas figées dans le temps. Elles s'enrichissent ou se dégradent, principalement en fonction des dispositions de ses dirigeants à servir le Bien commun. Après les guerres Puniques, Scipion Nasica exhorta Rome à retremper sa jeune puissance aux idéaux fondateurs de l'Urbs, faute de quoi elle ruinerait la morale publique et privée et causerait de graves malheurs. Moins d'un siècle plus tard, la guerre civile commençait. Auguste, après y avoir mis fin, tentera de renouer avec la virtus des premiers siècles de la République.

L'UNIVERSALITÉ

Le premier devoir du Politique est donc de gouverner conformément aux valeurs fondatrices de la Cité dont il a la charge. La formule du serment prononcée lors du sacre du roi de France lui rappelait qu'il devait avant tout faire régner l'harmonie dans son royaume : "Je promets, au nom de Jésus-Christ... d'empêcher toutes rapines et iniquités de quelque nature qu'elles soient... de faire observer la justice et la miséricorde dans les jugements..." (Serment du sacre du roi de France).

Cette règle est aussi ancienne que les sociétés organisées : "Les Égyptiens sont les premiers où l'on ait su les règles du gouvernement. Cette nation grave et sérieuse connût d'abord la vraie fin de la politique qui est de rendre la vie commode et les peuples heureux." (Bossuet, Discours sur l'histoire universelle, ch. XIII).

L'art politique consistera donc à choisir le stable au détriment de l'éphémère, le défini au détriment du vague, le rigoureux au détriment du séduisant : "L'État fera peu pour les plaisirs des hommes, assez pour leurs besoins, tout pour leurs vertus." (Louis de Bonald, philosophe français, La législation primitive).

S'inscrivant, dès les origines, dans "le temps long de l'histoire" où l'évènement prend dimension de symbole – Clovis reçut en 508 de l'empereur romain d'orient Anastase les codicilles du consulat –, la France possède un système de valeurs qui embrasse le temps et l'espace.

Après avoir rassuré Charles VII sur sa légitimité (6 mars 1429), Jeanne d'Arc rappelle le caractère surnaturel de sa mission : "En nom Dieu, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire." (témoignage de Bertrand de Poulengy, in Procès de réhabilitation, édition de Jules Quicherat).

Des observateurs étrangers, plus perspicaces souvent que bien des Français, ont relevé la vocation naturelle de la France à donner à son action la dimension de l'exemple. Theodor Zeldin, historien anglais de la France, dans son livre Les passions françaises, relève qu'aucun affrontement où sont impliqués des Français n'échappe à une formulation universalisante. Georges Clémenceau, pour justifier la prétendue guerre du droit, déclarera le 11 novembre 1918 à la tribune de la Chambre des députés : "La France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours celui de l'idéal".

L'écrivain suisse Charles-Ferdinand Ramuz note : "Il y a des choses qui changent et des choses qui demeurent : le tout est de savoir quelle est leur juste proportion. Le tout est de savoir s'il n'y a pas des constantes dans l'histoire d'un peuple ou d'un pays... s'il n'a

pas cette facilité et cette aisance bien françaises de se renouveler constamment tout en restant fidèle à lui-même." (Relations de voyage).

L'universalisme – dont le cosmopolitisme est la contrefaçon – est une constante de la pensée française. Simone Weil pourra légitimement écrire : "Le génie de la France ne réside que dans ce qui est pur. On a absolument raison de dire que c'est un génie chrétien et hellénique." Ainsi, revendique-t-elle pour la seule civilisation française l'exclusivité des deux racines communes au monde occidental.

Dans l'ordre de la nature, la Patrie, cité terrestre des hommes, est à la fois lieu d'enracinement – patria, la terre des pères – et cadre de vertus valables quels que soient le lieu ou l'époque. Elle est l'alternative à l'uniformité réductrice du mondialisme : "La disparition des nations ne nous appauvrirait pas moins que si tous les hommes devenaient semblables, avec une seule personnalité et un seul visage. Les nations sont la richesse de l'humanité, ses personnalités collectives : la plus infime d'entre elles a sa coloration particulière et porte en elle un reflet particulier de l'intention divine." (Alexandre Soljenitsyne, Discours prévu pour la réception du prix Nobel de Littérature, 1970).

De là l'importance de la connaissance historique dans la formation de notre identité. L'homme d'État français doit assurer la continuité des valeurs collectives pour lesquelles d'innombrables Français ont peiné et se sont sacrifiés au long des siècles : "Ce n'est pas à la politique que l'Histoire doit demander des inspirations ou des confirmations ; c'est plutôt l'homme politique, s'il est sincère, qui doit se mettre à l'école de l'historien." (Albert Mathiez, historien du début du 20e siècle et militant socialiste).

LA MÉMOIRE

L'erreur intrinsèque des idéologies matérialistes est en effet de considérer que l'on construit sur la négation de ce qui préexiste. La science ne pourrait se développer si elle appliquait à ses travaux de telles méthodes. Le chimiste Marcellin Berthelot, figure emblématique de la "libre-pensée" et du radicalisme du début du XXe siècle, en a tiré une observation dépourvue d'ambiguïté : "Les faits anciens, les lois anciennes, subsistent dans l'ordre et la mesure où ils sont démontrés. La science ne renverse pas à mesure ses édifices ; mais elle y ajoute sans cesse de nouveaux étages et, à mesure qu'elle s'élève davantage, elle aperçoit des horizons plus élargis." (Science et libre-pensée).

En matière scientifique, les découvertes reposent sur le principe de causalité. En histoire, c'est en observant les principes qui les fondent que se perpétuent les sociétés humaines. La société n'est pas le produit du contrat, mais le fruit d'un Ordre. Rien ne se fait sans soumission à cette loi : "Ce n'est pas seulement à cause de nous que nous l'aimons mais aussi à cause de nos ancêtres, parce que le nom de la patrie se confond avec leurs noms, parce que la patrie, c'est la terre où ils sont nés, où ils ont vécu, où ils ont souffert comme nous, qu'ils ont arrosés de leur sueur, défendue au prix de leur sang et dans le sein de laquelle reposent leurs cendres. Héritiers de leurs idées, de leurs traditions, de leurs mœurs, de leurs lois, nous le sommes aussi des biens qu'ils nous ont légués, de la puissance matérielle qu'ils ont créée de leur labeur continuel." (Ernest Renan, Qu'est-ce qu'une nation ? leçon donnée au Collège de France).

Sous l'universel changement qui nous abuse ou nous enivre, se cache une grande et profonde loi d'immobilité ou, tout au moins, d'équivalence compensatrice dans l'oscillation des divers changements. L'organisation humaine n'est donc pas, comme le prétendait Saint-Simon, un "laboratoire" où s'élaborent les fameux "lendemains qui chantent", mais le moyen prédéterminé qui permet à l'homme de répondre à sa nature, c'est-à-dire à son origine transcendantale et à sa fin d'animal social.

Ce que l'observation des mœurs des peuples avait révélé, est confirmé par la science

moderne. Tous les êtres vivants observent cette règle de fond, sans laquelle les espèces auraient disparu : "La volonté de l'homme sera toujours impuissante à modifier la structure de l'univers. Comme nos frères inférieurs, les cétacés des mers polaires ou les anthropoïdes qui errent dans les forêts tropicales, nous faisons partie de la nature. Nous sommes soumis aux mêmes lois que le reste du monde." (Alexis Carrel, prix Nobel de médecine 1912, L'homme, cet inconnu).

Nous devons en effet répondre, sur le plan spirituel comme naturel, à notre fin. Nous ne subissons pas notre condition passivement, nous sommes les sujets actifs d'une chaîne qui vient de loin et va au-delà de notre seule existence propre : "La Nation, même unanime, n'a pas le droit de disposer arbitrairement de la chose commune, de la risquer à sa fantaisie, de la subordonner à l'application d'une théorie ou à l'intérêt d'une classe, cette classe fût-elle la plus nombreuse. Car la chose commune n'est pas à elle, mais à toute la communauté passée, présente et future. Chaque génération n'est que la gérante temporaire et le dépositaire responsable d'un patrimoine précieux et glorieux qu'elle a reçu de la précédente à charge de la transmettre à la suivante." (Hippolyte Taine, Les origines de la France contemporaine).

Il y a, en effet, dans la continuité des civilisations et des peuples, une harmonie préétablie, reflet de la Création, que les Grecs appelaient Cosmos, qui signifie Ordre. Le vingtième siècle, siècle du matérialisme "scientifiquement" réalisé et des barbaries totalitaires, du communisme à l'avortement, n'a cessé de vouloir s'affranchir de cet Ordre. Cet "affranchissement" a débouché sur d'immenses tragédies dont nous continuons à payer le prix : "Nous avons traversé avec vous le XXe siècle, de part en part un siècle de terreur, effroyable couronnement de ce progrès auquel on avait tant rêvé au XVIIIe siècle." (Alexandre Soljenitsyne, Allocution prononcée lors de l'inauguration du monument des Lucs-sur-Boulogne, "l'Oradour vendéen", 1993).

Tourner le dos à l'Ordre qui permet la Vie c'est choisir, ainsi que l'a rappelé le Pape Jean-Paul II, la "culture de mort". L'abîme de contradiction entre l'homme rêvé et l'homme réel, "l'homme nouveau" et l'homme pratique, ne paraît alors comblable que par l'Utopie - l'idée sans feu ni lieu -, et son inéluctable corollaire, la fascination de Thanatos : "Le dépérissement et la mort de l'humanité ne sont pas la conséquence fortuite, extérieure, de l'incarnation de l'idéal socialiste, mais en constituent au contraire l'élément organique essentiel. La mort de l'humanité n'est pas seulement le résultat concevable du triomphe du socialisme, elle constitue le but du socialisme." (Igor Chafarevitch, mathématicien et logicien russe dissident, Le phénomène socialiste).

La meilleure preuve en est aujourd'hui fournie par l'idéologie mondialiste. La liquidation des frontières, en dépit des apparences, renverse une des lois de la vie et de l'histoire. Une nation a besoin de frontières, comme une maison a besoin de portes et de fenêtres. Il peut être séduisant, pour exercer une emprise éphémère sur une opinion désinformée, de prétendre le contraire. Mais quand l'invasion est là, militaire (les occupants), économique (le libre-échangisme) ou démographique (l'immigration), il est trop tard : le temps des épreuves et des larmes est venu.

La constitution des sociétés politiques doit donc être ordonnée à un seul et même critère : la continuité spirituelle et physique de la communauté nationale. Toute autre considération, pour séduisante qu'elle soit, est à terme mortelle. Elle doit être combattue et rejetée sans faiblesse. Cette exigence ne diminue aucunement la liberté de chacun, bien au contraire, puisque chaque génération doit transmettre l'acquis reçu, non seulement intégral mais, mieux encore, enrichi.

Toute décision politique doit, par conséquent, trouver son inspiration dans les valeurs nationales pour y trouver, non un modèle tout fait, mais une ligne directrice ferme et claire : "Tous les peuples connus ont été heureux et puissants à mesure qu'ils ont obéi plus fidèlement à cette raison nationale qui n'est autre chose que l'anéantissement des dogmes individuels et le règne absolu et général des dogmes nationaux, c'est-à-dire des préjugés utiles." (Joseph de Maistre, Considérations sur la France, 1797).

C'est particulièrement vrai en politique étrangère. Ainsi, lors de la "guerre du Golfe", était-il évident que la région irako-koweitienne, de longue date sous influence anglosaxonne (britannique puis américaine), n'avait pas à voir intervenir la France, sinon pour y préserver ses intérêts pétroliers, lesquels postulaient que nous puissions continuer à bénéficier du pétrole brut irakien qui nous était fourni en dessous des cours du marché international. Quant au reste, la France se devait d'avoir une position tierce, de recours et d'arbitre, entre les parties belligérantes. Une analyse similaire s'applique au Kosovo.

Le Politique se doit d'encadrer la vision historique qui est dispensée aux jeunes Français. Prohibant tout dénigrement systématique du meilleur réalisé par la France et les Français, en métropole et ailleurs, ce qui n'exclut, bien entendu, ni la lucidité, ni la réflexion, l'instruction doit transmettre, dans le respect de la chronologie et l'honnêteté des analyses, les hauts faits et gestes de la Mémoire nationale. L'enseignement public le fit jusqu'à une date récente : "D'autres peuples, à une époque privilégiée, ont eu un épanouissement magnifique, supérieur à celui de la France, mais ils ont été ensuite épuisés. La France seule a su se renouveler sans cesse. A toute époque, les arts y ont fleuri. Des milliers de monuments attestent cette gloire. Enfant, tu es l'héritier de tous ceux qui, depuis l'origine des âges, ont vécu sur le sol où tu as grandi. Quelles qu'aient été leur religion ou leurs idées, ils ont travaillé pour toi. Respecte les pierres qui rappellent leur existence, leur travail, leurs pensées. Conserve ce patrimoine précieux qui honore la France." (Léon Rosenthal, Notre art national, abrégé de l'histoire de l'art français des origines à nos jours, manuel des écoles publiques avant 1914).

Le retour à l'histoire événementielle, injustement décriée au profit d'une histoire globalisante et sociologique est, de ce point de vue, fondamental. De même qu'on ne peut écrire sans maîtriser l'orthographe et la syntaxe, de même la formation du citoyen passe-t-elle impérativement par la compréhension et l'assimilation des faits qui forment l'histoire de France.

Tout citoyen est évidemment libre d'interpréter comme bon lui semble les faits historiques. Mais ces derniers demeurent le repère essentiel, le "vêtement commun national" à tous les Français, expression de leur unité au-delà de leurs différences de nature. C'est ce principe qui fonde l'admission d'un naturalisé au sein de la communauté nationale. Il doit assimiler pour s'assimiler : puisqu'il n'est pas Français par le sang, il doit le devenir de tout son esprit et sans retour, dans les mœurs, la langue, l'éducation qu'il donne à ses enfants.

LE SACRÉ

La conception mécaniste des rapports sociaux qui prévaut depuis trop longtemps a consacré le triomphe de l'abstraction, l'élimination de l'expérience et du multiséculaire "humus humain" (selon l'expression de Fernand Braudel, historien contemporain). Les "élites" de notre pays, publiques ou économiques, se conduisent trop souvent comme si la société n'était qu'un champ d'expérimentation sans conséquence pour ceux qui la composent : "Ils considèrent les hommes dans leurs expériences comme ils le feraient ni plus ni moins de souris dans une pompe à air ou dans un récipient de gaz." (Edmund Burke, parlementaire libéral anglais, Considérations sur la Révolution de France, 1791). De là, leur adhésion à toutes les utopies successives, libéralisme, socialisme, marxisme, tiers-mondisme, mondialisme. L'idéologie des droits de l'homme, ultime paradigme d'une intelligence en péril de mort, en l'enfermant sur lui-même, en a fait un être "unidimensionnel" (titre du principal ouvrage du sociologue gauchiste américain des années Soixante, Herbert Marcuse).

Si l'enracinement a une dimension physique il a, plus encore, une dimension morale. Est enraciné, pourvu d'une identité, celui qui assume en pleine conscience cette transmission, c'est-à-dire une tradition continuée. Car on ne transmet que ce qui vit, on

n'améliore que ce que l'on vit. Cette transmission rend non seulement l'homme responsable mais, bien plus, elle l'élève au-dessus de sa condition purement biologique : "La tradition relie le temps à l'éternel, ce qui change à ce qui ne change pas ; elle maintient quelque chose qui échappe au temps, à l'écoulement des évènements, pour nous introduire en une réalité qui ne meurt pas : la tradition est mémoire, et un homme sans mémoire n'est rien." (Paul Scortesco, ancien ambassadeur de Roumanie et écrivain catholique, mort en exil en France).

La volonté de se continuer en se grandissant est la loi même de notre civilisation. Elle a donné ce type humain indépassable qu'est le Chevalier, et c'est en France que ce type s'est approché le plus près de la perfection : "Ce qu'il y a de vrai dans les résultats de la recherche ethnologique en général, est la mise en évidence d'un élément non-politique ou non-sociologique, comme fondement au moins secondaire du pouvoir politique. C'est cet élément religieux, ou plus exactement sacré, qui est dans toute société normale, le fondement du pouvoir. Celui-ci vient de la Divinité, mais sociologiquement parlant, par la médiation de la paternité. L'archétype naturel du pouvoir socio-politique est l'autorité paternelle, parce que l'archétype de la société civile, comme l'a vu Aristote, est la famille." (Jean Hani, ethnologue français, La royauté sacrée).

Il n'est que temps de réintroduire le Sacré dans notre société. On voit bien que nos contemporains n'ont pas faim que de pain. A des degrés divers, la percée des sectes comme l'usage massif de tranquillisants par nos compatriotes, en sont les contrepreuves. La sécularisation progressive des sociétés occidentales depuis le XVIe siècle, sécularisation qu'elles ont exportée dans le reste du monde, porte une très lourde responsabilité dans le "désenchantement du monde moderne" (expression de Max Weber, économiste et sociologue allemand des années Vingt, in L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme). A contrario, si certaines sociétés asiatiques ont su préserver leur cohésion, en dépit des chocs de la révolution industrielle venue d'Europe, elles le doivent à des valeurs communautaires ou familiales transmises sans solution de continuité.

Le déclin de l'Église catholique romaine, depuis le second concile du Vatican, par la perte du modèle de "société d'ordre" qu'elle incarnait et dont le magistère était accepté même par des incroyants, a aggravé la crise intellectuelle et morale dont souffrent nos contemporains. Aucune société ne peut durablement faire l'économie du Sacré qui est, par définition, la vraie différence. Le monde a besoin, pour ne pas s'enfoncer dans des ténèbres sans retour, que soit gardée, vivante et ferme, la mémoire de l'Incarnation.

Car nous, Français, avons une chance considérable. Depuis des siècles notre patrie, la terre de nos pères, a un visage familier. Elle est pleine de commodités pour ses habitants, elle a des racines concrètes faites d'équilibres subtils, un patrimoine intellectuel et sensible encore largement présent dans les usages de notre vie quotidienne. Si elle attire autant, c'est qu'elle possède cette "différence" qu'on n'a pas chez soi ou qu'on a vainement cherché ailleurs.

C'est vers cet "héritage" que nous devons nous tourner pour retrouver ce sens des réalités qu'ont perdu les politiques contemporaines : "On a mis dans la tête des gens que la société relevait de la pensée abstraite, alors qu'elle est faite d'habitudes, d'usages_; en broyant ceux-ci sous la meule de la raison, on pulvérise des genres de vie fondés sur une longue tradition, on réduit les individus à l'état d'atomes interchangeables et anonymes." (Claude Lévi-Strauss, ethnologue français de gauche, inventeur du "structuralisme", dans un entretien au Figaro, 1990).

Il est de la responsabilité du chef de l'État de ne pas désacraliser la vie publique. Il est inadmissible, par exemple, que le 14 Juillet soit dissout dans une manifestation euromondialiste, lui faisant perdre sa signification : la célébration de l'unité de la Patrie dans la gloire de nos armées. Par delà les symboles, les autorités politiques de notre pays doivent donc assurer la continuité de la France et veiller à sa souveraineté. L'une ne

va pas sans l'autre. Si on laisse s'effondrer notre démographie et s'y substituer une immigration de peuplement, exploser la criminalité ou "diaboliser" nos origines, autant laisser la France se dissoudre dans le melting-pot mondialiste.

Car tout se tient. Les "responsables" politiques ne le sont que dans la mesure où ils sont comptables de ce qui est et de ce qui doit être. Il n'y a pas d'autre politique possible que le rassemblement autour de la Patrie parce qu'elle est essentielle pour celui qui vient au monde. C'est par elle qu'il se trouve, dès les premières heures de sa vie, lié aux destinées de ses ancêtres et aux efforts de ses proches.

Aussi loin que porte l'intelligence, il n'y a rien qui vaille contre cette qualité d'héritiers. Nous sommes les fils et les filles des hommes et des femmes qui firent la France. Cette vérité qui explique tant d'aspects de nous-mêmes, fonde nos devoirs d'aujourd'hui et nos engagements de demain. Elle est la condition du relèvement de la Patrie.

IDENTITE

I - FAMILLE : ACCUEILLIR LA VIE



LA VOLONTÉ DE FAIRE DISPARAÎTRE LES FRANÇAIS EN TANT QUE PEUPLE

LA FAMILLE, CIBLE DE TOUTES LES ATTAQUES

La Famille, comme la Nation, est au centre de toutes les attaques des lobbies et des gouvernants à leurs ordres. Parce qu'elles sont, l'une et l'autre, le socle de notre identité et de notre avenir, ils veulent les dissoudre pour nous faire entrer dans le meilleur des mondes, celui où l'homme "naît enfant trouvé et meurt célibataire". Bien plus, non contents de s'acharner contre la famille, les gouvernements promeuvent aujourd'hui, par la loi, des "modèles sociétaux" régressifs comme le PACS, l'avortement facilité aux mineures et l'allongement de son délai légal, la distribution de la pilule abortive dans les établissements scolaires sans consultation des parents, la dissolution par étapes du droit de la famille (nom patronymique, transmission des biens, simplification des formalités du divorce...).

La politique anti-familiale poursuivie depuis trois décennies a un objectif inavoué mais délibéré : la volonté de faire disparaître la France en limitant le nombre de Français à naître tout en appelant sur notre sol un nombre croissant de ressortissants immigrés. Selon les "projections" de la division Population de l'ONU, il conviendrait que la France accueille, d'ici 2050, 1,7 million d'immigrés supplémentaires par an, soit 34 millions au total, au motif d'équilibrer ses régimes de retraite! La date des mesures hostiles à la famille et favorables à l'immigration de masse coïncident trop, depuis trente ans, pour que cela soit seulement l'effet du hasard :

1972/1973 : mise sous conditions de ressources des prestations familiales (contrairement aux principes d'origine) par le gouvernement Chaban-Delmas ; réforme du Code de la nationalité permettant l'attribution de la nationalité à tout enfant étranger né sur le territoire français,

1975/1976 : loi Giscard-Chirac-Veil sur l'avortement; décret Chirac-Veil sur le regroupement familial ; loi facilitant le divorce;

1982 : régularisation de 300 000 immigrés clandestins par le gouvernement Mauroy ; loi

Roudy remboursant l'avortement,

1986 : refus de la réforme du Code de la nationalité par Jacques Chirac_; diminution des prestations familiales par Michèle Barzach;

1991 : sous le gouvernement Rocard, légalisation du RU 486 (pilule abortive) ; création du Haut Conseil à l'Intégration, loi d'orientation sur la ville;

1995/1996 : Pacte de relance pour la ville du gouvernement Juppé ; échec de la Conférence de la famille qu'il avait pourtant réunie à grand renfort médiatique;

1997 : régularisation de 80 000 "sans-papiers" par le gouvernement Jospin ; mise sous condition des allocations familiales, diminution du quotient familial;

1999 : adoption du PACS (pacte civil de solidarité); rapport Nisand, "pilule scolaire du lendemain" de Ségolène Royal ; mise en place de la Couverture-maladie universelle,

2000 : projet de loi Mamère sur le vote des étrangers, loi Gayssot "Solidarité et renouvellement urbain", rendant obligatoire un quota par commune de logements sociaux en faveur de l'immigration; allongement du délai légal pour avorter de 10 à 12 semaines; réforme de l'attribution du nom patronymique.

L'HIVER DÉMOGRAPHIQUE FRANÇAIS

La France n'a donc plus aujourd'hui de politique familiale. La Ve République a progressivement démantelé cette politique, mise en place entre 1938 et 1947, qui avait assuré le renouvellement démographique d'après-guerre, et lui a substitué une politique de peuplement par l'immigration.

Les résultats en sont désormais connus. La relève des générations n'est plus assurée depuis 1974 : avec 780 000 naissances en 2000 (françaises mais aussi étrangères), il ne naît plus assez d'enfants par femme pour assurer le maintien de la population française de souche. Il manque, en effet, chaque année au moins 100_000 naissances françaises : en vingt-cinq ans, c'est un vide démographique de près de 3 millions d'hommes qui s'est creusé dans notre pays, vide plus profond que celui créé par les deux guerres mondiales (2 millions de morts).

Ainsi, en passant d'un nombre d'enfants par femme de 3 en 1946 à 1,8 aujourd'hui (et à 1,5 si l'on retire les naissances étrangères), la France accuse une baisse de l'indice de fécondité de plus de 40% en un demi-siècle. Quoiqu'il en soit - une "bonne" année démographique ne fait pas un "printemps" démographique -, le renouvellement de la population française de souche reste très loin du simple renouvellement (2,1 enfants par femme) et de ses 860_000 naissances nécessaires.

La persistance de ce déficit, déjà incompatible avec la survie de la nation, s'accompagne en outre de l'installation sur notre sol de populations immigrées dont le taux de natalité (entre 2,8 et 4,8) est, en moyenne, double de celui des femmes françaises de souche.

L'autre conséquence redoutable du déclin démographique est le vieillissement de la population française : il y avait encore 2,1 actifs pour un retraité en 1990, il n'y en aura plus qu'un seul en 2020 au rythme actuel. Faute d'un redressement drastique, à entreprendre dans l'immédiat, le dilemme sera terrible : il faudra soit augmenter les prélèvements obligatoires de 55 à 60%, soit diminuer les retraites de moitié.

DÉRIVE DES MŒURS _ET CRISE DE L'INSTITUTION FAMILIALE

A l'origine de l'effondrement de notre natalité, il y a évidemment aussi le refus de l'enfant, refus facilité par des pouvoirs publics incapables de gouverner à long terme et

qui encouragent l'hédonisme et l'égoïste repli sur soi, ultime horizon de la "culture soixante-huitarde". L'avortement, pudiquement appelé interruption volontaire de grossesse, est emblématique de ce refus frileux de la Vie : en 25 ans, ce sont plus de 6 millions d'enfants qui ne sont pas arrivés à terme.

Ce n'est pas un hasard si, au moment où la France cessait de renouveler ses générations, elle mettait en place l'IVG, symbole de la culture de mort dans laquelle se complaisent nombre de dirigeants européens.

La venue d'enfants hors mariage, si elle participe au renouvellement des générations, n'en constitue pas moins un facteur de fragilité sociale en privant les enfants de l'équilibre d'un foyer stable. Or, près de 40% des naissances se font aujourd'hui hors mariage.

Enfin, le divorce, en pleine expansion (116 000 divorces pour 304_000 mariages en 2000), toujours vécu comme un échec par les deux membres du couple, traumatise les enfants et fragilise un peu plus la société française. Il a notamment entraîné la formation des familles dites monoparentales (1,7 million) et la réduction de la taille des ménages (2,5 personnes en moyenne), l'INSEE recensant nombre de ces personnes parmi une catégorie nouvelle créée par ses soins, les 12 millions de Français "en état de fragilité économique et sociale".

Ces phénomènes débouchent sur une crise sans précédent de l'institution familiale, dont la déstabilisation affecte la société française tout entière. Ainsi, chaque hiver, le drame des "sans-abri" trouve certes sa cause dans le passage à une économie mondialisée d'hyper compétitivité qui élimine les plus fragiles. Mais il est aussi dû à l'éclatement de la famille et à la disparition des solidarités naturelles.

LA GRANDE RÉGRESSION SOCIALE ET FINANCIÈRE DES FAMILLES

L'aggravation de la situation économique et sociale des familles françaises est aussi la conséquence de la disparition de la politique familiale. Lorsqu'elles furent instaurées, les allocations familiales avaient pour objet de compenser la majeure partie des charges financières pesant sur toutes les familles, quels que soient leurs revenus. La politique familiale existait en elle-même et n'était pas une deuxième politique sociale.

Or, depuis leur création, non seulement l'importance de ces prestations a été diminuée des deux tiers, mais leur but a été perverti par la fixation quasi-systématique de conditions de ressources. Bien plus, par le biais de l'allocation-logement, notamment l'aide personnalisée, les ressources de la politique familiale sont utilisées à des fins qui ne concernent pas les seuls allocataires de la politique familiale. La conséquence en a été la forte détérioration du niveau de vie des familles par rapport à celui des retraités, des couples sans enfant et des célibataires.

A titre d'exemple, les allocations familiales couvraient, en 1946, 65 % du "coût" de l'enfant. Elles n'en couvrent plus aujourd'hui que 15%. Les prestations Maternité et Famille représentaient un tiers des prestations sociales en 1960, un cinquième en 1970. Elles n'en représentent plus que 10,3% en 1999. De la même manière, les allocations familiales générales, qui se montaient à 57% des prestations du régime Famille en 1970, n'en constituent plus aujourd'hui que 35%.

Cette spoliation des familles remonte aux débuts de la Ve République. Le gouvernement Debré porta, dès 1958, les premiers coups aux prestations familiales. Puis le gouvernement Chaban-Delmas (1969-1972) supprima – au nom de sa "nouvelle société"! – l'allocation de salaire unique. Raymond Barre, à son tour, diminua le complément familial en 1977. En 1982, Georgina Dufoix réduisit de moitié l'allocation postnatale.

En 1987, Michèle Barzach modifia l'ensemble du dispositif familial et camoufla, derrière une augmentation de l'allocation "Jeune enfant", la suppression de six prestations. Après avoir été envisagée par le gouvernement Juppé en 1995, la mise sous conditions de ressources des allocations familiales a été réalisée par le gouvernement Jospin, lequel est ensuite revenu sur cette décision mais en diminuant d'un tiers le quotient familial de l'impôt sur le revenu.

Arguant des "excédents" des caisses d'allocations familiales, tous les gouvernements successifs ont ponctionné le régime Famille pour boucher le "trou" du régime général de la Sécurité sociale. Dans le même temps, le FAS (Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles) est, chaque année, doté de plusieurs milliards de francs pris sur les fonds du régime Famille.

Quant à l'institution, en 1946, de la retraite pour tous les travailleurs, elle a tout simplement "oublié" les mères de famille. Cette exclusion, jamais réparée, est d'autant plus insupportable qu'elle touche de plein fouet les mères de familles nombreuses qui se sont consacrées entièrement à leurs enfants, lesquels permettront à la communauté nationale d'assurer un rapport actifs/retraités relativement équilibré. Il en va de même du difficile retour à l'emploi des mères de famille, en faveur desquelles n'existent pas de formules propres de requalification professionnelle, tenant compte de leur situation spécifique sur le marché du travail.

A toutes ces difficultés, il faut enfin ajouter celle que représente le logement. Une famille qui s'agrandit a besoin d'un logement plus vaste. Deux problèmes se posent alors, le coût de ce dernier (loyer ou propriété) et sa localisation, particulièrement sensible dans les métropoles où se trouve concentrée la majorité des emplois.

En résumé, tout se passe comme si les familles qui assurent l'avenir de la Nation étaient sanctionnées pour cette raison. L'impressionnante série de mesures législatives qui vont toujours dans le sens de leur affaiblissement, le montant désormais très limité des transferts sociaux de la Nation vers la famille (3% du PIB), la régression en termes nets des prestations, constituent un ensemble pénalisant trop systématique pour ne pas être mûrement réfléchi. Pour ceux qui veulent dissoudre la France dans le magma mondialiste, le préalable est d'abord de faire disparaître les familles françaises.

LES PRINCIPES:

LA FAMILLE FRANÇAISE, AVENIR DE LA FRANCE

LE CARACTÈRE SACRÉ DE LA VIE

L'homme, n'étant pas à lui-même sa propre fin, ne peut sous aucun prétexte, hors des cas légitimes de sanction pénale ou de défense de sa propre vie, disposer de l'existence d'autrui. Dans notre civilisation, un principe essentiel domine en effet tous les autres, celui du respect de la vie humaine innocente. Le fœtus est donc, dès sa conception, une personne humaine dont le premier droit est celui de la vie.

Ce principe a été consacré par le droit romain qui faisait de l'enfant à naître un sujet de droit. Il a été repris par l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (4 novembre 1950). Aussi, doit-il être expressément inscrit dans notre Loi fondamentale : il conditionne en effet l'ensemble des règles de droit, nombreuses et diverses, qui protègent l'enfant et la mère.

LA FAMILLE, CELLULE-MÈRE DE TOUTE SOCIÉTÉ

Un gouvernant, soucieux du Bien commun, ne peut se désintéresser des questions démographiques qui sont, par essence, de nature politique. Il n'y aura d'avenir pour la

France que s'il y a de nombreuses naissances de Français par filiation. La famille assure non seulement le renouvellement des générations mais la transmission des valeurs, des normes et des traditions de civilisation du peuple auquel appartiennent ses membres. C'est aussi dans la famille que chacun fait l'apprentissage de ses devoirs comme de ses droits et qu'il s'insère socialement. Elle demeure – toutes les enquêtes d'opinion en font foi – au sein d'une société de plus en plus individualiste, le seul lieu où les êtres trouvent l'affection nécessaire à leur épanouissement et la solidarité qui leur est indispensable dans les épreuves de la vie.

LA PRÉFÉRENCE FAMILIALE

La famille est donc à favoriser systématiquement par la préférence familiale. Cette dernière se décline selon cinq choix fondamentaux :

- le choix de la civilisation par la reconnaissance institutionnelle du droit à la vie;
- le choix de l'avenir par la promotion de la natalité française;
- le choix de la liberté par la première place donnée à la famille dans l'éducation des enfants;
- le choix de la justice par l'autonomie économique et sociale des familles françaises;
- le choix de la promotion du modèle familial par son enracinement au cœur de la société française.

La politique familiale voulue par le Front National nécessite un effort financier réel, inférieur cependant au coût de l'immigration. La France, quatrième pays le plus riche du monde, doit pouvoir demain faire ce qu'a réalisé notre pays, ravagé par la guerre, au lendemain du second conflit mondial. En tout état de cause, au-delà de son coût immédiat, cet investissement est nécessaire à la survie de la Nation française.

PROPOSITIONS

LA PRÉFÉRENCE FAMILIALE PROTÉGER ET ACCUEILLIR LA VIE

1. Inscrire le droit à la vie dans la Constitution

Il est de l'intérêt supérieur de la Nation de réaffirmer la sollicitude de la France envers les Français(es) à naître et d'entourer les mères et pères de famille de la vigilance et de la sollicitude des pouvoirs publics. La Constitution sera modifiée pour qu'y soit inséré un article affirmant le droit de la personne, dès la conception, à être protégé par la loi.

2. Abroger les lois sur l'avortement

Il découle du principe précédemment posé que l'avortement, mettant en cause un tiers, l'enfant à naître, ne peut être tenu pour légitime ; quant à la Nation, elle doit pourvoir à sa continuité dans le temps. Allant donc contre le Bien commun de notre pays, les lois sur l'IVG seront abrogées.

3. Permettre l'adoption prénatale

La déclaration prénatale de consentement à l'adoption permettra à toute femme ne pouvant pas avoir d'enfant ou à tout couple stérile, d'adopter l'enfant à naître d'une autre femme qui ne désire pas le garder. Cette adoption conférera les droits de la naissance légitime à l'enfant adopté. Elle ne fera évidemment l'objet d'aucune contrepartie

rémunérée. La future mère ayant consenti à l'adoption prénatale bénéficiera de l'ensemble des aides et droits attachés à sa condition, ainsi que de la possibilité de revenir sous un certain délai après l'accouchement sur son engagement si elle décidait en fin de compte d'élever elle-même son enfant.

RELANCER LA NATALITÉ FRANÇAISE SUR VINGT ANS

La relance de la natalité doit s'inscrire dans la durée pour produire des effets bénéfiques. Un Plan à vingt ans, "Des enfants pour la France", sera mis en place au moyen de dispositions législatives parmi lesquelles les plus importantes sont celles qui suivent.

4. Créer le Revenu parental d'éducation

Il convient d'offrir aux mères ou aux pères de famille la possibilité de choisir librement, sans contraintes financières, entre l'exercice d'une activité professionnelle et l'éducation de leurs enfants à laquelle ils souhaiteraient se consacrer à plein temps. C'est le but de la création du Revenu parental d'éducation. Ce revenu, équivalant à une fois et demi le SMIC, serait indexé sur lui et versé de la façon suivante :

- pendant trois ans pour le premier et le second enfant;
- pour les familles de trois enfants et plus, jusqu'aux dix-huit ans révolus du dernier enfant. Le père ou la mère de famille pourront y renoncer s'ils reprennent un emploi et en bénéficier à nouveau s'ils cessent leur activité professionnelle.

5. Donner un statut à la mère de famille

La mère de famille recevra un statut juridique et social de plein exercice par :

- une protection sociale personnelle, indépendante de celle du conjoint, lui garantissant le meilleur régime de protection;
- le droit à la retraite personnelle, d'abord pour les mères françaises de trois enfants et plus, puis progressivement pour l'ensemble des mères de famille françaises;
- le droit à la formation professionnelle continue et à l'aménagement du temps de travail, au travers d'une inscription dans les conventions collectives, ainsi que par l'accès au congé individuel de formation.

Les conditions d'âge pour l'accès aux emplois publics seront supprimées pour les mères de famille de plus de trois enfants. Les entreprises qui embaucheront des mères de famille désireuses de reprendre une activité après plus de quatre années d'interruption seront exonérées de charges sociales pendant deux ans.

6. Créer le prêt familial au logement

Pour que le logement ne soit plus un frein à l'agrandissement des familles, l'État consentira un effort considérable pour permettre à chaque famille française de devenir propriétaire d'un logement à sa taille. A cette fin, toute famille bénéficiera d'un crédit total pour se porter acquéreur du logement familial. Un différé d'amortissement de l'emprunt sera automatiquement accordé lors de chaque naissance nouvelle, l'État prenant en charge les intérêts au cours de cette période.

REDONNER AUX PARENTS TOUTE LEUR PLACE DANS LA SOCIÉTÉ

7. Instituer le chèque scolaire

La responsabilité des parents en la matière sera confortée par le libre choix de l'école et la création du chèque scolaire (voir chapitre Enseignement).

8. Remettre le mariage à l'honneur

Les dispositions civiles, fiscales et sociales correspondantes seront revues afin d'avantager les foyers légitimes et leurs enfants.

DÉVELOPPER LES MOYENS D'EXISTENCE DES FAMILLES

9. Revaloriser les allocations familiales

Les allocations familiales seront réservées aux familles françaises, revalorisées et indexées sur les salaires. Elles auront pour objectif, comme en 1946, de couvrir les deux tiers du coût de l'enfant.

10. Mettre en place une fiscalité favorable à la famille

Pour favoriser la transmission des patrimoines, les successions s'opéreront en suspension de droits au sein de la famille. Les droits ne seront perçus rétroactivement que lorsque les biens quitteront le patrimoine familial. Pour les transmissions entre non-parents dans l'intérêt d'enfants mineurs, les droits seront réduits. En matière d'impôt sur le revenu, durant la période de suppression progressive, le quotient familial sera déplafonné en portant à une part entière le quotient pour chaque enfant. La déduction intégrale des frais de garde d'enfant, à coût équivalent des crèches publiques, sera instaurée ainsi que celle d'un Plan-épargne-éducation souscrit au bénéfice des enfants. Le critère d'âge pour la prise en charge de l'assurance-maladie des femmes seules ayant élevé au moins trois enfants sera supprimé.

PROMOUVOIR LE MODÈLE FAMILIAL

11. Faciliter l'adoption des enfants français abandonnés

Peu d'enfants sont adoptables en France, alors qu'ils sont nombreux à être abandonnés. Il est donc nécessaire d'améliorer les conditions d'adoption en réduisant le délai de la reconnaissance d'abandon judiciaire (6 mois au lieu d'un an actuellement) et en réduisant également la durée de la procédure d'adoption (en la ramenant de 18 mois à 9 mois). Il sera fait droit au désir légitime des adoptants qui, dans l'intérêt des enfants, seront exclusivement des couples mariés, de choisir eux-mêmes le futur adopté, en dehors de toute pression des services sociaux. Les conditions de ressources exigées des adoptants prendront en compte les ressources futures liées à la mère et à l'enfant et non seulement les ressources actuelles.

12. Abroger le PACS

La loi dispose, normalement, dans l'intérêt général. Elle n'a pas à légiférer au profit de lobbies organisés (moins de trente mille personnes dont un quart à Paris), prétendant imposer leurs comportements déviants en modèle social normatif. Le PACS (pacte civil de solidarité) sera donc abrogé.

13. Défendre les enfants contre la violence et la pornographie

La pédophilie, les trafics d'enfants et l'utilisation de ces derniers à des fins inavouables seront très sévèrement sanctionnés, y compris par la peine capitale. Les spectacles dégradants ou violents, susceptibles d'agresser les enfants dans les media, publicités et supports divers, à commencer par la télévision, seront prohibés et leurs auteurs poursuivis conformément aux lois en vigueur. La loi de juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse sera à nouveau rigoureusement appliquée. Les associations familiales, dont la constitution sera encouragée, pourront être déclarées d'utilité publique, sans être soumises au délai de vingt ans auquel sont assujetties les

associations de la loi de 1901.

14. Instaurer le suffrage universel intégral

Cette disposition, cela va de soi, ne se conçoit qu'au profit des familles françaises et après qu'ait été résolue la question de l'immigration. La place des familles au sein de la communauté nationale doit être revalorisée. Les familles de trois enfants, qui représentent 8% de la population du pays et assurent à elles seules près du tiers du renouvellement des générations, ne constituent que 5% des votants. L'équité voudrait donc que les parents, tuteurs naturels et légaux de leurs enfants, puissent exercer en leur lieu et place, durant le temps de la minorité de ceux-ci, non seulement leurs droits civils, mais aussi leurs droits civiques. C'est la loi qui préciserait les conditions d'exercice de ces droits. Le suffrage universel intégral ainsi rétabli, les familles et leurs enfants pèseraient enfin de leur juste poids dans les décisions collectives.

II L'IMMIGRATION : INVERSER LE COURANT LE CONSTAT

LA VOLONTÉ DE FAIRE DISPARAÎTRE LA FRANCE EN TANT QUE NATION

POUR L'ÉTABLISSEMENT, LA FRANCE N'EXISTE PLUS

Le Front National n'a pas inventé la "question de l'immigration". Il l'a seulement portée devant l'opinion. Les élites dirigeantes (politiques, économiques, médiatiques) auraient de loin préféré qu'elle restât ignorée de notre peuple. Cela explique leur unanimité dans l'amalgame le plus odieux, les abus de pouvoir, la violence contre notre Mouvement.

On ne peut, en effet, comprendre la gravité comme l'aspect passionnel de l'immigration si on ne les rattache pas à la vision du monde qu'ont nos gouvernants et leurs obligés : ils ne pensent et n'agissent plus en fonction de la France. Pour eux, elle a rejoint le cimetière des civilisations mortes. Que des Français luttent pour la pérennité de la Patrie leur est insupportable : cela rappelle trop leur trahison.

Dès le début des années Cinquante, doutant de la capacité de notre pays à effacer les séquelles de la défaite de 1940, une partie des milieux dirigeants français était acquise à un effacement de la France : soit, ils faisaient allégeance idéologique au bloc communiste, soit ils pensaient que la France n'avait d'autre avenir qu'en liant son sort aux intérêts anglo-saxons.

Les deux positions pouvaient d'ailleurs très bien se combiner : l'homme d'influence que fut Jean Monnet, planificateur et banquier, proche des dirigeants soviétiques comme de la haute finance américaine, fut "l'inspirateur "de l'Europe fédérale. Pour eux, la France a cessé d'être par elle-même un modèle de civilisation: elle n'a plus ni mission, ni message à porter dans le monde et doit renoncer à son Empire. C'est le moment où se mettent en place les institutions européennes (entre 1951 et 1957) et la politique d'immigration, la SONACOTRA (société destinée à l'hébergement des travailleurs immigrés) est créée en 1956 et le FAS (Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles) est institué en 1957.

Passée inaperçue de l'opinion publique à la faveur des "Trente glorieuses ", cette évolution, accélérée par l'indépendance des possessions françaises d'outre-mer et le recul économique qui s'ensuivit, se caractérise par une politique européenne qui tend à faire du marché commun d'origine une entité ouverte sur le monde entier (avec Valéry Giscard d'Estaing puis Jacques Delors) et par le démantèlement progressif du droit de la famille et de la filiation, source de la nationalité et fondement de la citoyenneté.

Avec l'effondrement institutionnel des régimes communistes est-européens, cette vision cosmopolite, teintée autant d'internationalisme marxiste que de techno-capitalisme, va donner le mondialisme. Les politiciens de l'Établissement pensent que "le dernier verrou à faire sauter, c'est la nation". La France doit se banaliser dans l'ordre international, se dissoudre dans la fédération européenne, devenir un simple "territoire de résidence "... dont le Parlement européen fait désormais le fondement du droit de vote et d'éligibilité (résolution sur le Rapport annuel relatif au respect des droits humains dans l'Union européenne, 16 mars 2000).

Depuis 1960, chaque décennie qui s'est écoulée a vu se développer la présence toujours plus nombreuse de ressortissants immigrés et s'amenuiser la protection de la qualité de Français comme l'indépendance de la France. Or, l'identité et la souveraineté sont bien indissolublement liées. L'ouverture inconsidérée des frontières et l'admission massive de populations allogènes, paraissent répondre à des logiques différentes, la première plus économique, la seconde plus idéologique.

En réalité, elles se nourrissent à la même source et concourent à la même fin_: la disparition de la France comme entité historique autonome, ultime obstacle sur la route de l'Utopie. Pierre Rosanvallon, un des tenants de la "pensée unique", a résumé le tout en une formule : "Être tiers-mondiste aujourd'hui, c'est être libre-échangiste" (L'Expansion, 24 juin 1993).

SUBMERSION PROGRAMMÉE SUR FOND DE MENSONGES

La première vague d'immigration que connut la France au lendemain de la seconde guerre mondiale s'achève au début des années Soixante-dix : elle provient principalement des pays latins (Italie, Espagne, Portugal). Il s'agissait d'une immigration provisoire qui disparut progressivement par l'assimilation des arrivants ou le retour dans leur pays d'origine pour participer à son développement économique.

Immigration de travailleurs : la "logique "du capitalisme à la française

Dans les années Soixante, les gouvernements Debré et Pompidou mirent en place, avec le grand patronat, une immigration de facilité, celle de travailleurs originaires de nos anciennes possessions d'outre-mer. Elle ne cessa d'augmenter pour atteindre les 200.000 personnes par an au début des années Soixante-dix. Une telle pratique opéra un véritable transfert de charges des entreprises vers la collectivité publique. Elle permit de peser à la baisse sur les salaires des travailleurs français, alors que se mettaient en place le Marché commun et la division internationale du travail. Elle retarda la modernisation de l'industrie française : les travailleurs français en paieront lourdement le prix au cours des années Quatre-vingt (disparition de 650_000 emplois industriels).

Contrairement aux affirmations officielles, cette immigration n'a jamais véritablement cessé. Un des responsables du MEDEF déclarait en 1990 : " Dans trop de cas, il faut quatre quartiers de nationalité française pour accéder à de vraies responsabilités". Le président de l'Union patronale artisanale (UPA) a, de son côté, demandé que soient mis en place des quotas obligatoires de travailleurs étrangers dans les professions artisanales (Le Monde, 1er octobre 1999). Quant au gouvernement Jospin, il a fait officiellement étudier par le ministère de l'emploi (sic!) la reprise d'une immigration de travailleurs, sous prétexte de satisfaire aux besoins de la "nouvelle économie".

Dans les années qui suivent la crise pétrolière de 1973, les conséquences de cette politique commencent à se faire sentir dans la vie quotidienne des Français (sur le marché du travail et dans les statistiques de l'insécurité). Aussi, pour échapper à la colère du peuple, les gouvernements successifs tentent-ils d'accréditer un double mensonge : l'immigration aurait été arrêtée, les ressortissants immigrés présents sur

notre sol s'intégreraient.

Regroupement familial : l'installation de colonies de peuplement

Le 5 juillet 1974, le gouvernement de M. Giscard d'Estaing décide certes la suspension "à titre provisoire" de toute arrivée nouvelle, décision confirmée le 21 mai 1975 mais avec des exceptions permanentes au bénéfice des services, de la confection et du bâtiment. Dès le 1er juillet 1975, les regroupements familiaux sont à nouveau autorisés et le décret du 29 avril 1976 (signé par MM. Chirac et Durafour et par Mme Veil) rétablit l'immigration familiale de plein droit.

La mécanique du regroupement familial, confirmée en 1994 par Édouard Balladur, a encore été amplifiée en 1999 par Lionel Jospin (décret du 8 juillet) qui abaisse de deux à un an la condition de résidence pour le demandeur de regroupement, lequel n'a désormais même plus besoin de justifier de "ressources stables et suffisantes".

Alain Juppé ne craint pas de déclarer au même moment : "Le regroupement familial est un droit et l'Europe, compte tenu de sa démographie, aura sans doute besoin d'apports de main-d'œuvre étrangère." (Le Monde, 1er octobre 1999).

Droit d'asile et carte de séjour renouvelable : l'immigration devient incontrôlable

Durant la même période, les procédures du droit d'asile sont détournées de leur finalité première (protection accordée pour cause de persécution politique de la part d'un autre état) pour devenir une seconde voie d'immigration : de deux mille demandes annuelles dans les années 70, on est passé à près de 20_000 en 1980 et à plus de 50_000 dans les années 90. Si toutes les demandes n'aboutissent pas à l'attribution de la qualité de réfugié, les "déboutés" n'en restent pas moins en France puisqu'ils ne sont expulsés qu'au compte-gouttes (4.500 expulsions effectives pour 37.260 décisions de reconduite à la frontière prononcées en 1998). La réglementation française crée donc des "clandestins" officiels...

Plus grave encore, la loi constitutionnelle du 25 novembre 1993 intègre dans notre Loi fondamentale un article 53-1 nouveau qui autorise la France à donner asile à tout étranger "pour un autre motif" que l'asile politique proprement dit. La finalité du droit d'asile est totalement pervertie quand il est accordé à des ressortissants algériens menacés par les islamistes, alors qu'il s'agit d'un conflit interne à un pays tiers.

Le 30 juin 1984, l'Assemblée nationale, sur proposition du gouvernement Mauroy, adopta à l'unanimité de ses membres RPR, UDF, PS, PC, une loi créant un titre unique de séjour et de travail de dix ans, automatiquement renouvelable. Cette loi confère, en quelque sorte, aux étrangers présents en France un droit permanent à l'installation : l'immigré provisoire est ainsi appelé à se transformer en immigré définitif... qui finira par être naturalisé.

Au titre du regroupement familial (60%), de l'admission pour travail (25%) et de l'asile (15%), plus de 100.000 ressortissants étrangers ou immigrés supplémentaires (116_903 "entrées à caractère permanent" selon Migrations et Nationalité en 1998, le document annuel de la Direction de la population et des migrations établi par André Lebon) s'installent en France chaque année, soit l'équivalent d'une ville comme La Rochelle. La plupart ne repartiront pas dans leur pays d'origine, puisque entrés majoritairement par le biais du regroupement familial, ils n'ont désormais aucune raison sérieuse de quitter la France. Il faut enfin y ajouter les étudiants étrangers (122.126 au titre de l'année universitaire 1998-1999), dont 80% sont originaires d'Afrique, du Maghreb et d'Asie.

Code de la nationalité : des Français de papier

Au mépris de la plate-forme commune de gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Chirac renonça définitivement en 1987 à réformer le Code de la nationalité laxiste voté en 1973. Quant à la seule innovation issue de la mini-réforme Méhaignerie de 1993, la "manifestation de volonté", elle fut supprimée par la loi Guigou du 16 mars 1998.

En effet, tout étranger peut acquérir la nationalité française par de multiples artifices juridiques, notamment :

- s'il réside depuis cinq ans en France, pour un majeur;
- s'il est né en France, pour un mineur, à dix-huit ans ou dès treize ans s'il y réside depuis cinq ans;
- s'il est né en France d'un parent français et d'un parent étranger;
- s'il est né en France, même de deux parents étrangers, si l'un de ceux-ci est lui-même né en France ou dans un ancien territoire français d'outre-mer, etc...

La nationalité française est donc accordée automatiquement ou semi automatiquement à une centaine de milliers de ressortissants étrangers ou immigrés chaque année, sans qu'ils en aient émis le désir ou prouvé leur assimilation à notre civilisation. Ces "naturalisations automatiques" ne sont souvent même pas comptabilisées comme telles, car beaucoup entrent dans le cadre d'une "attribution" de nationalité à la naissance.

Ceci n'empêche pas qu'en 1998, par exemple, 123.761 ressortissants étrangers ont été naturalisés (soit l'équivalent de la ville de Troyes), tout en gardant généralement leur nationalité d'origine. Ces naturalisations concernent pour 59% des originaires d'Afrique, 23% d'Asie et seulement 15% d'Europe. Cela permet de rayer chaque année 100.000 personnes au moins des statistiques des étrangers et de prétendre que leur nombre reste stable...

Régularisations : quand la clandestinité crée un "droit du sol" d'un genre spécial

A l'ensemble de ces législations faisant bon marché du droit des Français à rester maîtres chez eux, s'ajoutent périodiquement des régularisations de masse qui consistent à adapter le "droit" au fait : la présence de centaines de milliers de ressortissants immigrés clandestins. En 1981, le gouvernement socialo-communiste de Pierre Mauroy régularise, selon ses propres chiffres, 130.000 immigrés clandestins. Edith Cresson procède à une "petite" régularisation de 20.000 clandestins en 1991. Jean-Pierre Chevènement procède à nouveau à une telle opération en 1997 (près de 70.000 régularisations, selon les chiffres de l'OMI), à l'approbation d'Alain Juppé qui déclare : "Il y a des lois qui permettent de régulariser... Appliquons-les!" (Le Monde, 1er octobre 1999). Là aussi, les "déboutés" créés par ces pratiques administratives demeurent sur notre sol et finissent, tôt ou tard, par être régularisés, sans parler de l'appel d'air que leur exemple suscite dans les pays d'émigration.

Vague planétaire d'immigration : l'ONU en proie au délire de la "projection"

Alors que la France est déjà largement en passe d'être submergée par ses propres défaillances en la matière, deux rapports de l'ONU (janvier et mars 2000) prescrivent l'installation sur son sol de 1,7 million d'étrangers par an jusqu'en 2050 pour... régler le problème des retraites. Étrange sollicitude et solution proprement délirante dont le seul intérêt est de légitimer, sous prétexte de projections démo-économiques, la poursuite d'une immigration débouchant sur la submersion pure et simple des Français de souche et la disparition de la France, dont pas un seul des gouvernants n'a réagi à ces fadaises criminelles.

On ajoutera que les traités européens signés par la France (Schengen, Maastricht, Amsterdam), le projet d'entrée de la Turquie dans l'Union ou les engagements de Lionel Jospin au sommet de Tempere (Finlande) relatifs aux flux migratoires et à "la lutte contre la xénophobie", vont tous dans le sens d'une amplification de l'installation de ressortissants immigrés sur notre sol. On ne peut qu'admirer la patience du peuple français face à cette déferlante : la Commission nationale consultative des droits de l'homme a péniblement recensé 27 actes de "violence raciste" en 1999 (85 en 1990) sur... 3_600_000 crimes et délits selon le ministère de l'Intérieur, et même 17 300 000 selon l'INSEE!

"Politique de la ville "_: beaucoup d'argent pour rien

Dès le milieu des années Soixante-dix, il est patent que l'urbanisation par "grands ensembles" menée durant les deux décennies précédentes est un échec. Échec sur le plan conceptuel, tout d'abord, des ZUP (zones à urbaniser en priorité, lancées en 1958, à l'origine des "quartiers"), qui a conduit à la réalisation de "cités" sans âme, produit d'un modernisme technocratique dans le logement (inspiré du "modèle" soviétique), qui prétendait "faire la ville" ex nihilo.

Échec, ensuite, dans la réalisation technique, la construction en quelques jours (comme au Val Fourré à Mantes-la-Jolie!) d'immeubles-barres étant "le résultat d'une série d'économies à courte vue et d'imprévoyances graves dans l'emploi des matériaux et les techniques du bâti" (Julien Damon, La politique de la ville, page 21).

Échec, enfin, par la concentration de populations étrangères, ou principalement d'origine immigrée, dans le logement social à la suite de la mise en place du regroupement familial et de la résorption des cités de transit et des foyers, dans le même temps où la demande de logements individuels l'emportait sur le logement collectif dans la population française, conséquence de l'élévation du niveau de vie et du crédit rendu facile à la demande des pouvoirs publics.

Le chômage et la "tertiarisation" de l'économie française ont aggravé la fracture ethnique de ces quartiers – au nombre d'environ 500 –, alors même que les travailleurs immigrés, sédentarisés sur place, ne trouvaient plus à s'employer, comme dans les années Soixante où le grand patronat les avait faits venir pour occuper des emplois industriels ou de service de très basse qualification. Cette politique, servante d'intérêts à courte vue, allait créer une "bombe" dont nous n'avons pas fini de payer les dégâts.

Le triple échec des "quartiers" aujourd'hui couverts par la "politique de la ville" (expression de Michel Rocard qui, en 1989, la destinait prioritairement à "faire reculer le Front national") est donc, sans ambiguïté aucune, celui de tous les gouvernements de Ve République. Les initiatives pour "reconstruire la ville sur la ville" n'ont alors plus cessé : programme Habitat et vie sociale (HVS, 1976), Développement social des quartiers (DSQ, 1981), Zones d'éducation prioritaires (ZEP, 1982), Développement social urbain (DSU, 1988), loi d'orientation pour la ville (LOV, 1991), contrats de ville (1993), sitespilotes d'intégration du FAS...

Les sommes consacrées par l'État, les collectivités locales, les bailleurs sociaux – souvent refinancés car en cessation de paiement chronique –, la Caisse des dépôts et consignations, progressent chaque année et Plan national après Plan national : 35 milliards de F. entre 1989 et 1993 (Xe plan), 50 milliards de F. entre 1994 et 1999 (XIe plan). En 1994, le gouvernement Balladur a décidé d'inclure la "politique de la ville" dans les contrats État-régions. En 1996, le gouvernement Juppé a lancé son "Pacte de relance pour la ville" (3,8 milliards de F. supplémentaires).

En 1999, le gouvernement Jospin a décidé d'en faire une "dimension transversale et permanente de toutes les politiques publiques" sur la durée des contrats Etat-régions

2000/2006. Le budget européen, au travers du programme d'initiative communautaire URBAN ou du FEDER (fonds de développement régional), contribue également au financement de la "politique de la ville". Sur les sept prochaines années (XIIe plan), ce sont officiellement près de 100 milliards de F. (contrats État-région, crédits État seul, crédits européens), qui seront investis dans les "quartiers", tant dans le bâti (les "cages d'escalier" chères à Harlem Désir) que dans les "associations".

Enfin, la "discrimination positive", prônée par les milieux multiculturalistes depuis des années, a été pour la première fois introduite en droit français par le "Pacte de relance de la ville ", au travers du dispositif des "zones franches urbaines" (exemptions fiscales et de charges sociales). Le gouvernement Jospin a décidé d'étendre cette discrimination à l'ensemble des politiques portant sur les "quartiers".

La "politique de la ville", dont l'origine est une succession d'erreurs catastrophiques des gouvernements de la Ve République, n'a ni amélioré la sécurité, ni fait progresser "l'intégration". C'est, en revanche, une politique d'exclusion des Français sur leur propre sol.

Droit de vote des étrangers : les Français dépossédés du droit de décider de leur avenir

Ultime preuve de la volonté de faire disparaître la France en tant que nation maîtrisant son destin : la longue campagne –_appuyée sur un sondage bidonné_– menée tout au long de l'année 1999 en faveur du droit de vote pour tous les ressortissants étrangers, qui a débouché début mai 2000 à l'Assemblée nationale sur la discussion de la proposition de loi du député "vert" Noël Mamère.

Il s'agit là, bien évidemment, du vieux serpent de mer du lobby immigrationniste. Mais il prend d'autant plus de force que la situation semble aujourd'hui mieux s'y prêter. La présence de millions de ressortissants étrangers ou immigrés sur notre sol, acceptés par la "loi" ou dans les faits par des pouvoirs publics en mal de régularisation, les multiples enclaves sur notre sol occupées majoritairement par des colonies de peuplement, tout cela permet de mettre en relief le sophisme qui veut qu'étant ici chez eux, ils devraient y avoir les mêmes droits que les Français, à commencer par le plus important, le droit de vote, élément de souveraineté qui permet au seul citoyen français d'avoir son mot à dire sur l'avenir de la France.

Cependant, on ne le dira jamais assez, c'est la supra-législation européenne entrée en droit français grâce à Charles Pasqua en 1994 (loi 94-104 du 5 février relative au vote des ressortissants communautaires) qui fournit à la proposition Mamère, comme à ses pareilles, le fondement de leur démonstration. Cette disposition ne devait, à l'époque, concerner que les ressortissants de l'Union et l'élection au parlement européen. Le Front National avait été le seul à voter contre et à dire que c'était un leurre : la porte était désormais ouverte à d'autres ressortissants et à d'autres élections. Les propositions de loi Mamère et autres ne se privent pas de le dire : "L'instauration d'une citoyenneté européenne par le traité de Maastricht a ébranlé le lien restrictif qui unit droit de vote et nationalité"!

Et si l'on rapproche cette disposition de la loi Gayssot "solidarité et renouvellement urbain" du 13 décembre 2000, fixant un quota obligatoire par commune de 20% de logements sociaux – dont on connaît l'attribution préférentiellement étrangère – , on voit clairement où veulent en venir les euro-mondialistes. Il s'agit de verrouiller leur œuvre de submersion du peuple français et de destruction de la souveraineté de la France par attribution de la citoyenneté sur la base du seul critère de résidence : le parlement européen a "recommandé" le 16 mars 2000 que les États membres de l'Union accordent cette citoyenneté à tout ressortissant étranger à partir d'une présence de 5 ans sur leur territoire!

L'IMMIGRATION : DES MENACES MORTELLES POUR LA FRANCE ET LES FRANÇAIS

Une menace mortelle pour l'identité française

La présence et le développement, année après année, de colonies de peuplement, confortées par des dispositifs législatifs et sociaux très favorables et une délirante propagande de préférence étrangère, baptisée "lutte contre le racisme", sont pour notre identité nationale une menace mortelle : ils modifient en profondeur la substance même du peuple français. La formation de communautés fermées, constituées sur des bases ethniques, s'oppose évidemment à toute l'histoire de la société française.

Plus le temps passe, plus s'installe dans une partie de l'opinion l'idée que ces ressortissants étrangers sont définitivement installés. La conviction est que se crée, petit à petit, un pays multiculturel et multiethnique dont on sait qu'il est inéluctablement multiconflictuel : l'actualité internationale le prouve tous les jours. N'est-ce pas ce que veulent les mondialistes ? "Pour passer au xxie siècle, il ne doit plus exister que des États multiethniques" (général Wesley Clark, commandant des forces de l'OTAN pendant la "guerre" du Kosovo).

La France est une nation "venue du fond des âges" et sa population est, pour l'essentiel, fixée depuis plus de deux millénaires. Elle est principalement issue de la fusion de trois composantes européennes : celte, latine, germanique. Le baptême de Clovis à Reims, premier sacre royal, et la réception des insignes de consul romain que lui adresse l'Empereur depuis Constantinople, symbolisent à la fois la fusion des Gallo-romains et des Francs dans le catholicisme, et l'acceptation de l'héritage gréco-romain. Par là, l'identité propre à la France s'ouvre à des valeurs universelles. Elle a ainsi donné naissance à une civilisation exceptionnelle, qu'elle a portée par-delà les mers qui la bordent. Mais, contrairement à l'immigration venue des pays européens au milieu du xixe siècle et au début du xxe siècle ou aux élites venues des possessions d'outre-mer, l'intégration massive de millions de ressortissants immigrés – que l'on conforte, qui plus est, dans leurs différences les moins acceptables! – détruit cette identité. Il faut donc inverser le courant de l'immigration.

Pour s'assimiler, il faut respecter et partager des valeurs spirituelles, morales, culturelles suffisamment fortes et entraînantes pour abandonner les siennes. Or, les quartiers ethniques et les cités-ghettos, repliés sur eux-mêmes et fonctionnant trop souvent grâce à l'argent de la drogue, peuvent d'autant moins "faire France" qu'ils voient des dirigeants politiques et médiatiques montrant ouvertement leur hostilité aux valeurs nationales et leur adhésion au mondialisme. Comment pourraient-ils "respecter la loi française" quand ils voient ces derniers pratiquer la corruption, ou acheter la paix civile à coup de subventions publiques de la "politique de la ville"?

Comme l'a toujours dit le Front National, la responsabilité de l'immigration et de ses conséquences relève –exclusivement– des hommes politiques qui nous gouvernent depuis 40 ans.

Une menace mortelle pour la souveraineté française

Résultat de cette politique, la présence en France de nombreux étrangers et d'un nombre grandissant de binationaux, français au regard de la loi française, mais algériens, marocains ou turcs au regard de la loi de ces pays, met en cause la souveraineté et l'ordre intérieur.

Elle pose la question du loyalisme. Elle autorise les États dont les immigrés sont originaires à peser sur la politique intérieure de la France. C'est ainsi, par exemple, que

lors d'une émeute dans les quartiers nord de Marseille, après une opération de police au cours de laquelle on avait tenté d'arrêter les auteurs d'une attaque à main armée, le consul_général d'Algérie à Marseille, appelé par les autorités françaises_(!), est intervenu "pour calmer les esprits".

Elle importe en France les affrontements internes à ces pays, comme l'ont montré, entre autres, l'activité de réseaux qui ont commis des attentats sur notre territoire ces dernières années, comme l'ont prouvé aussi bien l'affaire Khaled Kelkal que l'affaire de Roubaix (réseau de soutien aux musulmans bosniaques), ou encore les manifestations armées organisées par l'extrême gauche kurde en plein Paris. Ils font de la France le champ de bataille de conflits dans lesquels elle n'a pas à être partie prenante.

Non à l'islamisation de la France!

"Deuxième" religion de France selon l'expression de Jacques Chirac (il y avait 50 mosquées en 1974, 1_536 officiellement en 1999, deux fois plus si l'on comptabilise les lieux de prière privés), l'islam pose la question jusqu'à présent jamais sérieusement débattue, de sa compatibilité avec notre civilisation sur le territoire français. Selon différentes études sérieuses et convergentes (Pierre_Milloz,_Michel Massenet, Jean Lambert, Paul Mottin), il y aurait entre 5 et 8 millions de musulmans en France, dans leur immense majorité d'origine immigrée.

L'islam est bien plus qu'une simple croyance. C'est une théocratie qui est à la fois religion, État et système de gouvernement : "La religion islamique ne fait pas de distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir religieux ; bien au contraire, elle les associe et les confie à l'État" (Docteur Soufy Aboutalib, Le statut de la religion dans la pensée musulmane, in Église et pouvoir politique, Actes des journées internationales d'histoire du droit, Angers, juin 1989).

Reposant, à l'instar du marxisme, sur une opposition dialectique entre le dâr-al-harb, territoire où se déroule la guerre légale contre l'infidèle (jihâd) et le dâr-al-islam, territoire conquis où s'applique la loi de Mahomet, l'islam se caractérise par la permanence d'une éthique qui modèle dans un sens unificateur des normes sociales et des comportements (vie quotidienne, statut de la femme, héritage, droit social) qui ne sont, ni de près, ni de loin, compatibles avec notre civilisation, notre conception de l'homme, nos traditions juridiques.

Selon le journaliste du Monde Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, "le musulman qui veut s'intégrer dans notre cité cesse d'affirmer que les préceptes qui sont les siens sont, en tout temps et en tout lieu, supérieurs aux législations civiles... Il doit donc renoncer à une partie de lui-même, à des positions doctrinales et à un statut des personnes forgés il y a plus de mille ans".

Sur le plan géopolitique, l'islam est le lien qui unit, avec un sentiment de supériorité, l'ensemble des musulmans, où qu'ils résident, et qui forment alors l'Umma ou communauté des croyants. Cette notion de communauté interfère avec la réalité politique des États et s'oppose directement à l'indépendance nationale. Elle est à l'origine d'une constante volonté de regroupement des musulmans qui se manifeste soit dans la vie internationale, soit à l'intérieur des communautés immigrées, en pays non musulman.

C'est en ce sens que l'islam devient alors une menace pour notre souveraineté nationale en créant un système de double allégeance, d'autant plus dangereuse que les dirigeants actuels de notre pays laissent les pays musulmans continuer à avoir une autorité politique (Algérie) ou religieuse (Maroc) sur leurs ressortissants, et financer les lieux de culte (Arabie saoudite) ou les institutions caritatives musulmanes liées, comme on l'a vu à Lille, au pèlerinage à la Mecque.

Le Front National a toujours respecté la pratique religieuse des anciens combattants

français musulmans et de ceux qui ont vraiment choisi la France, souvent au péril de leur vie. Il constate d'ailleurs que ceux-ci sont souvent dépouillés dans les faits de leurs lieux de culte, confiés à des imams ou à des organisations étrangères. Cependant, le Front_National ne saurait tolérer que ces autorités ou organisations religieuses et politiques prétendent encadrer un nombre toujours croissant de musulmans étrangers ou d'origine étrangère, que ce soit directement ou par le biais d'organisations à prétentions cultuelles, culturelles ou caritatives.

Pire encore, comme la DST et les Renseignements Généraux l'ont révélé en tentant - en vain - d'alerter les pouvoirs publics, de nombreux réseaux propagent un discours radical en direction des immigrés musulmans, particulièrement ceux dits "de la deuxième génération", les détachant d'une "intégration" ressentie comme destructrice de l'identité islamique, et participant donc explicitement à la ghettoïsation communautaire.

Cette situation culmine parfois dans des incidents dramatiques très révélateurs, comme le meurtre à Nancy d'une jeune turque, sous prétexte qu'elle voulait épouser un Français de souche.

Elle rencontre le laxisme des pouvoirs publics qui font appel à des "intermédiaires" lors d'affrontements dans les "quartiers" au lieu de faire respecter la loi, donnent une couverture sociale et une reconnaissance juridique à la polygamie, tolèrent le port du voile à l'école, les abattages massifs d'animaux au mépris des règlements sanitaires et la construction de mosquées sous le contrôle d'États qui ne laissent aucune place sur leur territoire au culte chrétien.

Ces capitulations, consenties sous couvert de libéralisme, méconnaissent la réalité des faits, qui veut que de telles pratiques, revendiquées au nom de la tolérance, soient ensuite, par des pressions diverses de leurs promoteurs, imposées à tous les musulmans du voisinage, avant que de l'être aux non-musulmans eux-mêmes.

Le Front National s'oppose à cette menace pour la souveraineté et la civilisation françaises. Convaincu que la seule solution de fond est l'inversion du courant de l'immigration, il s'opposera dans l'attente à ces formes de prosélytisme agressif et ne permettra pas que des moyens quelconques y soient consacrés.

Une menace mortelle pour la paix civile française

La présence sur le territoire français d'ethnies de plus en plus nombreuses, dont les membres privilégient souvent leur appartenance communautaire par rapport à leur assimilation au modèle français, pose à terme un problème de paix civile. En mêlant des hommes et des femmes d'origines ethniques et religieuses différentes, les ressortissants immigrés se trouvent déracinés, coupés de leurs traditions, tout comme les Français dans les quartiers immigrés se sentent étrangers dans leur propre pays. L'immigration est donc une source majeure d'insécurité.

Le lien entre immigration et insécurité est tellement évident que le sociologue de gauche Christian Jelen a pu écrire : "On ne peut résoudre un problème en le posant mal ou en omettant un certain nombre de ses paramètres essentiels. C'est pourtant ce qui se passe, depuis des années, avec les violences urbaines. Les politiques mises en œuvre pour restaurer le calme n'ont pas échoué par hasard ou par malchance, mais par refus de reconnaître que les auteurs des violences sont majoritairement issus de l'immigration" (La guerre des rues).

L'emploi par les médias d'euphémismes tels que "jeunes", ou la volonté de dissimuler l'origine d'auteurs de crimes particulièrement atroces (cf. l'affaire Rezala), sont autant de preuves supplémentaires de la réalité du lien insécurité-immigration.

Les statistiques établissent clairement ces faits : ainsi, selon le rapport annuel du ministère de l'intérieur (Aspects de la criminalité et de la délinquance constatée en France), comparativement au taux de mise en cause des nationaux, on constate que, proportionnellement, les étrangers commettent plus de crimes et de délits que les Français : un délit sur cinq, alors qu'ils ne représenteraient que 6% de la population française. Encore faut-il préciser que la délinquance des binationaux n'est pas comptabilisée dans cette statistique !

La préfecture de police de Paris a, pour sa part, relevé que, dans la capitale, 40% des délinquants (et 32% des auteurs identifiés) sont des étrangers alors qu'ils ne sont officiellement que 16% dans la population parisienne, 44% de ces délinquants étrangers étant en situation irrégulière. La délinquance étrangère représente, à Paris, 34% des violences volontaires, 35% des viols, 39% du proxénétisme, 48% du trafic et de la revente de stupéfiants, 50% des "atteintes volontaires à la vie" (source Contrat parisien de sécurité, 12 avril 1999).

Cette forte délinquance étrangère se retrouve dans les statistiques de la population carcérale. Comme le notait la Revue du corps préfectoral, 30% de la population pénale est d'origine étrangère, un autre tiers étant composé de bi-nationaux considérés comme français dans les statistiques officielles.

Sur ce point, au-delà des chiffres, les responsabilités morales et politiques de l'Établissement sont immenses : comment des ressortissants immigrés pourraient-ils "s'intégrer" quand se multiplient les "affaires" dans lesquelles trempent des centaines d'élus ou que les bateleurs du sport commercial et de la télévision font régner l'argent-roi ? Comment pourraient-ils être impressionnés par des "rappels à la loi" quand les médias, la publicité, les livres scolaires font étalage de vulgarité ou ridiculisent les valeurs morales ? On ne s'assimile qu'à un modèle supérieur d'organisation sociale, pas à une société qui se dissout à vue d'œil.

Une menace pour la prospérité française

La division internationale du travail, le modèle de développement prôné par les institutions internationales (FMI, Banque mondiale, CNUCED), la destruction des agricultures vivrières africaines au profit d'un modèle urbain et administratif déracinant, accélèrent les migrations internationales. Le mondialisme est, là-bas, la cause première de cet exode alors même qu'il se pose, ici, en modèle d'organisation des peuples.

Les prestations sociales que les ressortissants immigrés savent recevoir automatiquement en arrivant en France, constituent donc autant de pompes aspirantes des populations du tiers-monde. Pour beaucoup de ces personnes, mieux vaut être chômeur en France que de demeurer à travailler dans le pays d'origine. Le lobby immigrationniste a, en effet, su entretenir une législation attractive, fondée sur l'absence de distinction selon la nationalité.

Le Conseil constitutionnel, sortant complètement de son rôle, a validé cette conception. Non seulement le ressortissant immigré et sa famille deviennent de plus en plus "résidents "et de moins en moins expulsables, mais ils peuvent alors prétendre, du fait même de cette présence, à une prise en charge complète par les dispositifs sociaux. Le bénéfice de ces prestations n'est en effet qu'exceptionnellement lié à la régularité du séjour : l'immatriculation à la Sécurité sociale des parents comme la scolarisation des enfants ne sont pas, par exemple, conditionnées par la régularité du séjour.

Tout cela a un coût que supporte l'économie française, c'est-à-dire chaque Français. Maurice Allais, prix Nobel d'économie, estime que chaque ressortissant immigré coûte en infrastructures collectives quatre années de salaire et vingt années s'il vient avec femme et enfants. Pour les 6_600_000 résidents immigrés (estimation minimale), la différence entre ce qu'ils payent en impôts et cotisations et ce qu'ils perçoivent en prestations des

organismes publics, s'élève dans le même temps à près de 300 milliards de F en 2000, soit environ ce que rapporte l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Dès la première publication du Rapport Milloz (1990), le Commissariat au Plan et le Haut Conseil à l'Intégration annoncèrent leur intention de démentir ses conclusions en réalisant une contre-expertise. Dix ans plus tard, on l'attend toujours. Force est donc de reconnaître que cette estimation n'est pas sérieusement contestable ; peut-être est-elle même en dessous de la réalité...

Le rapport 1999 du Haut Conseil à l'Intégration relève que ce ne sont pas les ressortissants immigrés "rentables" (sic) qui arrivent dans notre pays. Pour la troisième année consécutive, selon le rapport, le nombre de personnes bénéficiant du regroupement familial, originaires aux deux tiers du continent africain, a augmenté de 11,2%. L'immigration pour motif de travail a reculé de 10% et "5% à peine des entrants sont des travailleurs."

Le 13 janvier 2000, le démographe Jacques Dupâquier, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, a estimé que "si l'on considère l'immigration en terme d'emplois, le moins que l'on puisse dire est que l'offre ne répond pas à la demande. Le taux de chômage parmi les Français est de 11,1%. Chez les Européens établis dans notre pays, de 10,2%. Et chez les non-Européens, de 28,3% pour les hommes et de 37% pour les femmes. Si l'Europe accueille trop de personnes étrangères non qualifiées, elle deviendra un continent sous-développé".

LES PRINCIPES:

FRANCE ENRACINÉE CONTRE SOCIÉTÉ MULTICULTURELLE

L'IDENTITÉ FRANÇAISE

Le refus de la société multiculturelle, au nom de l'identité de la France, est le combat fondamental du Front National. L'identité est, à la Nation, ce que la personnalité est à l'individu. Elles sont la condition de sa vie et de sa liberté : privés d'identité ou privés de personnalité, la Nation ou l'individu ont définitivement perdu la maîtrise de leur destin. Aussi convient-il de respecter, en France comme ailleurs, le principe selon lequel chaque peuple doit disposer d'un territoire qui lui soit propre.

L'histoire de l'humanité et l'observation des peuplements de la planète confirment cette loi : partout où cohabitent des peuples de race, de langue, de culture ou de religion radicalement différentes, l'assimilation se révèle impossible et des conflits surviennent, tôt ou tard. Or, l'immigration massive que nous subissons porte atteinte à notre identité et, par voie de conséquence, à l'existence de la France. Quant au déracinement qu'elle entraîne, il est nocif aussi bien pour la population française que pour les immigrés euxmêmes.

Pour que la France reste la France, les Français doivent rester maîtres chez eux. Cela a été le cas le cas jusque dans les années Soixante (son histoire le prouve) et il est essentiel que cela le demeure.

LA PRÉFÉRENCE FRANÇAISE

Dans les relations avec l'étranger, le principe de la préférence nationale - le Français jouit en France de privilèges auxquels l'étranger ne peut accéder - doit prévaloir. La préférence nationale est un sentiment naturel : elle instaure un devoir de solidarité entre compatriotes, comparable à celui qui unit les membres d'une même famille. Elle a une dimension universelle qui est la preuve de sa pertinence : elle donne de la valeur à

l'échange entre nations car elle le fonde sur une relation d'égalité.

Cette notion, dont la simple évocation heurte les bonnes consciences de l'Établissement, est d'autant plus légitime que la France ne doit rien aux immigrés venus sur son sol. Un très grand nombre d'entre eux a pénétré clandestinement en France et continue d'y résider de la même façon. Quant à ceux qui sont entrés légalement sur notre territoire ou que l'on y a fait venir, ils sont ici parce qu'ils y ont aussi trouvé leur intérêt. Si cela cessait d'être le cas, ils repartiraient d'eux-mêmes. Beaucoup, enfin, viennent de pays qui ont souhaité cesser d'être sous souveraineté française et devenir indépendants. Ils doivent en assumer les responsabilités.

UNE POLITIQUE NEGOCIÉE DE CO-DEVELOPPEMENT

Chacun sait que l'immigration est avant tout le résultat de la misère qui règne dans les pays du tiers-monde, causée par les orientations économiques mondialistes comme par leurs propres dirigeants. Aussi n'est-il pas question d'accabler les immigrés ni même de les rendre responsables d'une situation dont ils sont les vecteurs souvent inconscients. Consciente de leurs difficultés, la France ne refusera pas son aide à ces pays : elle pourra d'autant plus se le permettre qu'elle sera exigeante envers ceux qu'elle accueille chez elle.

Mais la générosité n'est possible que lorsque l'on a les moyens de la pratiquer. Elle prendra place dans le cadre d'une politique négociée de co-développement : ces populations seront aidées sur place après leur retour, car le regroupement doit se faire dans le pays d'origine, pas en France. Le mondialisme broie les peuples et méprise les hommes : fidèle à sa vocation, la France française respecte les nations et civilise les hommes.

PROPOSITIONS

RENVERSER LE COURANT INVERSER LES FLUX MIGRATOIRES

1. Mettre fin à toute immigration

Officiellement "suspendue" depuis 1974, l'immigration se poursuit en droit et en fait. En dehors de cas exceptionnels et sauf accords spécifiques passés avec certains pays, l'immigration légale sera totalement interdite en France.

2. Abroger le regroupement familial en France

Le regroupement familial est, aujourd'hui encore, responsable de l'entrée en France, chaque année, de dizaines de milliers de femmes, d'enfants ou de proches de travailleurs étrangers présents en France : il est impératif d'abroger ces dispositions. Le regroupement familial doit se faire dans le pays d'origine.

3. Ramener le droit d'asile à sa vocation initiale

Ce droit ne pourra plus être accordé qu'à des personnes subissant, directement à titre individuel, une grave persécution de la part de leur État d'origine.

4. Lutter contre le faux tourisme

Les touristes en provenance de pays avec lesquels la France n'aura pas passé d'accord

spécifique, devront justifier de ressources suffisantes et d'un hébergement réel ; en outre, ils seront soumis à un contrôle mensuel. La non-soumission à ces contrôles les fera entrer dans la catégorie des clandestins expulsables. Quant aux ressortissants des pays avec lesquels la France n'aura pas passé d'accords similaires, ils devront, avant de pénétrer sur le territoire national à titre touristique, verser une caution qui leur sera restituée au moment de leur départ de France.

5. Procéder à l'expulsion effective des immigrés clandestins

Tout immigré clandestin sera expulsé et renvoyé dans son pays d'origine. Il ne pourra prétendre à aucune aide pécuniaire ou allocation de secours. Entre la période de son arrestation et celle de son expulsion, il sera placé en centre d'hébergement surveillé. Les compagnies aériennes, les armateurs ou les transporteurs ayant favorisé l'entrée de clandestins en France seront frappés de lourdes amendes. De même, les employeurs de main-d'œuvre clandestine seront durement sanctionnés.

REFONDER LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

6. Réaffirmer le droit de la filiation

Le mode normal d'acquisition de la nationalité française, c'est-à-dire la filiation, sera réaffirmé comme base du Code de la nationalité et de la citoyenneté : "Naît français tout enfant né de père ou de mère français". Le droit de vote ne sera accordé qu'aux citoyens français.

7. Interdire la double nationalité

Sauf cas de réciprocité, la France interdira à ses nationaux d'être également citoyens d'un pays étranger. Les binationaux actuels devront choisir : soit rester français et renoncer à leur autre nationalité, soit abandonner la nationalité française.

8. Fonder la naturalisation sur l'assimilation

Toute procédure d'acquisition automatique ("droit du sol") sera abrogée. La seule procédure d'acquisition de la nationalité française désormais reconnue sera la naturalisation, laquelle suppose donc le désir de devenir français, désir exprimé sous la forme d'une demande expresse. Cette naturalisation ne pourra être obtenue qu'après vérification de l'assimilation du candidat, c'est-à-dire l'acquisition démontrée, par le candidat et ses proches mineurs, des valeurs spirituelles, des mœurs, de la langue et des usages qui fondent la civilisation française.

Les naturalisations seront individuelles et ne s'étendront qu'aux enfants mineurs. Comme en Suisse, toute naturalisation sera soumise à l'avis du conseil municipal de la commune de résidence du requérant. Tout naturalisé devra prêter un serment solennel de loyauté envers la France. Il abandonnera ipso facto sa nationalité d'origine.

La naturalisation à raison du mariage ne sera plus automatique_: le conjoint étranger restera soumis à la procédure normale de naturalisation.

9. Instaurer une période probatoire

La naturalisation ne deviendra définitive qu'après une période probatoire de longue durée au cours de laquelle le naturalisé devra s'abstenir de toute activité politique, conformément au devoir de réserve, le droit de vote n'étant accordé qu'à l'issue de cette période.

10. Appliquer la déchéance de nationalité

Le Code de la nationalité prévoit que toute personne naturalisée pourra être déchue de la nationalité française si elle commet des crimes tels que, notamment, un assassinat, un acte terroriste, une prise d'otages, un rapt d'enfant, un viol, le trafic de drogue. Aujourd'hui tombée en désuétude, cette loi sera remise en vigueur, étendue, et appliquée avec toute la rigueur nécessaire.

APPLIQUER LA PRÉFÉRENCE NATIONALE

11. Accorder la priorité d'emploi aux Français

En cas d'embauche, une juste législation fera application de la préférence nationale et donnera priorité d'emploi aux Français. De la même façon, en cas de licenciements dans les entreprises, les salariés français, à égalité de compétences, seront prioritairement maintenus dans leur emploi.

12. Assurer aux nationaux la priorité d'accès _aux logements sociaux

Les Français bénéficieront de la priorité dans l'attribution des logements sociaux et des prêts immobiliers leur permettant de s'en rendre propriétaires. Par ailleurs, les foyers Sonacotra seront progressivement transformés en centres d'hébergement pour nos compatriotes démunis.

13. Réserver les allocations familiales aux familles françaises

Comme cela était prévu lors de leur création, les prestations familiales sont destinées à encourager la natalité et les familles françaises. Les allocations familiales seront exclusivement réservées aux familles françaises.

14. Réserver aux Français les aides sociales

Les clandestins ne recevront plus ces aides qui seront versées seulement aux citoyens français. Le RMI sera, par exemple, réservé aux nationaux.

PROTÉGER L'IDENTITÉ NATIONALE

15. Rester maîtres de nos frontières

Les traités européens qui entraînent l'ouverture sans contrôle de nos frontières ou transfèrent la politique d'immigration et de visa à l'Europe seront dénoncés (Schengen, Maastricht, Amsterdam...). La France ne s'interdira pas, en revanche, de proposer une politique coordonnée de surveillance des frontières à d'autres pays européens, à commencer par ceux qui ont des frontières communes avec elles. En tout état de cause, la France gardera son propre système de contrôle des frontières et décidera souverainement, par la politique des visas, qui peut ou ne peut pas pénétrer sur son territoire.

16. Supprimer les cartes de séjour de dix ans tacitement reconductibles

Les cartes de séjour actuellement délivrées pour dix ans et automatiquement reconductibles seront remplacées par des cartes d'un an non renouvelables automatiquement. Les immigrés en situation régulière sont censés résider en France pour y travailler. S'ils n'ont plus de travail, il est logique que leur départ soit envisagé. Les chômeurs étrangers arrivant en fin de droits verront leur carte de séjour devenir

caduque. Ils seront, à ce moment, invités à retourner dans leur pays d'origine.

17. Interdire toute subversion sous couvert d'islamisme

En application du principe de réciprocité prévu par le droit international, la construction de mosquées financées par des États n'autorisant pas le culte chrétien ou punissant de mort l'abandon de la religion musulmane ne sera pas autorisée.

En application des principes du droit public français au premier rang desquels la souveraineté nationale, la propagande anti-française sera interdite. Les agitateurs politiques étrangers agissant sous couvert d'islam seront expulsés sans faiblesse. Les lieux de culte traditionnels prévus pour les anciens combattants français musulmans seront soustraits à l'influence étrangère et rendus à leurs premiers destinataires. La polygamie cessera de faire l'objet d'une couverture sociale et d'une reconnaissance juridique, notamment au titre du regroupement familial. Les abattages d'animaux se feront en conformité avec la réglementation sanitaire française en vigueur.

18. Démanteler les ghettos ethniques

Les ghettos ethniques des cités et banlieues seront démantelés. Cela passera par la réhabilitation des logements sociaux et par leur attribution aux Français, auxquels les plus grandes facilités seront accordées pour accéder à leur propriété.

19. Contrôler les associations étrangères

Les associations étrangères devront obtenir un agrément administratif préalable, précaire et révocable ; elles ne pourront bénéficier de subventions publiques. Toute propagande ou manifestation de partis politiques étrangers sur le territoire national sera interdite et les bénéficiaires de l'asile politique seront invités à s'abstenir de tout activisme.

20. Expulser les condamnés étrangers à l'expiration de leur peine

Au terme de leur peine, les délinquants et criminels étrangers seront systématiquement expulsés vers leur pays d'origine à moins qu'ils n'y accomplissent celle-ci, dans le cadre de conventions de transfèrement. Les forces de police multiplieront les contrôles d'identité pour interpeller les délinquants immigrés présents sur notre sol.

ORGANISER LE CO-DÉVELOPPEMENT NÉGOCIÉ

21. Organiser par voie diplomatique les mouvements de population

La France provoquera la réunion de conférences bilatérales avec les pays de provenance de l'immigration afin de régler la question de la présence de leurs ressortissants sur notre sol.

22. Créer une contribution patronale d'aide au retour des immigrés

Pour donner un caractère concret au principe de la préférence nationale en matière d'emploi et pour faire payer aux employeurs les charges induites par l'immigration (logements, écoles, retour), il sera créé une contribution patronale assise sur le salaire versé aux étrangers.

23. Instituer une épargne-retour

Ainsi qu'il est exposé au chapitre Social, les cotisations sociales des nationaux et des ressortissants immigrés seront affectées à des caisses distinctes. Les cotisations chômage et retraite des ressortissants immigrés seront placées sur un plan d'épargneretour dont le capital sera versé lors de leur réinsertion dans leur pays d'origine.

24. Coupler le retour des immigrés avec l'aide à leur pays d'origine

Le retour des immigrés chez eux devra s'opérer dans des conditions décentes, en liaison avec les États dont ils sont originaires, surtout quand ceux-ci relèvent de la sphère francophone. L'aide aux pays du tiers-monde sera proportionnelle au nombre de leurs ressortissants qui rentreront chez eux.

Cette aide ne sera plus prodiguée directement à l'État concerné : elle passera par le canal de sociétés mixtes d'appui à des projets de développement agricole ou économique portés par des ressortissants immigrés retournant dans leur pays d'origine. Toute formation professionnelle d'un apprenti ou d'un salarié d'origine immigrée sera conditionnée par un contrat de retour dans son pays d'origine.

25. Organiser le retour chez eux des étudiants étrangers à l'issue de leurs études

Les étrangers qualifiés désirant venir couronner leurs études supérieures en France et ayant de la langue française une maîtrise suffisante seront les bienvenus dans nos établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, à l'issue de leurs études, ils devront retourner dans leur pays d'origine pour mettre les compétences acquises en France au service de leurs compatriotes. Les dépenses correspondant à leur formation seront intégrées dans le budget de la Coopération.

III ENSEIGNEMENT : DEVELOPPER LES INTELLIGENCES LE CONSTAT

ÉCOLE : DE L'UTOPIE AU DÉSASTRE

UN CONSTAT DE FAILLITE TRÈS LARGEMENT PARTAGÉ

Le système éducatif français est en faillite : cette analyse est partagée par nombre de nos compatriotes, y compris au sein de "l'éducation nationale" ! On ne peut donc le conserver dans sa forme actuelle : la crise du système éducatif est en effet à la racine de la crise française. Depuis 1981, les socialistes ont aggravé les maux déjà anciens qui frappaient l'enseignement et n'ont fait qu'en accentuer la ruine. Mais ils ont été précédés, approuvés, relayés, par la fausse droite qui partage avec eux la responsabilité de la ruine de "l'ordre du temple scolaire".

Premier budget de la Nation avec plus de 388 milliards de F. en 2001 (dont 89% de dépenses de personnel pour 1,1 million de personnes!), l'enseignement représente environ 22% des dépenses de l'État. Tel un Moloch jamais rassasié, le système absorbe sans cesse de nouveaux crédits :

- collèges et lycées pris en charge par les collectivités locales: 125 milliards de F,
- dépenses personnelles des parents: 42 milliards de F,
- dépenses de formation professionnelle des entreprises, 35 milliards de F.

La dépense française d'éducation représentait, en 1999, 626 milliards de F., soit 7,2% du Produit intérieur brut (PIB), 10 600 F par Français et 38 700 F par élève. Il y a toujours

plus d'enseignants (906 657 en 1999) alors même que de 1990 à 1997 le nombre d'élèves (14 419 000 en 1999) a baissé de 342 000.

A ce prix-là, les Français seraient en droit d'avoir un enseignement de qualité! Pourtant, le "mammouth" fait des ravages: comme l'a dit l'ancien premier ministre socialiste Michel Rocard, c'est "la plus effroyable pagaille du monde occidental".

L'Éducation nationale n'assure plus correctement la formation générale des élèves qui lui sont confiés dont 20%, en classe de sixième, ne lisent ni n'écrivent correctement. A l'âge du service militaire, 10 % des jeunes hommes sont illettrés, situation identique à celle observée en 1914!

L'Éducation nationale n'assure pas davantage un enseignement moral et civique. Les établissements scolaires ont depuis longtemps cessé d'être des havres de paix et de sérénité : selon les statistiques du ministère, près de 116 000 faits de violence ont, par exemple, été recensés entre le 1er janvier et le 31 mars 1998, dont 11 000 coups et blessures et 12 000 vols ou tentatives de vols, 163 établissements sont classés "à risques". Un rapport rédigé par des élèves de l'ENA, dans le cadre d'un séminaire, relève "qu'au-delà des imprécisions statistiques, le phénomène des violences à l'école a désormais atteint un niveau préoccupant".

Ils sont situés, pour la plupart, en ZEP (zones d'éducation prioritaire des "banlieues"), où "la moitié des maîtres auxiliaires enseignant l'arabe sont intégristes musulmans", selon l'ex-ministre socialiste Claude Allègre lui-même (AFP, 30 août 1997). Beaucoup des délits ou des crimes commis en milieu scolaire sont le fruit amer du laxisme moral généralisé et souvent liés à l'immigration de masse que connaît notre pays comme au déracinement qu'elle induit chez les jeunes immigrés.

La ruine de la morale publique et la brutalité des rapports sociaux qui en résulte ont considérablement dégradé le milieu scolaire. Ce ne sont pas les pédagogues soixante-huitards, qui donnent le ton à l'école, qui peuvent évidemment remédier à cette situation_: un questionnaire (40 pages !), distribué dans des lycées à Rouen et à Lyon, demandait au lycéen s'il avait eu des relations sexuelles "avec un seul partenaire, 2, 3, 4, 5, 10 ou plus de 10 !". Ce n'est ni l'installation de distributeurs de préservatifs, ni la distribution de la "pilule du lendemain" qui permettront aux adolescents de comprendre tout ce qu'il doit y avoir de respect dans la relation affective avec autrui. L'échec scolaire est un drame humain – des centaines de milliers de vies gâchées – et un gaspillage économique coûteux qu'un rapport du Conseil économique et social évaluait, il y a quelques années, à 100 milliards de F par an. Dans l'enseignement technique, le système a ôté volontairement aux entreprises toute possibilité de formation en alternance. C'est la raison pour laquelle il n'y a en France qu'un apprenti (366_000) pour 15 collégiens ou lycéens (5,6 millions).

La crise scolaire frappe aussi les maîtres, mal soutenus par leur hiérarchie, laissés seuls face à la violence, pénalisés quand ils veulent bien faire, ostracisés quand ils tentent de s'affranchir de la dictature des organisations de la gauche syndicale. Depuis 1969, l'enseignement français a produit en moyenne 4 900 bacheliers supplémentaires par an. L'augmentation des effectifs d'enseignants a été, elle, de 5 000 par an. Bien faible productivité du système !

L'Université, jadis parcours d'excellence pour les titulaires du Baccalauréat, est devenue une machine à produire de l'échec : 40 % des étudiants la quittent sans diplôme. Empêchée de sélectionner à l'entrée, elle étouffe sous le poids de son million et demi d'étudiants. Ballotée de réforme en réforme, avec un corps professoral mis sous tutelle – depuis la réforme universitaire Jospin, les étudiants "évaluent" les professeurs d'Université –, des instances syndicalo-administratives souvent politisées y prolifèrent qui prétendent décider des orientations, des travaux scientifiques et du contenu des

enseignements.

Normalement lieu de libre débat intellectuel, l'Université pratique désormais un "politiquement correct" délirant : une faculté de médecine lyonnaise a changé de nom sous prétexte qu'elle portait celui d'Alexis Carrel, prix Nobel de médecine mais "homme de droite". Telle autre faculté de la même ville a supprimé un institut d'études à la suite de manifestations d'une minorité marginale et bruyante.

Quant à l'État, il n'arrive même pas à faire face à ses obligations légales en matière de locaux : le plan Université 2000, lancé par Lionel Jospin en 1990, a été réalisé grâce aux collectivités locales (40 milliards de F. investis pour 3,5 millions de m2 créés). Et le plan U3M (universités du troisième millénaire), lancé par Claude Allègre, poursuit dans la même voie!

Bien sûr, dans la réalité, tout n'est pas toujours aussi noir : il y a des enseignants qui transmettent un savoir de qualité, des établissements calmes, des élèves bien formés et heureux, des étudiants qui réussissent. Mais c'est souvent malgré le système, voire contre lui : "L'éducation nationale est le dernier dinosaure hérité des mythes de l'aprèsguerre. Par son gigantisme et ses statuts soviétiformes, ses erreurs sont à la fois coefficientées et pérennisées" (P. Nemo, Pourquoi ont-ils tué Jules Ferry ?). Le désastre scolaire français n'est pourtant pas le fruit du hasard ou de la fatalité : il s'inscrit dans un processus mûrement réfléchi de destruction des intelligences et de l'identité françaises.

LE MINISTÈRE DE LA RÉFORME PSYCHOLOGIQUE

Depuis un demi-siècle, au détriment des enfants, des parents, des maîtres, l'enseignement a été l'objet d'un "Yalta intérieur" : à la gauche, la formation des esprits, à la "droite", la gestion des affaires économiques. Ce Yalta n'a non seulement pas permis à l'enseignement de garder sa qualité — bien au contraire — mais la "droite" s'est fait déposséder durablement du pouvoir, alors que la gauche ne cessait de renforcer le sien ou de regagner facilement le terrain provisoirement perdu.

La capitulation de MM. Chirac et Devaquet en décembre 1986 en fut une belle illustration. Ministre de l'éducation du gouvernement Balladur, François Bayrou poursuivit l'œuvre de Lionel Jospin et de Jack Lang: "Non seulement il ne récuse pas l'action engagée par ses prédécesseurs, mais, sur bien des points, il en approuve les objectifs et les principes" (Le Monde, 2 mai 1993). Son "contrat pour l'école" a même renforcé le collège unique, "collège inique".

Le plan Langevin-Wallon (1947) postulait "l'école unique avec un corps unique d'enseignants de la maternelle à la terminale". Il s'agit de "démocratiser l'école" : comme on ne peut obtenir que les élèves soient tous également intelligents, on préfère qu'ils soient tous également ignorants.

Ce plan sera réalisé sous et par la Ve République. De Christian Fouchet à Lionel Jospin, on aura successivement la carte scolaire (1959), la coupure du lycée en deux cycles (1960), le tronc commun de la sixième à la troisième (1968), le collège unique (1974), le tronc commun étendu à la seconde (1984), l'objectif des 80% de bacheliers par classe d'âge (1985), des cycles à la place des classes dans le primaire (1993), l'accent mis sur les activités dites de "socialisation" au détriment des connaissances, sans parler des réformes universitaires d'Edgar Faure à Claude Allègre. La volonté de Jack Lang de "lutter contre l'ennui ou l'absence de motivation (sic!), en introduisant des enseignements à options de la 5e à la 3e, ne remet pas en cause "le principe du collège unique".

Derrière les démissions politiciennes (Christian Beullac disait que, rue de Grenelle, "le ministre règne mais ne gouverne pas"), c'est une révolution culturelle permanente que

l'enseignement a subie depuis 40 ans : il s'agit de former un homme nouveau, décervelé et déraciné. Pour cela, les matières formant la réflexion et le goût (lecture, écriture, arithmétique, humanités) seront liquidées, l'enseignement de l'histoire sera révisé de manière soviétique, une pédagogie nouvelle sera mise en œuvre, apte à produire des personnalités dociles à l'utopie mondialiste.

Le ministère de l'éducation nationale est au service d'un projet totalitaire de manipulation psychologique et mentale des enfants, qui a pour objectif, comme l'a écrit le père du "pédagogisme" moderne, l'américain John Dewey, la destruction de "la notion purement individuelle de l'intelligence" (in Liberalism and social action, cité par Pascal Bernardin, Machiavel pédagogue). Telle est la principale raison de la crise scolaire : les aberrations du système éducatif ne sont que la conséquence de cette révolution.

LA SUBVERSION PÉDAGOGIQUE

Il y a 20 ans, Annie Kriegel remarquait : "Ce qui est le plus frappant dans la jeunesse scolaire d'aujourd'hui, c'est peut-être moins son ignorance que son ensauvagement" (Le Figaro, 8 août 1981). Jean-Pierre Chevènement – ancien ministre socialiste de l'éducation – lui fera écho avec ses "sauvageons". Mais à qui la faute ?

Un projet subversif complet, que l'UNESCO promeut désormais dans le monde entier (voir la "Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous" signée à New York en juin 1990 par 135 pays), est à l'œuvre. Il repose, tout d'abord, sur le postulat qu'il n'y a pas de nature humaine stable et définie. L'homme n'est que le produit d'une sociologie en constante évolution : cela implique le refus d'une transmission des connaissances selon des méthodes éprouvées.

L'éducateur doit "inventer à tout instant sa pédagogie". On tournera donc le dos à ce qui a formé avec bonheur des générations d'enfants et d'adolescents. Peu importe les "générations sacrifiées"! Le rejet de toute identité nationale et la promotion systématique du multiculturalisme sont évidemment la conséquence d'une telle pétition idéologique. L'aboutissement logique en est la participation de classes entières, sous la houlette de certains enseignants, aux manifestations prétendûment "anti-racistes" ou "anti-fascistes", comme ce fut le cas après les élections régionales de 1998 : on est alors en plein totalitarisme.

En second lieu, la "liberté", entendue dans le sens de l'anarchie intellectuelle et morale la plus complète, devient "l'unique fondement des valeurs", comme le voulait le philosophe Jean-Paul Sartre, maître à penser de la gauche après-guerre et militant maoïste en 1968. L'école cesse d'être un lieu de savoir pour devenir un "lieu de vie", fonctionnant sur des "règles" propres, indifférentes ou hostiles aux parents, à la famille et à la société française elle-même. C'est l'application du slogan bien connu, "il est interdit d'interdire".

Selon ce schéma, le professeur, avant toute chose, doit écouter l'enfant qu'il faut "décoloniser". Les professeurs deviennent des "animateurs" qui travaillent en équipes et proposent des activités ludiques : "Le maître doit se contenter d'organiser les savoirs des élèves". L'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) d'Aix-en-Provence propose aux futurs enseignants "de fixer par contrat, avec les élèves, le niveau sonore et les mouvements incontrôlés de la classe".

La compétition et la reconnaissance du mérite sont évacuées de l'école : le refus systématique du redoublement (il ne faut pas engorger "le tuyau", sic), pour lequel l'autorisation écrite préalable des parents est demandée, entraîne l'échec en fin de cycle d'élèves qui ne suivent pas le niveau général, pourtant déjà fort bas.

Il n'y a pourtant pas de pire injustice sociale que de vouloir traiter tous les enfants de la

même façon: "l'école citoyenne" tourne le dos à la reconnaissance du mérite. C'est la porte ouverte à l'école à deux vitesses, pourtant présentée comme le mal absolu par les promoteurs de cette pédagogie de subversion. Le président du conseil régional d'Île-de-France (en charge des lycées) se félicitait, dans son schéma des formations présenté en décembre 2000, de pouvoir amener une majorité d'élèves au niveau V, c'est-à-dire au CAP/BEP! Aveu abject mais ô combien révélateur des buts de la "mondialisation éducative": pour la masse, un brouet éducatif la rendant docile aux "nouveaux maîtres", pour l'élite, une formation poussée mais très marquée idéologiquement, afin de faire partie de ce que Jacques Attali appelle la "classe des hyper-nomades".

L'enseignement privé sous contrat n'échappe pas à ce carcan : ses enseignants passent par le moule des IUFM où l'on apprend, comme dans celui de Grenoble, à exécuter des danses folkloriques bulgares et à préparer des crèpes au sirop ! C'est la raison pour laquelle le gouvernement Jospin, soutenu par les parlementaires de "droite", a fait voter en 1998 une loi dite d'obligation scolaire qui vise, en réalité, à liquider toute école qui tenterait d'échapper à la démarche totalitaire qui veut que "l'éducation nationale prenne le contrôle et la charge de tous les établissements" (citation extraite du plan Langevin-Wallon).

Le fer de lance de cette nouvelle pédagogie, outre les syndicats politisés (le SNES, qualifié de "stalinien" par Claude Allègre, la FSU, la FEN, qui bénéficient de milliers de "mis à disposition", autrement dit de permanents payés sur fonds publics), est l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP), "temple" de cette pédagogie subversive qui a fait des millions de sacrifiés sur le front de l'inculture.

Un rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (septembre 1999) fournit sur cet institut des détails savoureux ; 84 de ses membres (sur 240) ont totalisé 1 758 jours d'absence pour maladie en 1998, ce qui permet aux auteurs du rapport de poser des questions indiscrètes : "Les agents de l'INRP sont-ils de santé particulièrement fragile ? ou "Certains départements sont-ils spécialement pathogènes ?". Le rapport relève aussi la coïncidence des congés-maladie de certains couples ou le versement de primes à la recherche scientifique à des "chercheurs" qui n'ont pas écrit une ligne depuis 10 ans.

La crise de l'école affecte la Nation tout entière. Il n'est que temps d'y porter remède!

LES PRINCIPES:

L'ÉCOLE AU SERVICE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

L'INSTRUCTION, COMPLÉMENT DE L'ÉDUCATION

L'objet de l'enseignement est la connaissance de la vérité comme le but de l'éducation est la pratique du bien. Éducation et instruction concourent toutes deux à la formation des individus. L'école n'a donc pas pour vocation d'éduquer les enfants à la place des parents, encore moins contre eux. Elle doit, en revanche, coopérer avec les parents pour que les enfants assimilent les valeurs du Beau, du Bien et du Vrai. Les parents doivent pouvoir choisir librement et sans entraves financières l'école de leurs enfants.

Toute école doit donc, outre conforter les parents dans l'acquisition du Bien, assurer l'apprentissage des savoirs fondamentaux, notamment lire, écrire, compter, maîtriser l'usage de la langue française, comme le faisaient nos pères et nos grands-pères, qu'ils aient été formés dans les écoles catholiques ou par l'école publique.

L'EFFORT, LE MÉRITE ET LA MORALE

L'instruction doit consacrer cette réalité incontournable de l'existence : il n'y a ni formation durable, ni connaissance vraie, sans travail. L'école réhabilitera ces notions : elle se fondera sur l'émulation et le mérite. L'effort et le talent seront récompensés. Ces conditions sont seules de nature à favoriser la transmission et la réception des savoirs. La sélection des meilleurs permettra de former une élite nationale, venue de tous les milieux sociaux, apte à irriquer l'ensemble du Pays.

L'école est un lieu d'apprentissage des disciplines sociales. L'instruction civique est à réhabiliter, de même que les cours de morale. Il convient d'inculquer aux enfants les notions élémentaires et essentielles comme le respect du bien d'autrui et de la propriété publique, l'honnêteté, l'amour de la patrie.

LA TRANSMISSION DE L'HÉRITAGE NATIONAL

L'école a pour mission, quel que soit son statut, de transmettre aux prochaines générations, la France et le patrimoine spirituel et matériel de sa civilisation. Il faut permettre aux futurs citoyens de se situer dans l'espace et dans le temps. C'est l'ensemble de la mémoire française qui doit être transmis aux jeunes français au travers de l'apprentissage de l'histoire (appuyée sur sa chronologie), de la géographie, de la littérature, mais aussi des arts.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE: L'EXIGENCE D'EXCELLENCE

Pour l'enseignement supérieur (université, grandes écoles, instituts) et la recherche, les principes de l'excellence et de l'autonomie s'imposent. Les établissements d'enseignement supérieur doivent avoir la liberté de sélectionner leurs élèves, de choisir leurs professeurs parmi les lauréats de concours nationaux d'aptitude et de définir leurs programmes d'enseignement. Entrés dans une dynamique d'émulation, ils contribueront ainsi au rayonnement de la France.

Quant à la recherche, structurée depuis un demi-siècle en mastodontes sur le modèle soviétique, elle doit, pour retrouver son efficacité et sa compétitivité comme pour rendre aux spécialistes leur liberté de recherche en tous domaines, être décentralisée dans des unités à taille humaine et rapprochée de l'Université.

PROPOSITIONS

DÉVELOPPER LES INTELLIGENCES, LES SENSIBILITÉS ET LES APTITUDES RÉTABLIR LA LIBERTÉ SCOLAIRE

1. Redonner aux parents le choix de l'école

Il convient de rendre aux parents le droit de choisir eux-mêmes l'école de leurs enfants. La carte scolaire sera abrogée et l'égalité de traitement, entre enseignement public et privé, instaurée. Afin d'encourager la création et le développement des établissements scolaires, ainsi que la qualité de leur enseignement, les versements effectués à ces établissements seront fiscalement déductibles.

2. Instituer le chèque scolaire

Chaque famille française sera attributaire d'une allocation annuelle, pour chacun de ses enfants soumis à l'obligation d'instruction. Le chèque scolaire, financé par le budget de l'État, éventuellement complété par les collectivités locales, variera en fonction de l'âge de l'enfant. Il permet l'inscription de l'enfant dans l'école choisie par les parents, quel que soit son statut. Endossé par les parents au profit de l'établissement de leur choix, il est payé à celui-ci par le Trésor public. Le chèque scolaire permet le financement des frais d'inscription, de scolarité et de fonctionnement des établissements publics ou privés, choisis par les parents.

En plus du chèque scolaire généralisé pour les familles, les familles les plus modestes seront aidées par un "chèque-livres" pour l'acquisition des ouvrages et des petits matériels pédagogiques. Enfin, l'État et les collectivités locales auront la possibilité d'attribuer, aux plus méritants des élèves et des étudiants, des bourses ainsi que des "prêts d'enseignement" consentis à des taux privilégiés et remboursables lors de leur entrée dans la vie active.

3. Libérer l'école de l'idéologie

Dans le cadre de sa souveraineté, la France définira librement, hors des "conseils" de l'UNESCO, des déclarations de l'ONU ou de la commission de Bruxelles, sa politique d'enseignement. Les programmes et contenus d'enseignements, comme l'histoire ou la philosophie, seront revus pour donner une vision respectueuse des faits et pluraliste des disciplines concernées. Les tentatives d'endoctrinement ou de manipulation idéologiques des élèves par des enseignants seront sévèrement sanctionnées. Les agents publics auteurs de tels manquements seront révoqués. Toute réunion à caractère politique ou manifestation de prosélytisme dans les établissements d'enseignement seront interdites.

4. Démanteler la bureaucratie scolaire

La liberté de présentation des candidats aux élections professionnelles d'enseignants et aux conseils d'administration d'établissements sera rétablie. Les décharges et mises à disposition seront consenties dans le seul intérêt du service et hors pénurie d'effectifs d'enseignants dans la catégorie ou la région concernées. Le pluralisme associatif, coopératif et mutualiste dans l'enseignement sera encouragé et l'attribution des subventions subordonnée à l'intérêt public.

Les établissements d'enseignement devront être à taille humaine, les "cités scolaires" étant découpées en établissements plus petits et autonomes. Les moyens de l'administration centrale de l'éducation nationale seront réduits, l'organisation des services rectoraux revue dans le sens de la simplification et de la clarté. La loi de 1998 relative à "l'obligation scolaire" sera abrogée. La mixité ne sera plus obligatoire.

5. Supprimer l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP)

Cet organisme public parasitaire et irresponsable est, pour une large part, à l'origine de la catastrophe scolaire que connaît notre pays. Il a fait la preuve de sa nocivité et de son inutilité. L'INRP sera donc supprimé.

6. Respecter les rythmes de développement de l'enfant

L'institution du revenu parental comme le développement des formules de garde de la petite enfance – dont le coût ne sera pas inférieur à celui d'une place de crèche –, permettront d'éviter un recours excessif à la "classe maternelle", scolarisation trop précoce. La durée de la scolarité obligatoire ne se justifie plus : c'est l'intérêt et l'aptitude de l'enfant qui doivent, avant tout, être pris en compte. Ainsi chaque établissement

d'enseignement fixera librement l'âge minimum d'admission comme les conditions de redoublement.

7. Donner leur autonomie aux établissements scolaires publics

Chaque établissement d'enseignement public sera doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et pédagogique. Il sera dirigé par un directeur et un conseil d'administration, comprenant professeurs et parents, élus par leurs pairs dans le cadre d'un scrutin proportionnel. L'établissement déterminera son budget, les conditions d'admission et de contrôle des connaissances, la discipline et le règlement intérieur, l'effectif et les conditions de recrutement des professeurs dont l'aptitude sera, au moins pour une partie d'entre eux, mesurée à l'aune de concours nationaux sérieux.

PROMOUVOIR LE SAVOIR ET LE MÉRITE

8. Transmettre les savoirs de base : langue française, calcul, histoire

L'enseignement doit permettre à tous les futurs adultes de savoir lire, écrire, compter et s'exprimer correctement en français. Les programmes comporteront obligatoirement, pour ce qui est de l'enseignement primaire public, l'acquisition de la pratique de la lecture par la méthode syllabique et du calcul par l'arithmétique. L'accès à la classe de sixième ne sera possible que si l'enfant démontre une connaissance suffisante de la langue française et du raisonnement logique. Ce niveau pourra être constaté par un examen.

Dans le secondaire, les programmes prévoiront obligatoirement la pratique de la dissertation française, l'enseignement de l'histoire littéraire française et de la philosophie des Grecs à nos jours, l'approfondissement du raisonnement mathématique, l'initiation aux "humanités" : ces savoirs développent en effet la logique, condition d'utilisation avec succès des nouvelles technologies d'information et de communication. Les langues étrangères ne seront enseignées qu'à partir de la classe de sixième, une fois maîtrisées les bases de la langue française.

9. Promouvoir l'émulation et honorer le mérite

L'école doit retrouver le chemin de la qualité, ce qui implique de redonner vie au principe de sélection par le mérite. Ainsi, les établissements d'enseignement public définiront-ils les conditions pédagogiques d'admission des élèves, dans le cadre des orientations du ministère chargé de l'enseignement. L'émulation sera encouragée entre établissements, quel que soit leur statut, de même qu'elle le sera entre les élèves au sein d'une même classe. Les contrôles de fin ou d'entrée de cycle seront rétablis : entrée en sixième, fin de la classe de troisième, baccalauréat.

Les établissements d'enseignement seront incités à mettre en valeur les résultats des élèves et des étudiants, par l'attribution de prix ainsi que par le rétablissement des notations chiffrées et du classement. Les concours généraux seront systématisés dans toutes les disciplines et organisés tant au plan national que régional et local. L'ensemble de ces initiatives pourra être soutenu et financé par une Fondation pour le mérite.

10. Contrôler et sanctionner la qualité de l'enseignement

L'enseignement primaire continuera à se dérouler sur les cinq années, du cours préparatoire au cours moyen. L'enseignement secondaire verra reconstituer son unité et la progression pédagogique qui en découlait : le collège unique sera donc supprimé. Chaque établissement d'enseignement public sera soumis au contrôle de l'Inspection générale dont le rôle pédagogique sera réaffirmé, notamment en ce qui concerne les programmes. Ce contrôle portera, tant sur la qualité des pédagogies mises en œuvre que sur les aptitudes et connaissances des professeurs. Le baccalauréat, qui continuera de

clore le second cycle d'enseignement, sera rétabli dans sa double dimension, sanction du niveau atteint en fin d'études secondaires et témoin de l'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur.

11. Améliorer la compétence des maîtres et professeurs

Les futurs maîtres et professeurs, recrutés sur concours, seront ensuite mis en situation professionnelle devant les élèves, sous la responsabilité d'un tuteur, pour acquérir les réflexes pédagogiques indispensables à leur métier. Les IUFM seront supprimés et les écoles normales rétablies. Le CAPES ou l'Agrégation seront exigés pour l'enseignement secondaire. La formation professionnelle continue des enseignants sera systématisée. La formation des maîtres de l'enseignement privé sera du ressort exclusif de ce dernier.

12. Revaloriser la fonction des maîtres et professeurs

Les enseignants exercent au sein de la société une fonction qui leur confère des devoirs et des droits. Aussi, le déroulement de la carrière des enseignants doit-il se faire au mérite au travers d'une inspection pédagogique régulière, prenant en compte les connaissances et l'aptitude professionnelle du maître ou du professeur. Les manquements à la déontologie ou à la neutralité professionnelle, les insuffisances et l'absentéisme seront sanctionnés. Les enseignants verront leur statut et leur rémunération revalorisés.

13. Rétablir les cours de morale et d'instruction civique

L'instruction concourt, d'abord, à former des citoyens respectueux de leurs devoirs : à l'école primaire publique, tous les jeunes français recevront une formation poussée en instruction civique et des cours de morale élémentaire. L'histoire et la géographie privilégieront la France et son identité. Cet enseignement devra rompre tout particulièrement avec l'endoctrinement "politiquement correct" qui sévit actuellement dans l'école publique. Notre hymne national comme le respect de notre drapeau seront appris dans les classes primaires et les enfants participeront aux cérémonies patriotiques nationales.

TRANSMETTRE L'HÉRITAGE NATIONAL

14. Réhabiliter les enseignements _qui confortent l'identité nationale

L'enseignement doit redonner vie aux disciplines (littérature, histoire, géographie, arts plastiques, musique) qui, par l'accès aux incomparables acquis de la civilisation française et occidentale, élèvent l'esprit jusqu'à la perception des valeurs vraiment universelles. Tous les modes de contrôle de connaissances comporteront obligatoirement des épreuves portant sur ces disciplines, quelle que soit l'option choisie par les candidats.

L'enseignement de l'histoire privilégiera la connaissance de notre continuité nationale, en mettant l'accent sur les pages glorieuses de notre passé. L'enseignement des langues anciennes sera encouragé, tandis qu'un haut niveau d'exigences orthographiques et lexicales françaises sera exigé de tous les candidats aux examens et concours.

15. Libérer l'école de l'immigration

Dans l'enseignement primaire et secondaire, le principe de préférence nationale sera la règle : aucun enseignant ne pourra y exercer, s'il n'est pas de nationalité française. Les cours de "langues d'origine" seront supprimés. Les enseignants étrangers ne pourront exercer, dans l'enseignement supérieur, qu'en vertu d'un contrat à durée limitée, dans le cadre d'échanges institutionnels ou à raison des besoins de leurs spécialités (linguistiques, par exemple). Le port des signes communautaires ostentatoires (foulard

islamique, kippa, etc.) sera interdit dans l'enceinte des établissements scolaires publics. Les ZEP ("zones d'éducation prioritaire"), véritable racisme d'État, seront supprimées.

16. Assurer la discipline et la sécurité_dans les établissements scolaires

Les élèves fauteurs de troubles graves seront définitivement exclus et, le cas échéant, poursuivis pénalement. Les forces de police pourront pénétrer dans les établissements scolaires à simple réquisition des chefs d'établissement ou des autorités locales.

17. Développer les enseignements qui initient au Beau

En plus de l'enseignement des connaissances de base et de celles qui confortent l'identité nationale, l'accent sera mis, grâce à l'aménagement des rythmes scolaires, sur l'apprentissage de la musique, de la peinture et de la sculpture ainsi que des travaux manuels à but pédagogique (bois, fer, reliure), tant dans le primaire que dans le secondaire. Une formation équilibrée ne forme pas seulement l'esprit, elle éduque aussi la voix, le regard, la main, c'est-à-dire le bon goût.

18. Aménager les rythmes scolaires et développer le sport scolaire

Tant pour faire place aux enseignements artistiques qu'à l'éducation physique et sportive, les rythmes scolaires seront aménagés : le matin, les enseignements de base, l'après-midi, les enseignements artistiques et corporels. Pour cela, l'année scolaire sera découpée en trois trimestres aussi équilibrés que possible en nombre de semaines (12 maximum), afin de tenir compte des rythmes biologiques et de la fatigue de l'enfant. La semaine scolaire de cinq jours (lundi-vendredi) sera instituée.

Le sport est un excellent moyen pédagogique d'éducation physique et morale. Il doit débuter dès l'enseignement primaire. L'éducation physique et le sport de base (athlétisme, gymnastique, natation) prépareront les élèves aux épreuves physiques du baccalauréat. Les autres sports ne seront pratiqués que dans le cadre de l'UNSS (union nationale du sport scolaire). Le professorat d'E.P.S. (Education physique et sportive) sera délivré après quatre années d'étude et de formation alternées dans les écoles et non en faculté.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE: VISER L'EXCELLENCE

19. Rendre les universités réellement indépendantes

Pour être à nouveau des pôles d'excellence, les universités françaises doivent recouvrer une autonomie réelle : choix des professeurs sur critères nationaux, régime des études et contenu des enseignements, orientations de la recherche, sélection des étudiants à l'admission sur connaissances acquises. La collation des grades sera de la responsabilité de chaque établissement d'enseignement supérieur. Les universités pourront diversifier leurs sources de financement, notamment par les droits d'inscription, le développement de l'association avec la recherche, les fondations des professions et des métiers. La Mutuelle étudiante (ex-MNEF) sera dissoute, les étudiants étant directement inscrits au régime général de la Sécurité sociale.

20. Donner aux grandes écoles et instituts les moyens de leur rayonnement

Ces établissements contribuent au rayonnement de la France dans le monde comme à la formation de professionnels de qualité. Les classes préparatoires seront maintenues et leur niveau renforcé. Les formules d'IUT (institut universitaire de technologie) et d'IUP (instituts universitaires professionnalisés) seront développées. Leur financement et leur direction seront assurés, par le biais du crédit d'impôt, par les professions et métiers.

L'État se retirera progressivement de ce secteur, à l'exception des écoles militaires.

21. Favoriser la recherche scientifique

Une réforme du CNRS, de l'INRIA, de l'INSERM et des autres organismes nationaux les restructurera en laboratoires autonomes, financés par l'État mais aussi par les industries et habilités à signer avec elles des contrats de recherche. De même, dans la transparence et selon des normes d'activité et de rémunération à définir paritairement, les équipes universitaires pourront-elles collaborer au développement scientifique ou industriel national.

IV ENVIRONNEMENT: PROTEGER LE MONDE VIVANT



LA RUPTURE AVEC L'ORDRE NATUREL

ENVIRONNEMENT:FAUX DÉBATS ET VRAIS ENJEUX

Les questions environnementales tiennent aujourd'hui de plus en plus de place dans le débat public. La destruction de la vie et des milieux naturels sont les conséquences du matérialisme effréné qui inspire la gestion publique depuis cinquante ans. La corruption politicienne et le poids des lobbies – béton, nucléaire, pétrole, grande distribution – ont encore aggravé la situation. Le culte du profit et le mépris de l'homme, réduit à la seule dimension de consommateur, ont conduit aux conséquences que l'on connaît. Cette situation, qui a entraîné des désastres peut-être irréparables pour certains, a suscité l'émergence d'un écologisme sincère, puis sa récupération et sa dénaturation par la gauche et l'extrême gauche.

La réaction écologique

Contestataire dans les années 60-70, puis politique dans les années 80, elle fut, dans le discours, proche de l'analyse traditionnelle de la droite nationale. Celle-ci en effet a un siècle d'avance sur nos modernes "écolos" dans la critique du productivisme et la volonté de sauvegarder l'ordre naturel. Que l'on songe, par exemple, aux remarquables travaux d'Alexis Carrel, prix Nobel de médecine, dont la mémoire est aujourd'hui en butte à de haineuses persécutions posthumes.

Les "Verts" ont perverti ces idéaux et y ont mêlé le tiers-mondisme, la culpabilisation de l'Occident, un planétarisme appelant au brassage des populations, en totale opposition avec le respect des légitimes diversités humaines, et un catastrophisme s'appuyant sur l'analyse discutable de phénomènes comme "l'effet de serre" pour imposer des solutions mondialistes, négation de notre civilisation et de notre identité. Ainsi, seuls les pays développés devraient diminuer leurs rejets de CO2, alors que le reste du monde pourrait polluer plus!

Les milieux mondialistes veulent ainsi accélérer le dessaisissement des souverainetés nationales et parvenir au gouvernement mondial sous couvert d'écologie, prônant en quelque sorte une "dictature du planétariat".

Le vrai combat écologiste est abandonné par ceux qui se prétendent "verts", depuis l'éviction en 1993 des "waechteriens" par les marxistes de Madame Voynet. Ces derniers ne militent aujourd'hui que pour la promotion de toutes les déviances, de l'immigration, de l'avortement, des "35 heures" imposées sans concertation et pour la dépénalisation des drogues. Ils ont abandonné la défense de l'Environnement, la neutralité au sein de l'échiquier politique, le refus des lobbies. Ils appellent à la guerre, cautionnent le libre-échangisme qui aggrave le chômage chez nous et réduit en quasi-esclavage le tiers-

monde.

Les "Verts" ont vidé le concept d'écologie de son contenu pour imposer aujourd'hui leur discours subversif. Ils ne défendent plus la véritable écologie, protection raisonnée du monde vivant.

LA DÉGRADATION DES PAYSAGES ET DE L'HABITAT

Dans un pays de civilisation comme la France, les paysages ont été, presque tous, peu à peu façonnés par l'homme. Ils sont le résultat d'un compromis heureux, issu de l'expérience, entre la nature et son utilisation. Autrefois, l'homme la transformait, mais avec des moyens limités ; il en respectait les rythmes et les équilibres. Ceux-ci ont été rompus au cours de notre siècle, particulièrement au cours des quarante dernières années sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse du cœur des villes, de leur périphérie ou des campagnes. En matière architecturale, on a assisté à une véritable négation des formes traditionnelles du bâti, voulue par les disciples de Le Corbusier et de la charte d'Athènes.

Les méthodes pratiquées depuis des années par les gouvernants successifs et leurs représentants locaux en matière d'urbanisme et d'infrastructures – gabegie financière, corruption et financement des partis, multiplication des prélèvements fiscaux – ont empêché une occupation harmonieuse du territoire national.

L'urbanisation des cinquante dernières années (80% des Français vivent aujourd'hui sur moins de 20% du territoire), voulue à la suite d'un exode rural provoqué, aurait pu respecter les règles habituelles d'implantation des activités humaines. Mais les technocrates ont préféré les "cités" sans racines, implantées à tort et à travers, les ZIF, les ZUP, les ZAC, lieux d'affrontement favoris des bandes ethniques.

Seules les incantations rituelles sur l'intégration-exclusion et les anathèmes lancés contre les Français qui refusent de se laisser submerger par l'immigration, constituent le "discours sur la Ville", machine de guerre idéologique contre le Front National.

Les villes et leur périphérie, ont été rendues hostiles à leurs habitants: sectorisation abusive engendrant sélection sociale, nuisances et déplacements massifs (flux automobiles bi-quotidiens avec des millions d'heures perdues en embouteillages), hypercommercialisme entraînant la disparition du petit commerce et de l'artisanat urbains, spéculation immobilière, délinquance généralisée liée au remplacement des Français par des populations allogènes. S'y ajoute, aujourd'hui, la volonté idéologique de "réduire" la place de l'automobile, notamment au travers des Plans de Déplacements Urbains (PDU) rendus obligatoires par la loi Lepage de 1996, alors que les transports collectifs, dont l'insécurité est chronique, desservent surtout les centres urbains et que l'économie continue d'imposer toujours plus de déplacements.

Le monde rural est la victime du "remembrement", consistant à importer en France le "modèle" américain – ou soviétique – des grandes exploitations agricoles, par l'arrachage des haies coupe-vent, biotopes irremplaçables, véritables éponges naturelles, la disparition des zones humides (le Marais poitevin a perdu plus de la moitié de sa surface en 25 ans), la diminution de l'élevage extensif, le drainage systématique des cours d'eau, l'imperméabilisation des terres agricoles, les constructions en zone inondable. Il en résulte des catastrophes "naturelles" et des inondations périodiques, meurtrières et dévastatrices, comme celle de Vaison-la-Romaine ou dans la Somme. Loin d'être enrayée, cette politique se poursuit à un rythme effréné : de 1991 à 2000, 210 000 hectares de haies ou de chemins bocagers ont été détruits, soit 12 % en 9 ans. Quant au bâti rural, il pourrit sur place, remplacé par des hangars en tôle. Même les églises sont sacrifiées.

Les campagnes ont aussi été agressées par la mise en place des politiques agricoles européennes (PAC) qui, en chassant les paysans de leur terre et en les soumettant à l'agriculture intensive et à l'agro-industrie, ont provoqué la pollution des sols et des nappes phréatiques. Ces phénomènes sont le résultat d'un productivisme mercantile qui a refusé de prendre en compte, dans le calcul économique, la consommation outrancière du capital naturel : l'eau, l'air, la terre, les littoraux, les êtres vivants.

LA POLLUTION DES ÉLÉMENTS NATURELS

Principal enjeu stratégique du xxie siècle, la ressource en eau se dégrade. Malgré les efforts certains des agences de l'eau, et en dépit d'importantes hausses des prix pour les consommateurs, le taux de dépollution des eaux usées françaises dépasse à peine 50 %. 30% des sources sont polluées par les nitrates (vallées de la Saône, du Rhône et de la Garonne, littoral du Languedoc-Roussillon, Nord, Champagne, Touraine, Normandie, Bretagne). 10 % de l'azote des engrais descendent directement dans les nappes phréatiques. 50 % des Français reçoivent, au moins une fois dans l'année, une eau non potable. Des excès en pesticides y ont été relevés pour 12% de la population. Parmi les 5 substances les plus souvent détectées, on trouve quatre herbicides et un insecticide.

68% des prélèvements en eau sont destinés à l'agriculture (3,5 milliards de m3). Les plans d'eau souffrent de plus en plus souvent d'eutrophisation (excès d'azote) et la qualité des eaux courantes se stabilise à un niveau médiocre : même si les "points noirs" les plus graves ont été traités, les eaux pures disparaissent inexorablement. D'ici 2010, les pouvoirs publics devront investir 200 milliards de F. pour obtenir une "bonne" qualité des eaux... en étant d'autant moins sûrs du résultat que l'on persiste dans le même type de pratiques à l'origine de la pollution.

7% des lieux de baignade ne sont pas conformes aux normes microbiologiques. Les coquillages et crustacés pêchés dans les estuaires sont fortement chargés en métaux lourds ou en produits organochlorés, très nocifs pour l'homme. L'IFREMER recense entre 400 kg et 4 tonnes de polluants d'origine humaine par kilomètre de côte. Quant aux produits phytosanitaires, sans parler des hydrocarbures, les recherches effectuées par cet institut spécialisé sur les zones côtières mettent en évidence, là aussi, une contamination généralisée et permanente par les herbicides comme l'atrazine.

Les émissions d'oxydes de soufre et d'azote de l'industrie dans l'air, responsables des "pluies acides", plafonnent depuis 1980 (plus d'un million de tonnes lâchées dans le ciel de France chaque année). Rien qu'en région parisienne, les répercussions sanitaires liées au seul dioxyde de soufre sont évaluées à 4,5 milliards de francs par an. Dans l'ensemble de la France, les coûts de restauration des monuments rongés par les pluies acides se chiffrent par milliards.

Depuis la loi Lepage, les principaux polluants atmosphériques (SO2, NOx, monoxyde de carbone, plomb, ozone) sont théoriquement placés sous surveillance. Cependant, les mesures effectuées ne débouchent, en termes de santé publique, que sur des approximations : on avance les chiffres de 30 à 50 décès par an à Lyon, 260 à 350 à Paris (on y a même parlé de plus d'un millier en 1996).

ÉNERGIES ET TRANSPORTS

Les socialistes, après avoir prétendu la combattre, ont privilégié l'énergie nucléaire, qui couvre aujourd'hui 78 % de notre consommation d'électricité (mais moins de 30 % de l'énergie primaire consommée). Le revers de la médaille est, outre l'endettement d'EDF (de l'ordre de 100 milliards de francs), l'absence de prise en compte du coût considérable du suivi des déchets radioactifs pendant des millénaires, et celle de l'amortissement du démantèlement des centrales arrivées en fin de vie. L'ANDRA a répertorié 1210 sites

contenant des déchets radioactifs. Ceux dont la radioactivité persiste entre 24 000 ans et 16 millions d'années représentent 6 000 m3.

La recherche et la promotion des énergies nouvelles, dites "alternatives" (biomasse, éolien, solaire, géothermie, carburants propres) ont été abandonnées par l'État. Les économies d'énergie sont en baisse. Les transports routiers, qui produisent à eux seuls des gaz toxiques par milliers de tonnes chaque année, utilisent 40 % de l'énergie totale consommée en France, alors que dans le même temps la voie d'eau, moins gourmande et considérablement moins polluante, est devenue marginale dans notre pays.

LES SURFACES AGRICOLES

L'agriculture intensive exploite à outrance la terre et la nature au lieu de les cultiver et de les préserver. La France est ainsi le premier utilisateur mondial de produits chimiques agricoles (110 000 tonnes par an). C'est pourquoi en quarante ans, 60% de l'humus naturel, produit de siècles de travail des paysans, a disparu, rongé par l'usage des désherbants et des engrais chimiques, tandis que beaucoup de scientifiques sérieux émettent l'hypothèse que les pesticides ont divisé par deux la spermatogenèse humaine. Le remembrement, déjà cité, entraîne l'érosion des sols par lessivage et provoque des inondations dévastatrices.

Les sols agricoles de France sont victimes d'un appauvrissement accéléré. Outre le tassement imposé par les moyens mécanisés qui entraînent un déficit d'oxygène, une stagnation de l'eau et des risques d'asphyxie pour les plantes, les spécialistes ont relevé la baisse significative des taux de matière organique qui résulte de l'irrigation et de la baisse des surfaces fourragères permanentes. Il y a, enfin, diminution de la qualité biologique des sols tant en raison de l'utilisation des engrais que des pesticides ou des boues d'épandage, parfois imposées aux communes par décret préfectoral, malgré des taux élevés en métaux lourds.

LES DÉCHETS

La France produit chaque année 630 millions de tonnes de déchets toutes catégories confondues, dont 10 millions de tonnes de substances chimiques hautement toxiques provenant de l'industrie. Plus du tiers de ces dernières ne sont pas traitées. 25_000 décharges "sauvages" recensées en France font périodiquement l'objet de coups de projecteurs médiatiques, pour retomber ensuite dans l'oubli.

Pour ce qui concerne les ordures ménagères (440 kg/habitant, +2% par an), la législation nationale – calquée ici comme ailleurs sur des normes européennes constamment modifiées et toujours plus contraignantes — oblige les communes à retraiter l'ensemble de leurs déchets d'ici au 31 décembre 2002. Cette position radicale et irréaliste a été relayée par les constructeurs d'usines d'incinération qui ont inspiré les plans départementaux d'élimination des déchets, destinés à couvrir le territoire des unités nécessaires à l'application de la loi. Si cela a enrichi les grands groupes de "services aux collectivités" : Bouygues, Générale des Eaux alias Vivendi, Lyonnaise des Eaux et autres, il n'est pas certain que cela ait été positif pour le contribuable et pour l'environnement.

Le rapport Guellec de 1997 montre que les plans départementaux, non seulement font la part trop belle à l'incinération, mais encore ne respectent pas la loi, notamment la réduction à la source et le principe de proximité. Au-delà de pots-de-vin dont l'existence est parfois établie, comme lors de la construction de l'usine de Vert-le-grand (Essonne), le "gisement" financier du retraitement des déchets (200 milliards de F) a de quoi allécher : le coût par habitant est passé de 170 F en 1990 à 300 F en 1997. Le taux de recyclage demeure faible (31% contre un objectif de 75%), alors même que la loi de 1992 prévoit que seul un petit volume de déchets ultimes soit enfoui. La filière

française d'élimination des déchets est un échec complet : la plupart des incinérateurs français d'ordures ménagères ne respectent pas la norme sur les rejets de dioxine dans l'atmosphère.

En ce qui concerne les déchets nucléaires, notamment ceux de haute activité ou à durée de vie longue, la loi de décembre 1991 relative à leur élimination est doublement en panne. D'une part, les recherches sur leur retraitement ou leur réemploi ont été arrêtées (abandon de Superphénix par Dominique Voynet en juin 1997), et les populations refusent logiquement le stockage de ces déchets dans des "laboratoires souterrains" (sic !). D'autre part, les solutions alternatives aux techniques nucléaires actuelles (fission contrôlée de l'uranium ou de ses dérivés), comme la fusion ou la fission "propre" liée à la filière thorium, ont été totalement écartées. Il est vrai qu'elles ont pour principal inconvénient de limiter la matière première nécessaire et de supprimer quasiment tout déchet : voilà qui n'est pas bon pour les trusts et administrations qui vivent du nucléaire

DES MENACES GRAVES POUR NOTRE SANTÉ ET NOTRE ALIMENTATION

Tous les stades de la filière alimentaire sont concernés par des risques, soit à la production (méthodes de culture et d'élevage), soit à la transformation, soit à la conservation_; les risques chimiques, génétiques ou infectieux sont multiples (dioxine, herbicides, pesticides, antibiotiques, hormones,"vache folle", salmonelles, contamination par les OGM...). Les techniques de commercialisation, la recherche du profit pour le profit, la perte de contrôle national au profit d'instances européennes (commission de Bruxelles) ou mondiales (Organisation Mondiale du Commerce, ex-GATT) ont encore aggravé les risques, comme l'interdiction par cette organisation de vacciner les animaux à pied fourchu contre la fièvre aphteuse, à l'origine directe de la contamination des troupeaux en Europe en 2001.

Comme on le verra dans le chapitre Agriculture, la maladie de la "vache folle" ou ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) en est un premier exemple caractéristique : dans un but de rendement, on donne aux animaux d'élevage des farines d'origine animale dont les carcasses broyées sont infectées. Le même mépris pour les conséquences sanitaires eventuelles est l'injection d'hormones ou d'anabolisants (pour faire grossir la masse musculaire) aux animaux de boucherie. Les OGM en sont un second exemple : on introduit dans des graines des séquences d'ADN de bactéries modifiées pour améliorer les résistances naturelles de plantes aux agents infectieux ou parasites. Mais on n'en a pas testé les conséquences à long terme pour l'homme et les équilibres naturels. En revanche, certaines observations ne laissent pas d'être inquiétantes : le papillon "monarque" disparaît en évoluant sur les pollens d'un maïs génétiquement modifié résistant aux ampicillines. Il y a, en France, pas moins de quatre organismes qui s'occupent de ces questions : l'agence française de sécurité sanitaire des aliments, le comité supérieur d'hygiène publique de France, la commission de bio-vigilance, la commission du génie bio-moléculaire. Ce n'est pas pour rassurer_!

D'autres organismes et comités "scientifiques" fonctionnent au niveau européen : ce n'est qu'en 1996 que la commission européenne a commencé à se pencher sur l'interdiction d'exportation du boeuf britannique alors que le problème était connu depuis 1986, et que les députés du Groupe des Droites Européennes, notamment Jean-Claude Martinez, avaient alerté le Parlement et la Commission dès 1989, ne provoquant à l'époque que démentis, voire quolibets... comme à l'Assemblée Nationale pour l'affaire du sang contaminé par le virus du Sida !

La société industrielle méprise tout autant la vie animale. Les scandales font souvent la une de la presse : les animaux sont transportés dans des conditions atroces, meurent de froid, de chaleur ou de soif, entreposés comme des objets. Bloqués par des grèves, ils étouffent dans des véhicules laissés en plein soleil. Ils ne peuvent pas se coucher par

manque de place. Epouvantés, épuisés par des voyages interminables sur des milliers de kilomètres (comme ces chevaux importés vivants de Pologne avant d'être abattus), ils sont laissés sans air, sans nourriture, apeurés, souvent blessés ou malades. On connaît aussi les inacceptables conditions d'exploitation des élevages industriels : les poules élevées en batteries disposent d'un espace grand comme une boîte à chaussures et s'automutilent ou se dévorent entre elles. Les bovins et les porcs sont élevés dès leur naissance dans des box étroits, d'où ils ne sortiront que pour aller à l'abattoir. Ce mépris de la vie animale n'est qu'un aspect particulier du mépris général de la Vie et de la Création, qui s'est notamment manifesté lors de l'épidémie de fièvre aphteuse de 2001.

L'État tolère la mise à mort, dans des conditions illégales, barbares et contraires à l'hygiène publique, de milliers de moutons à l'occasion des fêtes musulmanes. Quant aux traitements que l'on fait supporter aux animaux de laboratoires, ils sont souvent dépourvus de toute utilité scientifique.

Les nuisances sonores, enfin, sont entrées pleinement dans le débat public : 33% des ménages français sont victimes d'un bruit excessif, dont le coût social est estimé par la Sécurité sociale à 800 millions de francs par an.

Face à toutes ces dérives, il n'est que temps de revenir aux principes de l'ordre naturel.

LES PRINCIPES

RESPECTER L'ORDRE NATUREL

L'homme n'est ni un matériau, ni une marchandise. Il est au cœur de la nature et doit en respecter les lois. Elle doit être protégée et mise en valeur par lui et non pervertie ou détournée à des fins de pur profit. Le respect de l'harmonie naturelle s'impose donc. Cependant, s'il n'est pas l'auteur de cet ordre, l'homme n'en est pas non plus un simple élément : il ne saurait être "géré" comme la biosphère. La protection de l'environnement ne doit pas aboutir à en exclure l'homme.

L'ENVIRONNEMENT, ÉLÉMENT D'IDENTITÉ ET DE SOUVERAINETÉ

Il y a cohérence complète entre la défense de notre identité et celle de notre environnement : nous sommes attachés à notre pays, donc défenseurs du patrimoine naturel dont nous avons hérité. La France s'incarne dans un peuple et dans une civilisation, mais aussi dans un terroir, avec ses paysages, sa faune, sa flore, des sites à préserver et à mettre en valeur (avec tout ce que cela représente en terme d'emplois "enracinés"). C'est pourquoi les questions environnementales, loin de toute globalisation, doivent être traitées dans le cadre national, ce qui n'exclut pas des coopérations ponctuelles efficaces.

DIVERSITÉ CONTRE NORMALISATION

Le grand combat du xxie siècle sera la défense de la diversité contre la normalisation du monde. Alors qu'il existait en France, au début du siècle, plus d'un millier de variétés de pommes, il n'en reste plus qu'une demi-douzaine dans les rayons des grandes surfaces. La richesse constituée par cette diversité de produits, de paysages, d'espèces et de peuples, est menacée par le mondialisme et les multinationales.

LES SCIENCES AU SERVICE DE LA VIE ET DE LA NATURE

Il n'y a pas lieu de suspecter a priori les progrès techniques. Grâce à la science, des avancées peuvent être faites dans la protection de l'environnement et dans la lutte contre les grands fléaux. Il convient, en revanche, de la canaliser pour qu'elle respecte

l'homme et la nature, faute de quoi on ne saurait parler de "progrès" : Science sans conscience n'entraîne que ruine des corps et des âmes.

PROPOSITIONS

PROTÉGER LE MONDE VIVANT L'ENVIRONNEMENT, ENJEU NATIONAL

1. Refuser toute supranationalité

L'écologie dévoyée sert de véhicule à la révolution mondialiste : accroissement du pouvoir des institutions internationales, impôt direct européen, taxe mondiale sur le CO2... Cette démarche tend à organiser un gouvernement mondial de fait, aux mains des lobbies et des multinationales, qui détruisent l'environnement des pays du tiers-monde et y cautionnent l'esclavage. La France dénoncera tout acte diplomatique tendant à réduire sa souveraineté en la matière.

2. Instaurer des coopérations bilatérales efficaces

La France développera des accords bilatéraux de coopération sur des questions environnementales dépassant les frontières : dépollution du Rhin avec les pays riverains, protection des massifs montagneux frontaliers ou de la forêt guyanaise, suivi des ressources halieutiques du plateau continental, travaux de dépollution avec les pays d'Europe centrale ou orientale... Au lieu de se dessaisir sans contrepartie de sa souveraineté et de passer sous les fourches caudines d'organisations mondialistes, la France fera de la protection de l'environnement un élément actif de sa politique étrangère et mettra en valeur la qualité de ses équipes scientifiques et de ses industries.

3. Faire évoluer les lois et la fiscalité pour mieux protéger l'environnement

Les intérêts économiques et la fiscalité actuels favorisent des modes de production destructeurs de l'emploi, de la santé humaine et de l'environnement. La fiscalité – notamment la TVA et l'impôt sur les sociétés – contribue fortement à déterminer les "règles du jeu" qui feront qu'une entreprise polluera ou non, qu'elle embauchera ou licenciera.

C'est pourquoi les impôts seront non seulement allégés dans leur globalité (voir chapitre Fiscalité), mais aussi mieux ciblés, afin de favoriser emploi, santé, qualité de vie et protection de la nature ; les coûts indirects liés à ces domaines dans les transactions commerciales seront pris en considération.

Des normes élevées de qualité de vie seront aussi une barrière contre l'invasion de produits venus des pays peu exigeants en matière de protection sociale, sanitaire et environnementale. Il s'agit là d'un protectionnisme généreux, défendant simultanément l'intérêt du tiers-monde et celui des pays disposant d'acquis sociaux élevés.

4. Favoriser les investissements utiles à l'environnement

Un système de dégrèvement fiscal pour l'ensemble des réalisations bénéfiques à l'environnement sera instauré, sur le modèle des incitations pour les économies d'énergie, en faveur des entreprises comme des particuliers.

5. Appliquer rationnellement le principe de prudence

Les nécessaires réglementations environnementales ou sanitaires seront toujours précédées par une étude objective, sans céder aux pressions des lobbies économiques et

financiers. Une menace réelle devra être prise en considération tandis que les dangers imaginaires, motivés par la seule volonté de parvenir à la "croissance zéro", seront dénoncés comme tels. Les consommateurs disposeront systématiquement sur tout produit d'une fiche indiquant sa provenance, sa composition exacte ainsi que les dangers qu'il peut occasionner.

6. Développer des recherches innovantes indépendantes des lobbies

Un effort très significatif sera réalisé pour développer la recherche appliquée dans le domaine de la protection de la nature. Une évaluation scientifique et indépendante des questions écologiques doit être menée, tant au niveau national qu'international. Les financements publics ne seront plus alloués en fonction de l'impact médiatique de déclarations non fondées et démenties quelques jours ou mois plus tard mais exclusivement en fonction de la qualité scientifique des travaux. Les laboratoires et projets s'écartant de la pensée unique scientifique bénéficieront, comme les autres, de l'aide des pouvoirs publics.

7. Informer complètement et objectivement les Français

Le gouvernement diffusera le plus largement possible les résultats scientifiques ayant trait à l'environnement pour permettre aux Français de se forger un avis objectif, en les préservant des excès de catastrophisme. Il faudra également chiffrer le coût social des mesures environnementales en termes de chômage, de retraites, de niveau et d'espérance de vie. Les programmes scolaires intégreront la réalité scientifique des questions d'écologie en s'interdisant toute manipulation idéologiquement orientée.

8. Utiliser le référendum local

Les populations pourront être consultées par référendum sur les questions d'environnement et les projets d'urbanisme ou d'infrastructure. De surcroît, elles auront la possibilité, par la procédure d'initiative populaire, de provoquer elles-mêmes un tel référendum.

9. Organiser les contre-pouvoirs écologiques

Les associations environnementalistes, véritablement représentatives et agréées comme telles, participeront aux prises de décision en rapport avec la qualité de la vie des populations (jury d'architectes, plans d'occupation des sols...). Des mesures législatives seront prises pour permettre à leurs représentants bénévoles qui siègent dans des structures officielles (commission départementale des carrières, commission locale de l'eau...) d'être remboursés de leurs frais de déplacement.

10. Contrôler réellement l'application des normes environnementales

La protection de l'environnement doit être assurée par un organisme indépendant de contrôle et de certification des installations de toute nature (infrastructures, industries, équipements publics et privés) quant à leur caractère non polluant. Cette instance interviendra pour vérifier la conformité aux normes antipollution et le respect de l'environnement. Les contrevenants se verront refuser leurs divers agréments publics et, le cas échéant, seront poursuivis.

11. Rendre les pollueurs économiquement et pénalement responsables

La pollution ou la dégradation d'un site constituent, à bien des égards, des actes de vandalisme de même nature que la détérioration d'un monument ou d'une œuvre d'art. Seront donc institués des délits d'atteinte à l'environnement pour lesquels les entreprises

ou les personnes seront poursuivies, condamnées à des dommages et intérêts en proportion des préjudices, voire à des sanctions pénales. Pour l'instant, la justice est particulièrement clémente envers les plus gros pollueurs (exemple : le dégazage des pétroliers en mer est chronique parce que les poursuites coûtent moins cher que la vidange en port). Les moyens de détection seront adaptés (actuellement, les exploitations agricoles sont surveillées par satellite, mais pas les pétroliers !). Cette législation sera étendue aux infractions perpétrées en matière d'urbanisme. Les constructions illégales devront être démolies.

12. Sensibiliser et montrer l'exemple

Les media, en particulier publics, devront faire une plus large place aux débats relatifs à l'environnement. De même pour les établissements scolaires, où l'on est confronté au gaspillage (chauffage, déchets de cantine, papier...), aux pollutions (déchets d'expériences), au mauvais exemple (drogue...). Les enseignants seront sensibilisés sur ces questions. Les manuels pédagogiques intégreront plus largement qu'aujourd'hui ces données. Les établissements seront équipés de façon adéquate (isolation, chaufferiesbois, collectes sélectives, récupération des déchets d'expériences...).

VEILLER A L'HARMONIE DU TERRITOIRE

13. Lancer une grande politique de la ruralité

Pas de pays sans paysans! Maintenir la vie dans les campagnes, équilibrer le territoire, c'est d'abord assurer la sauvegarde d'une agriculture paysanne et familiale essentielle à la qualité et à la pérennité de nos terroirs. Les excès du jacobinisme, le maillage radial des autoroutes et des TGV vers la capitale, conduisent trop souvent à l'épuisement du tissu rural. Il faut noter que si l'État socialiste a inventé la "politique de la ville" – en réalité celle des ghettos de banlieues – il a cyniquement abandonné le monde rural. Il faut, en revanche, édifier une véritable politique de la ruralité, redonner vie à nos villages autour de l'église, l'école, le café, l'épicier, grâce au mécénat, à l'intervention des collectivités et aux nouvelles techniques de télécommunication pour aboutir à une meilleure irrigation du territoire et à la revitalisation de ce qui est en train de devenir le "désert" français.

14. Privilégier les villes moyennes, les pays historiques et les terroirs

Les villes moyennes réparties sur tout le territoire, au sein de terroirs, de provinces et de "pays" économiquement, historiquement et culturellement pertinents, offrent des conditions d'équilibre et d'harmonie bien supérieures : elles seront donc privilégiées et accueilleront une partie des activités que les mégapoles ne pourront plus recevoir. Il sera mis un terme à la politique des "villes nouvelles" ainsi qu'aux méthodes autoritaires de regroupement des communes.

15. Réhabiliter les zones urbaines

Nos cités sont souvent sinistrées et constituent des lieux sans âme où l'homme est déraciné (laideur, publicité, béton et zones commerciales, entrées de ville). Une grande politique urbaine et architecturale réhabilitera la ville, en lui redonnant ses éléments constitutifs : activités et commerces, rues et bâtiments à échelle humaine, identifiables, expression de notre culture et de notre mode de vie, avec une communauté homogène d'habitants attachés à leurs quartiers. Des mesures seront prises pour respecter et mettre en œuvre les principes de préférence nationale et de propriété populaire. La restauration de l'habitat de tradition sera privilégiée, dans l'intérêt du confort de vie, de l'identité locale, de l'activité économique et de l'emploi. Les chantiers de restauration seront favorisés par des prêts plus avantageux et des avantages fiscaux importants. Cela profitera particulièrement aux PME-PMI et à l'artisanat, plus créateurs d'emplois que les

grosses entreprises du BTP. Cela profitera en même temps à l'environnement (moindres besoins en matériaux, donc moins de gravières et de sablières, trous béants dans le paysage). Les propriétaires qui, à surface égale, amélioreront un bien dans le respect d'un cahier des charges défini avec la commune ne seront plus sanctionnés par un changement de catégorie fiscale de leur bien. Tout changement de tranche n'interviendra qu'après cession du logement.

16. Promouvoir architecture à taille humaine et habitat de tradition

Il convient de rejeter l'urbanisme collectiviste "ZIF-ZAC-ZUP", destructurant, uniformisant et propice à la violence, pour se tourner vers une architecture douce qui, par le choix des formes, des couleurs et des volumes, respecte l'environnement naturel et culturel existant. Dans les campagnes (et sur le littoral), l'habitat traditionnel correspondant à chaque province sera encouragé et restauré, y compris les bâtiments de ferme.

17. Reconquérir les paysages

Des actions d'envergure seront entreprises pour réhabiliter les sites par de véritables programmes d'embellissement de la France, pouvant inclure des démolitions, des restaurations, des aménagements paysagers, afin de revaloriser les paysages et le patrimoine architectural, comme savent le faire certains de nos voisins (Autriche, Grande-Bretagne...).

18. Sauvegarder nos vallées

Il faut mettre fin à l'utilisation des sables et graviers de premier choix pour faire des remblais de plusieurs mètres d'épaisseur. Le recyclage des granulats de démolition sera privilégié. L'exploitation de nouvelles carrières passera par la signature d'une charte nationale précisant réaménagements, réserves financières et toutes garanties nécessaires au bon suivi des travaux. Les granulats marins seront utilisés avec une extrême prudence, car cette activité peut perturber la vie marine, et donc la pêche.

19. Protéger nos littoraux et nos cours d'eau

Il faut interdire les constructions et les campings dans les zones inondables : au-delà de l'esthétique, c'est avant tout une question de sécurité. Le littoral, soumis aux pressions terribles de la promotion immobilière et du tourisme de masse, devra faire l'objet d'une protection toute particulière. Les moyens financiers du Conservatoire du Littoral et des espaces naturels seront renforcés par l'institution du "chèque nature" vendu au public contre la gratuité de l'accès aux Parcs naturels régionaux, ainsi que par une contribution des collectivités territoriales. Les sanctions pour non-respect des sites seront alourdies.

20. Renforcer la lutte contre les incendies de forêt

En matière de feux de forêt, il conviendra de renforcer la répression des incendies volontaires et de la pyromanie, d'interdire définitivement la construction dans les zones à risques et de reconduire automatiquement la non-constructibilité trentenaire de tout terrain brûlé. Les méthodes de débroussaillement respectueuses de l'environnement seront encouragées. La surveillance du terrain sera étoffée (gardes, bénévoles) et les moyens aériens renforcés.

PROTÉGER LES ANIMAUX ET LA FLORE

21. Préserver la biodiversité

Si la richesse génétique naturelle venait à disparaître, ce serait le signal d'une fragilisation face aux maladies et la fin de nos terroirs et cultures locaux, victimes des

assauts de l'uniformisation. Enfin, la dépendance vis-à-vis des multinationales serait totale (leur but avoué étant de breveter l'ensemble des êtres vivants !).

Notre patrimoine faunistique et floristique, né de quatre mille ans de savoir paysan et pastoral, est en train de disparaître. C'est pourquoi, sera développée une politique ambitieuse de restauration grâce aux vergers-conservatoires et organismes qui conservent les souches survivantes des variétés animales et végétales.

Une chasse conforme à nos traditions doit trouver sa place dans l'équilibre de la nature ; les chasseurs seront incités à prendre une part toujours plus responsable dans la gestion et la protection de la faune et de la flore. Les espèces en voie d'extinction bénéficieront d'une protection maximale.

Aucune souche exotique ne doit être introduite inconsidérément : elle risquerait de s'attaquer à des biotopes préexistant depuis le fond des âges. L'écologie consiste avant tout à préserver l'équilibre des composantes du milieu naturel. A ce titre, la diffusion dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sera contrôlée, et leur dissémination interdite.

Aucune considération idéologique, touristique, industrielle ou commerciale, ne vaut que l'on détruise les équilibres naturels de notre planète. Il ne nous servirait à rien d'être assurés de tous les conforts et loisirs si la vie disparaissait de la surface de la Terre!

22. Agir contre la souffrance des animaux

L'observation de l'ordre naturel implique de respecter les animaux et de leur éviter toute souffrance chaque fois que possible. Des campagnes de stérilisation des animaux errants en surnombre seront organisées. Les sanctions prévues seront renforcées, et des peines sévères de prison ferme pourront être prononcées à l'encontre des auteurs d'abandons ou de mauvais traitements ; le commerce illicite d'espèces protégées sera réprimé. Les refuges seront aidés grâce à une taxe sur l'importation des animaux exotiques. Les abattages dits "rituels", se feront en conformité avec la réglementation sanitaire française en vigueur.

23. Limiter et maîtriser la vivisection

L'expérimentation animale est parfois nécessaire, souvent évitable, toujours améliorable. Elle sera très strictement limitée par la loi et la nécessaire déontologie de la recherche. Des méthodes de substitution existent (cultures cellulaires par exemple) qui sont souvent plus fiables que les expérimentations animales (tel produit inoffensif pour le chien peut parfaitement être toxique pour l'homme). Elles doivent être perfectionnées et généralisées.

L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE LA SANTÉ _ET DE LA VIE

24. Promouvoir agriculture biologique et produits de terroirs

L'agriculture dite biologique développe des productions de qualité sans recourir aux produits chimiques qui brutalisent la nature et portent atteinte à la santé humaine. Elle sera encouragée et soutenue, notamment par une "TVA zéro", de façon à lui permettre de se développer (en 20 ans de gestion socialiste, la France est passée dans ce domaine du 1er au 14e rang européen!). De même, agriculture extensive et sylvopastorale de montagne seront soutenues, au besoin par des aides directes. Tout produit devra disposer d'un étiquetage clair et détaillé avec composition chimique et origine précises.

25. Encourager les modes de transport peu polluants

Les transports sont souvent sources de graves pollutions (marchandises dangereuses, gaz d'échappement). On s'efforcera donc de multiplier les types de transport alternatifs, évitant ou réduisant risques et pollutions, sans compromettre l'esprit de libre circulation lié à l'usage de l'automobile. Le retard de la France en matière de pistes cyclables sera comblé. L'effort pour le développement de voitures et de carburants propres sera accru. L'explosion inflationniste du transport routier engorge les grands axes, détruit prématurément les chaussées et cause un nombre croissant d'accidents mortels. Un rééquilibrage vers le rail et la voie d'eau – parent pauvre de notre système de communication car peu "juteuse" pour les promoteurs du béton – sera mis en œuvre. Le transport combiné rail-route sera privilégié.

26. Faciliter l'accès aux transports en commun

Malgré des investissements importants, la fréquentation des transports en commun est entravée par l'insécurité, la fraude, l'inconfort et la saleté qui y règnent. Un effort accru en personnels et en moyens permettra de rétablir la sécurité et favorisera à nouveau le développement de ces modes de transport, moins consommateurs d'espace et moins polluants que la circulation routière trop souvent saturée (des millions d'heures sont perdues chaque jour dans les embouteillages en France).

27. Organiser le recyclage des déchets

La priorité accordée au tout-incinération est un non-sens, puisque l'on déplace les polluants sans les supprimer. Certains, très toxiques, sont même créés lors de l'incinération (dioxine, furanes, chlore issu des PVC...). De plus, il vient court-circuiter les efforts de tri, de recyclage, et de traitement des déchets au plus près du lieu d'origine. C'est le procédé le plus coûteux pour la collectivité, le plus dangereux aussi par les trafics routiers qu'il engendre. Notre choix est celui d'un tri-recyclage industriel et domestique maximal. La gabegie du suremballage sera fiscalement et réglementairement combattue (application de la loi de 1975). Un effort accru sera également consenti en faveur du compostage. L'incinération sera donc réduite au minimum nécessaire, à savoir le traitement des déchets ultimes. En concertation avec les professionnels, sera organisée la récupération systématique des déchets dangereux. Des incitations fiscales seront consenties pour l'investissement dans ce secteur d'activité.

28. Doter le pays d'un programme complet de gestion de l'eau

Les rejets d'eaux polluées en provenance des installations industrielles ou des agglomérations sont encore considérables dans notre pays. Un effort de grande envergure sera réalisé pour assurer une épuration systématique et décentralisée. Les contrôles seront développés et rendus publics. Les entreprises seront tenues à une comptabilité précise des flux de matières premières et de déchets. La responsabilisation des entreprises industrielles et des exploitations agricoles passera par des cahiers des charges au niveau local dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et l'aide au conseil. Les consommateurs verront leurs factures d'eau dégrevées en cas de pollution. Un fonds de garantie interprofessionnel sera créé pour la réhabilitation des sites orphelins contaminés.

La mise en concurrence des délégataires de services d'eau sera renforcée et surveillée, afin qu'elle ne soit plus nécessairement limitée aux deux groupes (Générale des Eaux alias Vivendi et Lyonnaise des Eaux) qui ont été le plus souvent cités à l'occasion d'affaires de corruption.

Si les eaux sont polluées en aval, elles le sont aussi en amont par les nitrates, les pesticides et la boue qui s'infiltrent dans les sous-sols lors des inondations. Celles-ci s'expliquent par la destruction des haies, bocages et zones humides. A titre d'exemple, la Normandie qui comptait plus de 100_000 mares au début du siècle, en a aujourd'hui

moins de 10_000. C'est pourquoi la restauration de ces éléments naturels sera mise au rang de priorité nationale.

29. Lutter contre le bruit et les pollutions électromagnétiques

La société moderne a engendré une pollution qui, pour être moins apparente, n'en est pas moins nocive : le bruit et les champs électromagnétiques. La réglementation actuelle qui limite le volume sonore est déjà insuffisamment appliquée_; elle ne concerne de plus ni les avions, ni les trains, ni beaucoup d'équipements industriels, lesquels causent pourtant de graves nuisances sonores. Aussi conviendra-t-il de la renforcer. Quant aux ondes électromagnétiques, de plus en plus présentes dans notre environnement quotidien, elles feront l'objet d'études poussées de santé publique afin de déterminer leur degré de nocivité et de prendre les mesures qui s'imposent. Les lignes à haute tension, les appareils électriques puissants (tubes cathodiques, fours à micro-ondes) ou portés trop près du corps (téléphones portables) n'ont pas été suffisamment évalués dans leurs éventuelles conséquences sur la santé publique.

30. Diversifier les sources d'énergie

Une diversification des sources d'énergie par l'utilisation combinée du GPL, du gaz naturel, des énergies renouvelables (biomasse, géothermie et solaire), ainsi que des économies d'énergie, sera engagée pour parvenir à un objectif réaliste de 15 % de la consommation nationale, dans un délai de 8 ans. Des circuits courts d'utilisation de l'huile de colza seront mis en place, au bénéfice des agriculteurs (maîtrise de la filière).

Mais notre potentiel énergétique global doit être conservé, quelle que soit sa nature, sauf à nous placer volontairement sous la coupe d'organisations supranationales ou de grands intérêts. En revanche, il est du devoir de l'État de prendre toutes les garanties de sécurité, notamment dans le domaine nucléaire (relance des recherches sur le retraitement des déchets radioactifs). Comment ne pas évoquer la criminelle occultation des retombées de Tchernobyl en France par le gouvernement Chirac en 1986 alors que, là encore, le Front National, par les voix de Jean-Pierre Stirbois à l'Assemblée Nationale et de Bruno Gollnisch en Région Rhône-Alpes, avait été le seul à tirer la sonnette d'alarme!

Le nucléaire de fission fondé sur l'uranium et ses dérivés doit être progressivement abandonné au profit de filières plus propres (fusion, thorium...), faute de quoi le nucléaire français se condamnerait à un vieillissement inéluctable, facteur de risques et de déclin. L'enfouissement des déchets nucléaires serait tout aussi dangereux pour les populations que le sont les milliers de tonnes de fûts radioactifs qui se désagrègent lentement au large de nos côtes, et qu'il est urgent d'aller repêcher avant qu'ils ne contaminent toute la chaîne alimentaire. En tout état de cause, après amélioration de leur conditionnement, les déchets doivent être stockés à la vue et sous le contrôle des pouvoirs publics, dans l'attente d'une destruction dont nous ne maîtrisons pas aujourd'hui la technologie.

En matière de production électrique, il faut imposer la vérité des prix ; le kilowatt-heure d'EDF devra intégrer dans son coût le démantèlement des centrales en fin de vie et la gestion des déchets. Le monopole d'EDF sur l'électricité sera réexaminé afin de faciliter les initiatives de production indépendante. Pour assurer à long terme l'indépendance énergétique de la France, il faut disposer d'un choix équilibré entre des sources d'énergie durables, variées et complémentaires, qui s'accompagne d'une indispensable déconcentration des emplois et des techniques. L'État s'emploiera donc, notamment par le biais fiscal, à permettre l'émergence d'un potentiel énergétique français suffisamment varié pour couvrir totalement les besoins nationaux et ceux de nos clients potentiels. Tout sera mis en œuvre pour permettre à notre pays de figurer parmi les pays les plus performants, non seulement en matière de recherche, mais également dans le domaine

des brevets, trop souvent négligé. La véritable écologie ne s'oppose pas au développement d'une économie au service de l'homme.

SOUVERAINETE

I LA POLITIQUE ETRANGERE : SAUVEGARDER NOS INTERÊTS NATIONAUX



L'EFFACEMENT DE LA FRANCE LA CONTINUITÉ DANS L'ABAISSEMENT

Tout au long du XXe siècle, la politique étrangère suivie par les gouvernements successifs a contribué à l'abaissement de la France. Les funestes traités de paix de Versailles, de Sèvres et du Trianon, portaient en germe la seconde guerre mondiale et les conflits balkaniques d'aujourd'hui. La IIIe République, en dépit de ses reculades diplomatiques, ne sut pas éviter la défaite de 1940. Sous la IVe République, la France perdit, entre Dien Bien Phu et Suez, son rang de grande puissance.

Durant ses vingt premières années, la Ve République ne parvint pas réellement à redonner son rang à la France : la "guerre froide" l'obligeait à accepter son camp, la subordination de fait aux États-Unis, alors que l'abandon de son empire et sa dépendance énergétique privaient notre pays d'une large partie des atouts de la puissance.

Depuis 1981, qu'elle soit conduite par des gouvernements de "droite" ou de gauche, notre politique étrangère est marquée par un alignement systématique et quasi-militant sur les positions du gouvernement des États-Unis. Cela commença avec le sommet de Versailles (juin 1982), se poursuivit avec le discours de François Mitterrand au Bundestag (janvier 1983), pour aboutir à la participation française à l'agression de l'OTAN contre la Serbie au Kosovo.

En Europe, les institutions du bloc communiste se sont, en apparence, effondrées en 1989/1990. Ni la France, ni l'Europe, n'y ont été pour quelque chose. François Mitterrand avait même, jusqu'à sa chute, soutenu Gorbatchev contre Eltsine, l'URSS contre la Russie. Il s'était empressé de prendre acte du putsch communiste d'août 1990 à Moscou. En fait, les dirigeants français regrettent l'Europe de Yalta, dans laquelle la moitié du continent était soumise à l'impérialisme soviétique, l'autre moitié à la domination américaine. Cela les dispensait de penser la politique extérieure de la France, de préférer le risque de l'indépendance au confort de la soumission. Il est vrai que la plupart d'entre eux considèrent que la France n'a pas à avoir d'avenir puisqu'elle n'a plus de raison d'exister.

Les socialistes ont mené un combat d'arrière-garde contre le réveil du sentiment national : volonté de voir perdurer l'URSS, opposition à la réunification allemande, refus de reconnaître l'indépendance des républiques baltes ou des nations de l'ex-Yougoslavie. Milosevic était plus un produit du système communiste yougoslave que d'un prétendu "nationalisme exacerbé". C'est l'entêtement des autorités françaises (et européennes avec Jacques Delors) à soutenir le régime fédéral yougoslave qui a encouragé ce dernier à entreprendre sa guerre dans les Balkans.

En Europe centrale et orientale, la complaisance systématique avec l'Union soviétique et ses satellites fut une règle pour tous les gouvernements français depuis 1945. Le moins que l'on puisse dire est que nous n'avons pas aidé ces peuples à se libérer du communisme. Après avoir laissé Jean-Pierre Cot insulter Boris Eltsine au parlement de Strasbourg, en Géorgie, nous avons aidé à remettre en selle le très corrompu Edouard

Chevarnadzé (responsable local du KGB puis ministre des affaires étrangères de Gorbatchev) contre l'ancien détenu politique Zviad Gamsakhourdia qui avait chassé les communistes de Tiflis.

Après que ces pays eurent recouvré leur indépendance, nous ne nous y sommes pas plus intéressés : nous avons laissé l'Allemagne remplir le vide ainsi créé et reprendre son traditionnel Drang nach Osten (grâce à un mark fort) et soutenir les musulmans balkaniques. La France a été exclue des accords de Dayton (novembre 1994), tandis que la reconstruction de Sarajevo est restée une affaire privée germano-américaine.

La seule perspective qu'offre aujourd'hui la France à ces pays est l'adhésion à l'OTAN (Pologne, Hongrie, République tchèque) ou à l'Union européenne à... 27, mais à échéance lointaine en raison de critères économiques draconiens, ce qui a eu pour effet de les mettre encore un peu plus en froid avec notre pays. Même la Pologne – pour laquelle nous avons engagé le second conflit mondial_!_— est aujourd'hui plus proche des États-Unis et de l'Allemagne que de la France.

Vis-à-vis de la Russie, nous n'avons pas de politique : seuls les États-Unis, grâce aux concours financiers des institutions internationales qu'ils contrôlent et l'Allemagne, dans une moindre mesure, y déploient des efforts renouvelés. Le gouvernement français a méprisé notre amitié traditionnelle avec l'Arménie, en traînant les pieds pour reconnaître que les massacres turcs de 1915 furent un génocide.

Au sud, nos dirigeants font preuve d'une totale inconscience devant le danger que représente l'expansionnisme islamique, d'autant plus vigoureux qu'il s'appuie sur une explosion démographique sans précédent. Dans moins de 20 ans, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc auront deux fois plus d'habitants que la France.

Si les États-Unis demeurent la première puissance économique et militaire du monde, depuis l'effondrement de l'Union soviétique, un alignement de notre diplomatie sur la leur a perdu toute raison d'être. Leur volonté d'instaurer un Nouvel Ordre Mondial remet en cause notre indépendance nationale au moment où la société multiraciale et pluriculturelle qu'ils prétendent imposer au monde comme modèle n'engendre que des échecs sanglants : Bosnie, Kosovo, Rwanda, Afrique du sud, Proche-Orient, Caucase, Inde...

En Europe occidentale, l'unique dessein est l'intégration européenne à marche forcée : c'était, a-t-on dit de François Mitterrand, sa seule sincérité. C'est, en réalité, l'horizon indépassable de nos dirigeants d'hier et d'aujourd'hui. A cette politique, nous avons sacrifié notre empire, nos frontières, nos libertés, l'agriculture et la pêche, une large partie de notre industrie, notre monnaie et, si on laisse faire, ce qui reste de notre souveraineté. Le débat sur l'Europe "confédérale" ou "fédérale" est aujourd'hui largement dépassé. Ce n'est même plus une fédération, c'est un super-État eurocratique qui a été mis en place par les traités de Maastricht et d'Amsterdam. Jacques Chirac se jette à corps perdu dans cette aventure. Pire, à Berlin en juin 2000, il a proposé de doter ce super-État d'une constitution. C'est, au mauvais sens du terme, la fin de l'exception française.

L'ABANDON DE NOS AMITIÉS COMME DE NOS INTÉRÊTS

La France a abandonné les amis qu'elle avait dans le monde ; elle a, en revanche, aidé ses ennemis ou ses concurrents, sans pour autant gagner le respect ni retrouver la crédibilité. Le monde anglo-saxon continue de nous supplanter, voire de nous humilier, bien que nous l'imitions toujours plus servilement.

Au Proche-Orient, la France est totalement hors-jeu. Elle a renoncé à son rôle de protectrice des communautés chrétiennes. Elle a accepté à la fois la satellisation et

l'islamisation rampante du Liban. Nous avons été totalement passifs devant le processus d'Oslo : nous n'avons pas convaincu nos alliés européens de soutenir la transformation des territoires autonomes en embryon d'État palestinien, pour y offrir une alternative à la politique américaine.

Bien plus, les déclarations irresponsables de Lionel Jospin nous alignent, dans cette région de toutes les passions, sur les décisions les plus contestables de l'État d'Israël, comme le gel des accords d'Oslo et la poursuite de l'implantation de colonies juives en Cisjordanie, générateurs de frustrations et d'affrontements.

Vis-à-vis du régime iranien, nos dirigeants jouent en permanence la valse-hésitation. Valéry Giscard d'Estaing avait remis en selle l'ayatollah Khomeini en 1979 pour chasser le Shah (pétrole oblige) et contenter les belles âmes du gauchisme. Nos gouvernements s'alignent maintenant sur les États-Unis qui qualifient cet État de "voyou", alors que d'autres dans la même région mériteraient tout autant, sinon plus, le même qualificatif...

Cette politique de faiblesse nous vaut le mépris du monde musulman, alors que la présence de millions d'adeptes de l'islam sur notre sol devrait nous inciter à avoir une politique méditerranéenne équilibrée. Un renforcement de l'influence anglo-saxonne dans cette région du monde s'en est suivi, comme l'a montré la "guerre" du Golfe : ce n'est pas notre complicité honteuse dans le drame irakien (un million d'enfants morts depuis 10 ans en raison du blocus) qui nous permettra de jouer là-bas un rôle à la mesure de notre rang et de nos intérêts.

Enfin, nous soutenons l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, contre nos propres intérêts et ceux d'un de nos alliés européens, la Grèce.

En Afrique du Nord, la dictature algérienne post-FLN a été constamment appuyée, notamment par le biais d'une généreuse politique de visas, accordés aux ex-égorgeurs fellaghas en fuite devant les nouveaux égorgeurs islamistes.

Dans l'Afrique subsaharienne, la décolonisation bâclée des années Soixante a eu pour conséquences dictatures tribalo-socialistes, guerres interethniques et famines périodiques. François Mitterrand déclarait à La Baule en 1990 que la France conditionnerait son aide au caractère démocratique des gouvernements africains. Toutes ces belles paroles n'étaient que du vent.

Qu'il se soit agi des gouvernements Chirac, Balladur, Juppé ou Fabius, Cresson, Jospin, nos dirigeants ont ainsi préféré :

- au Sénégal, le socialiste Abdou Diouf à son opposant de droite de toujours, Abdoulaye Wade, plébiscité par les urnes,
- en Angola, le pouvoir communiste minoritaire de Luanda, à l'UNITA de Jonas Sawimbi,
- au Zaïre, l'aventurier Laurent-Désiré Kabila au détriment de nos intérêts,
- dans l'ancien Congo français, grâce à l'argent sale d'Elf, le dictateur Sassou Nguesso à Pascal Lissouba, premier président élu démocratiquement dans ce pays,
- à Madagascar, le dictateur marxiste Didier Ratsiraka au magistrat chrétien respecté que le peuple avait désigné pour remettre le pays sur les rails,
- en Éthiopie, le sanglant dictateur Mengistu à ses opposants,
- au Soudan, le régime islamiste de Khartoum aux insurgés chrétiens qu'il extermine et sur lesquels le gouvernement français n'a pas hésité à livrer des photos-satellite.

Alors que nos dirigeants ne cessent de donner aux Français des leçons "d'antiracisme", nous avons soutenu l'accession au pouvoir de Nelson Mandela en Afrique du Sud, puis son successeur, qui sont en train de ruiner le pays en provoquant l'exode des Blancs.

Enfin, la décision prise par le gouvernement Balladur en janvier 1994, de dévaluer de 50% le franc CFA, a renchéri leurs exportations payées en dollar, aggravé leur endettement extérieur et la tutelle des institutions financières mondiales. Elle a été

interprêtée dans les pays de notre ancienne Communauté, comme le signe d'un désengagement politique, le continent africain cessant d'être une zone monétaire couplée au Franc.

Au même moment, il est vrai, nous transférions à l'Union européenne notre souveraineté financière : mise en place de la BCE, "indépendance" de la Banque de France, engagement dans l'euro. Là aussi, nous avons bien mérité... de nos concurrents.

"LA POLITIQUE DU DEHORS AVEC LES RAISONS DU DEDANS"

En Amérique latine, la France continue à soutenir les régimes marxistes ou cryptomarxistes de Cuba et du Nicaragua, avec comme résultat une contagion idéologique aux Antilles françaises, dont certains milieux réclament désormais ouvertement l'indépendance, notamment en Guadeloupe. L'attitude de la France lors de l'affaire Pinochet ne fait que souligner notre absence de politique tout court dans ce continent où nos amis étaient pourtant nombreux et anciens, les pays du sud du Rio Grande cherchant désespérement des appuis pour échapper à la pesante tutelle du grand frère nordaméricain.

Dans l'Océan Pacifique, notre pays se place systématiquement en position de faiblesse devant l'Australie ou la Nouvelle-Zélande qui tentent de nous évincer de nos territoires d'outre-mer, notamment de la Nouvelle-Calédonie, après notre abandon des Nouvelles-Hébrides, devenues Vanuatu, où les pasteurs protestants locaux d'origine anglo-saxonne s'activent à effacer tout ce qui, de près ou loin, est français.

En Extrême-Orient, où la France est déjà peu présente, c'est la déconsidération générale qui l'emporte maintenant. La France y poursuit son soutien à la dictature communiste de Hanoï_: Jacques Chirac y a lancé une francophonie au rabais. Lionel Jospin a reçu comme un chef d'État le secrétaire général du PC nord-vietnamien. Il y a aussi le silence sur la Chine communiste, son lao-gaï, ses pratiques barbares (trafics d'organes des condamnés à mort), ses persécutions religieuses, ses visées expansionnistes, au nom de l'ampleur supposée de son "marché". Il est vrai que M. Chirac a tenu spécialement à recevoir dans son château le dictateur Li Peng...

Déconsidération enfin avec l'affaire des "frégates de Taïwan", connexe à l'affaire Dumas-Elf, où le double jeu comme l'absence de choix clair de la France sont mis cruellement en lumière : on veut faire de l'argent avec la Chine libre sans mécontenter la Chine totalitaire. La politique extérieure repose pourtant sur un principe simple : choisir ses amis comme ses ennemis ! En Extrême-Orient, la France a perdu la face.

Au terme de cette évocation de "l'action" de notre diplomatie, il est clair que la France est de plus en plus effacée et sa politique étrangère de plus en plus dépendante des États-Unis ou de "l'Europe". Il y a trois raisons à cette situation.

Les dirigeants français mènent "la politique du dehors avec les raisons du dedans" (Tocqueville). Ils font passer leurs intérêts politiciens ou ceux des lobbies qui les influencent avant l'intérêt national. Cela va du refus de condamner le coup d'État du général Jaruzelski en Pologne (décembre 1981), parce que le gouvernement a quatre ministres communistes, à la conférence de presse de Jacques Chirac (mars 1999) assimilant la Serbie à l'Allemagne nazie et élargissant aux Balkans ses obsessions "antiracistes", sans oublier la fantasia du Golfe persique de 1990, avec un Saddam Hussein abusivement qualifié de "nouvel Hitler disposant de la quatrième armée du monde".

Les dirigeants français ont aujourd'hui cessé de croire que la France a un message à délivrer au monde, que sa vocation est de témoigner de valeurs plus hautes que les seuls échanges mercantiles, que la souveraineté française a valeur universelle d'exemple, que

la cause des peuples libres, revenue en force avec l'effondrement de "l'empire" soviétique, est plus actuelle que jamais, que les amis de la France, notamment francophones, passent avant les accords avec les puissances concurrentes.

Les dirigeants français ont honte de la France ; ils pensent qu'elle doit abandonner ce qui faisait qu'on l'aimait et qu'on la respectait, qu'on la jalousait même parfois, qu'elle doit se modeler sur le plus petit commun dénominateur mondial : la ploutocratie marchande anglo-saxonne. La France ne devrait plus décider de son destin, unie à son réseau d'amitiés et d'allégeances, elle devrait se fondre dans une communauté internationale aux intérêts inavouables, aux indignations sélectives, aux idéaux occultes.

"Si la France, cette fille aînée de la civilisation, pouvait être effacée du milieu des nations, l'Europe entière ne comblerait pas le vide qu'y laisserait son absence, et tous les États, tôt ou tard, s'engloutiraient dans l'abîme qu'elle aurait ouvert." (Louis de Bonald).

LES PRINCIPES:

INDÉPENDANCE ET RAYONNEMENT

LA FRANCE DANS LE MONDE : SOUVERAINETÉ NATIONALE "ABSOLUE"

Nous sommes les héritiers de tout ce qui a fait la grandeur de la France, spirituelle, culturelle, politique, économique, des Croisés aux bâtisseurs d'empire, des missionnaires et marins d'hier aux ingénieurs d'aujourd'hui. Nous sommes également héritiers d'une langue exceptionnelle qui a contribué au prestige de notre pays sur les cinq continents. La politique étrangère de la France a pour objet d'assurer sa sécurité présente et à venir, de maintenir et développer son influence dans le monde, de contribuer à l'harmonie entre les nations. La France établira des relations de confiance fondées sur le respect des identités nationales et sur la fidélité des engagements réciproques, en s'appuyant notamment sur la sphère francophone.

La fin de la guerre froide remet en effet les nations au centre de l'ordre international : la vigueur avec laquelle nous affirmons la force de l'identité française n'a d'égale que notre opposition à toute forme de totalitarisme supranational, qu'il soit sanglant comme le communisme (encore largement présent_: Chine, Vietnam, Corée du nord, Cuba...) ou avilissant, comme le mondialisme.

La France, plus vieille nation du monde après la Chine, incarne, pour tous les peuples du monde, le principe de la souveraineté, donc de l'indépendance, faculté de choisir librement son destin. La France n'abdiquera pas : elle dénoncera tout accord ou traité qui porterait atteinte à sa souveraineté et refusera d'adopter tout accord ou traité qui y conduirait. Dans ses relations internationales, la France préférera des conventions entre États souverains aux accords multilatéraux généraux.

La France agira donc sans exclusive avec toutes les nations : elle participera, le cas échéant, à toute concertation utile entre les États en vue de leur cohabitation harmonieuse dans le monde. Elle s'efforcera de promouvoir le règlement pacifique des différends internationaux, en proposant, soit sa médiation, soit le recours à l'arbitrage, par le truchement d'instances spécifiques ou de la Cour Internationale de Justice. A l'ONU, elle exigera le strict respect de la Charte, avec laquelle le Nouvel Ordre Mondial prend des libertés inacceptables.

LE MONDE ET LA FRANCE : LA PAIX, ŒUVRE DE JUSTICE

La volonté très ferme de maintenir sa souveraineté nationale n'est aucunement

contradictoire avec l'affirmation d'un rôle très actif de la France sur le plan mondial. Nos solidarités internationales doivent être cependant hiérarchisées et subordonnées à nos intérêts réels. Solidarité "de civilisation" avec les pays européens de l'Ouest comme de l'Est, solidarité linguistique avec nos cousins québécois, wallons ou valdôtains, solidarité spirituelle avec les Chrétiens du Liban et les peuples victimes de l'oppression communiste, Chinois, Indochinois, Cubains, Nord-Coréens... Solidarité occidentale entre pays qui partagent les acquis essentiels de la civilisation européenne, sans pour autant méconnaître la valeur des apports locaux. Solidarité francophone enfin, notamment visàvis de l'Afrique. Ce continent doit être l'une des priorités de la diplomatie française, en s'écartant cependant des voies ubuesques empruntées jusqu'à présent.

La vocation naturelle de la France, son histoire et son intérêt légitime, lui interdisent de se désintéresser de la situation humaine engendrée par l'extrême misère du sud de la Méditerranée. Pour endiguer cette catastrophe, il importe de mener une politique qui permette un essor de ces pays adapté à leur identité et à leur géographie, permettant le retour des populations immigrées sur le sol d'origine. Cette politique reposera sur l'intérêt réciproque de la France et de ces pays.

PROPOSITIONS

SAUVEGARDER NOS INTÉRÊTS NATIONAUX ASSURER L'INDÉPENDANCE DE LA FRANCE

1. Refuser le prétendu Nouvel Ordre Mondial

La France engagera des actions diplomatiques pour organiser, à l'échelle de la planète, la contestation du prétendu Nouvel Ordre Mondial. Elle s'opposera à ce que cette vision prévale à l'ONU, en utilisant toutes les prérogatives que lui confère son statut de membre permanent du Conseil de sécurité, notamment le droit de veto.

2. Assainir les relations économiques internationales

La France lancera une initiative diplomatique internationale, visant à réguler le échanges économiques mondiaux. Elle fera directement prévaloir ses intérêts à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) - et non par le canal de la commission de Bruxelles - et n'acceptera aucun alignement douanier unilatéral.

3. Défendre l'idée nationale dans le monde

La France se fera, dans le monde, l'avocat de la cause des nations. Elle travaillera pour que le fait national demeure la pierre angulaire de l'ordre international. Elle prendra clairement position en faveur de la souveraineté des nations, de leur droit à l'autodétermination et de la nécessité, pour elles, de disposer d'un territoire. Toute déclaration de l'assemblée générale des Nations Unies, tout projet d'accord multilatéral qui porterait atteinte à la souveraineté des États-nations en général et de la France en particulier, quel qu'en soit l'objet (économique, social, environnemental...), sera refusé. La France retirera son concours au prétendu tribunal pénal international de La Haye et refusera son concours à la mise en place de la future Cour pénale internationale.

4. Faire le bilan des crimes du communisme

La France proposera, en revanche, au niveau international, l'organisation d'un véritable "procès de Nuremberg" du communisme, non exclusif des procédures entamées par les

nations et les citoyens qui en ont été les victimes. Elle le fera, non dans un esprit de vengeance, mais pour que toute la lumière soit faite sur cette idéologie, la plus sanglante de l'histoire de l'humanité, sur ses dramatiques conséquences et sur les complicités dont elle a bénéficié hier et profite encore aujourd'hui.

5. Rééquilibrer les relations France-États-Unis

La France demeurera l'amie loyale des États-Unis, sans accepter pour autant le diktat du prétendu Nouvel Ordre Mondial. Elle refusera de s'associer à toute intervention qui, en violation des règles du droit international ou sous couvert de l'OTAN, feraient des États-Unis les "gendarmes du monde". Elle inscrira ses relations économiques dans un cadre bilatéral, loin des fictions du libre-échangisme généralisé. Elle résistera à tout ce qui aurait pour effet d'imposer à son agriculture des sacrifices inacceptables et, d'une façon générale, aux concessions économiques unilatérales. Elle s'opposera à l'invasion de notre pays par la sous-culture américaine qui dévore nos écrans, nos ondes, nos modes vestimentaires, nos habitudes alimentaires et nos loisirs. Elle se gardera cependant de tout anti-américanisme primaire, sachant que la réponse est d'abord à trouver en nousmêmes : c'est l'affaiblissement de nos valeurs et la trahison de beaucoup de nos dirigeants passés et présents qui sont les premiers responsables de l'américanisation actuelle de nos modes de vie.

6. Se retirer de l'OTAN et de l'UEO

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord n'ayant plus de raison depuis la disparition de la menace soviétique, la France dénoncera donc ce traité et retirera ses forces de son organisation militaire, comme elle cessera de participer à l'assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale qui en est le "parlement".

7. Renforcer les atouts de notre pays

La France détient, à l'aube du XXe siècle, des atouts très significatifs pour continuer à compter dans le monde. Quatrième puissance économique de la planète, elle possède une culture et une langue dont le rayonnement est loin de s'être éteint. Par ailleurs, elle dispose d'intérêts et de points d'appui dans tous les océans et possède un domaine maritime considérable. Elle occupe une place enviable dans le domaine des techniques et des sciences les plus modernes (espace, aviation, médecine...). Elle tient son rang parmi les grandes puissances nucléaires de la planète. Autant d'atouts qui doivent être confortés et mis au service d'une politique raisonnée d'indépendance nationale et de rayonnement.

ORGANISER LE RAYONNEMENT DE LA FRANCE

8. Promouvoir la francité et développer la francophonie

La France marquera son intérêt pour les communautés d'origine française établies à l'extérieur du territoire national et qui, liées à elles par l'histoire et la civilisation, forment la francité : Wallonie, Suisse romande et val d'Aoste, Acadie, Québec, Louisiane... Elle soutiendra les efforts de ces derniers pour sortir de la zone d'influence anglo-saxonne. Elle ne négligera pas l'attrait que représente sa culture à l'étranger et qui dépasse largement le cadre de son ancien empire : États de l'Europe latine, de l'Europe centrale et orientale, d'Amérique du sud et d'Extrême-Orient.

9. Renouer avec les racines européennes de l'Amérique du sud

Agissant seule ou en coopération avec ses voisins latins (Italie, Espagne, Portugal), la France entreprendra une politique d'ouverture culturelle, scientifique et économique en direction de l'Amérique du sud. L'effort mené en commun doit permettre à la France et à

ses sœurs latines de devenir une alternative crédible pour une Amérique du sud qui doit cesser de naviguer entre le mirage nord-américain et le leurre cubain.

10. Affirmer notre présence dans l'océan Pacifique

Notre présence dans le Pacifique doit préserver nos intérêts territoriaux légitimes dans cette région du monde. La France résistera aux manœuvres de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande tendant à l'évincer du Pacifique : Nouvelles-Hébrides (Vanuatu), Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis-et-Futuna. Présente depuis des siècles dans le Pacifique, la souveraineté française n'y est pas négociable.

11. Réimplanter la France en Asie

La France, présente depuis quatre siècles dans cette partie du monde, ne peut donc se désintéresser du continent asiatique. Si les réalités géopolitiques nous commandent de conserver des relations diplomatiques avec la Chine communiste, il n'y a aucune raison d'y sacrifier celles, beaucoup plus prometteuses, que nous pouvons nouer avec la Chine libre, touchant aux domaines économique, culturel, scientifique et touristique, la "deuxième" Chine méritant mieux que ce purgatoire international dans lequel on veut la reléguer.

La Corée du Sud poursuit, après une crise sévère mais passagère, son développement économique, alors que la Corée du Nord s'enfonce dans la barbarie, la famine et la provocation militaire (lancement de missiles à capacité nucléaire). La France soutiendra les efforts du gouvernement de Séoul pour la réunification pacifique de la Corée.

La France intensifiera ses relations économiques et culturelles avec les pays membres de l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est) et développera la prospection de ces marchés. Enfin, la France contribuera à la restauration de l'indépendance des pays de l'ancienne Indochine, victimes du communisme.

PROMOUVOIR LA PAIX ET LES COOPÉRATIONS BILATÉRALES

12. Appuyer la paix dans les Balkans

La politique de la France, en cette région, doit être à la fois réaliste et juste. Réaliste, parce qu'elle doit tenir compte de l'ensemble des faits nationaux dans la région. Juste, parce que les nations nouvelles qui se forment dans cette région doivent être incitées à modérer les tensions qui les opposent et à se doter de frontières stables, pour ne pas laisser des puissances extérieures à l'Europe s'emparer de leurs différends et y faire prévaloir leurs intérêts.

13. Proposer notre médiation au Proche-Orient

La France doit jouer, dans le conflit du Proche-Orient, tout son rôle de médiateur et de conciliateur. Elle appliquera les principes suivants : ouverture d'un dialogue direct entre les parties, arrêt immédiat et total de l'implantation des colonies juives dans les enclaves arabes encore contrôlées par Israël, évacuation de tous les territoires occupés, reconnaissance à tous les États de la région, de frontières sûres et mutuellement reconnues, éventuellement garanties par l'existence de zones démilitarisées internationalement contrôlées, droit du peuple palestinien à s'ériger sur sa terre en État indépendant, statut international des Lieux saints.

14. Restaurer l'indépendance du Liban

La France a le devoir, dicté par ses liens historiques avec le Liban, de tout faire pour que celui-ci retrouve son indépendance sur la base du respect des droits de ses différentes

communautés, particulièrement de la communauté chrétienne. La France agira sans relâche pour l'évacuation du Liban de toutes les troupes ou milices étrangères (Syrie, Iran).

15. Mettre fin à l'embargo irakien

Dix ans après la "guerre" du Golfe, le comportement barbare du monde anglo-saxon dans cette région n'a plus à être prouvé. La France doit cesser de s'associer, de près ou de loin, à cette politique criminelle et dangereuse. Elle exigera la levée immédiate et sans contrepartie de l'embargo, l'Irak étant de toute évidence désarmé. Elle prendra l'initiative d'un plan international de remise en état de ce pays. Elle usera, dans ce sens, de son droit de veto au Conseil de sécurité des Nations Unies.

16. Normaliser les relations avec l'Algérie

La France procédera à une renégociation globale des relations franco-algériennes sur la base de la stricte réciprocité. Les nouveaux accords élimineront la double nationalité. Les deux États s'interdiront toute ingérence dans leurs affaires intérieures : la lutte armée des islamistes est une affaire intérieure algérienne. Le contrat gazier, très défavorable à la France, sera révisé. La France conditionnera notamment l'accès limité des Algériens à son territoire à la libre circulation des harkis entre la France et leur terre natale, possibilité qui leur est actuellement refusée par l'Algérie.

17. Mettre en place une grande politique franco-africaine

Nécessaire pour tarir à la source une grande partie des flux migratoires en direction de notre pays, cette politique (voir le chapitre Immigration) s'inscrira dans les perspectives suivantes :

- la réciprocité conforme aux principes du droit international public;
- le maintien de nos intérêts et de nos ressortissants sur place;
- la fiabilité et l'honnêteté des équipes dirigeantes locales;
- la possibilité de contrôler sur place la répartition et l'usage de l'aide;
- la participation des États au rapatriement de leurs ressortissants installés en France, en commençant par les plus récemment arrivés et par ceux qui ne justifient pas d'un emploi stable;
- la participation des États concernés à la lutte contre l'immigration clandestine.

Il va de soi que le pays signataire d'un tel accord avec la France s'engagera à ne pas se comporter, dans ses décisions propres ou dans les enceintes internationales, de façon hostile envers elle ou de ses ressortissants.

II EUROPE : RETABLIR LA SOUVERAINETE DE LA FRANCE

LE CONSTAT

L'EUROPE FÉDÉRALE, ULTIME ÉTAPE AVANT LE GOUVERNEMENT MONDIAL L'ENJEU EUROPÉEN : LA FIN DE LA FRANCE

Depuis la fin du deuxième conflit mondial, la question européenne a toujours été posée de manière biaisée par les gouvernements français et européens. Les arguments successivement avancés ont été l'intégration économique (CECA, 1951), l'union douanière (Traité de Rome, 1957), la suppression des frontières (Acte unique, 1985), le "renforcement de la paix" (Maastricht, 1992), "l'union sans cesse plus étroite des peuples européens" (Amsterdam, 1998).

La prétendue construction européenne s'est opérée selon la technique du "voleur chinois" : on a commencé par "communautariser" les questions commerciales (fin des barrières douanières internes), on est ensuite passé aux questions agricoles (les PAC successives),

puis monétaires (SME de Giscard et Schmidt) et budgétaires (Acte unique), pour s'attaquer enfin à la souveraineté nationale (Schengen, Maastricht, Amsterdam).

Jamais la vraie finalité n'a été dévoilée par les gouvernements : la création d'une entité supra-nationale postulant la fin de la France en tant que communauté humaine s'assumant elle-même. N'y aurait-il qu'une raison de suspecter l'honnêteté de la démarche européiste, celle-là serait suffisante : tout a été fait pour égarer l'opinion publique.

Les intentions de départ étaient cependant fort claires : "Il est impossible de régler les problèmes européens entre des États qui conservent leur pleine souveraineté. Nous sommes convaincus que notre époque doit voir la création de vastes unités telles que les États-Unis et l'URSS, et que s'établissent entre elles une coopération et une action commune grâce à une organisation. C'est cette organisation qui créera l'ordre nouveau du monde..." (Jean Monnet, communiqué du 22 août 1962). L'enjeu réel de la guestion européenne doit donc être posé.

Ou bien, nous acceptons que la France ne soit plus qu'un échelon administratif — pour certains même, un "territoire de résidence"— un État-croupion comme l'Alabama ou le Dakota, noyé dans une vaste Fédération, elle-même à la botte du Nouvel Ordre Mondial. Il faut alors accepter que nos libertés, notre relative prospérité, nos habitudes culturelles disparaissent.

C'est un choix, disent certains. Oui, celui de la mort programmée!

Ou bien, nous nous battons pour que la France continue à exister en tant que groupement humain indépendant et stable dans une Europe des patries reposant sur des coopérations choisies mais refusant le mondialisme, ses lobbies et ses courroies de transmission que sont l'OMC ou l'ONU, tous unis sous la bannière du dieu dollar.

C'est un risque, disent les autres. Oui, c'est celui de la vie pleinement assumée!

"L'EUROPE", C'EST LA FIN DE LA SOUVERAINETÉ POLITIQUE

L'Europe de Maastricht et d'Amsterdam, c'est évidemment la fin de la souveraineté politique. L'avis de la France, l'avis des Français sera tenu pour nul. Mais, au juste, qu'est-ce que la souveraineté ? La souveraineté, c'est la forme collective de la liberté : la liberté d'un peuple à décider de son avenir, ce que l'on appelle aussi l'indépendance, les libertés des individus de vivre dans le cadre de lois auxquelles ils ont consenti. Les États vont céder à "l'Europe" leur politique extérieure et de défense, la France sa sécurité collective, l'intégrité de son territoire et sa présence militaire dans le monde. La diplomatie française est d'ores et déjà à la remorque d'une prétendue politique étrangère et de sécurité commune (dénommée PESC dans le traité de Maastricht). Demain, elle s'y dissolvera entièrement. L'article J.1 du traité d'Amsterdam est explicite : "L'Union définit et met en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune couvrant tous les domaines de la politique étrangère et de la sécurité". Sa politique étrangère sera faite par des fonctionnaires irresponsables de Bruxelles_: il n'y aura plus que des "stratégies communes", des "actions communes", des "positions communes". La France ne conservera pas son siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU : à terme, il sera attribué au "représentant" européen.

Le traité d'Amsterdam institue la prise de décision à la majorité qualifiée (article J 13.2) en matière de politique étrangère : c'est, au choix, la porte ouverte à toutes les aventures ou l'immobilisme du plus petit commun dénominateur. Dans tous les cas, c'est contraire à nos intérêts comme à ceux de nos amis et alliés traditionnels.

La gestion "commune" des affaires étrangères, c'est "l'Europe", supplétif du mondialisme. Car, l'Union européenne, nominalement compétente en matière de défense, n'a pas, en réalité, de moyens d'action et ne veut pas s'en doter. On l'a vu dans les évènements du Golfe, de Bosnie ou du Kosovo. C'est en fait l'OTAN – qui n'a plus de raison d'être depuis l'effondrement de l'URSS –, qui sera le "bras armé" de l'Europe. Les nations européennes, la France, deviendront volontairement satellites des États-Unis.

On sait qui gagnera et qui perdra à ce jeu-là, l'affaire du Kosovo l'a montré : les mensonges servis à grands renforts médiatiques justifieront des décisions prises au profit d'intérêts fort éloignés des raisons officiellement avancées. Six mois ou un an plus tard, on s'apercevra qu'on s'est trompé, qu'on a rien résolu, qu'on a aggravé les tensions... Les puissants se feront plus brutaux, les faibles seront plus écrasés encore. Les Français vont vraiment faire la guerre "pour le roi de Prusse".

La France n'a pas les mêmes intérêts que ses voisins, et réciproquement. C'est normal, l'histoire et la géographie diffèrent : le Cap nord est important pour le Norvégien, pas pour l'Espagnol ; l'Algérie est proche pour le Français, lointaine pour le Finlandais ; la Pologne ne dit pas grand-chose à l'Irlandais, elle n'a jamais été oubliée des Allemands. En Afrique ou en Méditerrannée, par exemple, la politique de la France (elle en tire l'essentiel de son gaz et une partie de son pétrole) sera mise en danger, puisque tout passera par Bruxelles, en réalité par New-York : "Washington doit favoriser l'émergence d'une confédération européenne car si la dynamique européenne s'arrête... les États-Unis risquent de perdre leur protectorat" (Zbigniew Bzrezinski, ancien conseiller de la Maison-Blanche, Nouvel Observateur, 1er janvier 1998).

Leur "Europe", ce fut la guerre contre des pays qui ne faisaient pas partie de l'Union. Mais ce pourrait bien être la guerre dans l'Union elle-même. Pas plus le traité de Maastricht que celui d'Amsterdam ne prévoient qu'un État membre puisse en sortir : c'est la fédération forcée. On a vu ce qu'il advenait de ce genre de construction avec l'ex-Yougoslavie. En revanche, le traité d'Amsterdam (article 2, § 9) prévoit que l'Union puisse "suspendre" un État membre pour "violation grave et persistante du traité", l'appréciation étant laissée au Conseil de l'Union, devant lequel l'État mis en accusation ne sera pas autorisé à présenter sa défense! Son bras armé étant l'OTAN, le fédéralisme européen porte en germe une querre de sécession.

Les États-Unis espionnent-ils à grande échelle les pays européens, grâce au réseausatellite Échelon ? Le Conseil et la commission ne pipent mot, le parlement "proteste".

"L'EUROPE", C'EST LA FIN DE LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

L'Europe de Maastricht et d'Amsterdam, c'est la fin de l'indépendance économique. Car la prospérité de la France, le bien-être des Français, c'est le cadet de ses soucis. Avec le Marché commun (1957), on prétendit créer une Europe économique. L'idée était généreuse, son application fut catastrophique, bien que les Trente Glorieuses en aient masqué les effets. Aujourd'hui, le résultat est une économie ultra-libérale mondialisée sous influence des États-Unis, qui fonctionne au profit de puissances financières anonymes et, parfois, criminelles (les dollars de l'argent de la drogue se retrouvent dans l'économie "propre" grâce aux institutions financières).

L'Union européenne a renoncé à une protection commerciale forte. Elle a les tarifs douaniers les plus faibles du monde (environ 5%), des secteurs de plus en plus nombreux soumis à l'OMC (agriculture, textile, audiovisuel, brevets), c'est-à-dire totalement ouverts au monde entier, aucune législation efficace ne protégeant nos travailleurs et nos entreprises d'une concurrence mondiale débridée : une chemise fabriquée au Vietnam revient à 5 F, la même fabriquée en France à 50 F.

En Chine, les prisonniers politiques "travaillent" gratuitement pour l'exportation. Au

Pakistan ou au Maroc, des enfants fabriquent des tapis pour moins de 50 F. A ce rythmelà, on sait que des pans entiers de nos industries ont disparu ou se sont réduits comme peau de chagrin. Et les statistiques du chômage se sont envolées.

L'Europe de Bruxelles s'inquiète t elle ? Non, il n'y a aucune réaction de sa part ! Dans la guerre commerciale actuelle, l'Europe est plus exposée que la zone américaine de libre-échange (ALENA) car les États-Unis ont maintenu leur défense commerciale (Trade Act 301 et Super 301). Alors que, désormais, c'est la commission européenne qui "négocie" les traités internationaux en matière de commerce et non plus les États nationaux. On se souvient que l'anglais Leon Brittan, négociateur européen des accords du GATT, quand il quitta la commission, rejoignit le lendemain une des plus puissantes multinationales américaines!

Du point de vue économique et industriel, chaque État européen pris isolément ou dans le cadre de coopérations intergouvernementales, ne manque aucunement d'atouts. Les paysans, les ingénieurs, les scientifiques, les salariés des pays de l'Europe n'ont pas attendu les eurocrates pour travailler, innover, créer et développer l'économie de leurs pays respectifs.

La coopération entre pays européens a abouti, presque chaque fois, à des succès incontestés et jalousés de l'autre côté de l'Atlantique, Ariane, Airbus, Eurocopter (dont les hélicoptères viennent d'être refusés par la Turquie, candidate à l'entrée dans l'Union européenne... mais État-vassal des États-Unis d'Amérique), comme le sont aussi les nombreuses coopérations techniques dans des domaines précis, le nucléaire avec le CERN, l'agence spatiale européenne ESA...

Qu'elles soient publiques ou privées, ces structures tranchent avec la lourdeur de Bruxelles. Elles affermissent notre puissance et notre rayonnement : elles développent et approfondissent la solidarité concrète des peuples européens entre eux. On n'a vraiment pas besoin du "caprice des dieux" (siège du parlement et de la commission à Bruxelles) pour fabriquer et vendre nos fromages (à pâte crue et non pasteurisés !).

"L'EUROPE", C'EST LA FIN DE L'INDÉPENDANCE ALIMENTAIRE

Grâce au travail acharné de ses paysans, la France est le deuxième exportateur mondial dans le domaine agro-alimentaire ; sa production agricole représente près de 30% de la production européenne. Mais rien de ce qu'elle fait en ce domaine n'échappe à "l'Europe" : sans le savoir, les Français mangent "européen". Ce secteur-clé de notre économie est gravement menacé. La commission de Bruxelles permet l'entrée sans droits de douane des produits américains (le blé, par exemple) : elle "négocie" des accords, comme celui de Blair House en 1992, qui limitent les exportations européennes, ouvrent entièrement notre marché aux importations américaines et renoncent totalement aux marchés asiatiques... laissés aux États-Unis.

Les États-Unis veulent nous imposer leurs procédés agro-alimentaires. La "vache folle" n'a pas suffi : viande aux hormones, abattage au chlore, organismes génétiquement modifiés... Les États-Unis veulent que Bruxelles supprime les subventions à nos agriculteurs (un système mauvais en soi, mais nécessaire pour résister au dumping mondial), alors qu'ils subventionnent leurs paysans quatre fois plus que "l'Europe". Ils fixent des quotas d'importation draconiens (sur le cognac, les vins, les fromages) alors que l'Europe sous-exploite les quotas auxquels elle a droit.

Ils utilisent l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce, ex-GATT), pour parvenir à leurs fins quand la commission européenne subit, sans défendre nos intérêts : c'est ainsi qu'ils veulent diminuer la protection juridique des marques pour vendre du "champagne" dans le monde entier, sans respecter la composition et la qualité de ce vin typiquement français. On a vu le même cas de figure se reproduire pour le chocolat.

L'agriculture européenne de qualité disparaît au profit d'une agriculture industrialisée, qui se moque de la qualité et du consommateur : si les Américains mangeaient bien, cela se verrait (les États-Unis ont le plus grand nombre de cas d'obésité par million d'habitants dans le monde).

Avec l'acceptation incontrôlée des organismes génétiquement modifiés, l'agriculture française, déjà soumise aux PAC successives, devra bientôt s'aligner sur le modèle américain : la France achètera ses semences aux grands groupes anglo-saxons (Monsanto, Novartis), qui les ont rendues stériles par manipulation génétique après une utilisation pour que les paysans soient obligés d'en racheter l'année suivante. Et si les États-Unis cessaient de nous en fournir ? Les Français mourraient de faim !

L'EUROPE DE BRUXELLES, C'EST LA FAILLITE FINANCIÈRE

L'augmentation des pouvoirs de l'Union a fait exploser le budget européen. Le financement par les États membres, voté en catimini chaque année par les parlements nationaux, est remplacé par des ressources propres, uniquement approuvées par les institutions européennes. On parle aussi d'un projet d'impôt "écologique" européen, comme une taxe sur les carburants (le prix de l'essence en France comporte 83% de taxes...). L'augmentation des dépenses communautaires (plus 107% entre 1988 et 1997) entraîne sans cesse l'augmentation de la contribution des États membres (près de 100 milliards de F. aujourd'hui pour la France contre 1 seul en 1970).

Si la hausse du budget européen donne toujours plus d'assurance aux institutions européennes dans leur volonté fédéraliste, il est surtout l'objet de fraudes considérables : le Rapport d'Aubert estimait, en 1993, à 15% les détournements de fonds européens, soit 90 milliards de F. par an au minimum. La commission de Bruxelles a démissionné dans son intégralité en mars 1999, à la suite du scandale Cresson, dans lequel les "cas de favoritisme" étaient avérés selon le rapport d'enquête. Il est vrai que la commission a reconnu depuis longtemps que les fraudeurs "sont vraisemblablement les plus fervents apôtres de la construction européenne : rien ne leur échappe de tous les règlements et de toute la législation communautaire" (Eurofocus, 14 mai 1993).

Le traité de Maastricht a confié à la Banque centrale européenne (siège à Francfort), dirigée par huit hauts fonctionnaires non élus, inconnus des peuples européens (mais très appréciés par les institutions financières mondiales, ceci compense cela!), la conduite de la politique monétaire des États européens. Or, la monnaie est un instrument très tangible de souveraineté : les futurs billets en euro ont été conçus pour ne rien rappeler des sites, monuments ou grands personnages de chaque nation européenne.

C'est avouer que la monnaie européenne est bien au service d'un projet supranational. Depuis sa mise en circulation (1er janvier 1999), l'euro a perdu près de 30% de sa valeur par rapport au dollar.

"L'EUROPE", C'EST LA SUBMERSION PAR LA "CULTURE" D'HOLLYWOOD

L'Europe de Bruxelles, pour qui tout se vend, considère que les "industries culturelles" (livre, cinéma, télévision...) ne sont qu'une branche de l'économie parmi d'autres. Elles doivent donc être soumises au marché mondial et faire l'objet d'accords internationaux "négociés" par la commission. Le cas le plus connu est celui des quotas audiovisuels. La commission fait mine de vouloir que la majorité des productions audiovisuelles soient réalisées en Europe : elle a "oublié" de sortir des quotas en question les productions faites en Europe par les filiales des grands groupes américains. Résultat : ces derniers sont minoritaires dans les quotas et... majoritaires sur les écrans. C'est, à l'échelle du continent, le même marché de dupes que les "accords" Blum-Byrnes de 1946.

Les acteurs français, dont on connaît les prises de position très souvent caricaturalement

anti-nationales, s'en sont émus : en septembre 1993, 1.400 artistes et producteurs, de Gérard Depardieu à Bertrand Tavernier, en passant par Brigitte Fossey, Isabelle Huppert, Bernard Blier ou Christian Clavier, ont dénoncé dans Le Monde la perte de l'identité culturelle européenne et le renoncement devant "la conquête du marché par les grandes compagnies américaines", avec des accents proches de ceux de Claude Autant-Lara dans son discours au parlement européen de juillet 1989. Sur les dix dernières années, les écrans des salles de cinéma françaises n'ont jamais projeté moins de 70% de films réalisés Outre-Atlantique!

"L'EUROPE", C'EST LA FIN DES PROTECTIONS SOCIALES

L'Europe de Maastricht et d'Amsterdam, c'est le dumping social entre les quinze pays (les affaires Grundig et Hoover, par exemple), exploitant les différences de coût du travail et de protection sociale et pratiquant de fait la préférence étrangère à l'emploi au détriment d'une préférence communautaire (disparue dans le traité de Maastricht) et nationale!

L'Europe de Maastricht et d'Amsterdam, c'est la fin de la protection sociale de proximité dans le cadre national : ce sont 18 millions de chômeurs et 50 millions de pauvres. Depuis 1993, la commission européenne a cherché à se rendre maîtresse de la politique de l'emploi. Sa méthode ? Toujours plus de mondialisme et de libre-échangisme ! La création d'emplois passerait (!) par une ouverture toujours plus grande des frontières, par toujours plus de concurrence : "L'union européenne est sur la voie du premier espace économique mondial" (Gerhard Schröder, chancelier allemand, Bundestag, 6 avril 2000).

L'Europe de Maastricht et d'Amsterdam, c'est le démantèlement des systèmes de protection sociale, au profit des formules du marché : c'est peut-être une concurrence bénéfique pour les plus fortunés, mais non moins certainement l'exclusion des moins aisés. Nos compatriotes mesurent, sur ce plan, ce que le cadre national a de vraiment protecteur.

C'est aussi l'hostilité aux mères de famille avec le rétablissement, sous prétexte d'égalité professionnelle, du travail de nuit des femmes.

"L'EUROPE", C'EST UN ORDRE JURIDIQUE INSENSÉ ET TOTALITAIRE

L'Europe de Maastricht et d'Amsterdam, c'est la mise en place d'un ordre juridique totalitaire, souvent délirant, toujours hyper-contraignant, dans lequel les États perdent de plus en plus leurs droits souverains : il y a 15 ans déjà, Jacques Delors précisait que 80% des lois françaises découlaient de directives européennes. Le traité d'Amsterdam (article 2 § 9) institue "une citoyenneté de l'Union", preuve s'il en est besoin de sa volonté supra-nationale : l'attribution de la citoyenneté est, par définition, un attribut étatique. A la "souveraineté européenne", correspondrait désormais une "citoyenneté européenne".

Le droit européen est devenu totalement autonome par rapport aux États : en réalité, ils ne le contrôlent plus. La Cour de justice des communautés européennes interprète toujours a maxima les traités dans leur sens le plus supra-national. Jamais, ni le conseil, ni la commission n'ont mis le holà à cette dérive. Les États n'ont pas dénoncé le rôle exorbitant des dispositions des traités que se donne la Cour de justice des communautés.

La Cour de justice des communautés européennes se conduit comme le Conseil constitutionnel français : elle crée des principes de nature supra-textuelle, à contenu philosophique, pour créer un "droit européen" qui échappe aux États membres. C'est le gouvernement des juges à la dimension d'un continent, mécanisme de Cour suprême caractéristique de l'État fédéral. Les hautes juridictions françaises ont validé la subordination du droit interne au droit européen, sans réaction de nos gouvernements

successifs: le Conseil constitutionnel (décision du 15 janvier 1975), la Cour de cassation (arrêt Jacques Vabre du 25 mai 1975), le Conseil d'État (arrêt Nicolo du 20 octobre 1989).

Si la France n'applique pas le droit communautaire, elle est menacée de sanctions : cela veut dire que la législation française, contraire à une norme communautaire, est "illégale", même si elle est l'expression de la volonté du peuple français ou de ses représentants. On en a un exemple avec la directive européenne du 6 juillet 1998 relative à la prise de brevets sur le génome humain, car Bruxelles, à la suite des États-Unis, veut "breveter" le corps humain, ultime barbarie de la techno-science.

Bien que le gouvernement français ait (mollement) fait remarquer que la directive était contraire à la loi sur la bio-éthique de 1994, au Code civil et au Code de la propriété intellectuelle, la commission a répondu : "Le droit communautaire a priorité sur le droit national des pays-membres de l'Union européenne. Si la France n'a pas notifié d'ici le 30 juillet qu'elle a transposé la directive dans son droit national, nous ouvrirons une procédure d'infraction contre Paris" (Le Monde, 10 juin 2000).

DE L'EUROPE-PASSOIRE A L'EUROPE SUBMERGÉE

Il est à peine besoin d'insister sur le fait que l'Union européenne, en généralisant la liberté de circulation aux frontières, provoque le plus formidable appel d'air qui soit pour toutes les migrations. C'est sous son inspiration qu'a été rédigée en 1985, dans des conditions de secret révélatrices des intentions de ses auteurs, la Convention de Schengen (ratifiée par la France en 1993, sous le gouvernement Balladur-Pasqua) et désormais intégrée au traité d'Amsterdam : cette convention dessaisit la France du contrôle de ses frontières au profit du "Système Schengen". Le traité d'Amsterdam confirme ce qu'avait initié le traité de Maastricht, à savoir la communautarisation des "affaires intérieures" (visas, permis de séjour, asile). Bruxelles décide désormais qui va entrer et qui va rester sur le territoire français : les articles 73 J et 73 K du traité d'Amsterdam prévoient que le conseil européen arrête "les mesures relatives au franchissement des frontières extérieures des États membres" et "les critères et mécanismes de détermination d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers".

NATURA 2000: "L'EUROPE" INTERDIT LA PROMENADE!

La politique environnementale en France est d'origine récente, puisque la première loi de fond relative à cette question remonte à 1975. L'Europe s'en est emparée dans l'Acte unique en 1985 et en a fait un des objectifs de l'Union (article 1 du traité d'Amsterdam modifiant l'article B du traité de Maastricht). La politique européenne de l'environnement, qui a donné lieu à l'élaboration, en quinze ans, de plus de 500 déclarations, résolutions et directives, soutient prioritairement un projet délirant et liberticide : Natura 2000.

Celui-ci permet à "l'Europe" de gérer directement le territoire des États : sous prétexte de "préservation de la biodiversité", la France a été contrainte, sous peine de sanctions financières, de mettre en place une liste de sites (1.029 au total, 2,7 millions d'hectares, soit près de 5% du territoire français) qui vont être interdits à toute fréquentation. Ce sont ainsi près de 19% de la superficie de la région Provence, 11% de celle du Languedoc-Roussillon, 10% de celle de la Corse, 6% de celle des régions Rhône-Alpes ou Alsace, qui seront désormais inaccessibles aux agriculteurs, promeneurs, chasseurs, randonneurs...

"L'EUROPE DES RÉGIONS" CONTRE L'EUROPE DES NATIONS

L'Europe, par le biais des fonds structurels européens (FEDER, FSE) noue des relations

financières avec les régions et s'attribue un pouvoir direct sur elles : c'est l'eurorégionalisme qui démantèle les États-nations par le bas.

En Ile-de-France, par exemple, l'exécutif régional RPR (Michel Giraud), puis PS (Jean-Paul Huchon) a négocié directement avec la commission de Bruxelles la mise en place d'un projet de transfert technologique au profit d'entreprises de l'Essonne.

Le contrat faisant foi, rédigé en anglais, ne mentionne même pas l'État français! Le comité des régions, mis en place par le traité de Maastricht, a vu ses pouvoirs renforcés (article 2 § 31) par le traité d'Amsterdam: il est désormais associé à l'élaboration de la plupart des politiques communautaires.

Oui, vraiment, il n'est que temps de sortir de cette Europe-là!

LES PRINCIPES:

LA FRANCE, MAÎTRESSE DE SON DESTIN

L'EUROPE DE BRUXELLES N'EST PLUS RÉFORMABLE

Entre le maintien de son indépendance et la dissolution dans le magma euromondialiste, il n'y a désormais plus pour la France de solution médiane, de "troisième voie". Alors que de petites nations, comme les républiques baltes, sortant de l'ex-URSS, ont retrouvé tous les attributs de l'indépendance (monnaie, frontières...), il faudrait à la France, pour survivre, se replier frileusement dans le cocon européen, hospice de nations ayant renoncé à leur liberté! Nous refusons cette fausse solution... Notre pays doit donc sortir au plus vite de l'Europe de Bruxelles. Cette Europe-là est définitivement irréformable. Et il est devenu impossible de démêler les liens qui étranglent notre pays. Tranchons définitivement le nœud gordien!

UNE FRANCE PLEINEMENT SOUVERAINE

Si nous luttons, d'abord et avant tout, pour la continuité et la renaissance de la France, pour ce formidable trésor que constitue la Patrie dont nous sommes les héritiers, nous savons aussi que les nations européennes possèdent une même civilisation et ont à faire face à des menaces planétaires identiques.

La souveraineté est aux nations ce que la liberté est aux personnes: sans souveraineté, c'est la dépendance et la servitude. La coopération entre les nations européennes repose donc sur la souveraineté de toutes les nations qui composent géographiquement l'Europe. Mais ce sont des nations libres qui s'allient : elles ne sont pas obligées de subir contre leur gré les décisions prises par d'autres.

En économie, nous ne sommes pas hostiles à des coopérations souples avec les autres États d'Europe, mais à condition que notre marché national et que le marché européen dans son ensemble, soient protégés de la concurrence débridée suscitée par le libre-échangisme mondialiste, sous le nom de "globalisation".

La Norvège, qui a refusé deux fois d'entrer dans l'Union européenne, en 1972 et en 1995, n'en a guère souffert, commerçant avec le reste de l'Europe, ayant une des économies les plus prospères du continent. Pourtant, la Norvège a beaucoup moins d'atouts que la France.

LA COOPÉRATION ENTRE LES NATIONS EUROPÉENNES

La politique de la France en Europe fonctionnera sur la base d'accords de coopération intergouvernementale : chacun, sachant ce qu'il doit faire, en tirera mieux son intérêt. Avec la coopération, on n'aura plus besoin des "institutions européennes" actuelles, irresponsables, bureaucratiques et corrompues. L'Union européenne, comme l'Union soviétique, rejoindra le cimetière des empires disparus.

L'exemple de la monnaie est à cet égard révélateur. Nous sommes contre l'euro qui supprime la souveraineté de la France dans le domaine économique. Mais nous ne sommes pas opposés à l'existence d'une monnaie commune fondée sur un accord particulier, permettant à l'Europe de disposer d'un instrument monétaire capable de rivaliser avec le dollar sur les marchés financiers.

SE TOURNER VERS LE GRAND LARGE

Libérée du carcan européen, la France pourra exploiter ses atouts, mener une grande politique dans des zones en pleine expansion dans lesquelles elle dispose de nombreux points d'appui, négligés depuis quarante ans :

- dans le Pacifique, grâce aux territoires polynésien et calédonien;
- en Méditerranée, où des relations privilégiées seront nouées dans le cadre d'une "Union latine", avec le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la Roumanie_;
- en Amérique latine, où la "latinité" commune constitue un avantage pour la France qui y est présente, grâce aux Antilles et à la Guyane_;
- en Afrique noire, dans le "pré carré" français;
- au Québec, peuplé de six millions de Français de souche, dont les 1,5 millions de km2 de territoire disposent de richesses naturelles énormes.

PROPOSITIONS

RÉTABLIR LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE

CHOISIR L'INDÉPENDANCE

1. Sortir la France de l'Union européenne

Les mesures à prendre se résument en fait à une seule : la dénonciation des traités liant la France à l'Union européenne de Bruxelles (Rome, l'Acte Unique, Schengen, Maastricht, Amsterdam). Certains doutent cependant de la possibilité, au moins juridique, qu'aurait la France de sortir de l'Union européenne. C'est méconnaître, sur le plan politique, que l'histoire est un cimetière de traités présomptueusement conclus pour l'éternité.

Sur le plan juridique, le référendum par lequel les Français ont, à une très étroite majorité, adopté le traité de Maastricht est nul, puisque le texte qui leur a été soumis n'est pas celui qui est aujourd'hui appliqué. C'est en effet postérieurement à ce référendum que le Danemark a obtenu un régime particulier sur lequel les Français n'ont pas été appelés à se prononcer.

En outre, l'article 55 de l'actuelle Constitution française ne confère aux traités internationaux une autorité supérieure à celle des lois françaises que pour autant qu'ils sont appliqués par les partenaires de la France. C'est l'exigence de réciprocité. Or, sur de multiples points, les traités européens ont été violés, à commencer par la dépossession de Strasbourg au profit de Bruxelles, comme siège du Parlement européen. Il suffira donc d'invoquer ces violations pour affranchir la France des dispositions de ces traités.

2. Retrouver les attributs de la souveraineté

La France retrouvera alors les attributs de la souveraineté :

- la possession de sa monnaie et donc la maîtrise de sa politique économique et financière;
- la maîtrise de sa fiscalité;
- la libre disposition de son armée;
- la maîtrise de sa politique d'immigration;
- le contrôle de ses frontières, qui tout en permettant de commercer librement avec les autres pays, protégera notre industrie et notre agriculture;
- les moyens de son indépendance alimentaire;
- l'affranchissement de son droit interne du droit dérivé européen, conçu par les organismes supranationaux (la Commission, le Parlement européen, la Cour de justice européenne).

Les Français n'auront plus de comptes à rendre à la bureaucratie bruxelloise. Les contribuables économiseront chaque année près de 100 milliards de francs, montant actuel de la contribution de notre pays au budget européen.

3. Abroger le droit de vote des ressortissants étrangers communautaires

De nouveau, seuls voteront les citoyens français, principe battu en brèche par le droit de vote donné aux ressortissants européens. La loi constitutionnelle du 25 juin 1992 et la loi organique du 25 mai 1998 (droit de vote et éligibilité des ressortissants communautaires aux élections européennes et municipales) seront abrogées.

DÉFENDRE NOS INTÉRÊTS NATIONAUX

4. Rétablir l'indépendance militaire de la France

La France n'a, compte tenu de l'expérience passée ou récente et de ses engagements internationaux (accords de défense), à prendre ses ordres de personne en matière de sécurité extérieure. Si elle peut nouer, avec tel ou tel pays, des coopérations techniques pour des projets d'armements ou des systèmes de veille aérienne, elle doit garder l'entière maîtrise de sa politique de défense comme de la doctrine d'emploi de ses armées. Le soldat français a, tout au long de notre histoire, toujours obéi à des chefs français : la France se retirera de l'Eurocorps.

5. Ne plus reconnaître la notion de citoyenneté de l'Union européenne

La citoyenneté est liée à la nationalité, qui découle elle-même de la souveraineté. Il n'y a pas d'État européen. Cette notion, introduite dans le traité de Rome (article 8 § 1) par le traité d'Amsterdam, sera inopérante du fait de la dénonciation de ces traités par la France

6. Rétablir des politiques nationales de contrôle des frontières

La France d'énoncera l'ensemble des mesures prévues par les traités de Maastricht et d'Amsterdam relatifs à l'entrée, au séjour, à l'attribution des visas et du droit d'asile des ressortissants étrangers non communautaires. Chaque État définira librement et restreindra, comme il le souhaite, la circulation des ressortissants extra-communautaires. La France retrouvera ainsi une pleine compétence en matière de contrôle à l'entrée et à la sortie de son territoire.

FAIRE DE LA FRANCE UNE PUISSANCE EUROPÉENNE DE PREMIER PLAN

7. Développer les légitimes coopérations entre États-nations européens

En revanche, la France conservera toutes les formes de coopérations établies en dehors des institutions de l'Union Européenne de Bruxelles, comme Airbus Industries, Ariane Espace, sans compter tout ce qu'il y a de légitime dans certains programmes de coopération culturelle, scientifique, technique, judiciaire, etc.

Elle ne s'interdira pas de participer, avec d'autres partenaires, à des efforts d'harmonisation qui pourront, par exemple, relever d'un comité technique de normalisation.

8. Faire de nouveau de la France un modèle pour les nations

Bien que certaines lui serinent le contraire, notre pays a les moyens d'être une puissance indépendante à part entière :

- elle est la quatrième économie dans le monde,
- elle a une armée qui n'a pas encore été complètement dissoute et qui dispose de l'arme nucléaire.
- elle a une situation géographique exceptionnelle en Europe,
- elle possède 560 000 km' de domaine outre-mer et le troisième domaine maritime mondial,
- elle dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unis,
- elle a une influence encore forte dans de nombreuses régions du monde.

Elle n'a pas à craindre de prendre le chemin de l'indépendance, d'autant que c'est aussi le souhait de nombreux peuples. Les États restés dans l'Union européenne ne pourront, en réalité, prendre aucune sanction efficace contre notre pays.

En revanche, en s'émancipant, la France sera de nouveau un exemple pour les autres nations européennes ou non. Elle l'avait été à partir du XVII° siècle, quand son État était un modèle. Les Français sauvegarderont ainsi ce qui constitue la particularité de l'Europe, continent sur lequel est né le concept de l'État-nation.

Seules des nations libres, puissantes et souveraines, rendront à la civilisation européenne son éclat dans le monde.

III INSTITUTIONS: RESTAURER L'ETAT

LE CONSTAT

L'ÉTABLISSEMENT CONTRE LA FRANCE

En matière institutionnelle, le bilan des vingt dernières années est accablant. Les institutions françaises sont schizophrènes : il y a une apparence, celle de la Constitution et des lois, et il y a une réalité, celle des factions qui se partagent les prébendes et entendent les garder. Sous la coquille "républicaine", "démocratique", "citoyenne", s'est installée une oligarchie cosmopolite, totalitaire, corrompue.

UNE OLIGARCHIE COSMOPOLITE

La vieille distinction, qu'on croyait révolue, entre pays légal et pays réel, demeure bel et bien. Le 23 juin 1992, 89% des députés et sénateurs réunis en Congrès à Versailles votaient la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht. Cette ratification n'était réellement approuvée par les Français, le 20 septembre suivant, qu'à une infime majorité (50,1% de oui contre 49,9% de non) à la suite d'une campagne totalement déséquilibrée où avaient alterné désinformation et chantage à la peur. Les cinq révisions constitutionnelles intervenues depuis, notamment celle de janvier 1999 pour le traité d'Amsterdam, ont été approuvées par le Congrès. Quant à celle portant sur le quinquennat, les deux tiers des électeurs ont refusé de voter.

Les titulaires de la plus haute magistrature n'hésitent pas à se servir des pouvoirs qu'ils tiennent de la Loi fondamentale pour trahir la France. On sait comment un ancien président de la République avait utilisé ses ennuis de santé personnels, dans une manœuvre sordide, pour influencer le résultat du référendum de 1992.

L'actuel président de la République, dans une déclaration où l'affabulation le disputait à l'odieux, a "reconnu" la culpabilité de notre pays au cours de la deuxième guerre mondiale, alors que pour combattre l'Allemagne hitlérienne, la France a connu le deuil de 600 000 des siens, l'occupation étrangère, des destructions considérables.

En réalité, "la force injuste de la loi" (selon l'expression de François Mitterrand) est mise au service d'un système qui postule la disparition tranquille de la France. Un président de conseil régional a pu déclarer : "Les collectivités locales françaises et étrangères veulent pouvoir travailler en direct sans que chacune soit soumise au droit national" (Hubert Haenel, président de la région Alsace, Le Monde, 31 mars 1995).

Le processus d'autonomie interne de la Corse, entamé à Matignon en juillet 2000, est le premier acte d'un démembrement de la France. Certains réclament déjà la création d'une eurorégion basque autonome...

L'oligarchie au pouvoir œuvre, comme on le sait, à la réalisation d'un nouveau projet synarchique : l'empire euromondialiste. Si "la souveraineté nationale appartient au peuple", ainsi que le proclame encore l'article 3 de la Constitution de 1958, la réalité de ce principe est quotidiennement bafouée.

Tous les responsables institutionnels, judiciaires, médiatiques, administratifs, mettent en cause ou tolèrent la mise en cause de notre souveraineté et son corollaire, notre identité : par de multiples procédés, ils s'en prennent à la nation, parce qu'ils veulent amalgamer la France au conglomérat européen, avant de la dissoudre dans le melting-pot mondialiste.

Imposant à marche forcée l'intégration européenne - quatre traités en 13 ans, de l'Acte unique à Amsterdam -, liquidant notre monnaie sept fois centenaire pour mettre en place une monnaie unique, l'euro, qui, dans les 18 premiers mois de son existence, a perdu un quart de sa valeur, évitant soigneusement de consulter le peuple sur son destin, comme sur les autres grands débats de société (peine de mort, immigration, famille), parce qu'elle sait qu'elle en sortirait désavouée de manière écrasante, l'oligarchie qui prétend gouverner la France n'a pour seule préoccupation effective que de réviser ses prébendes à la hausse.

Partie prenante du mondialisme, financier ou philosophique, l'œil rivé sur les "sondages", baignant dans le scandale permanent, coupée du peuple, cette oligarchie veut "faire sauter le dernier verrou", franchir la ligne rouge qui protège les libertés des Français : leur appartenance à une communauté humaine irremplaçable, patrimoine commun dont ils sont les héritiers. Tentative constructiviste, absurde, rétrograde – les empires, toujours artificiels, se sont effondrés –, qui va contre la Nation, le plus vaste des cercles communautaires qui, en ce monde, soient solides et complets, seule à permettre l'épanouissement de l'homme dans un cadre à sa mesure.

UNE OLIGARCHIE TOTALITAIRE

Pour aboutir à ce résultat, tous les moyens sont bons : c'est le totalitarisme, pour lequel la fin justifie les moyens. Le chef de l'État, transformé en porte-parole de l'opposition par la cohabitation, est devenu le chef d'un clan : il est intervenu à la télévision après les élections régionales de mars 1998, dans une déclaration de guerre civile, pour diffamer bassement des millions d'électeurs nationaux et le mouvement politique auquel ils ont

donné leur confiance.

Le totalitarisme de la "pensée unique" et du "politiquement correct" est permanent et n'a qu'une cible, toujours la même : les valeurs spirituelles et morales de notre civilisation, la Nation, sa pérennité et son enracinement. Exprime-t-on son hostilité au PACS ? François Léotard propose d'instaurer une législation "antihomophobe" sur le modèle de la législation "antiraciste". Certains croient voir des discriminations à l'entrée des boîtes de nuit : le président de la République s'implique aussitôt dans cette question évidemment vitale pour le pays !

Le ministre de la jeunesse et des sports, sans doute nostalgique de son passé stalinien, prend prétexte d'un accident tragique – en en oubliant d'autres similaires intervenus au même moment – pour imposer une "charte" aux mouvements scouts qui les priverait de leur spécificité éducative et conditionnerait leur existence. On ne compte plus les procès et les pétitions réclamant la censure ou l'interdiction d'un livre déplaisant à la police de la pensée, le refus de la présence d'éditeurs à tel salon professionnel, les procès en diffamation à sens unique, la relaxe quasi-systématique pour tout dessin ou "papier" anti-national ou anti-catholique, mais l'argutie tordue quand il s'agit de Jean-Marie Le Pen ou de tel autre justiciable politiquement incorrect.

Le comble est évidemment atteint quand, sous prétexte d'une altercation verbale de campagne électorale, le gouvernement retire à Jean-Marie Le Pen les mandats électifs qu'il tient du peuple, transformant une peine – en soi déjà disproportionnée – en une privation définitive. Même le Parlement européen, sous la houlette de la très fédéraliste Mme Fontaine, y a trouvé à redire.

La loi électorale est changée en fonction de l'intérêt du parti au pouvoir et modifiée sans vergogne à chaque mandat : c'était, en 1986, le charcutage de la carte électorale, concocté par Charles Pasqua, pour éliminer le Front National et surreprésenter le PS et le RPR. C'est, aujourd'hui, le vote bloqué budgétaire dans les conseils régionaux (appelé aussi 49.3 régional) ou les listes de la "parité" avec sanctions financières.

Comment dès lors s'étonner que les Français suspectent la respectabilité de leurs gouvernants, alors que des millions d'entre eux ne sont aucunement représentés dans les assemblées qui déterminent leur avenir et décident de leurs impôts : aux élections législatives de juin 1997, après la dissolution-Chirac, le Front National a obtenu 3.773.000 voix et l'UDF 3.684.000 voix. Or, l'UDF a 109 députés à l'Assemblée nationale, le Front National zéro, le seul qu'il avait obtenu ayant été "invalidé" six mois après son élection par le Conseil constitutionnel dans une décision aussi vicieuse qu'inique...

En créant les institutions de la Ve République, le général De Gaulle avait voulu rendre sa stabilité à l'exécutif et leur indépendance aux députés contre les factions. En ramenant, comme l'ont fait Jacques Chirac et Lionel Jospin, à cinq ans la durée du mandat présidentiel, non seulement on dévalue la magistrature suprême et on instaure la cohabitation permanente mais, plus que tout, on avoue que désormais la fonction présidentielle ne vaut guère plus qu'un mandat de gouverneur dans un État fédéral.

Le gouvernement, comme le veut l'article 20 de la Constitution, détermine-t-il la politique de la Nation ? Rien n'est moins sûr : les ministres, y compris le premier d'entre eux, délèguent aux cabinets ministériels et à une caste de hauts fonctionnaires, l'essentiel de leurs pouvoirs. Certains fonctionnaires politisés font la loi, au sens littéral du terme : les enseignants de gauche et d'extrême gauche, au bout de quatre mois de manifestations, ont obtenu le renvoi de Claude Allègre et, en bloquant la rentrée des impôts, des agents des finances se sont opposés avec succès à l'indispensable fusion de l'assiette et du recouvrement.

Le budget de l'État, par le biais des "services votés", n'est examiné qu'à la marge, les

dépenses nouvelles annuelles représentant 2 à 5% de la Loi de Finances, et son exécution est remise en cause dès le mois de janvier par le biais des décrets d'exécution gouvernementaux. Bien plus, le gouvernement ment à la représentation nationale, en camouflant des recettes, violant ainsi la règle de l'annualité budgétaire, comme en témoigna la querelle autour de la "cagnotte" dans la loi de finances pour l'année 2000.

La concentration du pouvoir entre les mains d'un petit nombre d'hommes, sans mandat ni contrôle du pays, les rend plus que perméables à l'influence de lobbies de tous ordres, venus les "éclairer" sur les décisions à prendre. Le Docteur Simon, personnalité maçonnique du plus haut rang, a déclaré que toutes les lois importantes prises depuis 25 ans avaient été préparées au sein des loges.

Le rapport annuel d'activité du Conseil d'État insistait, en 1990, sur le fait que les pouvoirs publics, sous l'influence des lobbies, faisaient voter des lois qui n'apportent rien de nouveau au domaine concerné mais qui, en revanche, rendent plus complexe leur application en y substituant procédures, interprétations et orientations nouvelles, le plus souvent de caractère idéologique.

Il faut enfin parler des media : on parle d'ailleurs de quatrième pouvoir. Un journaliste a même forgé pour le désigner le mot de médiacratie. Exerçant, par leur force de suggestion sur les individus, une grande puissance d'orientation sur l'opinion publique, le pouvoir médiatique pèse sur le fonctionnement des trois autres pouvoirs : s'il ne peut, par lui-même, édicter des normes juridiques, il traduit "l'opinion" des responsables de presse, eux-mêmes sous l'influence des pouvoirs financiers qui ont en mains la plupart des moyens de communication sociale. L'audiovisuel public, trahissant sa mission d'information indépendante, est encore plus partisan que les media privés.

On ne peut qu'être étonnés de la synchronie troublante et de l'unanimité pavlovienne avec lesquelles certaines questions sont abordées et se transforment en délirants bombardements médiatiques (débouchant parfois sur des bombardements tout court) : faux charnier de Timisoara en Roumanie, montage de Carpentras, provocation menant à la guerre du Golfe, faux réfugiés du Kosovo, faux danger nazi en Autriche, pour ne parler que des plus importants dans la période récente, et sans parler des faits ponctuels, montés en épingle tout au long de l'année.

Par là, le pouvoir médiatique modifie, dans le sens des intérêts de ses commanditaires, la donne politique du pays, en empêchant les citoyens de disposer des informations dans leur intégralité, en occultant certaines données pour en surmédiatiser d'autres, en diffamant sans contrepouvoir réel. Un présentateur, un journaliste, un animateur de jeu télévisé peut en quelques minutes, en pénétrant dans l'intimité des foyers, détruire des années d'éducation, influencer des millions de personnes, ruiner la réputation d'hommes, de femmes ou d'organisations, en "livrant leur honneur aux chiens", comme l'a dit un défunt président de la République.

L'encadrement des media est inversement proportionnel à la puissance de leur influence. Les règles posées depuis une dizaine d'années sont clairement insuffisantes : le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel n'assure en rien l'équité de l'accès aux media, encore moins leur objectivité. Cette situation pèse gravement sur les libertés des citoyens et le fonctionnement de notre démocratie. Tant qu'elle n'aura pas été résolue, les libertés d'opinion et d'expression seront des mots creux, la démocratie demeurera d'apparence.

UNE OLIGARCHIE CORROMPUE

L'Établissement se place au-dessus des lois. Il s'est auto-amnistié plusieurs fois, car si la loi de 1990 "passait l'éponge", d'autres dispositions ultérieures moins connues visent le même but : la réduction du délai de recours contentieux en matière d'aménagement urbain (bien utile aux promoteurs et à ceux qu'ils financent) ou de mise en cause pour

abus de biens sociaux, par exemple. Il n'est pas jusqu'à la réforme du secret de l'instruction qui ne soit l'occasion d'étouffer les "affaires", sous prétexte de ne pas faire de "justice médiatique".

Si les Français se détournent du spectacle écœurant donné par la vie politique française et jugent sévèrement leurs dirigeants, à qui la faute ? L'étranger ne s'y est d'ailleurs pas trompé : le journal américain Newsweek ne posait-il pas la question il y a quelques années : "La France est-elle devenue une république bananière" ?

L'oligarchie trempe dans les "affaires" qui éclaboussent le chef de l'État lui-même. Hier, le "sang contaminé", l'affaire Péchiney-Triangle ou Luchaire, les bureaux d'études Urba, Gracco, Sages, le "Carrefour du développement", mais aussi le vrai-faux passeport Chalier, la COGEDIM, la SORMAE, le financement du Parti républicain ou du CDS...

Aujourd'hui, les réseaux ELF, "sans doute, l'affaire financière la plus importante jamais instruite en Europe" (juge Eva Joly, Le Monde, 3 juin 2000), la Mutuelle Nationale des Étudiants de France (MNEF), vache à lait des prévaricateurs socialistes, la mairie de Paris, ses emplois fictifs et ses électeurs-fantômes qui a abouti à la mise en examen d'un ancien premier ministre. Et tout cela sur fond de fausses factures. En moyenne, chaque année, 700 élus sont mis en examen pour délits financiers.

Jamais les "dynasties bourgeoises" n'ont été autant présentes. Elles forment le cœur d'un système de services croisés et d'intérêts opaques : auto-reproduction par le biais de l'ENA des responsables politiques et économiques qui s'échangent postes publics et directions de grandes sociétés, épouses ou maîtresses de ministres socialistes journalistes de télévision, mandats électoraux transmis de père en fils.

Les obédiences maçonniques, soudées par le même but en dépit de divergences apparentes abusant le profane et qui se recrutent par cooptation, sont à l'origine de faits avérés de corruption comme l'a déclaré un procureur de la République à Nice ; un hebdomadaire de gauche a pu d'ailleurs titrer : "Francs-maçons, le choc des affaires" (Nouvel Observateur, 1er juin 2000).

Totalement incontrôlées, sans légitimité démocratique, ces organisations prétendent dicter la politique du pays, jeter l'interdit sur telle formation politique ("la guerre à mort" contre les nationaux) ou organiser des rencontres entre proches du premier ministre et terroristes corses après avoir, de leur propre aveu, chapeauté les négociations néocalédoniennes.

Le Conseil constitutionnel n'a pas hésité, alors que son président était mis en examen, – tout un symbole –, à rendre une décision consacrant une prétendue immunité pénale du chef de l'État, y compris pour des faits antérieurs à son élection. La Sécurité sociale des étudiants a servi à financer la campagne électorale d'un député PS et les affiches de son adversaire RPR, lui-même ancien ministre. Et que dire de la spoliation, sans vraies suites pénales, des épargnants, des contribuables, des déposants, avec Eurotunnel, le Crédit Lyonnais, l'indemnisation-mascarade des emprunts russes... On n'en finirait pas_!

La décentralisation des années Quatre-vingts est un leurre et un échec. La tutelle juridique de l'État a été abolie mais le cadre local n'a pas été désétatisé. Si l'État a transféré plus de compétences que de ressources, il n'en demeure pas moins qu'en vingt ans, les impôts directs locaux ont augmenté plus vite (multiplication par quatre) que les impôts d'État (multiplication par trois). Les collectivités locales, par leurs financements croisés et leurs dépassements systématiques de compétences, ont pressuré le contribuable et fait exploser les dépenses, souvent de manière injustifiée. Il en est résulté une bonne part de la corruption des deux dernières décennies (affaires Boucheron, Mouillot, Noir, Carignon, Schuller, Balkany, ORCEP, marchés des lycées d'Îlede-France...).

La direction des collectivités publiques - gouvernement ou administrations locales -, échappe à tout contrôle pour n'être plus que la chose d'une oligarchie méprisante et cynique. Laurent Fabius, à la question de la candidature de Lionel Jospin à la présidence de la République, répondait en 1995 : "C'était son tour". Tel ministre, écorné dans le scandale du sang contaminé (3.300 décès officiellement) par la Cour de Justice de la République, devant laquelle les victimes ne pouvaient se porter partie civile, s'est vu dispensé de peine. Il est vrai qu'ils estiment être "responsables, mais pas coupables" !

LES PRINCIPES:

L'ÉTAT, AU SERVICE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

L'ÉTAT AU SERVICE DU DROIT NATUREL

Pour nous, l'État n'est pas, comme pour les libéraux ou les socialistes, une fin en soi. Il n'est qu'un moyen. Les institutions, pour être respectées, doivent se conformer à un ordre supérieur qui les fonde. Les pouvoirs des responsables de la Cité, la force dont ils peuvent user de manière légitime, ne leur sont confiés que pour autant que ces prérogatives, comme les lois qui en découlent, respectent les données naturelles sur lesquelles reposent la Cité : les principes spirituels et moraux qui pacifient les relations entre les hommes, la recherche du Bien commun national, l'épanouissement des sociétés naturelles (famille, profession, collectivité locale), la justice au service des libertés individuelles et collectives.

L'ÉTAT, DÉFENSEUR DE LA SOUVERAINETÉ ET DE LA PAIX CIVILE

La souveraineté est à la Nation ce que la liberté est aux personnes. Une communauté humaine organisée qui ne dispose plus de sa souveraineté n'est plus libre. La souveraineté nationale doit être aujourd'hui réaffirmée au cœur même des institutions de la France, sous peine que ce mot -_au sens littéral, ce qui est fondé_- soit vidé de son sens.

La souveraineté implique aussi l'intégrité morale des dirigeants du pays : le spectacle des scandales à répétition affaiblit la France, non seulement à l'extérieur, mais plus encore à l'intérieur. Comment vouloir "l'ordre", sauf à ce qu'on ait seulement "l'anarchie plus le gendarme", si les puissants s'exonèrent de la loi ou, pire encore, s'ils la font dans le but de servir leurs propres intérêts ? La répression de la corruption et le châtiment des corrompus doivent être effectués sans faiblesse : il y va de la paix civile et de l'unité du pays.

L'ÉTAT, RESPECTUEUX DES LIBERTÉS FRANÇAISES

L'État, en France, est souvent ressenti de manière ambivalente par les Français : ils en dénoncent le poids tout en en demandant l'intervention. Pourtant, sous l'influence des doctrines socialisantes, l'État est sorti de son rôle : de protecteur, il est devenu prédateur. Il n'est que temps, loin de toute idéologie, de replacer l'État dans son vrai rôle.

L'État a une double mission. Il doit, tout d'abord, gouverner, c'est-à-dire être le maître et l'arbitre de la continuité nationale, par la souveraineté et la sécurité. Il doit, ensuite, représenter l'ensemble de la Nation en consacrant les libertés des Français regroupés

dans leurs communautés naturelles d'appartenance, les laissant pourvoir au quotidien de la manière la moins encadrée possible en matière scolaire, professionnelle, économique, car le despotisme administratif aboutit inéluctablement au totalitarisme.

C'est particulièrement vrai en matière d'accès à l'information, où doit être mis en œuvre le principe du contradictoire sans lequel il n'y a pas de débat. Chacun doit avoir un égal accès à l'information et à sa diffusion. Car la libre utilisation du domaine public, y compris celui des ondes, est indispensable si l'on veut que le mot liberté inscrit au fronton des monuments publics ne soit pas qu'un trompe-l'œil.

PROPOSITIONS

RESTAURER L'ÉTAT REFAIRE DE L'ÉTAT L'ARBITRE DE LA SOUVERAINETÉ ET DE LA JUSTICE

1. Inscrire la préférence nationale dans la Constitution

La Constitution doit intégrer, d'une manière claire et indiscutable, le principe de la préférence nationale. Il est en effet nécessaire de réaffirmer la légitimité constitutionnelle de la priorité des citoyens français en France sur les ressortissants étrangers, en matière de droits civiques, civils et sociaux. Ce principe est le corollaire de la nationalité qui réserve le droit de vote à toutes les élections aux seuls citoyens français.

2. Rétablir la primauté du droit français sur le droit dérivé européen

L'indispensable corollaire du principe constitutionnel de préférence nationale est la primauté des lois françaises sur le droit dérivé européen, construction juridique émanant des institutions euromondialistes.

3. Étendre le champ d'application du référendum

Sur toutes les grandes questions dites de société qui, en réalité, engagent l'avenir de notre Nation, le peuple doit être consulté par les pouvoirs publics. La Constitution sera modifiée pour élargir le champ d'application du référendum.

4. Créer le référendum d'initiative populaire

Au-delà de cette extension, le peuple français, comme en Suisse ou en Italie, doit avoir l'initiative du référendum. En recueillant les signatures d'un nombre suffisant d'électeurs, les citoyens doivent pouvoir provoquer l'organisation d'un référendum tant au niveau national que local.

5. Préciser le rôle du Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel s'est érigé en tribunal idéologique pour juger de l'opportunité politique des lois votées par le Parlement. Son rôle sera donc limité au contrôle de la conformité des lois à la lettre des articles de la constitution.

6. L'homme d'État doit diriger... l'État

L'homme politique est en charge de la Nation et de l'État : il trace la direction politique à suivre par les administrations, il en contrôle la réalisation, à charge pour les fonctionnaires de traduire ces directives en actes concrets, dans le respect des libertés

des citoyens. Les fonctionnaires et agents publics ne peuvent donc être élus parlementaires ou faire partie d'exécutifs locaux, sauf à démissionner de leur administration. L'administration des finances est un État dans l'État. Le Premier ministre est subordonné au ministre des Finances et ce dernier à son administration. La direction du Budget, instrument essentiel des arbitrages gouvernementaux, sera donc rattachée au Premier ministre.

7. Mettre en œuvre la vraie décentralisation

La décentralisation des années Quatre-vingts fut une fausse décentralisation ; l'eurorégionalisme se fait contre la Nation au profit d'un jacobinisme eurofédéraliste. Il faut mettre en place la vraie décentralisation et réinstaurer de véritables libertés locales en France. Cela passe par les trois axes qui suivent.

Un axe politique d'abord, qui consiste à ramener à deux le nombre de collectivités locales et à en changer le ressort : les départements et cantons sont devenus obsolètes, les régions sont, pour beaucoup, artificielles.

Nos communes où, selon l'expression de Tocqueville "réside la force des peuples libres", seront intégralement préservées et continueront à être la base des libertés locales. Elles pourront, sans perdre leur autonomie, se constituer en "pays", soit sur le type des "terroirs d'appellation", soit mettre en commun leurs services opérationnels (eau, déchets...), sans qu'aucun mécanisme contraignant ne les oblige cependant à l'intercommunalité.

La France sera divisée en une trentaine de provinces, d'importance sensiblement équivalente. Elles auront des limites naturelles et humaines bien identifiées et reprendront, pour l'essentiel, les compétences dévolues aux conseils généraux et régionaux actuels.

Un axe financier ensuite, par une réforme des finances locales débouchant sur une fiscalité clairement identifiable par le contribuable et responsabilisant les élus, sur la base du coût réel des services, en limitant leur capacité d'emprunt, en démantelant l'économie mixte locale (SEM) et en révisant les procédures d'urbanisme (POS, SDAU, ZAC...).

Un axe juridique enfin, en alignant les comptabilités des collectivités locales sur le droit commun, en prohibant les financements croisés et les dépassements de compétences.

8. Rétablir la durée du mandat présidentiel à sept ans

Fixer la durée du mandat présidentiel à 5 années est à la fois dangereux pour nos institutions et significatif de l'abaissement de notre pays voulu par les politiciens qui nous gouvernent actuellement. Dangereux, parce qu'en alignant la durée de la magistrature suprême sur d'autres mandats_(locaux_ou parlementaires), elle en est dévaluée. Mais c'est aussi significatif de l'euromondialisme de l'Établissement : en banalisant le mandat du chef de l'État, elle souligne sa volonté de passer de l'État national souverain à l'État fédéré, ayant à sa tête un simple gouverneur prenant ses ordres d'une Fédération. La durée du mandat présidentiel sera donc à nouveau fixée à sept ans.

9. Assurer la juste et définitive indemnisation des rapatriés

Il faut assurer une juste et définitive indemnisation à ceux de nos compatriotes qui ont œuvré dans les territoires d'outre-mer aujourd'hui indépendants. Cette indemnisation, qui a scandaleusement tardé, doit intervenir dans les conditions prévues pour l'ensemble des Français en matière d'expropriation : la communauté rapatriée a les mêmes droits que nos autres compatriotes. Cette indemnisation sera étendue aux Français rapatriés d'origine nord-africaine, en raison du sang qu'ils ont versé au service de la France. Les

conditions de la retraite seront aménagées afin de permettre aux rapatriés de bénéficier des droits dont ils ont été spoliés outre-mer. Les dettes agricoles et commerciales contractées par les rapatriés pour leur réinstallation, conséquence d'une indemnisation partielle et tardive, seront annulées.

10. Intégrer la mémoire d'outre-mer dans la mémoire nationale

L'apport civilisateur des Français d'outre-mer sera mis en valeur par les pouvoirs publics : il rappellera ce que fut l'œuvre de la France au profit de ces peuples dont elle rendit possible le développement moral, intellectuel et matériel. Les martyrs de l'Algérie française se verront attribuer la qualité de "morts pour la France". Selon le voeu de la quasi-unanimité des associations d'anciens combattants et de la totalité des rapatriés, la célébration officielle de la mémoire des morts de la guerre d'Algérie sera organisée le 16 octobre de chaque année.

Les cimetières français d'Algérie devront être remis en état, protégés et placés sous la responsabilité des autorités algériennes dont la diligence en ce domaine sera appréciée par la France dans le cadre des relations diplomatiques entretenues avec cet État. Les archives des anciens territoires français d'outre-mer devenus indépendants appartiennent irrévocablement à la France.

LIBÉRER LES FRANÇAIS DE TOUTES LES OLIGARCHIES

11. Traquer la corruption et châtier les corrompus

Il y a, tout d'abord, la nécessaire et permanente répression judiciaire et la déchéance après condamnation. Cependant, la corruption s'étant institutionnalisée, il faut que des mécanismes permanents dans notre vie publique soient prévus pour y parer : l'interdiction définitive de la réintégration dans le secteur public de hauts fonctionnaires ayant opté pour le secteur privé, la mobilité systématique des fonctionnaires locaux d'autorité appelés à traiter des procédures économiques, l'interdiction du cumul d'un emploi de fonctionnaire d'autorité et d'un mandat parlementaire, la déclaration obligatoire du patrimoine des élus dirigeant une collectivité ayant plus de 100 millions de F. de budget, l'interdiction du cumul de la direction de grandes collectivités territoriales et d'une fonction nationale.

A ces mesures visant les titulaires de fonctions publiques, viendront s'ajouter la remise à plat des compétences entre l'État et les collectivités locales (voir plus haut), l'accroissement du contrôle et du rôle répressif de la Cour et des chambres régionales des comptes et la publication de leurs avis, le renforcement des moyens et de la qualité du contrôle de légalité préfectoral, l'extension aux élus locaux de la compétence de la Cour de discipline budgétaire et financière, la création de pôles de prévention de la corruption dans chaque ressort territorial important, en relation avec le SCPC (Service Central de Prévention de la Corruption) du ministère de la Justice.

12. Mettre fin au financement public des groupes de pression

Un nombre considérable d'organismes à statut associatif, dont l'objet social n'est en rien utile à la collectivité nationale, est subventionné tant par les fonds européens que par l'État, les régions, les départements, les communes. Ce détournement de l'argent public doit cesser : une loi disposera que les organismes subventionnés sur fonds publics doivent être d'intérêt purement local.

13. Supprimer l'E.N.A.

La suppression de cette école est évidemment nécessaire : on ne forme pas de la même façon un sous-préfet, un consul de France, un inspecteur des finances. Les hauts

fonctionnaires seront recrutés par corps selon des concours particuliers dont les programmes et la formation professionnelle varieront en fonction de leurs responsabilités.

14. Déchoir tout élu refusant de révéler son appartenance à une organisation secrète

L'importance des oligarchies, groupes de pression et autres obédiences maçonniques est un fait avéré dans la vie publique de notre pays. Aussi, tout dépositaire de l'autorité publique devra-t-il signaler, sous peine de déchéance, son appartenance à ces sociétés, obédiences ou organismes. Cette mesure s'applique aujourd'hui en Angleterre sur proposition de Tony Blair.

RENDRE LES FRANÇAIS PROPRIÉTAIRES DE LEURS LIBERTÉS

15. Recentrer l'État sur ses compétences régaliennes

Le XXe siècle aura été le siècle de l'État : ce n'est pas un hasard s'il a été aussi celui de tous les génocides et de tous les totalitarismes. L'État doit assumer préférentiellement ce pourquoi il existe dans la société des hommes : la défense, l'action extérieure, la sûreté intérieure et la justice, la monnaie et les impôts, les réglementations de protection (santé, consommation, environnement...), l'indépendance énergétique et alimentaire. Pour le reste, les Français, dans les professions organisées, dans leurs assemblées locales, ont la capacité de prendre en charge, par leurs initiatives, la prospérité quotidienne du Pays.

16. Clarifier les procédures de passation des marchés publics

Trois mesures essentielles nous paraissent devoir être mises en œuvre.

Pour ce qui est des marchés sur appel d'offres – toujours ouvert – il faut interdire l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui fait intervenir un intermédiaire (bureau d'études) dans la définition des critères de choix ou la sélection des candidats à retenir.

La délégation de maîtrise d'ouvrage de la (ou des) collectivité(s) locale(s) à un organisme différent du financeur public entraîne un dessaisissement grave de responsabilité ; c'est aussi une source d'opacité. Elle doit être limitée à des équipements exceptionnels réalisés par l'État (ex. Stade de France).

Enfin, les délégations de service public doivent être traitées en appel d'offres ouvert, après enquête publique préalable permettant de juger les offres et performances des candidats. La durée des conventions sera, au maximum, de 10 ans. L'attribution de la délégation se fera par vote à bulletin secret de l'assemblée territoriale concernée.

17. Remettre la Fonction publique au service du Bien commun

Il est nécessaire de remettre la Fonction publique au service du Bien commun national.

Le titre de fonctionnaire sera réservé aux personnels de l'État employés aux tâches régaliennes et l'accès à ces emplois sera réservé aux citoyens français. Le statut doit être rénové pour que les règles qu'il formule tiennent davantage compte de l'intérêt du public. L'égalité et la transparence seront de règle en matière d'avancement qui devra se faire en majeure partie au mérite.

Le pluralisme dans la représentation professionnelle des fonctionnaires sera rétabli ainsi qu'une formation professionnelle continue conduisant à leur réelle responsabilisation. Les fonctionnaires possèdent des connaissances et un savoir-faire souvent inemployés : les

services publics développeront des prestations plus proches des modes de vie des Français notamment les plus modestes (horaires, nouvelles technologies...).

IV MER ET OUTRE-MER: RAYONNER DANS LE MONDE



LA FRANCE DU LARGE ABANDONNÉE ABANDON D'UNE RICHESSE EXCEPTIONNELLE

Depuis 30 ans, les gouvernements successifs ont mené à l'égard des départements et des territoires d'outre-mer une politique d'abandon officieuse qui cache mal leur intention de s'en débarrasser de manière définitive : leur désintérêt pour la France du large coïncide avec l'inexistence de toute politique maritime. Le rapporteur spécial du budget de l'outre-mer à l'Assemblée nationale (loi de finances 2000), parle même de "tableau bien sombre".

Les atouts de notre pays sont pourtant considérables : que la puissance vienne de la mer est une donnée stratégique constante, de la thalassocratie athénienne d'hier aux États-Unis d'aujourd'hui. Ses possessions d'outre-mer permettent à la France d'être présente dans les trois grands océans de la planète et, par là, d'être partie prenante aux évolutions géo-stratégiques du monde. De plus, ce formidable patrimoine de richesses étonne, autant par sa diversité que par son absence de mise en valeur.

Le potentiel qu'offrent les terres de l'outre-mer français, relais possibles d'une expansion culturelle et économique de l'Europe dans le monde (c'est parce que la Guyane est française que la fusée Ariane peut être lancée avec le maximum de chances de succès), est quasiment inexploité. Notre outre-mer représente :

- un peu plus de 2 millions de Français ultramarins,
- 559.000 km2 d'îles et de terres continentales outre-mer pour 551.000 km2 en métropole,
- 10,2 millions de km2 de zone économique exclusive (334.000 km2 pour la métropole),
- une répartition de la présence française dans l'Atlantique, l'océan Indien et le Pacifique.

Que fait-on de ces atouts extracontinentaux ? En réalité, ballotés entre nos remords "colonialistes" et un euromondialisme qui nous aligne sur les intérêts anglo-saxons, nous n'en faisons rien, d'autant que nous voulons appliquer à l'outre-mer des règles qui ne sont valables que pour l'Europe. Trop absorbés par le quotidien et leurs échéances électorales, nos responsables politiques se révèlent d'autant plus incapables d'élaborer une stratégie globale pour l'outre-mer de la France qu'ils projettent aussi sur lui des fantasmes de nature idéologique.

Aucun homme politique de l'Établissement n'a songé à expliquer à nos compatriotes l'enjeu que représente l'outre-mer et par là notre présence au monde (nous sommes l'un des très rares pays à bénéficier de ce privilège). Voilà qui illustre parfaitement le manque d'ambition et, plus encore, le caractère annexe, voire inutile, de notre outre-mer pour beaucoup d'entre eux. Il est significatif que les candidats à la présidence de la République, par exemple, ne se rendent outre-mer qu'à l'occasion de cette campagne électorale.

Lorsque la convention internationale sur le droit de la mer (Montego Bay, 1982) a permis aux États riverains des océans de porter à 200 milles nautiques leur "territorialité maritime", elle a offert à la France un atout extraordinaire. Grâce à cette nouvelle frontière de souveraineté, notre pays s'est en effet retrouvé à la tête d'un "empire" marin

fabuleux. Quand on sait que l'exploitation des océans et la maîtrise des ressources liquides, continentales et maritimes, constitue déjà aujourd'hui, et plus encore demain, un enjeu stratégique, alors que l'économie mondiale implique toujours plus d'échanges et de transports, comment s'étonner que la "dimension océanique" soit devenue l'enjeu d'une compétition entre les grandes puissances ? Selon certains, dans les prochaines décennies, l'essentiel des ressources économiques nécessaires aux activités du monde proviendra des océans.

A un pays comme la France, propriétaire d'un réservoir marin de 10 millions de km2, contenant des matières nutritives, minérales et énergétiques, cette dimension confère le rang de puissance mondiale, même si l'exploitation des richesses à grande profondeur demeure, aujourd'hui encore, du domaine de la virtualité.

LE LÂCHAGE ET LE DÉSORDRE

Mer et outre-mer représentent potentiel et richesses pour la France : les gouvernements successifs y répondent par le lâchage et le désordre.

Il y a, tout d'abord, l'arrêt des tirs nucléaires expérimentaux en Polynésie, confirmé par Jacques Chirac dès son accession à la présidence de la République, qui a fait douter de la volonté de la présence à long terme de la France : pourquoi la France continuerait-elle à conserver ces atolls s'ils ne lui servent à rien se disent des puissances, riveraines ou non, qui sont prêtes à nous y remplacer!

Les départements et territoires d'outre-mer, bien plus encore que la métropole, sont confrontés à "une immigration clandestine endémique", comme le reconnaît le rapport parlementaire précité, particulièrement grave en Guyane (30.000 clandestins pour 160.000 habitants), dans les Antilles, en particulier l'île franco-hollandaise de Saint-Martin, à la Guadeloupe (multiplication de la population étrangère par deux en 4 ans) et qui commence à faire son apparition à la Réunion (immigration venue des Comores).

L'application des lois et la répression des crimes et délits semblent absentes de notre outre-mer. La zone Antilles-Guyane présente une situation géographique propice au trafic de drogue : elle est en effet située entre les régions de production (Amérique centrale et du sud) et les régions de consommation (Amérique du nord et Europe). Le trafic de "crack" connaît une progression exponentielle dans les départements français d'Amérique, particulièrement en Martinique où ont été réalisés 92% des saisies de l'année 1999 et où les vols à main armée et les vols avec violence qui y sont liés, ont augmenté de 31%.

La lutte contre le blanchiment d'argent marque le pas, notamment en raison de la présence des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy, qui, soumises à régime particulier, permettent toutes sortes de trafics financiers liés à la drogue. Ces atteintes à la souveraineté et à la sûreté intérieure sont d'autant plus facilitées que les "évolutions institutionnelles" autorisent à penser que la France se désengage en douceur, mais de manière continue et inéluctable.

Les nouveaux accords de Nouméa (mai 1998) ont définitivement entériné l'indépendance à terme de l'archipel, tout en instituant une "préférence locale" que l'on refuse en métropole, mais qui revient à empêcher les Français de travailler en Nouvelle-Calédonie! Pour obtenir la signature de cet accord par le FLNKS, l'État français a accepté de financer un projet très aléatoire, compte tenu de la surcapacité chronique du marché mondial, d'usine de transformation du minerai de nickel, et très coûteux pour les finances publiques (5 à 6 milliards de F.).

L'État français en a confié la réalisation et l'exploitation à la société canadienne Falconbridge... qui a acquis la mine correspondante à un bon prix au terme d'un échange de sites organisé par l'État (ERAMET/SLN) avec la province du sud, le tout par l'intermédiaire d'une société de droit anglo-normand basée à Jersey, paradis fiscal! Comme le relève un rapport parlementaire, cette opération préjudiciable aux finances publiques, va surtout augmenter les réserves d'une multinationale minière en lui permettant de spéculer à sa guise sur les marchés des matières premières.

La bi-départementalisation de la Réunion conforte les potentats locaux, aggrave le gaspillage de fonds publics et la corruption. A Mayotte, le gouvernement français a renoncé à un statut départemental demandé par la population ; il a d'abord répondu par le silence au soulèvement de l'Île d'Anjouan toute proche demandant son rattachement à la France puis a confié la résolution de cette crise à l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), qui s'est empressée de soutenir les prétentions du gouvernement des Comores. Le gouvernement français fait aussi pression, à Wallis-et-Futuna, sur les chefferies traditionnelles pour qu'elles acceptent un relâchement des liens avec la France.

L'EFFONDREMENT ÉCONOMIQUE, CAUSE PAR "L'EUROPE" DE BRUXELLES

La très grave crise économique qui touche tous les territoires d'outre-mer est le résultat d'une politique de capitulation. L'intégration des territoires ultra-marins français dans le traité de Rome était déjà difficile, compte tenu des différences structurelles existant entre l'outre-mer français et nos principaux concurrents européens. Cette "intégration" aurait néanmoins pu réussir si l'Europe avait appliqué strictement la préférence communautaire, d'autant plus impérieuse à l'égard de nos DOM-TOM que nous sommes, d'une part, le seul pays de l'Union européenne à avoir ce type de territoires et que d'autre part, souvent mono-producteurs de produits agricoles de base, ils ont pour seul débouché commercial l'Europe, puisque les États-Unis tiennent le reste des marchés mondiaux (trusts Del Monte, United Fruit...).

Le libre-échangisme effréné de l'Union européenne a détruit le fragile équilibre qui existait dans ces territoires, le tourisme ne pouvant être la seule ressource propre à permettre un développement économique local sain. La banane antillaise ou l'ylang-ylang de Mayotte sont les témoins exemplaires de cette évolution. La mondialisation du marché des produits de base ou agricoles comme les coûts de main d'œuvre dans notre outremer qui, bien qu'inférieurs à ceux de la métropole, sont très supérieurs à ceux des pays qui les entourent, accélèrent la destructuration économique de ces territoires français.

En réalité, le traité de Maastricht – le traité d'Amsterdam n'a fait que le confirmer – a implicitement liquidé la spécificité ultra-marine de la France, dans l'attente du largage complet : la France étant le seul pays de l'Union européenne à posséder des territoires ultra-marins, la chose est d'autant plus facile qu'elle n'a pas su (... ou pas voulu) en valoriser l'atout auprès de ses partenaires.

Comme en métropole, mais de manière encore plus grave, cela se traduit en termes de chômage pour nos compatriotes d'outre-mer.

- Comme le relève l'INSEE:
- 35,7% de la population active de la Réunion est sans emploi,
- 28,8% de la population active de la Guadeloupe est sans emploi,
- 30,3% de la population active de la Martinique est sans emploi,
- 21,4% de la population active de la Guyane est sans emploi, alors que le chômage ne touche, officiellement, que 10% environ de la population active métropolitaine. On sait aussi que le nombre de RMIstes est proportionnellement plus important outre-mer qu'en Métropole : 118.000 sur 1.112.000 foyers allocataires.

L'application, sans discernement ni mesure d'adaptation spécifique, de la décentralisation Defferre (1982) a engendré un clientélisme qui exploite la pénurie, débouchant sur une corruption généralisée et la formation de maffias, les élus locaux étant de plus en plus souvent impliqués dans des affaires de corruption et de trafics d'influence (Réunion,

Guadeloupe, Guyane).

En Martinique, en Guyane, en Guadeloupe, à la Réunion, les collectivités locales (région ou départements, communes) sont dans une situation financière des plus dégradées (endettement double de la moyenne nationale). Le budget de la Guadeloupe est sous tutelle depuis 1996. A la dérive des dépenses courantes, notamment de personnel, s'ajoute une augmentation incontrôlée des investissements, alors même que depuis 1993, les recettes ont été multipliées : passage de 1 à 2,5% du droit additionnel à l'octroi de mer, taxe spéciale sur les carburants et taxe d'embarquement.

Les mécanismes de défiscalisation (3 milliards de F par an) ont profité à des investisseurs métropolitains ou étrangers et ont entraîné un suréquipement touristique et immobilier difficilement résorbable. Cela n'a pas empêché le gouvernement Jospin d'augmenter de manière très spectaculaire (multiplication des crédits par quatre pour Martinique et Guadeloupe et par dix pour la Guyane), les contrats de plan État-régions d'outre-mer (2000-2006).

Submersion démographique, valse-hésitation institutionnelle faisant douter de la présence française, effondrement économique, conflits sociaux violents et quasipermanents (plus 40% de journées de travail perdues d'une année sur l'autre à la Guadeloupe), action des lobbies et ingérences étrangères, perte de la sécurité, mèneront en fin de compte l'esprit public dans l'outre-mer là où on veut le voir aboutir : à revendiquer "l'indépendance".

L'outre-mer est inséparable de la mer, on le sait. Sur ce plan, c'est aussi l'abandon. Ce désintérêt volontaire a eu pour conséquence indirecte une catastrophe maritime comme celle causée par le naufrage de l'Erika qui a souillé les côtes atlantiques françaises à la fin de l'année 1999.

La France ne s'est ni donnée les moyens de surveiller le "rail" d'Ouessant, ni dotée d'une flotte nationale de transport d'hydrocarbures : il est vrai que les profits d'ELF ont été utilisés à de toutes autres fins que la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France! La flotte française de commerce est au 27e rang mondial (!) avec 209 bateaux, tandis que la flotte de pêche, dont la "casse" est encouragée par "l'Europe bleue", poursuit sa chute : 5 900 bateaux au 31 décembre 1999 contre 8 651 fin 1990. Nous avions près de 20 000 marins-pêcheurs en 1990, un peu plus de 16 600 en 1999.

La situation des ports français, selon un aveu officiel, est très menacée : une part d'autant plus importante de nos échanges extérieurs est acheminée par des ports étrangers car depuis l'abolition des contrôles aux frontières, "il n'existe plus d'indicateur parfaitement fiable pour mesurer les parts de marchés prises par les ports étrangers sur le commerce extérieur français". Ainsi, le port de Rotterdam enregistre-t-il à lui seul un trafic annuel équivalant à celui de l'ensemble des ports français (314 millions de tonnes).

LES PRINCIPES:

LA FRANCE, PUISSANCE MARITIME ET D'OUTRE-MER

Seul pays du monde occidental – États-Unis exceptés – à posséder des terres de souveraineté dans les trois grands océans du monde, la France dispose d'un capital géostratégique exceptionnel grâce à son outre-mer comme avec sa zone économique exclusive : elle doit les mettre en valeur. Quatre défis doivent être relevés.

LE DÉFI DE LA SOUVERAINETÉ

L'outre-mer français donne à la France une dimension planétaire en la faisant bénéficier du troisième domaine maritime mondial. La France doit affirmer haut et fort, dans les instances internationales, sa souveraineté sur les terres françaises de l'océan Atlantique, des Caraïbes, de l'océan Indien, de l'océan Pacifique ainsi que sur les îles australes. La France doit s'opposer à toute politique qui vise à remettre en cause ses intérêts nationaux et l'influence de sa civilisation dans des continents où elle est présente, parfois depuis des siècles.

LE DÉFI DE LA PUISSANCE MARITIME

L'outre-mer offre des relais océaniques permettant de contrôler les routes maritimes vitales pour l'approvisionnement de la France, mais aussi les richesses potentiellement exploitables des fonds marins. Il permet à la France d'être présente sur tous les océans et sur tous les continents, pour y faire valoir ses intérêts et protéger ses nationaux mais, plus encore, pour y être porteuse d'une civilisation qui n'est pas exclusivement marchande comme peut l'être la présence anglo-saxonne. Les possessions d'outre-mer sont pour la France la condition de sa perennité comme puissance et la garantie de la fidélité à sa vocation de toujours. C'est la raison pour laquelle la France doit disposer d'une marine nationale puissante et moderne, disposant des moyens d'une présence permanente à la mer et de capacités d'intervention suffisantes.

LE DÉFI DE L'ORDRE PUBLIC

L'autorité de l'État doit être restaurée et respectée sur l'ensemble du territoire national, dont les départements et territoires d'outre-mer font indissolublement partie. La décentralisation doit être revue outre-mer pour réaffirmer le primat du représentant de l'État, le nombre des échelons administratifs doit être réduit et les finances locales assainies et maîtrisées. L'immigration clandestine, les trafics de drogue et le blanchiment d'argent sale, la corruption doivent être, comme en métropole, exemplairement frappés, à la fois pour trancher avec le laxisme des États proches et pour ôter tout argument à l'indépendantisme.

LE DÉFI DE LA PROSPÉRITE

Le libre-échangisme fait souffrir l'économie métropolitaine, celle de l'outre-mer en meurt. Il est urgent de proclamer et d'appliquer la préférence française en matières familiale, sociale, économique et d'échanges avec la métropole et de protéger le marché national des importations qui mettent en péril nos productions d'outre-mer. La continuité territoriale avec la Métropole sera réellement mise en œuvre.

PROPOSITIONS

RAYONNER DANS LE MONDE DÉFENDRE LE DOMAINE MARITIME FRANÇAIS

1. Donner à la Marine nationale une forte capacité d'intervention

La multiplication des crises locales redonne toute son importance à l'outil maritime, quelque peu délaissé lors de la guerre froide. La France doit donc disposer d'au moins deux porte-avions à propulsion nucléaire, noyau d'une force maritime d'intervention significative, avec son aviation embarquée et les navires de débarquement et de soutien correspondants.

2. Créer un corps de garde-côtes et renforcer la protection de nos côtes

La France n'a pas actuellement les moyens de faire parfaitement respecter sa

souveraineté le long de ses côtes et les règles maritimes internationales en Manche, au large de la Bretagne ou le long de ses côtes méditerranéennes, comme l'a prouvé l'échouage volontaire, devant Saint-Tropez, d'un cargo chargé d'immigrants kurdes clandestins en février 2001. La France renforcera donc ses moyens maritimes de souveraineté ainsi que les personnels chargés de vérifier le bon État des navires entrant ou sortant de ses ports. Elle prendra toute mesure destinée à parer à un danger éventuel de pollution maritime, s'il le faut de manière unilatérale.

3. Lancer un grand plan de développement maritime et portuaire

Une politique systématique de soutien du pavillon français sera entreprise, la gestion des investissements et des installations portuaires étant confiée aux professions concernées. Des plans par bassin portuaire coordonneront toutes les activités de mer, militaire et de service public, douanes et souveraineté, commerce, pêche et aquaculture, navigation fluviale et canaux à grand gabarit. Ces activités seront regroupées sous une autorité ministérielle unique (au lieu de quatre actuellement). Les navires de commerce battant pavillon français bénéficieront d'une très large défiscalisation et les charges sociales sur les gens de mer seront réduites.

4. Doter la France d'une flotte autonome de pétroliers

La France, 6e importateur mondial de pétrole et dont le brut vient pour 60% de pays situés hors d'Europe, ne dispose pas d'une flotte nationale de transport d'hydrocarbures. Sur sa flotte actuelle – plus que réduite –, les pétroliers sont les parents pauvres et les plus anciens en âge. Une flotte française de transport des hydrocarbures, correctement entretenue et remplacée à intervalle régulier, aura pour avantage de diminuer le risque de pollution et de donner à notre pays plus de poids pour faire appliquer des réglementations draconiennes en matière de sécurité des navires le long de ses côtes.

5. Promouvoir la pêche

La pêche, secteur vital pour notre auto-suffisance alimentaire, a été sacrifiée à "l'Europe bleue". Il est donc nécessaire de redonner à la pêche française tous ses moyens, de défendre nos droits de pêche, c'est-à-dire de recréer les conditions d'existence d'une pêche nationale débarrassée des directives de Bruxelles. Des crédits bonifiés à long terme pour l'achat ou la construction de bateaux seront proposés aux pêcheurs artisanaux, en vue de maintenir le plein emploi et d'améliorer notre capacité de prise. Les acquisitions ou rachat de flottes de pêche françaises par des pêcheries étrangères seront interdites. Le patrimoine naturel et les réserves de pêche de notre mer territoriale seront protégés des chalutages excessifs que pratiquent les pêcheurs de certains pays. Les périodes annuelles de pêche seront modulées, sous la responsabilité de la profession, pour permettre la reconstitution de la ressource. Enfin, la fiscalité relative à la pêche sera révisée de manière à revenir au taux moyen en vigueur dans les autres pays européens. Le gazole sera détaxé.

ARRIMER L'OUTRE-MER A LA FRANCE

6. Réaffirmer la souveraineté et la sûreté dans l'outre-mer français

La souveraineté française sur son outre-mer n'est pas négociable : les processus d'indépendance engagés en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie seront arrêtés, et les accords de Nouméa abrogés. L'autorité de l'État français sera rétablie à Wallis-et-Futuna. La consistance de nos relations diplomatiques avec certaines puissances proches (Australie, Nouvelle-Zélande) dépendra du respect qu'elles marqueront à l'égard de notre intégrité territoriale et de leur non-ingérence dans les affaires intérieures des régions françaises de l'outre-mer.

Les régions françaises d'outre-mer, sous l'autorité du représentant de l'État français pourront nouer des ententes régionales avec d'autres entités territoriales proches sur des sujets d'intérêt commun (scientifique, économique, commercial, climatique), à l'exclusion des questions de souveraineté et de police. L'État agira avec la plus grande vigueur contre toutes les formes de criminalité, drogue, piraterie, blanchiment d'argent sale. Le droit français de la nationalité comme les lois sur le séjour seront appliqués aux régions françaises de l'outre-mer et l'immigration clandestine sera refoulée sans faiblesse, avec les moyens nécessaires en personnels et en moyens maritimes et aériens.

7. Donner un cadre institutionnel stable à l'outre-mer français

Trois régions décentralisées seront créées, la région française d'Amérique comprenant les Antilles, la Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon, la région française de l'océan Indien regroupant la Réunion, Mayotte, les îles Eparses et les Terres antarctiques et australes françaises, la région française de l'océan Pacifique regroupant la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, la Polynésie et l'ilôt Clipperton. Ces régions auront un exécutif unique, nommé par le gouvernement, investi de la totalité des pouvoirs de souveraineté et de sécurité, et une assemblée unique, élue au scrutin proportionnel. Elles seront dotées des attributions des départements et des régions actuelles, ainsi que de certaines compétences locales propres.

8. Appliquer la préférence française outre-mer

L'équilibre des devoirs et des droits entre la métropole et les régions françaises d'outremer sera assuré par la préférence nationale qui s'applique aux Français de ces régions, en matière familiale, d'emploi, de formation professionnelle, de rémunération et d'allocations sociales. Des facilités seront accordées aux Français de ces régions pour exercer leurs activités professionnelles sur place. Un effort très important sera engagé dans les régions françaises d'outre-mer pour permettre aux jeunes d'accéder à des métiers de haute qualification.

9. Relancer l'économie de l'outre-mer français

Cette relance passe, tout d'abord, par la restructuration du secteur agricole qui doit être mis en mesure de développer ses productions traditionnelles à l'exportation et de nouvelles productions pour diminuer les importations, par la valorisation des ressources maritimes, de la pêche artisanale et industrielle, de l'aquaculture et des ressources côtières. Le marché national sera protégé de toute importation de banane non-antillaise.

L'organisation et la gestion rationnelle des ressources forestières et minières seront mises en œuvre, tant pour permettre à la France d'atteindre, par exemple en matière de nickel, à l'indépendance d'approvisionnement, voire de peser sur les cours mondiaux, que pour développer un secteur industriel local suffisamment solide. Un inventaire scientifique des ressources des régions françaises d'outre-mer, le développement de la connaissance des phénomènes climatiques et géologiques seront mis en œuvre ou développés. Une université française pluridisciplinaire sera créée dans les Caraïbes.

Une fiscalité adaptée, par l'imposition au taux réduit de TVA sur les échanges de biens et de services, y compris venus de métropole, accompagnera la revalorisation économique des régions françaises d'outre-mer. Les collectivités locales verront leurs investissements soumis à autorisation prélable de l'État.

10. Assurer la continuité territoriale des régions françaises d'outre-mer

L'équilibre économique et social des régions françaises d'outre-mer passe par l'amélioration de leurs capacités d'échange avec la métropole et le reste du monde : les

liaisons aéronautiques avec Paris pour les Français des régions françaises d'outre-mer seront alignées sur celle du régime intérieur de métropole. Il en sera de même du prix des communications téléphoniques. Le transport maritime et aérien sera développé sur place et avec les territoires voisins, au moyen de sociétés mixtes dans lesquelles les collectivités locales pourront s'impliquer. Chaque région française d'outre-mer sera dotée soit d'un port en eau profonde, soit d'un aéroport de dimension internationale..

SECURITE

I JUSTICE ET POLICE : RETABLIR L'ORDRE ET LE DROIT



L'ÉTAT ABDIQUE

L'EXPLOSION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA CRIMINALITÉ

Au cours des trente dernières années, les Français ont subi une explosion de l'insécurité. En trente ans, le nombre des crimes et délits a été multiplié par six. Encore ne s'agit-il que des actes recensés. Cambriolages, vols, agressions, délinquance en bandes, règlements de comptes, séquestrations avec tortures, meurtres barbares se sont multipliés. Il n'y a plus de lieu sûr : habitations, rues, moyens de transport, établissements d'enseignement où le racket et le viol sont devenus monnaie courante, chacun se sent menacé. Dans certains quartiers, le trafic de drogue se pratique en plein jour au vu et au su de tous.

En 2000, 3.771.849 crimes et délits ont été officiellement constatés, soit près de 6% de plus que l'année précédente. Outre que ces statistiques masquent des évolutions spécifiques encore plus inquiétantes - "la délinquance à l'orée du 21ème siècle est plus quotidienne, plus violente, plus précoce" souligne un rapport parlementaire - il faut dire, une bonne fois pour toutes, que ce sont là des chiffres trafiqués par nos gouvernants.

Tout d'abord, parce qu'il ne s'agit que de faits constatés par les services de police et de gendarmerie, à l'exclusion de ceux relevés par les douanes, l'inspection du travail ou la répression des fraudes, dans des affaires de stupéfiants, de trafics en tous genres ou d'infractions à la législation sur l'immigration. D'autre part, dans le code pénal de 1993, nombre de délits ont été "dépénalisés" et n'entrent plus dans les statistiques. Enfin, les "incivilités" et autres "violences urbaines" ne sont, pour la plupart, pas répertoriées puisque les victimes, pour de multiples raisons (peur des représailles, honte, découragement...), ne portent pas plainte. Un éminent professeur de droit pénal, Madame Rassat, a pu écrire que "la politique pénale menée en France se désintéresse de la délinquance dès lors qu'elle n'a pas atteint le niveau criminel".

Le ministère de l'intérieur a officiellement confirmé cette observation : en 1999, une "enquête de victimation" menée par l'INSEE et l'Institut des hautes études de sécurité intérieure (IHESI) a estimé à 15 millions les faits pénalement répréhensibles réellement commis chaque année. Sur ces 15 millions, 4,5 millions furent déclarés, mais plusieurs centaines de milliers ont été rayés des statistiques pour vice de procédure ou difficulté de qualification des actes (!).

Ce n'est pas tout. Sur les 3,7 millions "constatés" (c'est-à-dire retenus par les services de police et de gendarmerie), seul 1,2 million est déclaré poursuivable selon les autorités judiciaires elles-mêmes.

Sur ce chiffre, plus de 400 000 affaires sont classées sans suite (dont 25 % pour auteurs inconnus, c'est-à-dire... non recherchés) et plus de 200_000 suivent des procédures alternatives aux poursuites, comme la médiation pénale, écartant donc toute

condamnation de l'auteur du délit. Ce ne sont donc qu'un peu plus de 600_000 faits pénalement répréhensibles qui aboutissent devant une juridiction, soit moins de 4% de ces derniers! Quant aux incarcérations d'auteurs de crimes et délits, elle ne concerne que 50_000 à 70_000 personnes, chiffre totalement hors de proportion avec le volume des crimes et délits commis.

En dépit du trucage des chiffres, deux observations de fond ressortent : la criminalité dans notre pays vise d'abord les personnes et elle est majoritairement le fait de l'immigration.

En dix ans, les coups et blessures volontaires ont progressé de 104%, les vols avec violence de 75% et les dégradations de 132%. La part de l'immigration dans la criminalité est reconnue par les chiffres officiels : elle ne constituerait que 7% de la population résidente mais représente 19% des personnes mises en cause (près de 24% pour la seule police nationale).

Quatre régions françaises concentrent plus de la moitié des faits délictueux, alors qu'elles représentent moins de la moitié de la population française. Ce sont l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et la Provence-Côte d'Azur. Ces quatre régions regroupent aussi la majorité de l'immigration.

UNE INVERSION VOLONTAIRE DES VALEURS

Cette délinquance, cette criminalité sont un formidable recul de civilisation. Au moment où triomphent les prétendus droits de l'homme, l'insécurité règne en maître en France : elle a depuis longtemps quitté les "banlieues" pour s'étendre aux villes, grandes et petites et même aux campagnes. Par leur ampleur, leur impact social et économique, la criminalité et la délinquance d'aujourd'hui portent atteinte à la dignité de chacun et aux libertés de tous_: la liberté d'aller et venir, la faculté de jouir de ses biens. Elles remettent en cause la "sûreté", dont la Déclaration de 1789 fait une des bases du pacte social.

Il n'y a, dans cette régression, aucune cause conjoncturelle : c'est le résultat d'une politique de désarmement délibéré de la société menée depuis le début des années Soixante sous l'influence d'un véritable sida mental : le délinquant serait un malade, la "victime" d'une superstructure socio-économique. C'est pourquoi, toutes les réformes adoptées depuis 1959 ont abouti à désarmer la police, la justice, les citoyens. Il y a quarante ans, les délinquants étaient poursuivis et condamnés par la justice. De même, le particulier victime d'une agression qui se défendait n'était pas poursuivi. Les policiers n'étaient pas traduits en justice à la demande des délinquants qu'ils mettent hors d'état de nuire : on a même vu un ministre accuser sans preuve un policier de "bavure" après des incidents nocturnes dans la banlieue de Lille. Il en va tout autrement aujourd'hui. Ceux qu'on appelle "les petits délinquants", ceux qui pratiquent "la choure" (le vol), la "dépouille" (le racket), "l'embrouille" (la bagarre), ceux qui terrorisent les contrôleurs de la SNCF, les conducteurs de bus, les facteurs, les pompiers et les professionnels de santé dans les quartiers, sont rarement inquiétés, encore moins emprisonnés, surtout s'ils sont mineurs.

L'idéologie soixante-huitarde ("il est interdit d'interdire"), qui est à l'origine de la ruine de la famille et de l'école, porte des fruits particulièrement amers. Un rapport parlementaire relève que "la délinquance est de plus en plus imputable à des mineurs..., les chiffres enregistrés en 1998 amplifient ce phénomène, puisque 22% des faits de délinquance sont désormais commis par des moins de dix-huit ans". Les mineurs représentent 32,9% des vols à main armée contre les particuliers, 50% des vols avec violence sans arme à feu contre les particuliers, 19,8% des viols et 27,4% des viols sur mineurs. La part des mineurs dans les réglements de comptes entre malfaiteurs a été multipliée par cinq en un an, entre 1997 et 1998 !

On est désormais passé de la quasi-certitude de la peine à la quasi-certitude de l'impunité : entre 1995 et 1998, le taux d'élucidation des infractions a chuté de 32,5% à 28,7%, selon le ministère de l'Intérieur lui-même. Cela veut dire que près des trois quarts des infractions n'ont pas d'auteur connu et donc pas de sanction. Et l'on voudrait que les victimes actuelles ou potentielles soient rassurées et ne connaissent pas ce que les "belles âmes" appellent un "sentiment d'insécurité"!

La pire des corruptions n'est pas celle qui brave les lois, mais celle qui s'en fait à ellemême. Le mal le plus profond dont souffre la justice, c'est la remise en cause du droit imprescriptible pour la société, et pour elle seule, de punir l'acte répréhensible et l'auteur de l'acte. L'autorité doit en effet punir le crime : elle le doit aux méchants plus encore qu'aux bons, parce qu'elle doit la justice avant la vengeance.

Ce refus de la juste peine sanctionnant délinquants et criminels, est le fruit d'une aberration intellectuelle qui a vu son aboutissement dans les réformes successives du Code pénal, réformes qui consistent à sortir du champ pénal un grand nombre d'infractions (le racolage ou la mendicité, par exemple), à abaisser le seuil des peines, à modifier la qualification des délits et des crimes, tout en donnant toujours plus de garanties procédurales au délinquant.

Depuis 1959 et la réforme du Code d'instruction criminelle (devenu code de procédure pénale), ce démantèlement a été poursuivi sans relâche : il n'a pu s'accomplir que parce que l'autorité politique refuse de fonder la Loi sur ce qui est stable, c'est-à-dire le Bien. Or le rôle des gouvernants est de montrer le bien aux hommes, même lorsqu'ils ne peuvent pas le faire ; le mal ne vient pas de ce que les gouvernements font fausse route, mais de ce qu'ils marchent au hasard et sans se proposer de point fixe d'arrivée, qui ne peut être que le bien absolu, et auquel il faut toujours tendre, même quand on devrait n'y jamais parvenir.

L'INSTITUTION JUDICIAIRE EN PERDITION

C'est pourquoi les Français savent depuis longtemps que leur justice est gravement malade et que l'État a définitivement abdiqué sa première mission. Les exemples en sont si nombreux que l'on n'a que l'embarras du choix : un garde des Sceaux envoie un hélicoptère dans l'Himmalaya pour récupérer un procureur chargé d'une affaire sensible, des scellés judiciaires disparaissent des locaux des greffes, le cambriolage sans effraction des bureaux de la brigade financière, des procès à grand spectacle à "vocation historique et pédagogique" alors que les petits justiciables attendent des années la solution de leurs litiges, on promeut un magistrat du "pôle financier" pour ralentir l'instruction d'affaires mettant en cause des proches du pouvoir, atermoiements pour récupérer un criminel particulièrement odieux réfugié dans un pays méditerranéen proche...

Si l'oubli du Bien est à la base de la dégradation pénale, l'institution judiciaire souffre de maux propres qui aggravent encore un peu plus la maladie évoquée plus haut : la soumission au pouvoir politique et l'absence de moyens.

L'institution, en 1958, du Conseil supérieur de la magistrature, pas plus que sa réforme en 1993, n'ont répondu aux nécessités d'une justice indépendante. Que ses membres soient ou non nommés par le Président de la République ne change rien à l'affaire. L'indépendance du pouvoir judiciaire est un mot vide de sens à partir du moment où les juges dépendent du gouvernement, ne serait-ce que pour leur emploi : même lorsqu'ils sont indépendants par caractère, leur indépendance personnelle peut être présumée, mais leur dépendance publique est prouvée.

Après les errements du début des années Soixante et ses juridictions "exceptionnelles" c'est-à-dire illégitimes, sinon illégales (arrêt Canal du 19 octobre 1962), ce sont les "affaires" qui ont permis de voir le peu de cas que les pouvoirs successifs en place

faisaient de l'indépendance du juge. De l'assassinat de Jean de Broglie à ELF et d'Urba au scandale du sang contaminé, le juge français n'a cessé d'être, depuis vingt-cinq ans, confronté à la criminalité commise par des hommes de pouvoir. On n'oubliera d'ailleurs pas que deux juges ont été assassinés en France, le juge Renaud en 1975 et le juge Michel en 1981 ; tous deux enquêtaient sur des affaires mêlant politique et grand banditisme.

De nombreux magistrats ont recu comme un camouflet le vote de l'amnistie (décembre 1989) et, plus encore, l'ordonnance de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice, le 4 juin 1990. Le Président de cette commission lança alors cette terrible phrase : "C'est la première fois dans l'histoire de la République que l'on amnistie des faits criminels. C'est navrant, il y avait des charges suffisantes, mais ces crimes sont couverts par l'amnistie". Le pouvoir politique poursuit dans la voie de la "petite amnistie" : la réforme de la présomption d'innocence ou la création d'un délit "non-intentionnel" sont autant de formules permettant à l'Établissement d'échapper à la justice commune. A l'inverse, la société française connaît une dérive à l'américaine : tout y est de plus en plus "judiciarisé" parce que l'on ne veut plus assumer le risque qui fait partie de l'existence. Les modes de vie promeuvent à la fois l'esprit de jouissance et l'irresponsabilité. La justice est influencée par cette dissolution : elle est souvent tolérante et passive à la délinquance réelle mais impitoyable au "politiquement incorrect". Quand le garde de Sceaux déclare que sa priorité pour l'année judiciaire qui s'ouvre est "la lutte contre les discriminations", les parquets ne sont guère incités à réprimer vigoureusement la délinquance de voie publique (53% de l'ensemble des infractions relevées par la police et la gendarmerie) qui a pour origine majeure... une immigration massive.

Tel procureur de la République remettra en liberté les incendiaires de voiture du "quartier" arrêtés quelques heures auparavant mais poursuivra de sa hargne ou sur le conseil du Parquet général (le garde des Sceaux), tel justiciable désigné par la "police de la pensée", voire de purs délits d'opinion. Le syndicat de la magistrature qui se conduit en machine idéologique et non en organisation professionnelle, politise un peu plus les tribunaux et fabrique des justiciables à deux vitesses. Le "gouvernement des juges" détruit alors la Justice.

Cette instrumentalisation totalitaire de la justice pèse d'autant plus lourdement sur elle que s'y ajoute désormais la dérive euromondialiste : la Cour européenne des droits de l'homme a "condamné" la France pour "mauvais traitements" (affaire Akkhar) sur requête d'un criminel condamné à une lourde peine. La justice en sort discréditée dans l'opinion publique et ridiculisée aux yeux des délinquants : les magistrats ne seront alors guère enclins au zèle de peur d'être désavoués par une instance supranationale qui prétend censurer leur travail.

UN TRAGIQUE MANQUE DE MOYENS

Quant à l'absence de moyens des juges et des policiers, des gardiens de prison et de tous ceux qui ont, au quotidien, en charge la sécurité de nos compatriotes, elle parle d'elle-même :

- la Justice représente 1,6% du budget de l'État,
- il n'y a pas plus de magistrats instructeurs aujourd'hui qu'il n'y en avait en 1857,
- l'état des locaux judiciaires ou de la police, les conditions de travail, les matériels mis à la disposition sont en dessous du minimum digne d'un État moderne.

Un rapport parlementaire relève que l'exécution du budget de la justice s'est caractérisée par l'importance des reports de crédits de paiement d'un exercice sur l'autre. Le plan de modernisation des services judiciaires lancé en...1988 n'a toujours pas été mis en oeuvre dans son intégralité. Les crédits affectés à la police nationale sont de moitié inférieurs aux dépenses privées de sécurité et la mise en place de la police de proximité s'est faite

sans effectifs supplémentaires, tandis que l'îlotage devient de "l'assistanat social".

A la fin des années Quatre-vingts, le juge Thierry Jean-Pierre, lors de sa nomination au tribunal de grande instance du Mans, avait dû lui-même acheter... un Code pénal, car son cabinet n'en possédait pas. Dix ans plus tard, la situation n'a pas vraiment changé : "On ne peut pas instruire des affaires comme celles qui se sont déroulées dans l'univers ultra-sophistiqué des grandes banques internationales, portant sur des montants à dix zéros en donnant simplement l'affaire à un juge, avec 18 mètres carrés de bureau, des stylos à bille et du papier carbone" (juge Eva Joly, Le Monde, 3 juin 2000).

Quand après deux assassinats de gardiens de prison, qui n'auraient pas dû se produire si les effectifs avaient été suffisants, les personnels de l'administration pénitentiaire se mirent en grève pour crier leur colère et leur peur, que fit le ministre de la justice ? Il prit des sanctions contre... les gardiens de prison. L'entretien des prisons françaises comme les conditions de détention sont en effet proprement indignes d'un État civilisé : elles vont totalement à l'encontre du but de la privation de liberté en endurcissant les délinquants et en institutionnalisant le "caïdat" des criminels les plus dangereux.

Malade de l'insécurité et malade de sa justice, la France et les Français ne peuvent espérer que dans le Front National pour rompre avec la barbarie et renouer avec la civilisation.

LES PRINCIPES:

LA JUSTICE, SOURCE DE L'ORDRE LA SÉCURITÉ, FONDEMENT DE LA CITE

La sécurité est la première des libertés, parce que la criminalité frappe d'abord les plus fragiles. La sécurité et la justice sont donc les missions premières de l'État. Il doit donner à cette tâche une priorité absolue, doter la police et les autorités judiciaires des moyens nécessaires pour accomplir leurs fonctions. C'est aussi la raison pour laquelle la France doit garder, en cette matière éminente, toute sa souveraineté : il ne saurait être question de s'en défaire au profit de pouvoirs supranationaux.

LA PREMIÈRE DES PRÉVENTIONS, LA MORALE

Pour rétablir la sécurité, il convient naturellement d'oeuvrer à la prévention des crimes et délits. La vraie prévention commence dans la famille, dans laquelle les parents assurent l'éducation de leurs enfants. Elle passe également par l'école, dans la mesure évidemment où celle-ci œuvre à l'apprentissage des disciplines sociales et de la morale civique. Il faut, dans tous les domaines, media compris, réhabiliter la distinction entre le Bien et le Mal.

LA SEULE VRAIE DISSUASION: LA PEINE

Pour autant, le crime, lorsqu'il a été commis, doit être puni. Le rétablissement de la sécurité exige que soit restaurée la notion de peine. Celle-ci a une triple mission : dissuader, empêcher la récidive, faire justice.

S'agissant de la dissuasion, la peine, par la menace qu'elle fait peser, décourage les comportements et les actes délictueux : elle ôte au citoyen l'envie de rompre la paix publique par des manifestations de violence ainsi que de porter atteinte à l'intérêt d'autrui et aux règles de droit.

La peine doit aussi empêcher la réitération des actes délictueux du criminel par la neutralisation de son auteur sous la forme d'une détention ou, de façon définitive, lorsque la peine capitale lui a été appliquée.

La peine a enfin pour fonction de faire justice, c'est-à-dire d'apaiser ou d'atténuer le scandale provoqué par le délit ou le crime, de remettre les choses en ordre sur le plan moral par une réaction appropriée au désordre et, en même temps, de consacrer la responsablilité de l'auteur de la faute et de lui rendre une certaine forme de dignité. "Justice est faite": tel est le sens rétributif de la peine.

UNE JUSTICE RESPONSABLE

Il faut bannir de l'appareil judiciaire et de notre politique pénale la philosophie d'inspiration marxiste selon laquelle le coupable n'est pas responsable puisqu'il ne serait qu'une victime de la société. Cette idéologie débouche sur une irresponsabilité de principe, excuse toute conduite déviante et conduit au pire des totalitarismes, la "barbarie à visage humain". Sauf cas pathologiques exceptionnels, l'homme est un être libre, responsable de lui-même et de ses actes. S'il commet un crime ou un délit, il doit être puni en conséquence.

Ainsi, la peur pourra-t-elle quitter le camp des honnêtes gens pour retrouver celui des malfaiteurs.

PROPOSITIONS

RETABLIR LE DROIT ET L'ORDRE ASSURER LA PRÉVENTION DU CRIME _ET DE LA DÉLINQUANCE

1. Conforter la famille comme lieu d'éducation

La famille est le premier lieu de prévention de la délinquance : c'est en son sein que se transmet la morale et que s'enseignent les devoirs et les droits à assumer et à respecter au sein d'une société civilisée. C'est pourquoi, la famille doit être confortée de manière éminente (voir le chapitre Famille).

2. Refaire de l'école un instrument d'apprentissage des disciplines sociales

En complément de l'action des parents, celle de l'école viendra conforter la formation du futur citoyen qu'est l'enfant ou l'adolescent. L'acquisition des règles de vie en société (civisme, morale naturelle, respect des traditions françaises), obligatoire dans tous les cursus d'enseignement, conduira à faire reculer la tentation de la délinquance. Toutes les filières d'enseignement, seront tenues de faire dispenser des cours de morale et d'instruction civique.

3. Organiser l'inversion des flux migratoires

La présence d'une population immigrée massive sur notre sol explique, on l'a vu, pour une bonne part, la forte délinquance que nous connaissons en France. L'ensemble des mesures relatives à la politique de l'immigration que nous proposons (asile, regroupement familial, séjour, nationalité...) conduira à réduire l'insécurité en France.

4. Expulser les délinquants et criminels étrangers

Les délinquants et criminels étrangers seront expulsés soit à l'expiration de leur peine, soit de préférence dans le cadre de conventions bilatérales de transfèrement permettant l'exécution effective de leur peine dans leur pays d'origine.

RENFORCER LA JUSTICE POUR MIEUX RÉPRIMER LE CRIME

5. Renforcer les moyens du pouvoir judiciaire

Le budget du ministère de la Justice sera fixé à 3% de la loi de finances. Dans le même esprit, le nombre des magistrats, notamment d'instruction, et celui des fonctionnaires de justice seront augmentés fortement. Les moyens matériels ainsi que les locaux des services judiciaires feront l'objet d'une loi-programme de modernisation, étalée sur cinq ans, destinée à donner à la France une justice moderne de qualité. Des tribunaux et cours d'appel seront créés afin de mettre tout justiciable à moins de 50 kilomètres d'un tribunal de grande instance.

6. Revaloriser le statut des juges

Les juges et les auxiliaires de justice doivent voir réviser leur statut et leur rénumération pour qu'ils reflètent l'importance que leur accorde l'État. Une triple action sera engagée : la revalorisation indiciaire de l'ensemble des personnels de justice et notamment des magistrats, la distinction du grade et de la fonction incluse dans le statut des magistrats, les magistrats et les greffiers seront déchargés des tâches administratives sans rapport avec la fonction judiciaire. Les règles de promotion des magistrats seront revues. Pourrait ainsi être créée une distinction entre le grade et la fonction, la promotion dans le grade se faisant principalement à l'ancienneté, ce qui mettrait les juges à l'abri de décisions arbitraires pour ce qui est de leur situation morale et matérielle.

7. Bannir la politisation de la magistrature

La fonction de magistrat n'est compatible ni avec l'exercice d'un syndicalisme politisé, ni avec l'appartenance à une obédience maçonnique ou sectaire : les mesures nécessaires seront prises dans ce sens comme il sera veillé sur la neutralité d'expression des magistrats à l'égard de l'institution dont ils font partie pour que nul ne puisse suspecter leur indépendance.

8. Organiser une coopération étroite entre la police et la justice

Les limites des circonscriptions de police judiciaire et des ressorts juridictionnels seront révisées pour les faire correspondre à la géographie de l'insécurité. Des coopérations techniques seront développées et le rapprochement dans des bâtiments communs opéré. Des cursus communs de formation policiers-magistrats seront mis sur pied.

9. Rétablir la justice de paix

Les justiciables doivent pouvoir soumettre les litiges de la vie courante à une juridiction proche d'eux, confiée à un juge expérimenté : ces litiges seront tranchés par des juges de paix.

10. Supprimer l'École nationale de la magistrature

L'École nationale de la magistrature sera supprimée. Le recrutement des magistrats se fera pour partie par concours à la sortie de l'université, suivi d'une longue période de formation professionnelle en juridiction, et pour partie par recrutement dans les milieux professionnels.

ASSURER LA SANCTION RÉELLE _DES CRIMES ET DES DÉLITS

11. Réhabiliter la notion de peine prompte, certaine

et incompressible

La montée de la violence et le développement de l'insécurité doivent être combattus par la répression pénale. Ainsi, la notion de peine réparatrice sera-t-elle réintroduite dans le Code pénal et le Code de procédure pénale.

Pour être efficace, la peine doit être :

- prompte, ce qui implique une justice non pas expéditive mais suffisamment rapide pour que le condamné et les victimes puissent établir clairement le lien entre le crime et le châtiment et pour éviter les détentions préventives trop longues,
- certaine, ce qui signifie qu'elle ne doit guère pouvoir varier d'un tribunal à l'autre, même si le pouvoir d'appréciation des juges doit être conservé,
- incompressible, ce qui suppose que, sauf grâce présidentielle, la sanction décidée par le juge ou par les jurés, ne puisse pas être dénaturée, notamment lors de l'application de la peine.

12. Réduire les délais des procédures de justice

L'amélioration des moyens matériels des tribunaux ainsi que le renforcement des effectifs de magistrats doivent concourir à la réduction des délais de justice. Cette réduction sera amplifiée par le développement des procédures dites de "saisine directe", qui limitent l'instruction à des faits patents et allègent les procédures prévues pour les cas les plus complexes.

13. Réduire l'écart entre le maximum et le minimum de la peine

Le code pénal prévoit pour chaque catégorie de crimes ou de délits une peine pouvant varier à l'intérieur d'une fourchette relativement large. Il convient de réduire cette marge de façon à éviter de trop grandes disparités d'une juridiction à l'autre.

14. Rétablir la peine de mort pour les crimes les plus graves

Dans le cadre de sa nouvelle politique européenne, la France dénoncera la partie des traités qui rendraient impossible ce rétablissement.

La peine de mort sera donc rétablie et s'appliquera aux crimes suivants :

- crimes et trafics internationaux organisés (drogue, association maffieuse, espionnage);
- terrorisme et prise d'otages;
- meurtres d'enfants, de personnes âgées, de membres des forces de police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire, des convoyeurs et gardiens de fonds;
- assassinats et meurtres avec viols;
- actes de torture et de barbarie.

15. Rééchelonner la hiérarchie des peines

Les délits les plus graves seront requalifiés en crimes et les sanctions pour grande délinquance financière et corruption seront aggravées. Les peines criminelles auront un plancher incompressible. Toute peine devra comporter une obligation de travail. La possibilité de sanctionner et d'emprisonner des délinquants mineurs dangereux sera rétablie. Les peines de prison infligées aux mineurs s'accompagneront de mesures de resocialisation éducative en milieu fermé et la responsabilité des parents défaillants pourra être mise en cause, y compris par la suppression des prestations familiales ou sociales correspondantes.

16. Faire appliquer les décisions de justice

Les administrations devront exécuter les décisions de justice dans le délai légal prévu, sous astreinte personnelle des responsables publics concernés. De la même façon que les magistrats du siège ont une liberté d'appréciation réduite en matière de fixation de la peine, l'application des peines sera ferme en matière criminelle. Seules les sanctions appliquées aux délits pourront donner lieu à remise de peine. Les mesures générales d'amnistie seront limitées aux contraventions.

17. Sanctionner les manifestations publiques d'incitation à la débauche et à la violence

Les autorités publiques doivent faire respecter la morale naturelle et protéger les plus vulnérables de nos compatriotes (enfants, personnes âgées, malades, handicapés). Les atteintes à ce principe par manifestations publiques, films, publicités, émissions audiovisuelles, seront poursuivies, conformément aux lois pénales en vigueur.

18. Soumettre les membres de l'Exécutif aux juridictions de droit commun

Actuellement les dirigeants de notre pays jouissent d'une quasi impunité dans leurs fonctions, la réunion de la Haute Cour restant virtuelle. Quant à la Cour de Justice de la République, elle a été instituée (juillet 1993) pour faire échapper les ministres à la justice ordinaire, suite à l'affaire du sang contaminé, puisqu'aucune constitution de partie civile n'est possible devant elle.

Il conviendra donc de réserver la compétence de la Haute Cour au cas de trahison et de forfaiture commis par le président de la République ou par les ministres dans l'exercice de leurs fonctions et de faire application, pour le reste, des procédures de droit commun, spécialement en ce qui concerne les droits des victimes.

REFAIRE DE LA PRISON UN LIEU DE PUNITION _ET D'ÉDUCATION

19. Dégager des places de prison et construire 13.000 nouvelles places

L'expulsion des ressortissants étrangers condamnés qui seront astreints à purger leur peine dans leur pays d'origine libèrera un grand nombre de places de prison. Par ailleurs, dans le but d'humaniser les conditions de détention et de faire face aux nécessités d'incarcération, un plan-programme sera lancé, prévoyant la création de 13.000 nouvelles places de prison, minimum nécessaire pour donner à la France un système pénitentiaire moderne.

20. Rétablir les quartiers de haute sécurité

Les établissements pénitentiaires seront systématiquement équipés de tous les moyens propres à éviter l'évasion des détenus les plus dangereux. Les quartiers de haute sécurité seront rétablis. Les règles de formation et d'emploi des armes par les gardiens de prison seront alignées sur celles de la police nationale.

21. Séparer les différentes catégories de détenus

L'organisation pénitentiaire sera revue pour séparer les différentes catégories de détenus et en particulier les grands criminels des petits délinquants. Les délinquants primaires seront toujours séparés des récidivistes. En outre, les mineurs emprisonnés seront placés dans des établissements où ils n'auront aucun contact avec les détenus adultes. Enfin, le rétablissement de la fermeté n'exclut pas la volonté de réhabilitation : selon l'exemple pratiqué dans certains pays, il sera créé des chantiers de réhabilitation, permettant à la fois de sanctionner les fautes et de remettre leurs auteurs dans le droit chemin. Les actes délictueux commis en prison seront sévèrement réprimés, leur sanction pouvant aller jusqu'à l'application de la peine capitale.

22. Revaloriser le statut social et professionnel des gardiens de prison

Les personnels de l'administration pénitentiaire exercent un métier difficile et dangereux. Ils ont droit en contrepartie à la reconnaissance de la Nation, reconnaissance qui doit se traduire par une amélioration de leur statut et de leur rémunération, ainsi que de leur régime de retraite.

FONDER LA RÉPRESSION SUR LA "TOLÉRANCE ZERO"

23. Unifier et renforcer les services de police

La police nationale doit être confortée et développée, le recrutement et la formation de ses membres améliorés. Elle continuera à exercer avec la gendarmerie la sécurité publique, missions que le désengagement de l'État conduit de plus en plus à confier à des polices municipales. Son déploiement sur le territoire doit être adapté aux évolutions démographiques et au développement de l'insécurité. Le rôle et les moyens des services spécialisés seront renforcés. Les effectifs et les moyens de la police judiciaire seront accrus et l'autorité des parquets sur ces personnels réaffirmée. Les règles d'emploi des armes à feu, lorsque la vie des personnels de police est menacée, seront assouplies.

24. Améliorer la rémunération des policiers et des gendarmes

Ces personnels, qui servent l'État et assurent la sécurité des citoyens au péril de leur vie, doivent recevoir la juste contrepartie de leur mission : outre la révision de leur grille indiciaire, les primes seront intégrées dans le calcul de leur retraite. Les pensions de reversion versées aux veuves et aux orphelins des personnels de la police et de la gendarmerie, victimes du devoir, seront égales au dernier traitement d'activité.

25. Augmenter les moyens matériels de la police

Des priorités budgétaires inscrites dans les lois de finances relatives à l'exercice par l'État de ses missions régaliennes permettront de renforcer très significativement les moyens en armement, véhicules, locaux, télécommunications et bureautique des services de police et de gendarmerie. Il sera procédé à la rénovation des locaux de police. Un plan d'implantation de commissariats dans les zones sensibles sera mis en œuvre.

26. Décharger les services de police des tâches administratives

Dans le cadre des lois de décentralisation, les collectivités territoriales prendront en charge l'essentiel des tâches administratives sans rapport avec la procédure pénale, actuellement accomplies par les personnels de police (certifications diverses, renouvellement simple de titres légaux, etc...)

27. Accorder à la police et à la gendarmerie soutien et considération

Les services de police sont trop souvent discrédités dans l'opinion et dans les media et ne recoivent pas du pouvoir politique – quand il ne les met pas lui-même en accusation ! –, le soutien qui leur est légitimement dû au regard de la tâche difficile et essentielle qui est la leur. Ce soutien et cette considération devront leur être accordés par le gouvernement. Les campagnes de dénigrement des personnels de police et de gendarmerie feront systématiquement l'objet de poursuites pénales.

28. Faciliter les contrôles d'identité

Les contrôles d'identité pourront de nouveau être effectués dans les lieux publics sans intervention de l'autorité judiciaire. Les vérifications d'identité approfondies pourront avoir lieu dans les locaux de police, conformément aux règles de la procédure pénale, si l'intéressé ne dispose pas d'un document infalsifiable établissant son identité. Tout refus de se soumettre à ces contrôles donnera lieu à des poursuites judiciaires.

29. Développer les contrôles fiscaux et douaniers

Les contrôles fiscaux et douaniers à but de répression pénale seront développés en vue de réprimer le trafic de drogue et de démanteler le "caïdat" dans les banlieues.

30. Réaffirmer notre souveraineté nationale en matière de police et de justice

La France réaffirmera sa souveraineté nationale la plus complète en matière de justice et de sécurité. Elle dénoncera les traités de Maastricht et d'Amsterdam qui prévoient la fédéralisation des "affaires intérieures". Les coopérations policières (Europol) et judiciaires pourront être maintenues mais elles seront limitées à des échanges techniques ou procéduraux, sans que cela implique des transferts de souveraineté.

II DEFENSE: PROTEGER NOTRE PATRIE



LA FRANCE SANS DÉFENSE

La Défense est, avec la Justice, l'autre mission prioritaire de l'État, mission qui justifie et légitime son existence. Comme une évidence, le constat s'impose désormais : la France n'a plus de défense digne de ce nom. "Restructurée" par des politiciens qui ne croient pas en la France et la dissolvent dans le magma européiste, mise au service du prétendu Nouvel Ordre Mondial, notre armée sert de "bonne-à-tout-faire" à l'intérieur et de placebo humanitaire à l'étranger (60 opérations depuis 1990).

Cependant, l'expérience des dernières années l'atteste : l'indépendance de la France n'a cessé de faire l'objet d'agressions de natures diverses, démographiques avec l'immigration, économiques avec le libre-échangisme, sanitaires comme dans le cas de la "vache folle", terroristes avec les réseaux islamistes et algériens, financières avec l'argent sale des maffias de la drogue, culturelles au travers de la colonisation audiovisuelle et du recul de la langue française.

A chaque fois, les intérêts de la France ont été mal défendus. La Défense comporte des aspects multiples et, de surcroît, entre tous ces aspects, les interactions sont nombreuses, la composante militaire n'en est qu'un élément. Cependant, la fin de la conscription (février 1996) sonne bien le glas de la politique française de défense.

LA DÉFENSE SACRIFIÉE

Les bouleversements que connut le monde après la chute du Mur de Berlin mirent les idées les plus folles dans la tête des dirigeants français, prêts à sacrifier la souveraineté, et donc la défense de notre pays, aux utopies de l'Europe des marchands et aux visées hégémoniques des États-Unis. Jamais dans l'histoire de la France, sauf peut-être pendant la guerre de Cent Ans, il n'a été aussi gravement porté atteinte aux principes de Nation et de défense nationale.

Alors que les peuples de l'est européen ont recouvré les attributs de la souveraineté, les dirigeants de la France en font l'abandon d'un coeur léger. Alors que s'éloigne le danger soviétique, ils ne trouvent rien de plus urgent que de revenir dans l'organisation militaire intégrée de l'OTAN que la France avait quittée (1966) quand la menace était réelle.

Certains avancent les propositions les plus aberrantes : transfert de notre dissuasion nucléaire à "l'Europe", création d'une structure de réaction rapide de 60.000 hommes dans le cadre de la PESC (politique étrangère et de sécurité commune européenne). Les interventions se succèdent, toujours plus avant au service du Nouvel Ordre Mondial : pendant 73 jours, aux côtés de l'aviation allemande (!), l'aviation française, placée sous commandement américain, a bombardé la Serbie, commandement américain auquel on achetait des missiles mais qui... cachait aux autorités françaises des informations opérationnelles essentielles.

Plus que du souci d'adapter la défense de la France à un contexte stratégique qui a changé, la suppression du Service national et la réduction constante des budgets témoignent d'une volonté systématique de réduire les dépenses militaires "au profit d'autres secteurs de l'action publique", selon l'expression de l'ancien Premier ministre socialiste Michel Rocard. Cette absence de dessein politique transparaît à travers une caricature de loi de programmation qui n'organise que réductions, ajournements, coupes claires dans les programmes, qui ruinent les industries d'armement et découragent l'investissement dans la recherche. Les équipes se dissocient, le savoir-faire disparaît. Nous perdons la capacité à forger l'outil de notre indépendance.

A titre d'exemple, depuis 1990, les crédits de paiement de l'armée de terre (en francs constants) ont globalement diminué de 16,2%, les crédits d'équipement diminuant, pour leur part, de 35,5%. Les autorisations de programme en matière de munitions d'instruction poursuivent leur baisse (moins 7,6% en francs constants en 2000) et "les difficultés rencontrées pour le renouvellement des stocks et l'acquisition de munitions nouvelles pourraient conduire à réduire certaines allocations afin d'économiser les stocks existants" (rapport budgétaire 2000).

La Marine qui a dû désarmer, entre 1997 et 2000, 36 bâtiments dont deux porte-avions, un SNLE, 3 frégates et 6 sous-marins classiques, ne répond plus à sa vocation essentielle : la présence permanente à la mer. Le porte-avions Charles de Gaulle, qui a subi 46 mois de décalage en raison de retards pour un coût supplémentaire de 500 millions de F., ne disposera pas avant fin 2002 de son aviation embarquée et faute d'un second porte-avion, la France sera privée de tout groupe aéro-naval en 2004/2005 et 2010/2011!

La Direction des constructions navales, très durement touchée par la restructuration des industries de défense, a perdu près de 10.000 emplois en cinq ans. Un rapport parlementaire avoue que les frégates livrées à l'exportation (Taïwan, Arabie saoudite) "ont bénéficié des améliorations qui font défaut à la série des frégates françaises, car ils ont été menés dans une perspective industrielle moderne et n'ont pas subi les atermoiements du programme national".

Entre 1980 et 1998, l'Armée de l'air a dissous 18 bases aériennes. L'entraînement de ses pilotes est insuffisant puisque les pilotes de chasse français ne participent qu'une à deux fois à un exercice majeur dans leur carrière, alors que la périodicité pour ceux de la Royal Air Force est de 18 mois.

Son intervention au Kosovo doit plus à la qualité des équipages qu'à celle du matériel. Un rapport parlementaire relève : "Lorsque l'Armée de l'air s'est trouvée en deuxième ligne, c'est parce que les matériels dont elle disposait n'étaient plus à la meilleure pointe de la technologie et des conditions actuelles d'emploi". Elle risque même d'être à court de carburant pour ses avions, son chef d'état-major ayant déclaré devant la commission de la Défense à l'Assemblée nationale : "Il conviendrait, en cours d'année, de majorer les crédits de carburant opérationnel, afin de ne pas faire dépendre l'activité aérienne et l'entraînement des forces des aléas du marché".

On appréhendait les effets de la suppression du service militaire obligatoire mais, même les observateurs les plus pessimistes, n'auraient pu imaginer que nos armées seraient à

ce point affaiblies par cette réforme. Ni le président de la République, ni le Premier ministre, n'ont réalisé qu'une armée de métier coûte non seulement beaucoup plus cher qu'une armée de conscription, mais qu'elle doit d'abord assurer son recrutement. On peut d'ailleurs contester la qualification d'armée de métier puisque la professionalisation actuelle repose essentiellement sur des contrats courts, insuffisants pour composer un corps de bataille homogène tandis que les exigences du "recrutement local" pertubent le bon fonctionnement des unités et services, comme dans la Marine, par exemple.

130 régiments et unités ont été dissous entre 1997 et 2000 et 178 autres le seront entre 2000 et 2002. L'Armée de terre a perdu près de 70.000 militaires. Par suite des restrictions budgétaires, il manque plus de 3.000 personnels civils dans l'Armée de terre, laquelle est obligée d'affecter à ces postes des militaires dont elle manque déjà cruellement. Quant à la ressource réserviste, elle est totalement tarie. C'est alors que le recrutement féminin (8% des effectifs actuels, 20% prévus dans 20 ans) est présenté comme la panacée, 82% des postes de l'Armée de terre étant d'ores et déjà ouverts aux femmes.

Quoi qu'il en soit, il avait été décidé en 1997 que l'Armée de terre devait être capable de "projeter" 100.000 hommes opérationnels mais elle ne dispose que de 60.000 soldats professionnels, sur lesquels 20.000 sont engagés à l'étranger et 20.000 prépositionnés. Il n'y en a donc que 20.000 au plus à être disponibles pour une action autonome, ce qui fait dire à son chef d'état-major, dans un bel euphémisme, que "les forces terrestres ne sont pas très éloignées de la limite de leurs capacités". Quant au nombre de jours de sortie sur le terrain, qui se situait aux alentours de 100 par an au début des années Quatre-vingt dix, il est tombé à 70 en 1999.

L'ensemble des coups portés à notre défense, rééchelonnements ou arrêts de programme essentiels de missiles anti-chars, anti-aériens, air-air et air-sol ainsi que d'avions et d'hélicoptères, réduction du nombre des sous-marins nucléaires d'attaque, report du lancement d'un second porte-avions, démantèlement de nos industries d'armement, font aujourd'hui de la France une nation désarmée.

Les militaires subissent dans leur vie quotidienne ce dédain des politiques pour les affaires de défense. Depuis 1976, leurs conditions de rémunération n'ont cessé de se dégrader. Le pouvoir d'achat de certaines catégories d'officiers et de sous-officiers a chuté de près de 10 %, alors que les réductions d'effectifs alourdissent le poids du service.

Leur patriotisme reste pourtant intact. Un rapport parlementaire indique que pendant les évènements du Kosovo, "certains des pilotes de l'Armée de l'air ont effectué des vols de combat en zone hostile aux conditions de rémunération des vols d'entraînement".

Ils y ont d'autant plus de mérite que le "politiquement correct" sévit jusqu'au sein de nos armées. Un ministre de la Défense s'est inquiété des "tendances militaristes" de certains élèves officiers de Saint-Cyr et l'on veut transformer le Prytanée militaire de la Flèche en vulgaire lycée régional.

MENACES PERMANENTES, MENACES NOUVELLES

Notre doctrine de défense ne prend pas en compte les menaces qui perdurent et celles qui se font jour.

Les États-Unis

Il peut sembler étonnant que l'on puisse évoquer aujourd'hui une menace venant de leur part, alors qu'il s'agit officiellement d'un allié. Outre que l'allié n'est pas forcément l'ami, les États-Unis justifient que l'on ait à leur endroit des préoccupations stratégiques. Savoir

n'est pas, en soi, synonyme d'hostilité et il est logique que la France ne fasse pas une confiance aveugle à la première puissance du monde, dont les intérêts et les comportements peuvent être différents des siens, sinon hostiles sur certains points.

L'affaire du réseau Échelon en apporte la démonstration : les États-Unis espionnent leurs alliés, par le biais d'une couverture-détection électronique mondiale qui intercepte et décrypte toutes les communications. Cela permet au gouvernement des États-Unis et aux intérêts économiques qui lui sont liés, de s'approprier de manière tout à fait illicite des secrets industriels ou commerciaux dont des entreprises européennes et françaises ont eu à pâtir (Airbus, Thomson, Vivendi, par exemple).

Par ailleurs, le laxisme des États-Unis dans la lutte contre la drogue, notamment dans la mer des Caraïbes où nous avons des possessions (les Antilles françaises), faiblesse susceptible de mettre en cause notre souveraineté et notre sécurité (trafics, blanchiment d'argent, maffias criminelles armées, piraterie en mer), nécessite d'affirmer une politique autonome de notre part dans cette région du monde, sans se décharger sur une tierce puissance de nos obligations et de notre protection.

Enfin la volonté des États-Unis de déployer un nouveau "bouclier anti-missiles" (coût estimé à 50 milliards de dollars), prétendûment dirigé contre la Corée du nord ou l'Iran, a de quoi inquiéter ses alliés ou des puissances qui ne lui sont pas hostiles. Elle remet en question notre dissuasion nucléaire dont la vocation est d'être "tous azimuts".

L'Europe

La formidable menace de l'Est communiste semble appartenir au passé, même si l'idéologie criminelle continue à inspirer bien des politiques ou des intellectuels occidentaux. Mais les risques de conflit n'ont pas disparu pour autant. Le réveil des identités nationales ou religieuses, comme en témoignent les expéditions russes en Tchétchénie, dans un Caucase en pleine ébullition, lui-même situé dans une Asie centrale qui est un réservoir humain et géologique, laisse demeurer des potentiels militaires considérables, conventionnels ou nucléaires (Kazakhstan), dans les mains de dirigeants, de partis armés ou de maffias qui peuvent devenir menaçants.

Par ailleurs, l'évolution de la Russie, puissance européenne mais aussi asiatique, ne peut laisser indifférent : humiliée sur le plan international par l'effondrement du régime communiste, profondément empêtrée dans des difficultés intérieures sans nombre, soucieuse de manifester son originalité dans le concert des nations (son attitude vis-à-vis du Golfe, par exemple), sa solidarité avec le monde slave et son hostilité au monde turco-musulman, elle n'a pas renoncé à demeurer une puissance qui compte dans le monde. Elle a pour cela, à sa disposition, un arsenal nucléaire considérable et poursuit, en dépit de ses difficultés financières, des recherches stratégiques (essais de missiles mer-terre à longue portée, par exemple).

Il est révélateur que le président Poutine (ancien officier du KGB) ait signé, en avril 2000, un décret relatif à la nouvelle doctrine militaire russe qui prévoit que "la Russie peut utiliser toutes les forces et moyens à sa disposition, y compris l'arme nucléaire, au cas où tous les autres moyens pour régler la situation sont épuisés ou se sont révélés inefficaces" (dépêche AFP, 22 avril 2000).

Le Sud

Nous entendons par "Sud" tout ce qui se situe hors d'Europe dans les pays du tiers monde. Les pays islamiques du Maghreb et de l'Orient sont au premier rang des dangers à prendre en compte par l'Occident et, particulièrement, par la France. Cette menace est sinon la première, du moins la plus proche, au moins géographiquement.

Si l'incapacité de l'islam à réaliser son unité a facilité l'intervention des pays occidentaux dans le Golfe, celle-ci n'a pas assuré définitivement la paix dans cette région du monde, qui recèle la moitié des réserves pétrolières connues et en contrôle les voies d'approvisionnement. Il est sûr que le ressentiment des pays musulmans envers l'Occident en général, et la France en particulier, est profond et durable. Il accroîtra une hostilité inscrite dans leur culture, encore aiguisée par la comparaison insupportable des conditions de vie de part et d'autre de la Méditerranée.

Imaginer que des rampes de lancement puissent être déployées à Bizerte ou à Alger, prenant en otage les populations du midi de la France ou frappant directement des villes de cette région, ne relève pas de la fiction, mais de menaces potentielles que les responsables d'une nation se doivent de prendre en compte et de parer. De plus, la dispersion des équipes de chercheurs et de techniciens de l'ancien complexe militaroindustriel soviétique, peut donner des moyens supplémentaires à certains de ces pays, alors que dans le même temps ils rachètent, tel l'Iran, d'énormes quantités d'armements (avions, chars, sous-marins), bradées par les autorités russes.

La pression du Sud vers le Nord ne revêt pas encore la forme d'une agression comme celle qui aurait pu se produire en Europe avant la chute du Mur, mais la possession de moyens modernes (fusées, gaz de combat, armes nucléaires,...) acquises sur le marché noir international des armements, le terrorisme, et surtout l'action multiforme d'une avant-garde déjà implantée sur notre sol, constituent un danger croissant. La "libanisation" de la France n'est plus une figure de style ; elle s'établit dans les centaines de centres cultuels et de mosquées (plus de 1.500), répartis sur tout le territoire, comme autant de points d'appui préparant la conquête d'un pays déjà revendiqué comme "terre d'islam".

Les différences de démographie peuvent attirer des tempêtes. En effet, le déséquilibre entre les hautes pressions démographiques du sud et les basses pressions démographiques du nord, provoqueront à nos frontières des déséquilibres tels qu'ils pourront entraîner des flux de population susceptibles de submerger la France et l'Europe : au seul rythme actuel, en 2022 les enfants d'immigrés originaires du tiers-monde représenteront plus de 50% des effectifs des enfants français de souche. Or, pour beaucoup de dirigeants islamiques, imprégnés de l'esprit du Coran, même lorsqu'ils se proclament laïcs, la vitalité biologique est une arme de guerre pour conquérir le monde.

Le sud, ce sont enfin les régions où se situent la France d'outre-mer et les pays auxquels nous sommes liés par des traités d'amitié et de défense ou parce que nous y avons des intérêts. Ces territoires nous donnent le rang de puissance mondiale. Or, un très fort pourcentage du trafic mondial se fait par voie maritime. Un chef d'état-major de la Marine nationale rappelait naguère que "trois milliards des habitants de cette terre se trouvent à moins de cinq cents kilomètres des côtes et donc à portée de toute puissance venant des océans". On conçoit que la liberté de navigation ainsi que la possession d'escales réparties autour du globe répondent à de très nombreux intérêts... et suscitent de multiples convoitises.

Les maffias criminelles

L'ampleur des phénomènes criminels transnationaux est désormais à prendre en compte dans les questions de défense. Cela n'était pas encore le cas il y a dix ans. C'est une conséquence, une de plus et pas la meilleure, de la mondialisation. Certains bons esprits prétendront que cela postule la fin des États nationaux. Ils oublient que c'est précisément parce que bien des États nationaux sont des États virtuels, comme certains États d'Amérique du sud minés par les narco-trafiquants ou ceux dans lesquels dominent des partis armés comme en Afghanistan ou en Somalie_: l'ONU reconnaît qu'une cinquantaine d'États dans le monde ne méritent pas cette appellation. Preuve supplémentaire de la nécessité et du bien-fondé de la souveraineté nationale dans le maintien de la paix.

Les phénomènes criminels transnationaux sont multiples et à bien des égards mouvants. Ils vont du trafic de drogue à la revente de matières fissiles volées, du blanchiment d'argent "sale" à l'exploitation des êtres humains (prostitution, pédophilie), des filières d'armes aux sociétés off shore, des pirates informatiques aux sectes internationales et aux fanatismes religieux organisés.

Ils dominent certaines villes ou régions, certaines économies, font et défont pouvoirs locaux ou nationaux. Ainsi, les "groupes illicites" compteraient-ils 100.000 hommes armés en Russie, selon son ministère de l'Intérieur. Autant dire, qu'à cette échelle, ils dépassent la simple police. La lutte contre ces phénomènes qui témoignent de la lente dissolution d'un ordre international stable – sur laquelle le Nouvel Ordre Mondial semble n'avoir aucune prise –, implique autant le renseignement que l'action opérationnelle. Quoi qu'il en soit, une France souveraine, qui veut se faire respecter et protéger ses ressortissants, ne peut ignorer ce phénomène : en ce domaine, c'est au politique de voir loin en avant et de préparer le pays à parer aux menaces qui peuvent survenir.

"Un homme peut faire le sacrifice de ses ressentiments ; une nation ne doit jamais faire celui de sa dignité. La propriété d'une nation est son indépendance et sa considération. Si elle vient à les perdre, elle peut être encore un peuple, mais elle n'est plus une puissance." (Louis de Bonald)

LES PRINCIPES:

ASSURER L'INDÉPENDANCE DE LA FRANCE

UNE MISSION: DÉFENDRE LA FRANCE ET LES FRANCAIS D'ABORD

La Défense nationale c'est d'abord, par solidarité avec les sacrifices de nos pères et pour l'avenir de nos enfants, la défense de tout ce qui a fait et continue de faire notre Patrie. Il faut donc maintenir vivant le lien Armée-Nation : tous les peuples dont les citoyens s'en sont remis à d'autres pour assurer leur protection extérieure ont été balayés ou submergés. Cela implique de protéger la vie des Français et leurs biens sur notre territoire mais aussi partout dans le monde où ils sont légitimement présents. Solidaires des peuples auxquels nous lient une foi ou des origines communes, nous leur devons assistance en cas de danger : il convient de ne pas se dérober au principe qui veut que l'on aide ses amis et que l'on combatte ses ennemis. Enfin, la France respecte la personnalité de toutes les nations. Rejetant la notion de Nouvel Ordre Mondial, elle s'interdit d'aller dicter une quelconque "loi internationale", de même qu'elle n'accepte pas que d'autres cherchent à lui imposer la leur.

UNE DOCTRINE: FAIRE FACE A TOUTES LES MENACES

Toute politique de défense définit évidemment l'adversaire (ou les adversaires). Or, avec la fin de la guerre froide, le monde est redevenu incertain et à certains égards plus dangereux.

Les menaces anciennes ont faibli, elles n'ont pas disparu : à la suite de la dislocation de l'URSS, il reste à l'est de l'Europe des stocks d'armes considérables dont la dissémination, conséquence du désordre politique, représente un danger potentiel. L'allié n'est pas sûr et peut se révéler concurrent sans scrupules : les antagonismes entre peuples sont exacerbés par le mondialisme, dont les États-Unis sont les principaux promoteurs, souvent au bénéfice de leurs propres intérêts.

Les différences de pression démographique ont été la cause première des conflits entre les hommes. Certains pays, autour de la Méditerranée et en Afrique, connaissent

aujourd'hui une croissance très rapide de leur population. Ils représentent une grave menace pour notre sécurité, d'autant qu'ils sont attisés par l'islam qui imprègne une masse d'un milliard d'hommes d'une volonté de prosélytisme et de conquête.

Enfin, des phénomènes, jadis infra-étatiques, deviennent questions de défense par l'ampleur de leurs moyens et de leurs ramifications. Les criminalités transnationales, dont la maîtrise dépasse les moyens du seul ordre intérieur, doivent désormais être appréciées en termes géo-politiques.

DES MOYENS: UNE ARMÉE PUISSANTE ET RESPECTÉE

La Défense nationale est au coeur de notre projet de gouvernement. La France doit évidemment demeurer seule à décider et à contrôler l'engagement de ses forces armées. C'est pourquoi la France doit disposer d'une défense opérationnelle du territoire apte à faire face, aux côtés du corps de bataille, à toute agression mais aussi à toute crise intérieure. La France doit disposer de moyens d'intervention extérieure pleinement autonomes, aériens, navals et terrestres significatifs. Enfin, la France doit conserver et perfectionner son arme atomique puisqu'elle lui donne les moyens de jouer un rôle géostratégique.

PROPOSITIONS

PROTEGER NOTRE PATRIE REBÂTIR UNE DÉFENSE NATIONALE INDÉPENDANTE

1. Assurer l'indépendance militaire de la France

La Défense est, par nature, le bras d'une volonté nationale et d'elle seule. La France sortira donc de l'Eurocorps (dissolution de la brigade franco-allemande), comme elle refusera de participer aux opérations de l'OTAN ou de mettre des unités ou des personnels à la disposition des GIFM (groupes de forces interarmées multilatéraux) de cette organisation. Elle ne participera à des opérations de maintien de la paix que dans la stricte mesure où ses intérêts seraient en cause dans la zone d'intervention et, en aucun cas, au sein d'unités multinationales sous commandement étranger. Une telle position n'exclut évidemment pas que la France, dans le respect de sa souveraineté, participe à des coopérations à caractère technique ou procède à des échanges d'informations.

2. Développer l'esprit de défense chez les Français

Les conflits modernes accroissent le rôle des facteurs psychologiques dans les questions de défense, état de fait que les techniques de subversion et l'omniprésence des media viennent encore aggraver. Il est donc du devoir de l'État, garant de la continuité nationale, d'exalter l'amour de la Patrie et la fierté nationale, de faire prendre conscience aux Français de la fragilité de leurs libertés et de leur prospérité et de s'opposer sans faiblesse à toute intention ou action visant à diminuer l'esprit de défense à l'intérieur du pays.

3. Redonner à nos armées la considération qui leur est due

L'État se doit d'honorer, tant au plan moral que matériel, ceux des Français qui mettent leur idéal et leur vie au service de la Patrie. Le relèvement des soldes passe par une révision indiciaire substantielle, justifiée par le niveau de connaissances et de compétences exigées par la guerre moderne, ainsi que par les servitudes du métier des armes. Les campagnes de calomnies et d'antimilitarisme feront l'objet de poursuites

menées avec toute la rigueur nécessaire. Les Français ayant volontairement accepté un temps de service armé verront faciliter leur accès à la fonction publique.

4. Adapter le budget des armées aux impératifs de la sécurité du Pays

L'étude des budgets militaires de la France et des grandes nations depuis 1945, conduit à penser que consacrer 4% du PIB à la Défense n'est pas un objectif irréaliste, ni un péril pour l'économie. La remise à niveau de notre effort de défense sera clairement expliquée aux Français et se réalisera au travers d'une loi de programmation décennale.

5. Reconnaître moralement et matériellement toutes les "générations du feu"

Celles et ceux qui ont risqué leur vie au service de la France, qu'ils soient originaires de métropole ou de nos anciennes possessions d'Outre-mer, ou qu'ils soient encore étrangers de la Légion, méritent la gratitude du pays, tant morale que matérielle. Les mesures suivantes seront prises :

- attribution automatique de la nationalité française à tout étranger ayant servi volontairement dans les armées françaises à l'issue de son temps de service;
- retraite à 55 ans pour les anciens combattants d'Algérie, chômeurs en fin de droits, ou pensionnés de guerre à 60 % et plus;
- attribution du bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et agents de l'État, anciens combattants d'Algérie;
- prise en compte par tous les régimes de retraite, sans condition d'âge, des services accomplis dans la résistance;
- maintien des taux de pension attribués aux anciens combattants de la France d'outremer et d'Afrique noire, malades, blessés ou mutilés, aujourd'hui réduits à un état proche de l'indigence et humiliés par des démarches qu'on n'impose pas aux "Français de papier".

ORGANISER LA DÉFENSE INTÉRIEURE DU TERRITOIRE

6. Constituer la Garde nationale

Une Garde Nationale, composée d'une cinquantaine de demi-brigades formées de volontaires, sera constituée. Elle aura pour mission :

- de rendre plus difficile l'accès à notre territoire en cas d'agression conventionnelle;
- de servir de réservoir de personnel déjà formé pour compléter les forces armées;
- de participer au maintien de l'ordre en renfort de la gendarmerie ;
- d'assumer certaines tâches de support ou de soutien au profit des armées.

Le recrutement et l'entraînement des volontaires de la Garde Nationale comprendra trois phases: une phase d'orientation courte de type préparation militaire, une phase d'acquisition de spécialité, donnée au cours d'une période bloquée d'environ 6 mois, une phase de perfectionnement par rappel pour des périodes courtes.

7. Rendre à la gendarmerie ses missions de sécurité publique

La gendarmerie sera déchargée de la plupart de ses missions administratives, pour être réorientée, conformément à la vocation de cette arme, vers ses missions traditionnelles de sécurité et de défense.

8. Créer un organisme de défense des frontières et de lutte contre les

organisations criminelles internationales

Cet organisme, équivalent du Secrétariat général de la défense nationale, permettra le regroupement sous une même autorité de responsabilités et de moyens aujourd'hui dispersés entre les forces armées, les services de renseignements, les services de police, les douanes et les services fiscaux. Il aura pour mission d'identifier les grandes filières d'immigration clandestine, de trafics de drogue, d'armes et de matières dangereuses, de mettre hors d'état de nuire les associations de malfaiteurs de type maffieux opérant sur le territoire français ou s'attaquant à ses intérêts, de démanteler la délinquance financière ou informatique transnationale.

9. Organiser une véritable Défense civile

La Défense civile doit être organisée, dès le temps de paix, pour passer sans solution de continuité, au temps de crise et au temps de guerre. Elle sera dotée des moyens de faire face :

- aux calamités naturelles : incendies, tremblements de terre, inondations...
- aux risques industriels majeurs, chimiques ou nucléaires;
- aux accidents divers, aériens, ferroviaires...
- aux conséquences d'actions de terrorisme et de sabotage.

10. Redonner un niveau réellement opérationnel aux forces de réserve

La création de la Garde Nationale et l'appel au volontariat pour les forces armées redonneront utilité et intérêt aux réserves. Ces personnels se verront dotés d'un statut de carrière calqué sur celui des personnels d'active, et affectés d'une solde équivalente à celles de leurs camarades d'active durant les périodes de rappel en activité. Les crédits d'entraînement qui leur sont destinés seront rétablis afin de maintenir constant et intact leur potentiel opérationnel.

11. Soutenir l'industrie d'armement nationale

La France ne restera réellement indépendante que si elle conserve la capacité de produire la plupart des armes nécessaires à sa défense. Cet impératif ne nous empêche évidemment pas de recourir, le cas échéant, à des coopérations avec nos alliés, notamment en vue de la production des matériels les plus courants ou de ceux qui permettent des solutions industrielles partagées.

DÉVELOPPER UNE FORTE CAPACITÉ D'INTERVENTION EXTÉRIEURE

12. Maintenir en permanence deux groupes aéronavals à la mer

La France doit, le plus rapidement possible, se (re)donner une marine nationale capable d'intervenir dans toutes les zones maritimes présentant un intérêt stratégique et d'abord au profit de notre outre-mer. A côté de ses missions de souveraineté dans nos eaux territoriales – pour lesquelles est créé un corps de garde-côtes –, et de la protection de nos communications et approvisionnements, la marine est appelée à jouer un rôle toujours plus grand dans les crises où nos intérêts ou ceux de nos alliés sont en jeu.

Pour remplir cette mission, il est impératif que la marine dispose en permanence de deux groupes aéronavals en état de prendre la mer, cinq sous-marins nucléaires lanceurs de missiles balistiques stratégiques (SNLE), une dizaine au moins de sous-marins nucléaires d'attaque, une soixantaine d'avions de combat de l'Aéronavale, des radars aéroportés, des bâtiments de lutte anti-aérienne et anti-sous-marine et de soutien logistique. Les

programmes de renouvellement de l'aviation embarquée, de la flotte d'hélicoptères navalisés, de frégates légères et de sous-marins nucléaires d'attaque ainsi que le renouvellement des missiles embarqués de la FOST (force nucléaire océanique stratégique) seront accélérés. Les capacités de transport et de mise à terre de la marine nationale seront considérablement renforcées.

13. Adapter nos armes nucléaires à la nouvelle donne stratégique

Il est indispensable de reprendre et d'accélérer notre programme de simulation d'explosions nucléaires. Chacune de nos armées aura sa propre composante nucléaire. C'est la raison pour laquelle il faut maintenir en l'état le site du plateau d'Albion (menace du sud), les vecteurs aéroportés et les sous-marins lanceurs d'engins nucléaires (SNLE) qui demeurent, encore aujourd'hui, l'arme quasi-absolue de la dissuasion. S'il paraît nécessaire de garder les armes nucléaires anticités, comme le font d'ailleurs les autres puissances nucléaires (États-Unis ou Russie, par exemple), il est également nécessaire de développer des armes nucléaires miniaturisées, à effets collatéraux réduits ou non, susceptibles d'emploi antiforces. Plus précises et moins puissantes, les armes nucléaires deviennent alors aussi plus dissuasives : leur emploi restera néanmoins toujours soumis à décision du chef de l'État.

14. Doter nos forces de moyens aériens de projection à longue distance

La flotte de transport aérien militaire sera modernisée avec pour objectif de transporter deux régiments dont un blindé à 5.000 km en 24 heures, puis d'assurer sa logistique. Ces mêmes avions de transport devront disposer de capacités de ravitailleurs en vol nécessaires aux actions offensives des forces aériennes nucléaires ou conventionnelles.

15. Créer une force terrestre d'intervention solide et très entraînée

Notre Armée de terre sera structurée autour d'une Force d'intervention terrestre polyvalente d'une dizaine de grandes unités, particulièrement bien équipées en hélicoptères de combat, en missiles antichars et antiaériens, en blindés moyens et légers, y compris pour la division parachutiste et les troupes de marine. Cette force sera aussi en mesure de faire face aux menaces apparaissant au-delà de nos frontières. Nos unités de combat, composées d'un personnel de métier engagé de longue durée, seront dotées des effectifs (200.000 hommes opérationnels) et des matériels destinés à leur permettre de faire face avec succès à leurs engagements : l'infanterie demeure indispensable pour contrôler le terrain et réduire définitivement les oppositions. Le recrutement féminin sera limité à 5% des effectifs, hors formations combattantes.

16. Améliorer la surveillance par satellites-radar

Le lancement de satellites-radar viendra compléter le dispositif des satellites à vue directe afin de disposer d'une défense anti-missiles destinée à mettre à l'abri l'ensemble du territoire national.

17. Accroître les moyens opérationnels de nos forces aériennes

Les forces aériennes, précieuses pour des opérations de neutralisation ou de rétorsion, permettent de frapper fort, instantanément et sans risque d'enlisement. Avec six escadrons nucléaires et une vingtaine d'escadrons polyvalents, il est possible de faire face aux missions, à condition de disposer d'un parc modernisé de 400 avions de combat en ligne. L'entraînement des pilotes de chasse sera calculé sur un minimum de 200 heures/an.

18. Développer les moyens de renseignement et l'intelligence économique

Un effort très important doit être consenti au profit de la DGSE, des satellites de reconnaissance et de tous les systèmes d'information et de commandement, ainsi que sur les moyens d'écoute et d'analyse des télécommunications. La surveillance des potentiels militaires et industriels revêt aujourd'hui pour la France une importance vitale.

PROSPERITE

I ECONOMIE ET COMMERCE: PRODUIRE FRANCAIS



DE L'ÉTATISME SPOLIATEUR AU LIBRE-ÉCHANGISME DESTRUCTEUR

En dépit des transformations profondes qu'elle a vécues ces vingt dernières années, l'économie française est toujours placée devant le même dilemme : l'étatisme pèse sur elle de manière croissante alors qu'elle est sans relâche soumise à un libre-échangisme sans frein. Les gouvernements qui augmentent les prélèvements obligatoires sont aussi ceux qui organisent la suppression des frontières !

LA SPOLIATION PAR L'ÉTATISME

La France ne vit plus aujourd'hui, comme au lendemain du second conflit mondial, dans le cadre d'une économie administrée. L'État n'en continue pas moins de peser exagérément sur son économie.

Tout d'abord, par le nombre et la taille des entreprises qu'il contrôle ou dans lesquelles il intervient par le biais de participations minoritaires. Certes, le secteur public a régressé entre 1986 et 1999, mais son ampleur reste considérable. En 1999, l'État contrôlait 2463 entreprises, employant 1 268 000 personnes, soit près de 5% de la population active, chiffres quasiment identiques à ceux observés dix ans plus tôt.

Ces entreprises sont parfois placées en situation concurrentielle, mais souvent en position de monopole. Leur gestion erratique oscille entre administration classique et imitation servile des pratiques du marché. Les hommes qui en assurent la direction et le contrôle sont issus de la même caste technocratique : c'est "l'auto-contrôle à la française". Les administrateurs désignés par l'État n'interviennent pratiquement jamais dans les conseils d'administration pour stopper décisions hasardeuses ou pratiques douteuses. Il en est, par exemple, résulté l'affaire du Crédit lyonnais et ses 150 milliards de F. de pertes avouées, soit 70 000 F. par foyer français. Ces pertes cumulées alourdissent la dette publique de plusieurs centaines de milliards de F.

Les entreprises publiques interviennent souvent aussi, d'ordre des gouvernements, dans des buts non économiques ou contraires à l'intérêt général, qui représentent autant de charges indues. Ainsi, actuellement, des entreprises publiques – dont le capital initial et les nombreuses recapitalisations ont été fournis par l'argent du contribuable –, pratiquent une politique d'embauche discriminatoire : des entreprises aussi diverses que la SNCF ou la RATP, Aéroports de Paris ou la DCN (Direction des Constructions Navales) pratiquent le "recrutement local" préférentiellement étranger que ce soit dans les emplois-jeunes (agents de médiation), sur la plate-forme de Roissy (emplois de maintenance) ou dans les établissements navals de Toulon et Saint-Mandrier. Les entreprises publiques s'investissent dans la prétendue politique de la ville et le mécénat "à but socio-culturel" (Caisse des dépôts et consignations, RATP, SNCF, SEM de transport public...). Certaines ont été citées dans des affaires d'emplois fictifs : Air France, ELF...

Le second instrument d'intervention de l'État dans la vie économique est plus large : ce sont les budgets publics et ceux des organismes de protection sociale. En cette matière, la comparaison avec l'interventionnisme étatique des pays qui sont comparables au nôtre (Royaume-Uni, Allemagne, Italie), est éclairante :

PART DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES DANS LE PIB EN 1980 ET 1998

On ajoutera que pour 2000, les dépenses publiques représentaient 53% du PIB (source OCDE), ce qui permet de comprendre encore mieux la lourdeur de l'étatisme sur la société française.

Car si le prélèvement français (4306 milliards de F. prévus en 2001) est considérable, son impact sur l'ensemble de notre économie va, en réalité, bien au-delà de son volume. Il montre qu'en France, l'État impose ses vues quant à l'utilisation des ressources nationales dans une proportion très supérieure à celle des autres pays.

Autrement dit, chez nous beaucoup plus qu'à l'étranger, l'État se substitue aux citoyens et aux agents économiques pour dire à leur place ce qui leur convient. Il restreint les libertés et paralyse les initiatives individuelles, sans que soit démontré, tant s'en faut, qu'il est le mieux placé pour obtenir la meilleure affectation des fonds ainsi prélevés.

L'ampleur de ce prélèvement conduit naturellement à la complexité des réglementations et à un poids excessif de l'administration sur la société : il y a là une source de gaspillage qu'on examinera plus loin et qui minore, c'est le moins qu'on en puisse dire, le rapport entre les services rendus par l'appareil d'État et leur coût.

Il faut apprécier non seulement le prélèvement en lui-même mais également l'écart qui le sépare de celui observé dans les pays qui sont comparables au nôtre. Cet écart s'établit à 8,1 points par rapport à l'Allemagne, notre principal concurrent, à 7,6 points par rapport au Royaume-Uni, à 15,5 points par rapport aux États-Unis. Vis-à-vis de nos concurrents européens, sur la base d'un PIB 2000 de 9.187 milliards de F, le prélèvement indû s'élève à près 350 milliards et, par rapport aux pays de l'OCDE, à près de 750 milliards de F.

Le prélèvement global est, pour la France, plus élevé que celui des autres pays mais surtout, il frappe majoritairement l'activité. Ce sont les cotisations sociales qui constituent l'essentiel de la différence et l'on peut dire qu'elles représentent une charge directe puisqu'elles majorent le coût du travail.

NATURE DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES DANS LES PRINCIPAUX PAYS DÉVELOPPES

Le bilan dressé à la demande de Lionel Jospin par les ministères de l'économie (Dominique Strauss-Kahn) et de l'emploi (Martine Aubry) en juillet 1997, pour la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, l'avoue à demi : "Le coût horaire moyen de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière était en France plus faible qu'en Allemagne ou en Belgique et plus élevé qu'aux États-Unis (+ 30%), en Italie (+ 47%), en Espagne (+ 49%) ou au Royaume-Uni (+ 69%)... La part des cotisations sociales salariées et patronales dans le coût moyen est ainsi de l'ordre de 40% en France, contre 30% en Allemagne et 16% au Royaume-Uni" (document DARES/DP/INSEE, p. 45 et 46). La France réussit ainsi "l'exploit" de taxer plus fortement le travail que ses concurrents et de moins bien payer ceux qui travaillent. C'est la tare majeure de notre économie qui modifie à long terme la physionomie sociale du pays.

La France est un pays dont l'économie est hostile à l'effort des hommes et des femmes, d'autant que la taxation du capital y demeure faible par rapport à celle que supporte le travail : de 1970 à 1996, la taxation des revenus du travail a progressé en France de

16,4 à 25,8% du PIB tandis que la taxation des revenus du capital n'est passée que de 5,8 à 8,3%. L'OCDE relève que dans les pays qui font partie de cette organisation, "cette tendance reflète une érosion croissante de la base d'imposition, résultant d'une planification fiscale généralisée, y compris par le recours aux paradis fiscaux et d'une concurrence fiscale intense entre les pays industrialisés". Preuve est faite que les gouvernements de gauche sont aussi favorables que ceux de droite aux grands intérêts financiers.

Cela n'a pourtant pas dissuadé nos gouvernements de vouloir que notre économie soit concurrentielle avec le reste du monde. Notre économie devrait courir comme un étalon, mais on la charge comme un âne et on lui ligote les jambes!

LA DESTRUCTION PAR LE LIBRE-ÉCHANGISME

Le commerce international, activité économique parmi d'autres, est bénéfique et constitue un facteur de prospérité. Il s'inscrit naturellement dans un contexte de libertés économiques que nous entendons restaurer et promouvoir. Il faut cependant raison garder : les échanges extérieurs ne représentent pas toute l'activité. Contrairement à ce qu'on croit, ils n'en représentent même pas la part essentielle et sont d'une étonnante stabilité dans l'économie française : 15% en 1913, 21% en 1998.

S'il est exact que depuis les années Soixante, le commerce international a été multiplié par cinq, il faut remarquer, ce que d'aucuns oublient trop souvent, que cette progression résulte en grande partie d'une part des échanges énergétiques, d'autre part des échanges intra-firmes ou intra-branches (30% du commerce international).

En ce qui concerne l'Europe, par exemple, une précision est d'importance : on se prévaut du fait que son commerce extérieur représenterait près de 43% des échanges mondiaux, contre 11% pour les États-Unis et 9% pour le Japon. On en revient à une appréciation plus réaliste des choses quand on prend en compte les échanges entre les seuls pays européens : la part de l'Europe dans le commerce mondial se monte alors à un peu plus de 12%, pourcentage comparable à celui des États-Unis et du Japon. Il n'y a donc aucune raison sérieuse de prétendre que l'économie européenne ou française n'est prospère qu'en raison de ses échanges extérieurs.

Si, jusqu'à la fin des années Quatre-vingts, l'essentiel de la croissance des échanges a porté sur les produits manufacturés, il n'en est plus de même aujourd'hui. On observe même un ralentissement de la dynamique des échanges tandis que leur nature se modifie. L'échange devient de plus en plus immatériel : chaque jour, s'échangent sur les marchés financiers environ 1400 milliards de dollars.

Le prix Nobel d'économie Maurice Allais remarquait, en 1991, qu'à un dollar de marchandise exportée correspondaient 10 dollars de flux financiers. La bulle financière et spéculative, qui a causé les crises mexicaine, russe et asiatique de ces dernières années, s'oppose ainsi à tout assainissement de l'économie internationale. Jusqu'à quand ?

On voit bien alors qu'à persister dans le dogmatisme libre-échangiste, on sort de l'observation des faits économiques pour rentrer dans la voie de l'idéologie... ou servir des intérêts très restreints. La "prospérité par le commerce international" devient le rideau de fumée d'apparence scientifique qui fait avaler le mondialisme, à l'instar du marxisme qui prétend que la lutte des classes est un phénomène historique pour en déduire qu'il faut abolir la propriété privée.

Contrairement à ce que l'on dit, l'industrie manufacturière française est d'ailleurs l'une des plus ouvertes du monde, avec 24% des emplois contrôlés par des firmes étrangères, chiffre à peu près équivalent à celui de la Grande-Bretagne et très supérieur à ceux observés en Allemagne et aux États-Unis (environ 10%).

La "financiarisation" de l'économie mondiale par les échanges extérieurs touche

particulièrement la France, ce qui ne peut qu'accroître sa vulnérabilité et pose la question de sa souveraineté : de 1980 à 1998, la part de la capitalisation boursière de la place de Paris détenue par des sociétés étrangères est passée de 10 à 35%.

La promotion d'une monnaie unique comme l'euro, pour laquelle les gouvernements français ont très fortement milité (bien plus que les Allemands, a fortiori les Britanniques), fait aussi partie de cette application d'une idéologie à l'économie. Loin de conforter l'économie européenne et française, il en accélère la mondialisation, c'est-à-dire la fragilité structurelle.

Reposant, à l'instar du libre-échangisme, sur un postulat erroné, l'intégration d'économies nationales différentes devant "nécessairement" engendrer une monnaie forte, l'euro a surtout démontré que n'étant pas appuyé, comme le dollar, sur une économie nationale très cohérente, produite par un peuple à peu près homogène sur un territoire doté de ressources diversifiées, il était une chimère : il a perdu depuis sa création plus du quart de sa valeur.

Ces dogmes, appliqués sans discernement, ont occulté la question : l'économie est-elle une fin en soi ? Car en France, en Europe, dans le tiers-monde, les sociétés naturelles, famille, métier, village, sont les premières victimes de l'idéologie dominante ultra-échangiste. C'est la division internationale du travail et l'application du modèle uniforme de développement industriel, agricole intensif ou monocultural, qui a destructuré les sociétés africaines et orientales, créé et avivé les pressions migratoires.

La recherche du moindre coût et de la productivité entraîne les délocalisations, c'est-àdire le transfert des unités de production dans les pays où les coûts, notamment ceux du travail, sont les plus bas, et où l'homme passe au second rang.

L'environnement et ses équilibres sont également victimes d'un développement économique indifférent à ses mécanismes. Alors que la nature accumule les stocks, l'économie développe les flux, donc épuise les stocks, d'autant plus facilement qu'ils n'ont pas de prix apparent ou mesuré.

L'ultra-compétition entre les économies voulue par le libre-échangisme a pris aujourd'hui entre les puissances mondiales une forme nouvelle qui, certes, ne tue pas directement comme la guerre traditionnelle mais qui, aujourd'hui dans l'Europe des Quinze, a fait néanmoins cinquante millions de pauvres ou de chômeurs, c'est-à-dire cinquante millions de victimes.

Contrairement à une analyse artificielle, il y a une profonde filiation entre l'étatisme et le libre-échangisme : chacun se nourrit de l'autre en une ténébreuse alliance. Chacun veut construire un homme nouveau en l'insérant dans des relations économiques artificielles qui le coupent de ses solidarités naturelles. L'Europe de Bruxelles ne se construit-elle pas sur une construction réglementaire délirante ?

Nous n'acceptons pas de voir sacrifiés les Français au "meilleur des mondes" que d'aucuns appellent de leur vœux : "Au sommet de la pyramide, on trouve les "hypernomades", capables d'utiliser librement et sans manipuler l'information, les seuls à voyager physiquement sans cesse d'un continent à l'autre... Au bas de la pyramide, les exclus, exclus de la société et des technologies, les "infranomades", qui ne voyagent que de quelques kilomètres pour trouver de quoi manger... Et au milieu, une classe moyenne qui vivra par procuration, dans le virtuel, dans des distractions exacerbées par les nouvelles technologies, pour ne pas penser, pour ne pas se révolter, "nomades virtuels". C'est pour cette raison que le secteur des loisirs prend une importance aussi considérable" (J. Attali, Libération, 5 mai 2000).

LES PRINCIPES:

PROTECTION ET LIBERTÉ

Le Front National est, depuis toujours, attaché aux libertés économiques et à la libreentreprise. Cependant, il les tient moins pour des fins exclusives de l'économie que pour des moyens propres à libérer les potentialités de dynamisme et de responsabilité des Français.

DÉFENDRE LE MARCHÉ NATIONAL PAR UN PROTECTIONNISME RAISONNÉ

Il n'existe pas d'économie en soi, mais une économie propre à chaque société humaine, économie qui doit se développer dans le respect de l'intérêt national.

Il est donc logique de redonner à la France (et, si cela est possible, à l'Europe) des frontières économiques, de les maintenir, de faire qu'elles existent aussi bien entre les nations qu'entre l'Europe et le reste du monde. Afin de rétablir une vraie prospérité économique en France et en Europe, il est donc impératif de réguler les échanges en un "protectionnisme raisonné".

La France prendra donc la tête des nations désireuses de faire prévaloir sur le plan international d'autres mécanismes que ceux de l'ultra-libre-échangisme. Elle travaillera en ce sens, préférentiellement de manière bilatérale, ou au sein des organisations internationales spécifiques.

METTRE LA LIBERTÉ AU SERVICE DE LA PROSPÉRITÉ

Notre objectif est d'assainir l'économie et d'obtenir une réduction du chômage, une augmentation de la richesse et une monnaie nationale considérée. Pour atteindre ce but, il faut faire bénéficier les Français d'un allégement massif des ponctions fiscales et sociales et réduire les dépenses publiques en prohibant les déficits budgétaires.

Cela implique prioritairement une réforme fiscale d'envergure. Elle portera tant sur la fiscalité des personnes physiques que sur la promotion de l'épargne du plus grand nombre et la fiscalité des activités en tenant compte de leur taille (artisanat, agriculture, PME...).

La poursuite des déficits budgétaires – encore supérieurs à 200 milliards de F. pour le seul État – , a pour conséquences le maintien à un haut niveau des prélèvements obligatoires et le recours massif à l'emprunt par le Trésor public qui détourne l'épargne de l'investissement. En outre, le financement de la dette publique à hauteur d'un quart par des "non-résidents", est une menace sur notre indépendance nationale. Le recul de l'étatisme confortera la souveraineté de la France dont la monnaie – le Franc – doit demeurer un des symboles.

Jusqu'ici, les "privatisations" ont surtout consisté à transformer un monopole de droit public en un monopole financier de fait. Il est donc préférable de ne mettre sur le marché que 40% des actions des entreprises publiques et de distribuer les 60% restants aux familles françaises et aux contribuables.

Effort, liberté, protection, l'économie soumise au principe de réalité concourt à l'indépendance du pays, gage de sa véritable prospérité.

PROPOSITIONS

REVENIR À UN PROTECTIONNISME RAISONNÉ

1. Faire entendre la voix des nations dans les relations économiques extérieures

La France proposera soit de manière bilatérale, notamment à ses alliés et aux pays francophones, soit dans les enceintes internationales, les moyens de maîtriser la compétition économique internationale, conformément aux principes suivants :

- la reconnaissance du droit des nations à se prémunir contre la destruction des branches qui sont vitales pour leur existence et leur indépendance ;
- le réexamen des mécanismes économiques d'aide au tiers monde, en les aidant à faire progresser le niveau de vie de leurs populations dans des structures adaptées à leur culture pour tarir à la source les flux migratoires ;
- la prise en considération des effets destructeurs et déracinants de l'ultra-libreéchangisme pour l'équilibre social et l'identité des nations ;
- l'intégration, dans les coûts des échanges internationaux, de dépenses "non productives" au sens de l'économie actuelle : défense du patrimoine architectural et des paysages, promotion de la langue, niveau de protection sociale et familiale, investissements destinés à revivifier le monde rural, etc. Le degré actuel de perfectionnement des comptabilités nationales rend possible ce type de calcul.

2. Assurer le filtrage des flux commerciaux

Il convient, pour sauvegarder nos industries, d'établir une protection permanente, flexible et pragmatique aux frontières nationales. Des prélèvements y seront instaurés pour compenser les écarts de coût de main-d'œuvre ou de conditions de travail avec certains pays du monde. Des contingents d'importation pourront également être appliqués à certains types de produits ou de biens. La France, si l'Union européenne n'y est pas favorable, se dotera d'un outil de défense commerciale, à l'instar des Sections 301, Super 301 et Spécial 301 de la législation commerciale des États-Unis.

3. Reconquérir le marché intérieur

La reconquête du marché français passe par la reconstitution d'un tissu d'entreprises capables de fournir à l'industrie française la plus grande partie de ses biens d'équipement. Ces mêmes entreprises pourront alors être demain les leaders de la conquête de marchés extérieurs plus diversifiés et plus stables que les seuls marchés de l'aviation, de l'armement et de l'agro-alimentaire. Comme dans toutes les grandes nations industrielles, des actions de promotion des produits français seront organisées auprès des consommateurs pour qu'ils achètent français.

4. Aider nos entreprises sur les marchés extérieurs

Il conviendra, tout d'abord, de réorganiser les services administratifs chargés du commerce extérieur et d'améliorer leur efficacité. Ensuite, la COFACE (Compagnie française d'assurance du commerce extérieur), verra son activité réorientée de manière à ce qu'elle consacre l'essentiel de ses ressources aux projets des petites et moyennes entreprises. Cet organisme devra d'ailleurs être dirigé paritairement par l'État et les professionnels, ce qui permettrait, à travers un système de cotisations versées par les bénéficiaires de ses interventions au prorata de celles-ci, d'alléger la charge financière qu'il fait peser sur le budget de l'État.

RÉVISER LES MODÈLES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

5. Repenser les mécanismes d'aide économique aux pays du tiers-monde

L'aide sera accordée de façon à conforter les micro-économies locales en rompant avec le modèle dominant industriel et urbain et à assurer, au besoin en commande directe, les services collectifs essentiels (l'ordre public et la santé, par exemple), ainsi qu'il est exposé dans le présent programme au titre de la Politique étrangère.

6. Alléger la charge de l'immigration

La présence sur le sol français d'une immigration massive et incontrôlée représente pour notre pays une charge financière exorbitante : l'étude de M. Pierre Milloz a évalué son coût à près de 300 milliards de F. en 2000. La politique d'inversion des flux migratoires que nous préconisons entraînera, dans un premier temps, une économie annuelle de 135 milliards pour l'État et de 74 milliards de F. pour les organismes sociaux.

7. Construire une grande politique franco-africaine

Ainsi qu'on l'a vu dans le chapitre consacré à la Politique étrangère, la France développera une coopération renouvelée avec le tiers-monde, en commençant par le monde francophone africain.

FAIRE RECULER L'ÉTATISME POUR RESTAURER L'ÉTAT-ARBITRE

8. Lancer et mettre en œuvre la réforme structurelle des prélèvements obligatoires

Faire reculer l'étatisme implique de s'attaquer non pas à la dépense, mais à la recette. Quand on collecte moins d'argent, on dépense forcément moins alors qu'à l'inverse, on est toujours tenté de ne faire que des baisses marginales. C'est le sens du "Pacte fiscal pour la prospérité française" décrit au chapitre Fiscalité.

9. Réduire les dépenses publiques et sociales de 75 milliards de F. par an sur 10 ans

Le piège classique est d'opposer socialisme et libéralisme. C'est un faux débat mis en scène par l'Établissement pour abuser les Français. C'est l'intérêt national, et non l'idéologie, qui nous fait choisir l'allègement de la pression fiscale sur tous et la liberté de choix pour l'indispensable protection sociale de chacun.

Il est donc nécessaire de réduire d'abord, et d'annuler ensuite, l'écart existant entre le montant global des prélèvements obligatoires en France et celui qui existe dans les pays comparables au nôtre (OCDE, par exemple). Ce différentiel est d'à peu près 750 milliards de francs composé, pour une partie, de 500 milliards de francs de dépenses publiques et, pour l'autre partie, de 250 milliards de dépenses d'institutions sociales. Un tel effort se fera sur plusieurs années.

10. Recentrer l'État sur ses missions régaliennes

Le premier axe d'intervention porte sur l'État, au sens large du terme, y compris les collectivités locales, les établissements publics et les entreprises publiques, qu'il faut faire revenir à ses missions régaliennes, sans pour autant choisir l'extrémisme du tout-marché. L'effort portera particulièrement sur cinq départements de l'action gouvernementale : l'éducation, avec le chèque scolaire, la formation professionnelle rendue aux professionnels, le repli de l'interventionnisme socio-économique, la mise en œuvre d'une vraie décentralisation, l'arrêt de toute immigration et l'allègement du fardeau qu'elle constitue pour le Pays.

11. Désétatiser la société française

Le second axe d'intervention porte sur la remise à la libre-entreprise (ce qui ne veut pas

dire aux grands groupes du capitalisme financier!) de tout ce qui a trait à des biens ou services "commercialisables" en utilisant le "capitalisme populaire" ou la reprise par les salariés (RES), en développant les formules de sociétés coopératives de production ou de main-d'œuvre, pour les télécommunications, les transports, les loisirs, l'industrie - à l'exception de l'énergie -, les activités financières...

Il faut aussi mettre fin à la "subventionnite" : une amputation annuelle de 10% des crédits publics affectés aux interventions économiques et socio-culturelles – sauf exception justifiée – jusqu'à leur quasi-extinction, sera programmée.

12. Rendre la protection sociale aux professions et aux métiers

Le troisième axe d'intervention porte sur la solidarité et la protection sociale. Ainsi qu'on le verra au chapitre Social, l'application de la préférence nationale et une liberté de choix accrue pour les cotisants augmentera leur contrôle sur la protection sociale et permettra d'économiser des sommes considérables gaspillées dans ce secteur.

13. Affecter les disponibilités budgétaires aux priorités nationales de gouvernement

La disparition progressive des déficits budgétaires, la détente sur les taux d'intérêt en raison de la diminution des appels de l'État au marché financier, la progression de la création de richesses grâce au dynamisme d'une économie allégée de prélèvements trop lourds, créeront les conditions d'une augmentation des recettes qui, jointe aux économies réalisées par ailleurs, permettront le financement des priorités nationales : la famille, la défense, la sécurité et la justice, la ruralité, le rayonnement de la France dans le monde.

14. Conforter la stabilité du Franc

La stabilité de notre monnaie ne peut être artificiellement obtenue au prix de la croissance et de l'emploi, ce qui est le cas lorsque l'on pratique, comme aujourd'hui, la rigueur monétaire et le déficit budgétaire. La politique d'assainissement des comptes publics décrite ci-dessus aura pour conséquence d'adosser la force du Franc, monnaie souveraine de la France depuis le 14e siècle, à celle de son économie.

II FISCALITE: FAIRE CESSER LES SPOLIATIONS



UN FISCALISME PRÉDATEUR

Trente ans de fiscalo-étatisme ont fait de la France un pays socialiste qui s'ignore. De l'empilement des taxes à l'instabilité des textes et de l'injustice entre contribuables à l'arbitraire des décisions, le fiscalisme fait reculer l'État de droit et favorise l'économie souterraine : de l'évasion fiscale légale des "hauts-lieux" au travail clandestin des banlieues, plus que jamais "la question des impôts, lorsque l'imposition doit être très lourde, est redoutable parce qu'elle provoque des résistances et favorise la démagogie" (J. Bainville, Histoire de France, ch. XXII).

LE MATRAQUAGE FISCAL

La pression fiscale globale, définie comme le rapport entre le total des prélèvements et le Produit Intérieur Brut (PIB), place la France au cinquième rang mondial. Ce taux s'élevait, en 2000, à 45,2% du PIB. Ainsi, près de la moitié de la richesse créée dans notre pays est reprise par les administrations étatiques, locales et sociales.

Bien que les termes d'impôt ou de fisc soient plus parlants, on préfère aujourd'hui parler de prélèvements obligatoires, car ils vont bien au-delà des seuls impôts, lesquels nécessitent le consentement des Français ou de leurs représentants, principe posé aux États généraux de 1314 mais aujourd'hui très largement bafoué. En réalité, la majorité des prélèvements obligatoires est aujourd'hui imposée au sens littéral du terme, ce qui devrait ramener à plus d'humilité les "démocrates" patentés. C'est pourtant là une liberté essentielle dans un État de droit.

Il faut distinguer entre les différents prélèvements, ceux de l'État, ceux des collectivités locales et ceux des "administrations sociales". Ainsi, en dépit des apparences, la pression fiscale représentée par les impôts de l'État est très stable, même si elle ne diminue pas : en 1980, ils représentaient 17,3% du PIB, en 1990, 16,3% du PIB, en 2000, 17,3% du PIB.

En revanche, la pression fiscale locale est passée de 4,6% du PIB en 1980 à 5,2% du PIB en 2000. En vingt ans, en volume, les impôts directs locaux ont été multipliés par 4,8 alors que le PIB n'a été multiplié que par 3,3. En 1970, les impôts directs locaux représentaient 13 milliards de F., en 1980, 66 milliards de F., en 1990, 187 milliards de F., en 2000, 365 milliards de F. auxquels il faut ajouter 250 milliards de F. de l'État pour dotations et compensations pris sur le produit de ses propres impôts. L'excès fiscal français résulte cependant moins des seuls impôts que de l'empilement des impôts publics et des cotisations sociales.

Les cotisations sociales représentaient 17,8% du PIB en 1980 ; en 1990, elles représentaient 20,1% du PIB et, en 2000, 21,3%. Elles sont donc plus lourdes que les impôts d'État. Mais surtout, elles représentent près de 48% des prélèvements totaux. Les entreprises françaises acquittent les cotisations sociales les plus élevées des pays développés, contre 12% chez nos concurrents européens et 9,8% aux États-Unis ou au Japon. Un différentiel qui se passe de tout commentaire.

DES PRÉLÈVEMENTS MULTIPLES ET COMPLEXES

Les Français sont aujourd'hui soumis à huit sources de prélèvements (chiffres 1998) :

- impôts communaux et intercommunaux, 266 milliards de F.,
- impôts départementaux, 131 milliards de F.,
- impôts régionaux, 39 milliards de F.,
- impôts d'État, 1455 milliards de F. (nets de dégrèvements),
- impôt européen, 84 milliards de F.,
- droits et contributions diverses, 110 milliards de F.,
- cotisations sociales, 1615 milliards de F.

De l'impôt sur "les balcons en saillie" à la TVA communautaire, en passant par l'imposition des pylônes électriques, des plus-values, des patrimoines, de l'automobile, du vin, du logement, du capital, du revenu, de la dépense, pas une activité n'échappe aux prélèvements. Le principe qui voulait que l'on ne taxe pas deux fois la même activité est constamment violé : la taxe sur l'électricité ou la redevance d'assainissement sont aussi frappées de TVA ; les impôts locaux taxent jusqu'à quatre fois la même valeur locative.

Le Conseil d'analyse économique, placé auprès du premier ministre, relève que l'impôt sur le revenu frappe deux fois les ménages dans leur patrimoine : "L'impôt sur le revenu aboutit en effet à la "double taxation de l'épargne". L'épargne est taxée deux fois : une fois quand le revenu qui va être épargné est perçu et une seconde fois quand le ménage reçoit les revenus de son épargne. Comme l'épargne n'est qu'une consommation différée, l'impôt sur le revenu taxe donc plus lourdement la consommation future que la

consommation présente" (Conseil d'analyse économique, Fiscalité et redistribution, étude n°11). S'il n'y avait qu'une raison de supprimer l'impôt sur le revenu, celle-là serait suffisante!

Cet invraisemblable amoncellement d'impôts et de taxes est lui-même prévu et décrit (assiette, liquidation et recouvrement) dans un Code général des impôts et un Livre des procédures fiscales totalisant plus de 4000 articles. En effet, l'extrême personnalisation des impôts amène à multiplier les régimes, forfaitaires ou dérogatoires, les décotes, les abattements, les exonérations, etc, créant ainsi une redoutable complexité.

Aux textes législatifs s'ajoutent par ailleurs des centaines d'arrêtés, de décrets et de circulaires : chaque texte législatif est désormais assorti de près de deux cent textes réglementaires. Il est également nécessaire de remplir formulaires et autres déclarations : la taxe professionnelle se traduit, pour une entreprise, par près de trois mètres de déclarations à remplir ! Chaque année, près de soixante millions de déclarations fiscales sont traitées par la Direction générale des impôts, dont 31 millions pour les revenus.

Multiples et complexes, les textes fiscaux ont en outre un caractère provisoire, souvent dicté par de simples raisons électorales et changent au gré des majorités politiques. Ainsi, la fiscalité de l'épargne ou la fiscalité immobilière - qui touchent au coeur de l'économie - subissent d'incessantes modifications. Alors que la fiscalité doit obéir au principe de certitude, l'instabilité des textes crée un climat d'insécurité juridique particulièrement pénalisante. Enfin, l'administration modifie souvent, en cours d'année, l'interprétation des textes fiscaux, ignorant totalement les droits du Parlement.

ILLUSION ET NOCIVITÉ DE LA "REDISTRIBUTION" FISCALE

Mais la nocivité de notre système fiscal va bien au-delà de ses seuls effets mécaniques. Celle-ci tient à la notion de "redistribution". Selon la conception socialisante qui préside à l'action de l'État depuis la fin de la Première Guerre mondiale, la fiscalité aurait trois finalités : financer les dépenses publiques générales, rendre plus équitable la distribution des revenus, favoriser les transferts de consommation et le partage des risques sociaux.

Si l'on voit bien qu'il appartient, en effet, à la fiscalité de financer les dépenses publiques (encore faut-il s'entendre sur leur périmètre) et de partager des aléas collectifs insoutenables, en raison de leur nature ou de leur ampleur, au-delà de l'assurance individuelle ou de la solidarité contractuelle, il n'en va pas de même pour la "redistribution des revenus". C'est faire jouer à la fiscalité, dont la nature est politique, dépendant donc du principe d'autorité, un rôle économique, qui dépend de la société en vertu de la subsidiarité. Pour être politiquement juste, une fiscalité doit être économiquement neutre.

L'évolution de notre système fiscal depuis une décennie démontre, a contrario, la pertinence de ce principe. On sait que l'impôt sur le revenu des personnes physiques frappe deux fois le patrimoine des ménages. Il est ordinairement considéré que cet impôt est le principal moyen de redistribution. Cette idée est aujourd'hui remise en cause dans un rapport officiel : "Étant donnée sa faible importance dans l'ensemble des prélèvements (un peu plus de 7% du total), cette fonction ne peut qu'être assez réduite. En fixant à 100 le revenu total des ménages, avant et après impôts, on constate que l'impôt sur le revenu ampute le revenu des 20% les plus riches d'environ 3% du revenu total des ménages, soit 7% de leurs propres revenus, et le redistribue de façon à peu près proportionnelle aux 50% les plus pauvres" (Conseil d'analyse économique, L'architecture des prélèvements en France, étude n°17). La mécanique de l'IRPP existe donc pour redistribuer 3% du revenu des Français : aveu de taille mais, en contrepartie, quels effets pervers pour notre économie!

Bien qu'elle ait pour objectif avoué d'assurer la justice sociale, la fiscalité française ne

fait, en réalité, qu'aggraver les inégalités. L'hyper-taxation des revenus personnels du travail permet une fiscalité à deux vitesses. Les "vrais riches" encouragés par le système lui-même à l'évasion fiscale, y échappent en délocalisant leurs avoirs et en pratiquant l'optimisation fiscale, phénomènes stimulés par l'ultra-libre-échangisme et l'unification européenne. Les classes moyennes supportent donc, pour l'essentiel, la taxation et contribuent en même temps en faveur des "plus pauvres". Le sort de ces derniers n'est pourtant amélioré que de manière très marginale, parce que des facteurs économiques lourds (libre-échangisme, immigration, faillite éducative), les enferment dans une "trappe de pauvreté".

Le débat sur la fiscalisation des stock-options ou la concurrence fiscale à l'intérieur de l'Union européenne ont fait éclater l'hypocrisie et la nocivité de notre système fiscal. La liberté totale d'établissement permise par les traités européens a amené 200 000 Français à s'installer en Angleterre (dont Laetitia Casta, le modèle de la Marianne nationale : tout un symbole) et 9 des 25 résidents britanniques les plus riches sont d'origine française. Le poids fiscal retombe donc sur ceux qui ne peuvent profiter de l'optimisation fiscale. La République fiscaliste expatrie la France !

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) représente aussi un beau trompe-l'œil fiscal. On a fait pleurer Margot en prétendant, quand il a été institué (1989), que cela allait permettre de taxer les plus fortunés au bénéfice de l'emploi et de la solidarité. Les placements financiers des non-résidents n'y sont pas soumis (libre-échangisme oblige), pas plus que les oeuvres d'art et autres objets antiques ou de collection. Divers montages fiscaux permettent aux contribuables les plus aisés d'y échapper : c'était le cas de l'homme le plus riche de France, PDG d'un puissant groupe commercial.

Il en va de même pour les droits de succession, dont on voudrait que leur progressivité permette, à chaque génération, de remettre les patrimoines au même niveau (ce qui est du pur socialisme). Or, la moyenne des successions est inférieure à 300 000 F. Il y a longtemps que les détenteurs des plus grosses fortunes ont pris la peine d'en organiser internationalement la transmission en les transférant dans des pays étrangers, des paradis fiscaux ou des sites off-shore où la législation est plus favorable.

Le système français d'imposition par sa complexité, crée l'injustice. Le contribuable français réel, dérouté par des textes abscons, étouffé par les prélèvements, harcelé par les contrôles, découragé par l'arbitraire, finit par renoncer à produire et à innover.

Au-delà de toutes ces raisons de justice économique qui, à elles seules, seraient déjà suffisantes pour démanteler la Bastille fiscale, il en est une, politique et plus impérieuse : la manière la plus facile de maintenir l'État à l'abri de la corruption est de ne pas le mettre dans la situation d'être corrompu. Un État qui accapare une part considérable de la richesse nationale à des fins qui ne sont pas strictement régaliennes, attire la corruption comme l'orage porte la foudre.

La passation des commandes d'État et le subventionnement tous azimuts, l'excès des réglementations et des déficits, l'attribution en très grand nombre de marchés et de concessions de service public, crée une confusion entre sphère publique et sphère éconmique qui n'est pas saine à la longue, d'autant qu'elle attire plus souvent le ploutocrate en quête de gains faciles que l'entrepreneur honnête voulant développer son activité.

Par son interventionnisme, toujours et partout où il en a usé, l'État a stérilisé les initiatives, s'est surchargé de fonctionnaires, a augmenté démesurément les dépenses et les impôts, réduit la production, dilapidé de grandes sommes de richesse privée, restreint la liberté individuelle, devenant, de la sorte, un lourd et insupportable ennemi de la Nation, rejeté par nos compatriotes. C'est alors que la fuite en avant dans l'ultra-libre-échangisme mondialiste se présente comme une "solution" à cet étatisme écrasant. Mais

ce n'est, on le sait, qu'une fausse solution.

Il faut mettre fin au fiscalisme : il y va de l'indépendance du pays et de la prospérité des Français.

LES PRINCIPES:

LE JUSTE IMPÔT POUR UN ÉTAT JUSTE

REVENIR AUX FONCTIONS RÉGALIENNES POUR RÉTABLIR UN ÉTAT JUSTE

L'État, en vertu du principe d'autorité, tire ses ressources des richesses produites par tous. Cette contrainte est légitime. Elle est la contrepartie de la mission de protection qui est la sienne : armée, justice, police. Mais elle doit demeurer justement proportionnée à cette mission.

L'État n'est donc qu'accessoirement un agent économique. Sauf en cas de crise économique majeure, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, son rôle se limite à la sécurité du pays et à la défense des intérêts de la France dans le monde. La prospérité ne peut venir que de l'effort de chacun : seuls sont acteurs productifs les travailleurs et les entreprises.

RESTAURER LE CONSENTEMENT DES CITOYENS POUR RÉTABLIR LE JUSTE IMPÔT

Très ancien principe de droit public, consacré par toutes les institutions nationales dans le monde, le consentement à l'impôt est, aujourd'hui en France, nié dans sa réalité. Il faut donc rétablir ce principe dans son intégralité.

La réforme fiscale reposera sur le principe de non-confiscation qui trouve sa base dans le droit de propriété, inscrit dans nos textes fondamentaux. Des mesures seront prises tendant à fixer un plafond et une limite aux prélèvements fiscaux et à éviter les taux confiscatoires. Elle sera soumise au peuple français par référendum. Le référendum d'initiative populaire pourra également porter sur une question fiscale.

Les textes fiscaux relèveront, pour l'essentiel, de la loi. Le rôle de l'administration fiscale sera limité à la seule application des normes législatives définies ci-dessus, dans le cadre d'une compétence liée, et non d'un pouvoir discrétionnaire d'appréciation.

"Les dépenses absolument nécessaires pour la subsistance de l'État étant assurées, le moins qu'on peut lever sur le peuple est le meilleur. Pour n'être pas contraint à faire ces grandes levées, il faut peu dépenser et il n'y a pas de meilleur moyen pour rendre les dépenses modérées que bannir toutes les profusions et condamner tous les moyens qui sont à cette fin" (Richelieu, Testament politique, ch. IX, 7°).

LE CONSTAT

FAIRE CESSER LES SPOLIATIONS RENDRE AUX FRANÇAIS LEURS LIBERTÉS FISCALES

1. Inscrire dans la Constitution le taux maximal des prélèvements obligatoires

De la même façon qu'une loi organique fixe les règles de gestion des finances publiques, il est nécessaire, parce que cette question est avant tout politique, de limiter

constitutionnellement le montant de la pression fiscale à 35% au plus du Produit intérieur brut, tous prélèvements confondus, soit une moyenne proche de celle observée aujourd'hui dans les pays de l'OCDE.

Ce calcul sera effectué chaque année par les magistrats de la Cour des comptes, communiqué au Parlement et rendu public. Les mesures fiscales inscrites dans le projet de loi de finances devront prévoir les moyens éventuels pour ne pas dépasser ce seuil, s'il venait à être franchi dans les propositions du gouvernement.

On nous objectera que cette diminution est impossible. Assurément, elle est impossible sur un an, mais pas sur une durée supérieure à raison, par exemple, d'un point de PIB par an (75 milliards de F environ aujourd'hui), rythme réajustable dans chaque loi de finances annuelle, en fonction de la conjoncture économique et des rentrées fiscales constatées. Cette démarche lancera une dynamique d'autant plus difficilement résistible... qu'elle rencontrera l'assentiment des Français.

2. Instaurer le référendum et la démocratie directe fiscaux

En matière d'impôt d'État, le référendum sera utilisé, concurremment à la loi parlementaire, pour prendre de grandes décisions fiscales et trancher en dernier ressort, notamment lorsque la représentation nationale s'avère incapable de maîtriser la dépense publique. En matière d'impôt local, le référendum d'initiative locale constituera, comme aux États-Unis en la matière, un frein aux excès dépensiers des exécutifs locaux.

LIBÉRER LE TRAVAIL ET LE PATRIMOINE FAMILIAL DES TAXATIONS INDUES

3. Supprimer progressivement l'impôt sur le revenu

A la suppression de l'impôt sur le revenu, on fait souvent deux objections : cet impôt frapperait les "riches ", le supprimer reviendrait à avantager ces derniers. Par ailleurs, il ne serait pas démotivant vu sa faible progressivité. Au regard des évolutions de ces dernières années, ces objections sont encore plus fausses que lorsque nous en demandions la suppression à l'Assemblée nationale en 1986.

Tout d'abord, les Français sont de plus en plus nombreux à l'acquitter : les avis d'imposition délivrés chaque année ne cessent de croître (1995 : 14,8 millions ; 1998 : 15,5 millions) ; la moitié des assujettis l'acquittent donc désormais. Il n'y a pas plus de "riches" que jadis (notion par ailleurs fort relative), mais bel et bien beaucoup plus de contribuables taxés. En 1999, son produit (333 milliards de F.) a progressé de 7,5% par rapport à 1998, soit deux fois l'addition de la richesse nationale plus l'inflation. Enfin, son montant moyen était en 1999, de 18 186 F, soit près de trois mois de salaire minimum.

On peut aussi d'autant plus facilement le supprimer que, contrairement à la situation des autres pays occidentaux, il ne représente en France que 6,8% du total des prélèvements obligatoires (OCDE, 10,4%). Quant à son effet redistributif, on l'a vu, il est inexistant.

Il est très profondément injuste : sur les quinze millions de contribuables imposés, la charge de cet impôt est fortement concentrée sur quelques catégories de contribuables qui déclarent des revenus. Parmi ces derniers, les 50% les moins imposés n'acquittent que 5% de l'impôt sur le revenu.

Ce qui signifie que leur exonération immédiate serait négligeable dans les recettes de l'État (moins de 1% du budget 2000, soit 15 milliards de F.). A l'autre bout de l'échelle, les 20% des contribuables les plus imposés acquittent environ 80% de cet impôt. L'exonération de 80% des contribuables à l'impôt sur le revenu n'entraînerait qu'une perte de 20% d'un impôt, soit 1,5% de l'ensemble des prélèvements obligatoires actuels. La suppression progressive de cet impôt, à la fois par le bas, en exonérant

immédiatement les petits contribuables, et par le haut, en écrêtant progressivement les taux marginaux supportés par les autres contribuables, ne pose donc guère de problèmes budgétaires.

Elle a, en revanche, trois effets économiques très bénéfiques. D'abord un effet de vases communicants : une partie des sommes libérées entraîne un accroissement de la base imposable à la TVA. Ensuite, un effet de démultiplication économique se produit qui accroît à son tour les matières imposables. Enfin, redevenant fiscalement attractive pour les personnes physiques, la France cesse de perdre investisseurs et travailleurs très qualifiés, "cerveaux" et décideurs économiques à forte productivité et grande valeur ajoutée, comme c'est le cas depuis une dizaine d'années (cf. le rapport n°388 - juin 2000 - du sénateur Jean-François Poncet, La France perd ses créateurs d'entreprise faute de leur offrir un environnement protecteur).

En pratique, la suppression progressive de l'impôt sur le revenu se fera sur cinq ans de la manière suivante : exonération complète et immédiate des petits contribuables, écrêtement progressif des taux les plus élevés jusqu'à extinction complète du barême.

4. Supprimer les droits de succession au sein de la famille

Pour favoriser la transmission familiale des patrimoines professionnels et privés, les successions en ligne directe au sein de la famille s'opéreront en exonération totale de droits. Les droits ne seront perçus, rétroactivement, que lorsque les biens quitteront le patrimoine familial. Pour les transmissions entre non-parents, c'est-à-dire pour à peine plus de 20 000 héritages annuels, un plafond sera fixé pour tenir compte du montant moyen de ces transmissions, assez faible pour ne pas être justement taxable.

5. Détaxer l'épargne populaire

La suppression progressive de l'impôt sur le revenu et la dynamique de création de richesses qui en résulteront, entraîneront une très forte progression de l'investissement. L'épargne populaire, située en-dessous du montant moyen des patrimoines – 300 000 F – sera totalement exonérée de fiscalité et de cotisations sociales (CSG et CRDS).

6. Supprimer progressivement la CSG et la CRDS

La CSG sera progressivement supprimée en fonction du rythme de retour à l'équilibre des organismes de protection sociale confiée aux professions et aux métiers. Quant à la CRDS, qui rapporte aujourd'hui bien plus que prévu, elle sera supprimée dès que la dette sociale, intégrée en 1993 à la dette publique, aura été apurée.

7. Instaurer un quotient familial pour les cotisations sociales de prévoyance

Il est absolument légitime que les familles qui procurent à la société un nombre important d'actifs, soient favorisées par les régimes de prévoyance-retraite puisqu'elles concourrent à leur équilibre à long terme. Le calcul des cotisations des régimes de prévoyance prendra en compte le nombre d'enfants par personne cotisante (le père ou la mère, à leur choix). Chaque enfant majeur, à compter du deuxième enfant, ouvrira droit à une demi-cotisation pour l'un de ses parents.

DIMINUER LA FISCALITÉ DE L'ENTREPRISE ET LES TAXES LOCALES

8. Réduire l'impôt sur les bénéfices des PME-PMI

Les PME-PMI représentent aujourd'hui les deux-tiers de l'emploi national. A l'exemple de ce qui est appliqué chez nos principaux concurrents, le taux de l'impôt sur les sociétés sera ramené à 10% du bénéfice de ces entreprises.

9. Mettre en place un impôt sur les mouvements spéculatifs de capitaux

L'impôt de solidarité sur la fortune est un impôt-alibi qui ne frappe pas la véritable spéculation : il doit donc être supprimé au profit d'une taxation des mouvements spéculatifs de capitaux. Le système fiscal français est économiquement archaïque : il continue à taxer la possession du logement principal mais ignore quasi-totalement la circulation des capitaux.

Une taxe de 1,5% sur tout mouvement de capitaux supérieur à 100 millions de F. en direction d'un pays étranger sera instituée par prélèvement à la source. Une autre solution, différente dans son principe mais analogue dans ses objectifs, pourrait aussi consister à relever très significativement le taux de couverture par les établissements financiers des fonds des déposants (actuellement de 1% seulement!).

10. Simplifier et réduire la fiscalité locale

Comme il a été exposé au chapitre Institutions, une véritable décentralisation doit être mise en place. En développant les libertés des citoyens-contribuables locaux, elle permettra de faire régresser le fiscalisme local. Le principe de la spécialisation d'un impôt par collectivité locale sera adopté, le nombre de niveaux ramené à deux (communes et provinces) et les possibilités d'emprunt strictement encadrées.

III ENTREPRISE: LIBERER L'INITIATIVE



L'HOSTILITÉ À LA LIBRE-ENTREPRISE LES SEPT PLAIES DE L'ENTREPRENEUR

Le parcours du combattant de la création

La "mortalité" des entreprises est excessive en France. Beaucoup se créent mais ne parviennent pas à survivre. Et parmi celles qui franchissent ce cap, trop sont décimées aux moments-clés de leur existence (croissance, cession, transmission). Selon le ministre de l'économie et des finances lui-même, les formalités de création d'entreprise sont encore "complexes et coûteuses". Le taux national de défaillances des entreprises varie de 13 à 16% par an, mais il varie plus fortement encore dans certaines régions ; en Allemagne il n'est que de 3 à 4,5%. En règle générale, sur les 270 000 entreprises créées par an, 40% environ auront disparu trois ans plus tard.

L'étatisme français – comme l'appareil fiscal et réglementaire qu'il a sécrété – considère l'entreprise comme un distributeur automatique d'emplois, de salaires et d'impôts. Il est très largement indifférent au contexte, aux perspectives et aux contraintes économiques dans lesquelles elle s'inscrit. Il prend son pourcentage des bénéfices mais est aux "abonnés absents" dans les difficultés.

Le manque de fonds propres

C'est le problème permanent qui se pose dans les entreprises qui ne peuvent faire appel au marché de capitaux. Sur un plan général, la responsabilité en incombe au caractère excessif de la ponction opérée sur l'épargne par les collectivités publiques, l'État au premier rang, les grands investisseurs français et internationaux ensuite. On ne dira jamais assez, sur ce point, la nocivité des "dynasties bourgeoises" qui croisent placements à l'État pour financer son déficit et qui en retirent commandes et prébendes. Tout cela se fait au détriment de l'entrepreneur véritable.

Ses besoins sont cependant limités : 80% de ceux qui ont investi et perduré se sont

lancés avec... 50 000 F.

Mais les grands réseaux (les "zinzins", investisseurs institutionnels, souvent très proches de l'État comme la Caisse des dépôts et consignations ou les Caisses d'épargne) qui drainent l'épargne individuelle, sont aussi en cause : trop souvent leurs placements "sans risques" servent à éponger les déficits publics et leurs placements "à risques" bénéficient exclusivement aux grandes entreprises nationales ou aux établissements financiers.

Le matraquage fiscal

Exclue du recours au marché financier, l'entreprise petite ou moyenne se trouve au carrefour de la fiscalité des entreprises et de la fiscalité des particuliers. Cette observation est vraie pour tous les types d'entreprise, notamment en raison de la fiscalité qui frappe les placements financiers. Mais l'entreprise qui ne peut avoir recours aux titres placés dans le public est cependant bien plus sensible à celle qui frappe les patrimoines et les revenus des particuliers, car les ressources propres du créateur ou de ses proches sont, en pratique, sa seule source de financement.

Dans ce contexte, on l'a vu, les impôts qui frappent le patrimoine et les revenus des personnes privées, l'impôt qui pèse sur les transmissions, cessions, successions, donations, apports à l'entreprise, désavantagent beaucoup plus l'entreprise petite et moyenne, familiale, qu'une multinationale habile à utiliser les astuces ou failles de la législation fiscale, comme les optimisations transnationales, pour échapper aux prélèvements. Elle bénéficie, de plus, d'un éventail beaucoup plus étendu de financements.

C'est pourquoi il faut raisonner fiscalité "en bloc", (entreprises et particuliers), en raison de ses effets cumulatifs et combinés, selon qu'il s'agit d'entreprises individuelles ou de grandes sociétés. La fiscalité locale est évidemment comprise dans ce calcul.

Plus les revenus et patrimoines privés seront ponctionnés, plus l'investissement direct dans les petites et moyennes entreprises se trouvera désavantagé par rapport aux investissements en titres négociables qui peuvent toujours être largement placés auprès des institutions financières ou dans le public grâce à leur extrême fractionnement, alors que l'investissement dans une petite entreprise par un petit nombre de personnes, impose un montant de souscription déjà significatif.

L'enseignement hostile au métier

C'est un lieu commun que de déplorer le manque d'adéquation de l'enseignement avec la vie professionnelle. Quelques passerelles jetées entre ces deux univers, un peu au hasard des bonnes volontés et à grand renfort de publicité, ne font cependant pas une politique : l'éducation nationale continue à être hostile au monde de la profession. Et l'apprentissage, dans un certain nombre de cas, connaît aujourd'hui la même déviation.

De plus en plus dépendant des fonds publics – et de moins en moins financé par la taxe spécifique – il est utilisé à des fins qui n'ont plus rien à voir avec la formation au métier : "économie sociale", "politique de la ville", "métiers d'animation" ou prolongements de "rattrapage" de l'enseignement professionnel public (LEP ou GRETA). Ce n'est pas un hasard si la gauche la plus extrémiste a cessé de mettre en accusation l'apprentissage : elle en tire aujourd'hui profit à des fins qui ne sont celles ni de l'intérêt général, ni de la prospérité du pays.

Si les institutions d'enseignement supérieur court, comme les IUT ou les STS, ont su établir avec l'entreprise des contacts suivis et fructueux, il n'en demeure pas moins que les gros bataillons du système scolaire restent pénétrés d'un esprit très éloigné des exigences et des disciplines du travail et de l'économie. Leur conviction est que seul "le service public" est en mesure de contribuer à l'intérêt général : or, l'entreprise comme la famille, groupements naturels, remplissent, bien avant les organes administratifs, des fonctions d'intérêt général au moins aussi importantes que la seule application de dispositifs réglementaires souvent artificiels.

La croyance au progrès linéaire indéfini, comme la notion de droits acquis qui en découle, va directement à l'encontre des réalités de la vie économique – et de la vie tout court –, faite très largement d'imprévisible et d'aléatoire. Ces postulats idéologiques confèrent au système économique français une rigidité dans ses structures et ses coûts. Or, seules les adaptations, la souplesse et la rapidité de réaction, permettent de surmonter les difficultés de la guerre économique à laquelle le pays est soumis : ils sont, bien souvent, à l'origine de la pire des solutions puisque l'entreprise, entre blocages socialisants et dévoiements libre-échangistes, disparaît corps et biens.

C'est ainsi que centrales syndicales révolutionnaires et capitalistes libéraux, dans un numéro de duettistes bien réglé, œuvrent à la destruction de la prospérité française réelle.

L'instabilité réglementaire et fiscale

Elle décourage évidemment l'initiative et l'investissement. L'inflation démesurée des textes normatifs tant nationaux qu'européens, leurs fréquentes contradictions ou obscurités, leurs modifications successives, les interprétations discrétionnaires de l'administration, notamment en matière fiscale, l'influence désordonnée sur ces textes de certains lobbies, le caractère bâclé des lois économiques, sociales et fiscales en raison des surenchères et des calendriers politiques, tout cela crée un environnement difficile à maîtriser pour l'entrepreneur.

L'entreprise petite ou moyenne est, à cet égard, très défavorisée par rapport aux groupes ou aux entreprises les plus importantes : ceux-ci sont dotés de conseils permanents ou de services spécialisés dont la tâche est de surveiller le foisonnement législatif et jurisprudentiel. Ils sont le plus souvent renseignés en amont des décisions ou des votes, grâce aux contacts qu'entretient dans les ministères la très large communauté de recrutement de leurs dirigeants et des hauts responsables administratifs. Cela met dans un état d'infériorité manifeste les petites et moyennes entreprises.

Les incertitudes de change dues à la spéculation monétaire

Ce qui est dit de l'instabilité réglementaire s'applique tout aussi bien à l'instabilité monétaire car, euro ou pas, les grandes entreprises, très largement liées aux grands groupes financiers internationaux, sinon sous leur tutelle, sont beaucoup plus capables de profiter de la volatilité du marché des changes que les petites.

A cet égard, il convient d'indiquer combien l'engagement important des PME/PMI dans l'échange international (22%), peut comporter de risques et quels efforts il convient de déployer, soit pour éviter les fluctuations brutales (du dollar, par exemple), soit pour aider les entreprises à les maîtriser. Or, sur ce point, on ne dira jamais assez combien une monnaie souveraine, appuyée sur une économie solide et un État équilibrant ses dépenses, est un atout essentiel dans le commerce international pour les entreprises du pays.

Le libre-échangisme nuit à la vraie concurrence

Une entreprise représente un faisceau de rapports complexes et divers, notamment avec une clientèle, même si la valeur de celle-ci, lorsqu'on est dans la nécessité de l'évaluer, s'avère aléatoire et fugace. Mais la concurrence est aussi le terrain nourricier de la fidélité des pratiques : sans liberté de choix, il n'est pas de libre fidélisation. L'entreprise

petite et moyenne, familiale, dispose ici d'un atout qui est en mesure de lui procurer un capital solide de relations marquées par les qualités de sa direction et par leur caractère personnalisé. Grâce à ces rapports personnels, les échanges sont loin d'être la pure mécanique qu'imaginent les technocrates euromondialistes de Bruxelles.

Le droit européen de la concurrence défavorise lourdement la petite entreprise. La stabilité des relations économiques et des termes de l'échange est fortement fragilisée par l'ultra-libre-échangisme qui ne considère que la seule variable du coût et la répercute à tous les stades du processus de production et de distribution, sans tenir compte des réalités humaines ou géographiques. Il faut évoquer, dans la même perspective, la situation des entreprises de sous-traitance, souvent mal protégées contre les changements de politique des donneurs d'ordre ou les inconvénients d'un créneau étroit.

ÉTATISME ET MONDIALISME ALLIÉS CONTRE L'ENTREPRENEUR

Si l'on excepte les fonctionnaires et agents publics, près de 93% de la population française qui travaille, exerce son activité dans l'industrie (23,4%) ou dans les services (69%). Or, la plus grande partie de ces emplois est assurée par les petites et moyennes entreprises ou industries. En dix ans, elles ont créé les deux-tiers des emplois.

Depuis près d'un demi-siècle, la plupart des mesures relatives aux entreprises françaises ont été prises sous l'influence de "l'économie administrée" et de la dérive libre-échangiste européiste : elles ont consisté à avantager, en fait ou en droit, les grandes structures par rapport aux petites. L'osmose entre dirigeants issus de la même caste technocratique a fait le reste. Or, les grandes entreprises (plus de 500 salariés) représentent aujourd'hui moins de 2% du nombre total d'entreprises en France.

En encourageant systématiquement les concentrations industrielles ou commerciales (dans la grande distribution, par exemple), les pouvoirs publics ont faussé le jeu de la concurrence entre les entreprises. On a laissé les donneurs d'ordre écraser producteurs ou fournisseurs, petits et moyens ; le consommateur, lui-même, est devenu captif.

La bonne marche de l'économie est, dit-on, un problème de confiance. Mais pas plus que l'emploi ne se "décrète", la confiance ne se mesure en termes exclusivement économiques. Il faut remonter plus haut.

Une "dissociété", affolée par les aberrations idéologiques et morales les plus antinaturelles, attaquée dans les structures qui fondent la sécurité de chacun et l'équilibre de tous, ravagée par l'insécurité et des migrations de masse que rien ne semble pouvoir endiguer, ballotée par des hommes politiques soumis à leurs seuls intérêts, cette dissociété ne peut créer ou favoriser la confiance.

Car la confiance, base de la prospérité économique, demande que soient réunies plusieurs conditions, nécessaires et suffisantes :

- que la société ait confiance en elle-même, dans son histoire, sa justice, les valeurs qui l'animent, son avenir ;
- que la société ait confiance dans ceux qui la dirigent, autorités politiques et judiciaires, magistères spirituel, moral, intellectuel ;
- que la société ait confiance dans les produits proposés à la vente, la monnaie, l'équité et la sécurité des transactions et des rémunérations, la possibilité de trouver un emploi, la stabilité et la pérennité des entreprises.

Si la confiance – la vraie, celle à long terme –, n'existe pas, cette société-là connaîtra des emballements passagers (la folie des start-up) ou des embellies conjoncturelles ("la cagnotte fiscale"), qui masquent l'essentiel : l'investissement à moyen et long terme est atone (c'est le cas depuis la fin des années Quatre-vingts), les grands équilibres sont en danger (les régimes de retraite, par exemple).

Cette société-là, c'est la société française d'aujourd'hui : "l'optimisme des ménages" relevé par les enquêtes de conjoncture en fournit, a contrario, la meilleure preuve. Les Français disent qu'ils vont consommer plus dans les trois mois à venir. Très bien, mais dans un an ou dans cinq ans ? On ne leur pose pas la question de peur de connaître la réponse.

En faisant le choix d'une économie de grandes structures, issue du modèle euromondialiste, on a dangereusement affaibli le tissu économique de proximité, vivant et réactif. Il en découle un chômage de masse structurel, qui s'ajoute au chômage importé, causé par l'immigration de peuplement. Telle est la responsabilité de la technocratie statolâtre et libre-échangiste, carrefour de toutes les subversions, où l'on s'en prend à nos institutions et à nos entreprises : la France y perd sa souveraineté et sa prospérité.

LES PRINCIPES:

DES ENTREPRISES À TAILLE HUMAINE POUR UNE ÉCONOMIE NATIONALE PROSPÈRE

LÀ OÙ EST L'ENTREPRISE LIBRE, LÀ EST LA VRAIE RICHESSE

On sait que ce sont les entreprises à taille humaine, dirigées au plus près de leur environnement local, respectueuses de leurs salariés et des clients, promotrices de productions de qualité, formant à la responsabilité et au travail, qui seules produisent la richesse nationale. Ce sont aussi les entreprises à capital familial qui assurent les investissements et l'emploi de demain, tout en étant le milieu les mieux adaptées à la formation professionnelle des hommes, lesquels auront plus tard à gérer ce patrimoine.

C'est pourquoi, dans l'intérêt national, les entreprises libres ou familiales doivent pouvoir s'organiser comme elles l'entendent selon leur situation, leur culture, leur spécificité et les choix de ceux qui ont mis leur patrimoine et leur énergie à les créer, à les diriger et à les faire prospérer pour le Bien commun de la Patrie.

L'ENTREPRISE LIBRE, C'EST L'ENTREPRISE FAMILIALE

Avec la famille, l'entreprise à taille humaine est la seule structure élémentaire autour de laquelle puisse s'organiser d'une manière solide et durable la résistance à la marée montante du mondialisme. C'est la synergie famille-entreprise qui peut stabiliser l'équilibre de la société française, lui procurer le lest dont l'absence la livre à toutes les influences destructrices et favoriser la paix sociale : rien n'est acquis sans la réconciliation autour du travail quotidien. L'entreprise doit donc supporter une fiscalité modérée, pour se développer et commercer dans des conditions concurrentielles décentes avec ses homologues. Elle n'a alors, dans ce cas, pas besoin d'un centime d'argent public.

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE FAITE D'ENTREPRISES LIBRES ET PROSPÈRES

On sait que les économies allemande ou italienne s'appuient sur un tissu de PME/PMI puissantes, fortement positionnées sur leur marché national – ce qui ne les empêche pas d'être reconnues à l'export –, et dont le capital est souvent familial.

Ainsi, le retour à la prospérité passe-t-il prioritairement par les petites et moyennes entreprises françaises qui doivent faire l'objet d'une attention constante et sans faille : pour cela, il faut recourir non à l'action publique accrue mais à la libération du fardeau étatique. C'est la raison pour laquelle nous proposons de recoudre le tissu économique national avec une formule spécifique d'entreprise à taille humaine, la Société de

personnes à qualification reconnue (SPQR).

Il va de soi que les autres mesures que nous préconisons, réforme du système fiscal, diminution des prélèvements obligatoires, accès facilité au marché financier, réorientation de l'appareil scolaire et de formation, protection du marché national, sont de nature à amplifier ce programme de renaissance économique.

PROPOSITIONS

LIBÉRER L'INITIATIVE

CONSTITUER UN TISSU D'ENTREPRISES PATRIMONIALES FRANÇAISES

Le tissu économique français ne sera structurellement performant et dispensateur de richesses pour tout le pays – en dépit des aléas inévitables de la conjoncture –, que lorsqu'il reposera sur un réseau dense d'entreprises individuelles ou plurales, petites et moyennes, constituées autour d'un capital familial. A l'opposé du capital spéculatif, anonyme et vagabond, il faut donc développer le capital productif, personnalisé et localisé. C'est le but de la création de la Société de personnes à qualification reconnue (SPQR).

1. Instituer la Société de personnes à qualification reconnue (SPQR)

Cette forme sociale nouvelle, base de la "révolution entrepreneuriale" que nous voulons pour la France, est une structure juridique commode et souple pour les chefs d'entreprise, attractive pour les apporteurs personnels de capitaux, le chef d'entreprise lui-même, sa famille, ses proches et d'éventuels apports extérieurs, tout en offrant les meilleures garanties possibles aux tiers :

- sur la qualité professionnelle et la compétence gestionnaire de ses dirigeants ;
- sur leur capacité commerciale ;
- sur la pérennité de la société lors des transmissions, successions et donations ;
- sur sa capacité à se financer ou à se faire financer, en offrant une structure de bilan en rapport avec son activité ;
- sur son aptitude à former le personnel qualifié correspondant à ses besoins et à ceux de la profession.

Cette entreprise doit, de plus, être capable de propulser des responsables très qualifiés aux représentations professionnelles ou consulaires afin d'améliorer le niveau et le caractère de celles-ci. En un mot, il s'agit de constituer au sein de l'économie française un noyau solide ancré dans l'outil principal de la prospérité nationale et enraciné dans la partie de la société qui offre la plus grande capacité à entraîner le reste de la Nation.

2. Définir la Société de personnes à qualification reconnue (SPQR)

C'est une société de personnes, le contraire d'anonyme, dont le capital est structuré autour d'un nom qui est celui de la société. Sa qualification est précise, puisqu'elle correspond à une spécialité, à une compétence, à un produit ou à un type de produits. Elle est inscrite au registre du commerce et des métiers dans un domaine d'activité exactement défini et non, comme trop souvent actuellement, sous une raison sociale vague et indéfiniment extensible. Elle est reconnue puisqu'une consécration spécifique de compétence est exigée pour accéder à ce type de société et aux avantages auxquels elle ouvre droit. Son statut est démarqué de la SARL (société à responsabilité limitée); elle absorbe les EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée).

3. Donner à la Société de personnes à qualification reconnue (SPQR) des droits étendus

Son gérant, même majoritaire, bénéficie du statut de salarié, situation très appréciable du point de vue social et de la retraite. Le plafond de 50 salariés est aboli au profit de la SPQR pour lui permettre d'accueillir dans son capital les salariés de l'entreprise. La cession de parts, les apports, sont exonérés de droits d'enregistrement, quel qu'en soit le montant. Il en va de même en cas de succession, partage ou donation au profit d'héritiers, à la condition qu'ils gardent les parts pendant au moins cinq ans après la succession. De plus, ils doivent acquérir dans un délai de deux ans, les qualifications nécessaires pour diriger la société. Les apports au capital d'une SPQR sont déductibles, pour leur montant intégral, du total de l'impôt sur le revenu des personnes physiques du souscripteur, durant la période de suppression progressive de cet impôt. La SPQR dispose d'une accessibilité élargie aux procédures ANVAR et aux aides à la protection et à la recherche de marques et brevets.

4. Imposer à la Société de personnes à qualification reconnue (SPQR) des obligations spécifiques

Elle est obligatoirement française, les détenteurs du capital doivent être français à 66% de celui-ci. Le siège du principal établissement doit être situé en France. Son capital ne peut être inférieur à 150 000 F. La compétence du directeur-gérant est vérifiée avant l'enregistrement au registre du commerce et des sociétés ou des métiers et le conditionne. On lui demande des capacités techniques ou cinq ans effectifs d'activité dans le domaine couvert par la SPQR ainsi qu'une compétence gestionnaire et commerciale démontrée. Les parts prises par des sociétés d'investissement sont limitées à une fraction limitée de son capital.

La SPQR est légalement tenue de former des apprentis aux différents niveaux correspondant à la structure de son personnel et aux diplômes professionnels homologués ou reconnus par la profession de sa ou de ses spécialités. La SPQR est obligatoirement affiliée à un centre de gestion agréé qui fait office de structure de suivi pouvant déclencher la procédure de déchéance de statut. La non-conformité au critère de nationalité relatif aux dirigeants ou au siège entraîne automatiquement la nullité du statut de la SPQR.

FAVORISER L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES ENTREPRISES FRANÇAISES

5. Lancer et mettre en oeuvre la réforme fiscale

La réforme des prélèvements obligatoires que nous préconisons (cf. chapitres Économie et Fiscalité) est prioritairement destinée à permettre le redémarrage de l'investissement productif, seul à pouvoir créer des emplois durables. La suppression progressive de l'impôt sur le revenu, la suppression des droits de succession en ligne directe et de l'impôt-alibi "sur les grandes fortunes", la diminution des cotisations sociales, la restructuration des finances locales, la maîtrise des dépenses publiques en les ramenant à un taux compatible avec la prospérité du pays (35% maximum du PIB), toutes ces mesures favoriseront bien évidemment les entreprises françaises, principalement la SPQR, tant sur le marché national qu'à l'exportation.

6. Orienter l'épargne en direction des petites et moyennes entreprises

La réforme fiscale globale que nous entendons mener permettra de dégager des ressources d'épargne et de les orienter de manière privilégiée vers l'investissement de proximité. Les facilités fiscales accordées aux capitaux investis dans les entreprises familiales, PME et PMI, artisanat, commerce ou exploitation agricole, sans parler du

régime privilégié des SPQR, opéreront un recentrage de l'épargne au détriment des grands circuits financiers qui offrent plus d'emprise à la spéculation comme à la taxation. Dans le même esprit, sera élargie la technique du "carry back", c'est-à-dire la possibilité d'amortir un investissement dès la première année au titre de laquelle il est inscrit au bilan de l'entreprise.

7. Développer le crédit-acheteur

La généralisation du crédit-acheteur ou la limitation du crédit interentreprises à trente jours au plus, apportera un soulagement significatif à la trésorerie des entreprises petites ou moyennes et familiales. En dehors du cas évident de la petite industrie, notamment en sous-traitance, et des fournisseurs des centrales d'achat payés actuellement à 90 ou 120 jours, il en résultera une pression sur la trésorerie des "grandes surfaces" (par centrales interposées ou non) qui ne pourra qu'être favorable à l'entreprise et au commerce de proximité. Plus le délai de paiement est bref et plus, en effet, se trouve circonscrit et maîtrisable le risque du vendeur.

8. Réformer les procédures en cas de difficultés de l'entreprise

Une telle réforme est nécessaire pour éviter "la gestion par le dépôt de bilan". Seuls les salaires et les précomptes retenus par l'entreprise au titre des charges sociales ainsi que les cotisations au fonds de garantie des salaires pourront faire l'objet d'un privilège de premier rang. Les hypothèques et garanties accordées par l'entreprise ou ses dirigeants à des prêteurs publics, bancaires ou privés, feront l'objet d'une publicité effective auprès des salariés et de l'ensemble des créanciers de l'entreprise. L'ensemble des créances autres que les salaires sera considéré sur un pied d'égalité en cas de liquidation, créanciers publics (Trésor...) compris.

ARMER LES ENTREPRISES FRANÇAISES POUR LA BATAILLE ÉCONOMIQUE

9. Codifier les relations entre petites et grandes entreprises

L'environnement des petites et moyennes entreprises ou familiales comporte également les grandes entreprises. En dépit d'un certain progrès dans le rapprochement des unes et des autres, la convergence d'intérêts entre PME-PMI et grands groupes demeure aléatoire. C'est pourquoi, outre la charte de la sous-traitance, codifiant les droits et obligations des uns et des autres et le développement des bourses et forums de la sous-traitance, est-il nécessaire d'instituer des instances arbitrales afin de régler rapidement et efficacement les litiges entre grandes entreprises et PME-PMI, par le recours à l'opinion d'experts et d'hommes de l'art.

10. Organiser la protection internationale de nos entreprises

Toutes les entreprises subissent aujourd'hui les effets de la concurrence internationale. L'entreprise petite et moyenne ou familiale est moins bien armée que les grandes pour y faire face. Plus que toute autre, elle a besoin d'une protection efficace du marché national. Elle détient, en effet, des savoir-faire et des traditions d'expérience qu'il importe de maintenir et de protéger. La défense économique des frontières s'impose donc. Elle sera d'autant plus efficace qu'elle sera soutenue par des efforts de productivité et de qualité qui, sans sacrifier le capital d'une main-d'oeuvre de haut niveau ou bien formée, maintiennent les industries nationales en situation de soutenir, à armes égales, la comparaison avec tout concurrent potentiel. Toute aide publique sera refusée aux entreprises qui délocalisent pour réimporter en France. Seules les implantations à l'étranger dans le but de conquérir de nouveaux marchés pourront être soutenues.

11. Développer la concurrence interne en refusant les abus de position

dominante

En matière de concurrence interne, que nous voulons aussi large que possible, le rôle de l'État est d'être un arbitre indépendant des intérêts en présence, soit le contraire de ce qu'il est aujourd'hui. La règle doit être que chacun puisse produire et vendre en respectant deux impératifs indiscutés. Le marché doit être aussi diversifié que possible et faire sa place à tous (pas d'abus de position dominante, pas d'oligopoles, pas de privilèges indus ou pérennisés sans justification). Le marché doit respecter des valeurs supra-commerciales tenant au Bien commun du pays (protection des frontières, juste prix pour le producteur, respect du consommateur, moralité dans les procédés commerciaux). Les privilèges fiscaux des coopératives seront abrogés.

12. Mettre fin à l'extension de la grande distribution

Des règles d'urbanisme plus sévères devront limiter, voire interdire, toute nouvelle réalisation d'équipements de grande distribution dans des périmètres précis : il ne faut pas laisser en ce domaine toute initiative aux élus locaux dont l'ambition est de réunir un nombre toujours plus grand d'habitants-contribuables. Par ailleurs, on peut imaginer, par exemple, de taxer au profit de l'État, les extensions commerciales au-delà de surfaces au sol et de hauteurs bien définies. Enfin, une sérieuse impulsion en faveur du développement des petites villes et des bourgs devra permettre l'implantation et la vigueur du commerce dit "de proximité".

13. Assainir la publicité

Il sera fait une stricte application des lois en matière de publicité et, si besoin est, le contenu et la portée en seront précisés pour éviter tout débordement. La publicité doit, en effet, respecter des critères d'esthétique, de moralité publique et d'honnêteté commerciale, les convictions et le libre choix du consommateur. Cela concerne aussi bien l'affichage que la télévision, la presse, le minitel, les journaux gratuits, Internet... La publicité et la communication font appel à des notions d'ordre public qui, sans que soit méconnue la nécessaire liberté du commerce et de l'industrie, lui sont néanmoins supérieures en vertu du Bien commun.

IV AGRICULTURE: DEVELOPPER LA RURALITE



L'HOSTILITÉ À UN MODÈLE DE CIVILISATION

Qu'on ne s'y trompe pas : l'agriculture française est dans la situation que l'on connaît aujourd'hui parce qu'on l'a détruite de manière délibérée. Première activité des sociétés civilisées et très longtemps dominante, autour de laquelle s'ordonnaient croyances et institutions, la culture du sol transmet un capital moral et intellectuel d'exception et forge un type humain fait de stabilité et de fidélité. Cela, les hommes d'idéologie ou de spéculation n'en veulent pas : les adeptes des nuées n'aiment pas le paysan enraciné. L'homme de vent sera toujours hostile à l'homme de terre.

La culture du sol crée, en effet, les conditions d'un triple enracinement, obstacle à toutes les aventures. Enracinement dans la réalité immédiate, celle des saisons et des jours, qui permet à l'homme de garder le lien avec la nature, ce qui n'est évidemment pas le cas avec l'entassement urbain qui favorise dérèglements et manipulations. Enracinement dans les exigeantes disciplines d'un travail de longue haleine, puisque rien de ce que fait l'homme ne s'obtient dans la facilité, ce qui lui donne indépendance de réflexion et de caractère. Enracinement dans un lieu précis, auquel on est attaché parce qu'il est le cadre de sa vie propre et de celle des siens, ce qui met à l'abri de l'utopie, "l'idée sans

feu ni lieu". L'attachement à la petite patrie dispose naturellement à l'amour de la Patrie avec un grand P : il n'y a pas de pays sans paysans !

Depuis plusieurs décennies – la France rurale ne s'est jamais remise de la saignée de 14-18 où disparut le quart des hommes de 20 à 45 ans parmi lesquels 60% de paysans –, tous les gouvernants français, leurs ministres de l'agriculture successifs, de Pisani à Glavany, de Chirac à Rocard, de Cresson à Soisson, portent la responsabilité de la ruine de l'agriculture française dont ils ont signé à Bruxelles la mort programmée. Les dirigeants de la Ve République ont choisi l'élimination de la paysannerie française pour obéir au mot d'ordre mondialiste visant à détruire les nations : "Le mécanisme des prix ne remplira son office dans le secteur agricole qu'en infligeant aux agriculteurs en permanence un niveau de vie sensiblement inférieur à celui des autres catégories de travailleurs" (plan Rueff-Armand, 1958).

Derrière un intérêt de façade pour l'agriculture, réduite à une variable du commerce extérieur, tous adhèrent à une "exploitation du sol" anti-naturelle et intensive, irrespectueuse des équilibres biologiques et polluante, faite avec toujours moins d'hommes. Profiteurs et partisans de l'ultra-libre-échangisme, ils ne veulent pas de l'autosuffisance alimentaire de la France : bien au contraire, ils en accentuent sans cesse la dépendance et chaque ferme qui disparaît emporte avec elle un peu de la terre et de la richesse bi-millénaire de la France.

Les orientations de la politique agricole européenne, issues du plan Mansholt (décembre 1968), ont amplifié et accéléré le démantèlement national. Ce plan, alors concocté par le vice-président hollandais de la commission européenne, ancien planteur de thé à Java et membre de l'internationale socialiste, tient en quatre points :

- réduction à 5 millions de la population agricole européenne (7 millions aujourd'hui) dont un million, "déjà au stade de la situation économique souhaitée", produira en réalité l'essentiel des ressources destinées à être transformées par l'agro-industrie,
- restructuration en grandes exploitations de 80 à 120 hectares (74% de la surface agricole utile française est occupée par des exploitations de plus de 50 hectares), supportant 60 vaches laitières ou 200 bêtes de boucherie ou 100 000 poulets par an (!) ou 10 000 poules pondeuses ou 600 porcs (d'où le lisier...),
- adaptation de la production aux besoins du "marché", en réalité des groupes de l'agrobusiness, par le biais de "groupements professionnels par filière", coupant les paysans de leur milieu territorial d'origine,
- diminution considérable de l'utilisation des terres cultivées, qui débouche sur l'hyperrendement, la pollution intensive et la désertification (friches, déprise), 6 millions d'hectares ayant été abandonnés en trente ans en France ce qui favorise, par contrecoup, l'extension urbaine.

En dépit des déclarations lénifiantes (et mensongères), on voit combien ce plan a été appliqué et continue de l'être point par point. Ses conséquences sur l'avenir de la France, de l'Europe et du monde sont catastrophiques : désertification des campagnes, "vache folle" et "mal-bouffe" sont le lot des pays agricoles développés. Dans le même temps, la famine étrangle les pays du tiers-monde, eux aussi victimes du modèle agro-mondialiste.

LE GRAND EFFONDREMENT AGRICOLE

Le nombre d'agriculteurs a été divisé par 6 en 50 ans. Ils étaient 4 millions en 1954, 1,5 million en 1982 et 671 000 en janvier 1999. Moins de 5% (4,8%) des Français travaillent désormais dans l'agriculture : pour l'Europe de Bruxelles, l'objectif à terme est de 2%, comme en Allemagne et en Angleterre.

Le nombre d'exploitations qui était de moins d'un million en 1991 (956 000), est

aujourd'hui de 680 000. L'Europe de Bruxelles a fixé pour la France un objectif maximal de 300 000 : depuis 1990, le rythme de disparition des exploitations est d'environ 4% par an, alors qu'il n'était que de 2,5% dans la décennie précédente.

Le nombre d'installations de jeunes agriculteurs est d'environ 8000 par an contre 45 000 départs à la retraite. Une ferme disparaît ainsi toutes les 15 minutes. 300 000 exploitations sont actuellement aux mains d'agriculteurs âgés de plus de 55 ans et 66% n'ont pas de successeur désigné (3 exploitants de plus de 55 ans pour un de moins de 35 ans).

Trois caractéristiques marquent le bilan économique de notre agriculture. Tout d'abord, un effondrement des prix agricoles inimaginable dans toute autre branche d'activité : en 1960, les prix étaient à l'indice 110, ils sont à l'indice 49 aujourd'hui ! Tout a été fait pour que le paysan ne puisse vivre de son travail ce qui, soit le chasse de sa terre, soit le rend totalement dépendant des aides nationales et européennes. Comme le relève l'INSEE, "une chose est sûre, la baisse des prix agricoles depuis 1973 a bénéficié aux filières aval de l'agriculture (industries agro-alimentaires, distribution), car le coût de leur approvisonnement s'est réduit de manière continue" (Problèmes économiques, 12 mai 1999, p.7).

Ensuite, le revenu agricole est loin d'avoir augmenté au même rythme que la richesse générale du pays. A l'indice 100 en 1970, il est aujourd'hui à l'indice 159 tandis que le revenu disponible par Français est à l'indice 165. Mais ces deux termes masquent l'effondrement des années Soixante-dix et Quatre-vingts où il est tombé à moins de 100 tandis que le revenu national poursuivait sa constante progression. On n'aura garde d'oublier que le revenu agricole national comporte 37% de subventions et de primes_! Et que, par hypothèse, cette moyenne ne prend pas en compte le nombre des paysans ruinés ou quasi-ruinés qui ont abandonné la terre, mais seulement la minorité qui en vit encore.

Les variations erratiques (hausses et baisses) du revenu agricole dans les années Quatre-vingt-dix tiennent en réalité au fait qu'il y a de moins en moins d'exploitants à se partager une production annuelle qui stagne en valeur (à 300 milliards de F. environ) et que céréaliers et gros producteurs de viande bovine voient leur revenu augmenter sensiblement plus vite que les autres exploitants. Voilà pourquoi près de 40% des agriculteurs ont aujourd'hui un revenu inférieur au SMIC. Jacques Chirac avait annoncé comme une mesure révolutionnaire, durant sa campagne présidentielle de 1995, que chaque paysan se verrait garantir un revenu égal à... 75% du SMIC! Enfin, il y a l'endettement colossal des agriculteurs, plus de 200 milliards de F., à comparer avec la valeur annuelle de la production agricole : le taux d'endettement moyen (dettes/actif) des exploitations atteint 33% en 1997. Pour les éleveurs spécialisés dans le hors sol (!), le taux d'endettement moyen était de 57% et celui des arboriculteurs fruitiers de 43%.

Cet endettement n'est évidemment pas lié à l'achat des terres (le prix de l'hectare, 20 000 F environ, est entre quatre et cinq fois inférieur à celui de l'Allemagne ou des Pays-Bas), mais à l'acquisition de matériel agricole ou de produits industriels et d'engrais, à l'abus des techniques de drainage, à l'extension excessive des périmètres irrigables.

Quant aux retraites agricoles, elles sont tout simplement indignes : avec moins de 3000 F. par mois (2200 F. pour les conjoints, moins que le RMI !), les paysans retraités sont soumis à un régime de misère institutionnalisée. La pyramide actifs/retraités a été évidemment détruite par la politique d'exode rural forcé, menée par les gouvernements successifs : en 1956, il y avait un retraité pour quatre actifs, en 1982, un retraité pour un cotisant, aujourd'hui plus de deux retraités pour moins d'un cotisant (2 000 000 / 800 000).

Le régime de mutualité sociale agricole (MSA) survit sous perfusion publique, via le

BAPSA (Budget Annexe des Prestations Sociales Agricoles, financé par l'impôt) pour 4 milliards de F., en baisse année après année, "du fait de la forte diminution du nombre des personnes bénéficiant du régime agricole" dit le rapport de l'Assemblée nationale sur le budget agricole 2000. Evidemment, le quart des retraites agricoles est assuré par le Fonds national de solidarité vieillesse! Cela n'a pas empêché le gouvernement Chirac-Juppé d'instituer, en 1997, une cotisation obligatoire de retraite complémentaire de 1,24% sur les revenus agricoles.

La fiscalité agricole emprunte à la fois aux prélèvements obligatoires qui écrasent le pays (45% du PIB) et à des spécificités propres qui grèvent encore un peu plus les exploitations : il y a la taxe pour les chambres d'agriculture, les taxes para-fiscales et l'impôt foncier non bâti communal. Toutes pénalisent nos paysans et les mettent en état de faiblesse au moment même où Bruxelles et sa PAC, l'OMC et ses accords, libéralisent totalement les échanges agricoles mondiaux.

LA PERTE DE L'INDÉPENDANCE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

La Politique agricole commune (PAC) a pu, pendant un certain temps, faire illusion. La prospérité découlait principalement de la croissance importante observée entre 1950 et 1974 (les "Trente glorieuses"), et du principe de préférence communautaire qui apportait des débouchés européens nouveaux à nos agriculteurs.

Aujourd'hui, l'Union européenne ignore ce principe, réduit à quasiment rien dans le traité de Maastricht, et capitule face aux exigences des États-Unis, au travers du GATT, puis à l'OMC. La politique agricole commune est l'instrument de mort de l'agriculture française. Un seul exemple : pourquoi l'Union européenne accepte-t-elle l'importation à l'intérieur des frontières communautaires de millions de tonnes de produits de substitution des céréales (alimentation du bétail) qui viennent directement concurrencer nos productions et nous rendent dépendants d'une puissance extérieure ?

Sous la pression du gouvernement des États-Unis et des intérêts qui le contrôlent, les règles et le fonctionnement de l'OMC sont sans cesse modifiés pour aboutir à la libéralisation totale des échanges agricoles mondiaux. La commission de Bruxelles, par la voix du commissaire européen à l'agriculture, ne s'oppose jamais à cette orientation... quand elle ne la devance pas ! C'est ainsi qu'elle a passé des accords de libre-échange avec le MERCOSUR (marché commun sud-américain) ou avec l'Afrique du sud, accords qui vont mettre encore un peu plus nos productions et nos paysans en état de faiblesse : "L'internationalisation est un phénomène inéluctable" annone, névrotique, le commissaire européen à l'agriculture.

La PAC n'a pourtant nullement rempli ses objectifs relatifs au revenu des paysans, à l'autosuffisance alimentaire et au maintien d'une population agricole nombreuse pour produire et civiliser l'espace rural. Suivre la voie voulue par Bruxelles, c'est non seulement accepter qu'il n'y ait plus que 300 000 exploitants agricoles en France dans dix ans mais, plus encore, faire disparaître une activité qui n'est pas "purement" économique.

L'agro-industrie hyper-spécialisée et ultra-compétitive est encouragée par les pouvoirs publics et par le principal syndicat agricole, la FNSEA, "co-gérant" de la disparition paysanne. Le Crédit agricole (certains de ses prêts corses seraient ... corsés, si l'on en croit la rubrique judiciaire), dont les bénéfices de plusieurs milliards par an sont de plus en plus tirés de ses activités en milieu... urbain, en donne une définition très claire : "L'importance des capitaux à mettre en oeuvre ou à transmettre, la complexité des systèmes de production et la généralisation des droits à primes, obligent à gérer l'exploitation comme une véritable entreprise". Le commissaire européen à l'agriculture veut faire des paysans des "prestataires de services multi-fonctionnels". Tout cela ne peut que couper l'agriculture de son territoire, la dénaturer.

L'agriculture n'est pas, en soi, une "activité industrielle" : elle ne transforme pas des matières premières, elle tire parti du vivant à partir d'éléments naturels complexes. En outre, on ne peut comparer une agriculture nationale à une autre, tout simplement parce que chacune procède d'une position géographique, de conditions climatiques, d'un contexte historique et humain déterminés : la France, située entre le 42e et le 51e parallèle nord, dispose, tous les biochimistes le savent, d'un potentiel agricole naturel d'exception.

Son territoire, situé à égale distance du pôle et de l'équateur (le 45e parallèle passe à hauteur d'une ligne Bordeaux-Valence) est ouvert sans obstacle naturel à deux masses marines, l'Atlantique et la Méditerranée : son climat, ni trop chaud, ni trop froid, rend possible (sauf dans des zones de montagne très limitées), le travail du sol presque toute l'année et cela lui permet de disposer d'une incomparable variété de produits. Ce n'est pas le cas d'autres pays européens, trop froids – l'Allemagne – ou trop chauds – l'Espagne –, par exemple.

A travers la réforme de la PAC 1992, dont "l'accord" de Blair House pour les céréales, négocié secrètement par le Commissaire européen et dont le texte n'a été communiqué, y compris au premier ministre Balladur, que par l'entremise des députés Front National au Parlement européen, puis de la PAC 1999, tous textes acceptés par les gouvernements français successifs, la logique euromondialiste veut vendre les productions communautaires au cours mondial, sans restitutions.

L'Agenda 2000, signé à Berlin en mars 1999, amplifie encore cette orientation : l'aide aux prix doit diminuer et les aides directes doivent être "différenciées" ce qui, en langage technocratique, veut dire réduites. En voulant sans cesse ouvrir les frontières agricoles, l'Union européenne détruit délibérément ce qui restait de la PAC initiale ; elle condamne nos paysans en se retranchant hypocritement derrière la loi du marché.

Or, les règles de la concurrence sont totalement faussées, à l'avantage des États-Unis. Trois faits, parmi d'autres, le prouvent. Alors que la commission de Bruxelles impose un taux de jachère de 10%, les États-Unis ont supprimé chez eux le mécanisme identique pour reconquérir des parts de marché. Le cours mondial du blé est fixé en dollars à la Bourse des matières de Chicago, ce qui permet aux États-Unis, en raison de la faiblesse de l'euro vis-à-vis du dollar, de renforcer leur pénétration sur les marchés mondiaux. Les paysans américains sont largement subventionnés par leur gouvernement : 350 milliards de F. pour la seule année 1999. "L'ouverture" se fait à sens unique.

Les accords du GATT, ratifiés à Marrakech en 1994, prévoient non seulement la suppression de la plupart des droits sur les produits agricoles mais, également, une diminution des exportations subventionnées tant en volume qu'en valeur, et la diminution de la production des oléagineux (maïs, soja) qui entrent dans l'alimentation du bétail. En réalité, il y a belle lurette que l'Union européenne ne défend plus les intérêts des agriculteurs français ou européens dans l'OMC. Il n'est qu'à consulter la composition de la commission d'arbitrage en cas de différends entre États pour s'en convaincre : l'Union européenne (comme s'il s'agissait d'un État) et les États-Unis ont un siège chacun, les cinq autres sièges allant au Japon, à la Nouvelle-Zélande, à l'Egypte, aux Philippines et à l'Uruguay, satellites plus ou moins déguisés des États-Unis. Une preuve supplémentaire en a été fournie lors de la propagation de l'épizootie de fièvre aphteuse en Europe début 2001, lorsque les opinions publiques ont "découvert" que l'OMC avait interdit la vaccination depuis 1991, sous prétexte de ne pas entraver... le commerce mondial des animaux de boucherie!

Il n'est pas jusqu'au Codex alimentarius (élaboré par la FAO, organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'OMS, organisation mondiale de la santé), où l'OMC puise ses critères techniques, qui ne serve à éliminer les produits européens : ses normes sont issues des

propositions des multinationales agrochimiques, pharmaceutiques et biotechnologiques, américaines pour la plupart. Ces normes vont toujours dans le même sens : la diminution des protections au détriment des consommateurs et au bénéfice des trusts de l'agrobusiness.

L'adhésion à l'Union européenne des PECO (pays d'Europe centrale et orientale) va complètement déséquilibrer ce qui reste de la politique agricole commune : elle devra s'adapter à cette "nouvelle donne", en clair la baisse des prix, partiellement compensée par des aides directes et "co-financée", c'est-à-dire que les agriculteurs "riches" reverseront pour les "pauvres", sans augmentation globale du budget agricole.

Les risques sont considérables pour une agriculture ouest-européenne non préparée qui a déjà difficilement absorbé les chocs des PAC et des accords GATT-OMC. L'adhésion des dix nouveaux états d'Europe centrale et orientale, dont la population agricole représente 25% des actifs et dont l'agriculture contribue en moyenne pour 8% du PIB, contre 2,5% dans l'Union européenne, constitue, si Bruxelles ne change pas ses méthodes, une formidable menace pour nos paysans.

Les États européens ne voulant pas augmenter le budget agricole communautaire, il va falloir, selon la logique de Bruxelles, soit qu'ils réduisent, dans des proportions énormes, le soutien à leur agriculture soit qu'ils choisissent la fuite en avant mondialiste : "Il serait essentiel que la Communauté, élargie ou non, soit capable d'exporter sans subvention afin d'être en mesure de participer à l'essor du marché mondial". L'élargissement de "l'Europe" à 27 États est bien une folie, dont tous les paysans européens, de l'ouest comme de l'est, seront les victimes.

La libéralisation se poursuit donc imperturbablement et l'échec de la conférence de Seattle en mars 2000 n'a fait que repousser l'échéance. Car "Europe" et gouvernants français sont sur la même longueur d'onde. En développant des accords de libre-échange croisés, avec l'Amérique du Sud qui mettent en péril nos éleveurs de bétail face à l'Argentine en 1995, avec les pays du Sud (de l'Algérie à Israël) qui prennent de plein fouet nos paysans du midi, en 1996, avec l'Afrique du sud, c'est l'ensemble de l'agriculture française (et européenne) qui est livrée au libre-échange généralisé.

Aucun secteur ne peut désormais y échapper, y compris ceux sur lesquels nous sommes excédentaires. Les subventions devront être totalement supprimées en 2010. Enfin, les concessions faites aux pays cités en entraînent d'autres dès lors qu'ils demandent à bénéficier des mêmes avantages, si l'OMC juge l'accord incompatible avec ses règles (clause de la nation la plus favorisée).

Bref, le marché mondial des produits agricoles est devenu une jungle où tous les coups sont permis et dont la victime permanente est le paysan français et européen.

Il en résulte la perte de notre indépendance agricole et alimentaire, dissolution de souveraineté moins voyante que les traités de Maastricht ou d'Amsterdam, mais aux conséquences autrement plus redoutables parce que moins prévisibles : pour les légumes, le riz, les graisses, le porc, le mouton, le lapin, le beurre (!), la pomme de terre, la France n'est plus auto-suffisante. En raison des quotas laitiers, la France importe du lait. Notre bétail ne se nourrit plus "français" ; il absorbe des tourteaux de soja ou d'agrumes, du gluten de maïs américain, du manioc thaïlandais, des patates douces chinoises.

Telle est l'agriculture vue de Bruxelles : une machine devenue folle, au seul service d'intérêts ploutocratiques anonymes. Une agriculture artificielle aussi, parfois même d'apprentis-sorciers, qui viole le bon sens et détruit la nature.

"L'EXPLOITATION DU SOL" CONTRE LA NATURE ET LE BON SENS

L'agriculture française et européenne est engagée dans un processus doublement mortel, l'exportationnisme libre-échangiste à tout prix qui va à l'encontre des équilibres sociaux les plus élémentaires et des "pratiques culturales" qui vont à l'encontre de l'ordre naturel.

La parcellisation des terres, sous l'effet du partage successoral né du Code civil, fut au 19e siècle un phénomène bien réel, qui s'amplifia dans la première moitié du 20e. Plutôt que de supprimer la loi civile qui en était la cause, on s'attaqua aux conséquences. Il s'ensuivit le remembrement, restructuration foncière visant à agrandir les parcelles cultivées en regroupant les propriétés rurales.

Le remembrement s'accompagne toujours de travaux accessoires : routes, chemins, fossés de drainage, en vue de la création et de l'aménagement d'équipements collectifs. Ces travaux connexes provoquent des modifications néfastes du profil des sols, de l'écoulement des eaux et le bouleversement de leur régime par l'arasement des haies et des talus : "Ces opérations connexes peuvent avoir des conséquences très diverses sur le milieu physique (climat, sol et eau) et aussi sur le milieu vivant" (Bulletin technique d'information du ministère de l'agriculture, décembre 1980).

La terre, qui n'est plus protégée par les haies ni retenue par la racine des arbres, est soumise alternativement à une intense insolation et au ruissellement des pluies. Elle perd alors son humus naturel que l'on essaiera de compenser par des doses sans cesse accrues d'engrais chimiques dont une partie s'en va dans la rivière par les fossés collecteurs ou s'infiltre dans les nappes phréatiques. La dégradation de la nature commence avec le remembrement et s'achève par l'agriculture industrielle.

Autant dire que le Programme de maîtrise des pollutions agricoles (PMPOA), lancé en 1989 par le gouvernement dans le cadre des contrats de plan État-région, avec ses 557 MF sur 6 ans (source loi de finances 2000) a peu de chance d'aboutir à des résultats heureux : une fois de plus, on traite les conséquences, la nocivité des causes n'est pas remise en cause.

Le principal effet du remembrement fut de remettre en cause la propriété du sol, plus encore sur le plan psychologique qu'économique. La terre est devenue "outil de travail", le paysan un "exploitant agricole", pour lequel la productivité passe avant tout autre équilibre. La remise en cause du droit de propriété en milieu rural fut institutionnalisée avec la création des SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, 1960).

Disposant dès 1962 du droit de préemption, la SAFER contrôle toute vente de fonds agricole ou de terrain à vocation agricole. Aujourd'hui, les SAFER, quasiment toutes en cessation de paiement, sont renflouées par le budget de l'État et se sont vu ouvrir un champ d'action plus large encore par la loi de juillet 1999 : elles ont désormais autorité sur "l'ensemble du marché foncier des biens ruraux dont elles assurent la transparence". Les SAFER interviennent avant la transaction foncière. La loi de 1999 va plus loin : elle abolit le droit de disposer de ses biens.

Tout d'abord, les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) qui, bien que "volontaires", sont en réalité obligatoires puisqu'ils conditionnent la plupart des aides nationales et européennes et permettent de fixer au paysan des objectifs autoritaires quant à la production, à l'utilisation des parcelles composant l'exploitation, à la "participation à des projets collectifs". Nostalgie des sovkhoses : contrats territoriaux ou contrats totalitaires d'exploitation ?

Avec la loi de 1999, la libre disposition des biens fonciers n'existe plus pour le paysan.

Par le biais des CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), présidée par le préfet, toute mutation de bien agricole, comme une succession par exemple, est soumise à cette commission : ainsi, un fils de paysan peut très bien être dépossédé de l'exploitation de son père si la commission le décide et le propriétaire ne peut pas vendre au professionnel de son choix. La commission attribue à qui elle veut le bien ou l'exploitation et des amendes sanctionnent celui qui refuserait ce cadeau forcé!

La révolution agro-industrielle des trente dernières années aboutit à la "subversion alimentaire". Résultat : les consommateurs n'ont plus confiance dans leur assiette. La maladie de la "vache folle" (ou ESB, encéphalopathie spongiforme bovine) résulte, pour la plus large part, de la violation d'une règle élémentaire de la nature : on donne des farines animales (broyage de carcasses d'animaux morts, dont certains contaminés) à des ruminants !

Dès août 1989, on savait que ces farines étaient contaminées par l'agent infectieux ESB, mais on en a importé jusqu'en 1996. Il ne fallait pas contrarier le "grand marché", la monnaie unique, la "construction européenne", le big-business ! Le Parlement européen mettra sept ans à se saisir de l'affaire. En dépit des contrôles, le ministre français de l'agriculture l'a reconnu, on ne sait toujours pas aujourd'hui si certaines farines que l'on continue à donner sont nocives ou non. On en est d'autant moins convaincu que le gouvernement français a fait le choix de tester les animaux de boucherie après leur abattage. Comme il fallait s'y attendre, autre parallèle avec l'affaire du sang contaminé, le test retenu n'est pas totalement fiable.

L'essor fantastique des biotechnologies appliquées à l'agriculture a mis sur le marché des organismes génétiquement modifiés (OGM). 18 plantes transgéniques (dans lesquelles on a implanté un gêne non originel à l'espèce) sont d'ores et déjà autorisées en Europe, 12 autres attendent leur autorisation. Les OGM ont pour principale caractéristique d'améliorer les rendements (toujours le productivisme). Les trusts agrochimiques (les américains Monsanto, DuPont, le suisse Novartis) sont les principaux producteurs d'OGM. Ils ont tout misé sur les biotechnologies pour dominer à la fois le marché agricole et l'industrie de la transformation agro-alimentaire. Outre l'habituelle complicité de Bruxelles, les gouvernements français ont joué la valse-hésitation : Dominique Voynet a prôné l'interdiction de la commercialisation des OGM, après en avoir autorisé la culture, pour finir par revenir dessus... à titre provisoire.

S'il est exact que les OGM présentent, à première vue et à court terme, un certain nombre d'avantages, on ne connaît guère ou pas du tout, en revanche, les risques qu'ils présentent en matière de santé publique. Quant à leur effet sur l'environnement, il est mal évalué mais un certain nombre de constatations ne manquent pas d'être inquiétantes : un maïs génétiquement modifié aurait, par exemple, provoqué la raréfaction du papillon "monarque". Les risques des OGM sur la santé publique sont loin d'être nuls ; à dire vrai, ils ne sont pas connus. Les avantages nutritionnels des OGM sont disproportionnés par rapport aux risques potentiels qu'ils représentent. Les risques de souveraineté sont considérables, car on ne peut s'en remettre pour notre alimentation à des groupes multinationaux pour lesquels l'avenir de la France et l'alimentation de sa population sont le cadet des soucis, en dehors de la courbe des bénéfices qu'ils peuvent en retirer. Il n'y a d'ailleurs pas lieu non plus d'abandonner la recherche nationale en la matière – elle existe – sous prétexte d'échanges de bons procédés (?) avec les États-Unis.

On voit combien "l'agriculture" moderne devenue industrielle, artificielle, anti-naturelle, est à l'opposé de sa vocation : nourrir les hommes en permettant à la nature d'offrir le meilleur d'elle-même. Bien entendu, il reste des agriculteurs, des éleveurs, des viticulteurs, en un mot des paysans consciencieux (ils ont du mérite!), fiers de transmettre un savoir-faire, qui produisent de la qualité; l'agriculture "biologique", c'est-à-dire... naturelle et traditionnelle comme avant PAC et GATT, PSC et NPK, OMC et OGM, se développe.

Il est ici question d'une politique et, comme dans bien d'autres domaines, d'identifier des responsables gouvernementaux réellement... coupables et non de stigmatiser des lampistes, prisonniers d'un système qui les dépasse. Il n'en est que plus urgent de reprendre le contrôle de notre agriculture et de développer la ruralité en faisant retour au Réel.

LES PRINCIPES:

UNE AGRICULTURE FRANÇAISE PROSPÈRE, NOURRICIÈRE, INDÉPENDANTE

Dans le cadre euromondialiste, l'agriculture est une machine de mort, pour les paysans, pour les consommateurs, pour la France. Pour sauver l'agriculture française, il faut sortir de l'Europe de Bruxelles. Nous faisons le choix de renationaliser la politique agricole. C'est à un triple retour au réel qu'il faut viser : une agriculture française prospère, une agriculture française nourricière, une agriculture française indépendante.

LA TERRE DOIT FAIRE VIVRE DÉCEMMENT TOUS LES PAYSANS

Pour rendre confiance aux paysans et permettre le maintien d'une population rurale active et importante, il faut permettre au paysan de vivre du travail de sa terre, comme chaque Français vit normalement de son travail. Une politique nationale des prix agricoles procurera des revenus convenables au paysan. L'indexation des prix agricoles sera rétablie et les disparités avec nos concurrents devront être éliminées : impôt foncier, taxes diverses, droits de succession en ligne directe. Les retraites agricoles seront mises au même niveau que celles des autres catégories de Français et fiscalisées au titre de la solidarité nationale. Les conditions de l'exploitation seront libérées, en particulier par la possibilité de vendre directement au consommateur, et la recherche de la qualité des produits sera encouragée.

LA TERRE DOIT NOURRIR SAINEMENT TOUS LES FRANÇAIS

Le respect de pratiques culturales éprouvées, le maintien de la variété et de la diversité biologique, la politique des labels et des appellations, la promotion d'authentiques produits du terroir, la lutte contre la déprise, le refus de la friche notamment, doivent viser à ce que les Français se nourrissent dans les meilleures conditions de goût et de santé. Le modèle agricole français à promouvoir est donc l'agriculture authentiquement biologique en plaine et l'agriculture extensive en milieu sylvo-pastoral.

LA TERRE, GAGE D'INDÉPENDANCE ET SOURCE DE CIVILISATION

Une grande Nation, comme la France, se doit d'assurer elle-même l'alimentation de ses habitants en ne recourant qu'avec parcimonie à des approvisionnements extérieurs. L'autosuffisance alimentaire est un gage d'indépendance et de sécurité, essentielles dans un monde incertain et dangereux.

Le monde paysan et la vie rurale sont aussi indispensables à l'équilibre moral de notre pays. Les paysans et le monde rural sont porteurs de valeurs traditionnelles indispensables à la stabilité de notre pays. Un peuple a besoin d'être enraciné dans son sol et c'est à travers ses paysans qu'il peut l'être. Sans eux, la France s'étiolerait comme un arbre dont on a coupé les racines.

"Si le domaine rural se décompose en poussière atomique par la parcellisation, perd sa vie propre par absorption ou retombe en friche et retourne à la forêt, la décomposition du corps social tout entier a commencé." (René de La Tour du Pin).

PROPOSITIONS

DÉVELOPPER LA RURALITÉ

RESTAURER UNE AGRICULTURE NATIONALE PROSPÈRE ET À TAILLE HUMAINE

1. Donner au revenu agricole son juste niveau par une politique de prix vrais

Le paysan français doit voir récompenser ses efforts en retirant le juste fruit de son travail. Il convient donc que le produit soit payé à sa juste valeur et que les prix agricoles tiennent effectivement compte de tous les coûts entrant dans leur composition.

On objecte souvent à cette proposition qu'elle va augmenter les prix pour le consommateur : c'est marginalement vrai, mais ce que le consommateur libre paiera, le contribuable captif (par le biais des primes) cessera de le payer. L'opération est donc quasiment équilibrée.

Quant au marché mondial, dont la principale référence reste le blé, la France y est en position de force sur le plan de la production. Elle pourra aussi, par le biais de traités de commerce bilatéraux vis-à-vis de ses voisins européens ou d'autres pays, mener une politique d'exportation qui respecte les intérêts des deux parties. Elle se protégera, quoi qu'il arrive, de toute importation excessive et, a fortiori, détaxée.

2. Développer la moyenne exploitation familiale et son autonomie économique

L'agriculture française est pluraliste et doit le rester. Il existe des exploitations de grande capacité qui produisent des quantités importantes. Il existe aussi des exploitations de caractère plus familial nécessitant davantage de main-d'œuvre. Ces exploitations sont généralement de taille plus faible et réalisent des productions à valeur ajoutée supérieure. Ce sont celles-là que les pouvoirs publics doivent encourager en priorité. Elles feront le choix d'une agriculture naturelle et d'une politique de produits d'appellation ou labellisés. Comme prévu dans la loi agricole de 1960, toute liberté sera rendue aux paysans pour se lancer à la conquête de leur propre marché, notamment en conférant de la valeur ajoutée à leurs productions.

Cette politique vise clairement à instaurer un lien direct entre producteurs et consommateurs et à diminuer le poids des groupes agro-industriels ou de la distribution, c'est-à-dire de faire le choix de la concurrence saine. Les lois de 1984 ("maîtrise foncière") et celle de juillet 1999 (Contrats territoriaux d'exploitation, CDOA...) seront abrogées.

3. Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs

Les contraintes financières qui empêchent la pérennité des exploitations seront levées. Les taux des prêts bonifiés seront abaissés et les charges sociales supprimées les cinq premières années d'exploitation. La dotation aux jeunes agriculteurs sera considérablement revalorisée.

4. Instituer un moratoire des dettes

Il sera mis en place un moratoire des dettes agricoles afin de remédier à ces situations en proposant des solutions qui assurent la pérennité des fermes en exploitation.

5. Créer un statut du pluriactif agricole

Beaucoup d'exploitations modestes peuvent rester viables si l'agriculteur peut exercer, par ailleurs, une autre activité. Ce mode de fonctionnement sera encouragé par la création d'un statut de pluriactif, réglant de façon avantageuse pour le paysan les questions d'assurance-maladie, de retraite et de fiscalité. Le régime-maternité des femmes d'agriculteur sera aligné sur le régime de droit commun.

6. Supprimer les taxations indues qui frappent l'activité agricole

L'impôt sur le foncier non-bâti sera supprimé et remplacé, pour les communes rurales, par une dotation globale versée par l'État. En outre, l'ensemble des nombreuses taxes parafiscales qui frappent l'agriculture sera réformé afin d'alléger le poids qu'elles imposent aux agriculteurs. Les cotisations-maladie et maternité seront alignées sur le régime général et calculées sur le revenu effectif.

7. Mettre les retraites agricoles au même niveau que celles des autres Français

Le régime des retraites agricoles sera revu pour le mettre à parité avec les autres catégories socio-professionnelles, par son rattachement au sein du régime général et sa fiscalisation, en raison du déséquilibre structurel du régime.

DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE LA VIE

8. Limiter l'usage des engrais et des produits phytosanitaires

Le choix de l'agriculture naturelle permettra d'éliminer progressivement ce type de pollution. Il sera également procédé à l'interdiction de l'usage des herbicides les plus polluants (dinoterbe, alachlore, atrazine). L'épandage et l'utilisation des boues d'épuration urbaine à des fins agricoles sera prohibée.

9. Développer l'élevage naturel des animaux de boucherie

L'élevage naturel extensif est seul de nature à garantir, contrairement à la stabulation ou au "hors sol", le respect de l'environnement comme la qualité du produit fini. La céréaliculture sera encouragée pour la nourriture des animaux de boucherie. Les ateliers industriels hors-sol seront taxés à proportion des nuisances à l'environnement qu'ils entraînent, en attendant leur démantèlement. Toute installation nouvelle sera interdite. La vaccination systématique des animaux susceptibles d'être atteints de fièvre aphteuse sera de nouveau pratiquée.

10. Viser à une qualité croissante des produits agricoles et alimentaires

Le consommateur recherche aujourd'hui des denrées de qualité. Cette orientation augmentera la valeur ajoutée sur les produits et donc le revenu des agriculteurs. La politique des labels (AOC et IGP) sera très fortement intensifiée. La commission nationale des labels et certifications (qui ne comprendra que des exploitants) sera renforcée et veillera à une stricte application des critères d'éligibilité, pour éviter détournements de procédures et assouplissements des normes.

11. Mettre en place un moratoire pour les organismes génétiquement modifiés (OGM)

Compte tenu des questions non résolues qu'ils posent à ce jour, les OGM seront interdits à l'utilisation, à la commercialisation et à l'importation. Un moratoire de dix ans leur sera appliqué, permettant à la recherche nationale, tant la démonstration de leur innocuité sanitaire et environnementale, que l'expérimentation permettant de disposer d'un outil

national en la matière pour des raisons d'indépendance bien compréhensibles.

12. Supprimer les SAFER et mettre fin au remembrement agricole

Ces sociétés de droit public seront dissoutes. En plus de la suppression des droits de succession en ligne directe, des modifications seront apportées à la loi civile pour éviter le morcellement agricole. La directive européenne Natura 2000 ne sera pas appliquée.

DONNER AU PAYS SON INDÉPENDANCE AGRICOLE

13. Parvenir à l'auto-suffisance nationale agricole et alimentaire

Confortée par le rétablissement des frontières, l'agriculture française devra s'efforcer de couvrir au maximum les productions actuellement importées. L'État encouragera le développement de cultures susceptibles d'être utilisées comme matières premières industrielles.

14. Rendre aux paysans leurs libertés professionnelles et la maîtrise de l'enseignement agricole

Il convient d'encourager le pluralisme syndical et de diversifier le mode de représentation des agriculteurs. Le mode de scrutin proportionnel sera instauré pour les élections aux chambres d'agriculture. L'insémination animale cessera d'être le monopole des centres techniques.

L'enseignement agricole doit garder sa spécificité et rester le lieu de la formation de paysans professionnellement compétents et respectueux du capital de civilisation que représente la terre française. Toutes les mesures nécessaires seront prises dans ce sens, notamment en confiant l'enseignement agricole à la profession. Le chèque scolaire lui est naturellement applicable.

15. Préserver les communes rurales et leur donner les moyens de se développer

Ainsi qu'il est précisé au chapitre Institutions, la personnalité et l'existence de toutes les communes françaises, dont 90% sont rurales, seront préservées.

De plus en plus de citadins veulent échapper aux contraintes des grandes agglomérations en s'installant à la campagne. Il faut amplifier ce mouvement de réenracinement territorial. Les mesures suivantes seront adoptées :

- la création de zones de reconversion rurale, bénéficiant de privilèges comparables aux pôles de reconversion industrielle ;
- la suppression pendant cinq ans des charges sociales pour toute création d'emploi en milieu rural ;
- la mise en place de bonifications d'intérêts pour les investissements de qualité.

16. Limiter la propriété foncière étrangère

Des dispositions légales restreindront l'appropriation de la terre par des ressortissants étrangers.

17. Valoriser nos forêts

La France possède le premier massif boisé d'Europe. Le développement des activités liées au bois permettra de réduire nos importations et de créer des emplois nouveaux dans

une activité qui connaît un potentiel d'innovation et une croissance des qualifications reconnus.

FRATERNITE

I EMPLOI : ERADIQUER LE CHÔMAGE



LE CHÔMAGE, PLAIE DE LA SOCIETE FRANÇAISE

LE CHÔMAGE, CONSÉQUENCE DE 25 ANS DE POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le chômage est l'échec le plus caractéristique des gouvernements successifs depuis 25 ans. La "lutte contre le chômage" a toujours échoué parce qu'on n'a jamais voulu dresser le diagnostic exact et sans complaisance du chômage lui-même. Ses causes sont moins à rechercher dans "les évolutions économiques et technologiques", les "chocs pétroliers", "l'absence d'ouverture internationale de la France", que dans des décisions politiques délibérées :

- l'immigration massive et non contrôlée qui confisque aux Français plus d'un million d'emplois stables et pénalise notre économie en lui imposant une charge de près de 300 milliards de F.,
- le libre-échangisme qui, généralisant progressivement à tous les secteurs de l'économie une concurrence sauvage et sans frein, est à l'origine de la disparition de pans entiers de notre industrie, de notre agriculture et même de nos activités de service (cf. Rapport Arthuis sur les délocalisations, 1993),
- l'inadaptation de la formation professionnelle (initiale et continue, apprentissage) aux besoins des entreprises. En période de récession, et plus encore actuellement avec le retour d'une certaine croissance, nombre d'employeurs se plaignent de l'impossibilité de trouver des personnels qualifiés,
- le fiscalisme et, plus globalement, le poids des prélèvements obligatoires (45,2% avoués de la richesse nationale en 2000), véritable plaie ouverte au flanc de notre économie, qui décourage l'initiative créatrice et par laquelle s'échappent emplois actuels ou potentiels,
- la bureaucratie dominant notre société et notre économie, qui engendre un maquis réglementaire auquel doivent faire face les entrepreneurs ; cela les incite bien souvent à délocaliser les activités, donc à détruire ici des emplois, pour en créer d'autres à l'étranger, au bénéfice de ces pays.

Enfin, l'arrivée de millions de femmes sur le marché du travail a eu pour effet d'augmenter sensiblement la demande de travail : cette demande ne résulte nullement d'un accroissement de l'offre. Elle est la conséquence perverse de l'étatisme qui surtaxe le travail et incite les employeurs à payer le travail au-dessous de sa valeur réelle.

L'ARGENT POUR L'ARGENT DÉTRUIT LE TRAVAIL

Question centrale dans la crise que traverse notre société, le sous-emploi, spécialement lorsqu'il concerne les chômeurs de longue durée est une atteinte à la dignité de l'homme dans la mesure où le travail est facteur d'épanouissement personnel et de stabilité

sociale.

En ce sens, le chômage et les maux qui en découlent sur l'équilibre moral des millions de nos compatriotes qui en sont victimes, constitue l'injustice majeure de la vie économique française. Bien entendu, le chômage a toujours existé, car l'économie n'est pas une science exacte, et toutes les sociétés, hier comme aujourd'hui, sont ou seront perturbées par des facteurs de désordre inhérents à la nature humaine, qui diminuent ou font disparaître la quantité de travail disponible.

La réduction de l'économie réelle au modèle industriel productiviste entraîne l'impitoyable marginalisation des demandeurs d'emplois (nous excluons de notre analyse les profiteurs du système, évidemment minoritaires), mais elle s'accompagne d'un sentiment nouveau. Les demandeurs d'emploi sont conduits, sous l'effet du discours économiste dominant, à se considérer comme responsables de leur propre situation.

Les gesticulations médiatiques des pouvoirs publics qui veulent faire croire qu'ils mettent tout en oeuvre pour maintenir la cohésion sociale, alors qu'ils n'ont de cesse de la laisser détruire, n'ont abouti en fait qu'à un traitement a posteriori du chômage, que supporte de plus en plus mal l'ensemble de l'économie. Il y a plus grave encore : un "mensonge d'État" entretient le sentiment de culpabilité des demandeurs d'emploi. En leur faisant croire qu'ils doivent s'adapter au "marché de l'emploi" et aux "besoins nouveaux", on leur tait l'essentiel, à savoir que dans le système actuel, il y aura de moins en moins de place pour beaucoup d'entre eux.

Car, outre ses causes politiques, le chômage a des causes économiques structurelles, découlant d'une perversion profonde de l'économie de marché. De quelle perversion s'agit-il ? D'une dérive vers la "financiarisation" de notre économie. Maurice Allais, Jean-Paul Fitoussi, Alain Minc, voire Jacques Attali, au-delà de leurs approches personnelles, tous ont dépeint les mécanismes de cette dérive, génératrice d'une société à deux vitesses (voir le chapitre Social).

Les "décideurs", aux plus hauts échelons politiques et économiques, se désintéressent du monde de la production et du travail ou de la création de biens et de services matérialisés, pour faire "jaillir du virtuel": les "produits dérivés" des valeurs financières, par exemple, que ne sous-tend aucun actif réel, volatiles et invérifiables, sont souvent négociés, convertis, cédés avant même d'avoir eu une contrepartie effective. Ces grands-prêtres des temps nouveaux ont leur temple, la Bourse, dont la finalité initiale, l'apport de liquidités à des entreprises saines ou la régulation du marché des capitaux, est escamotée au profit d'une spéculation sans frein.

Il s'ensuit dans une telle perspective, que le travail authentique, seul créateur de valeur ajoutée et de richesse, n'est plus le moteur essentiel de l'activité économique et qu'il y a de moins en moins de place pour l'emploi.

Des accumulations gigantesques et malsaines de capitaux se constituent. Le phénomène est accéléré par la course aux fusions-acquisitions et croit se justifier par de prétendues "économies d'échelle" ou la recherche d'une "taille critique" : les conséquences sont invariablement des plans sociaux puisque la seule "variable d'ajustement" est le travail. Mondialisation et rentabilisation conjuguent ainsi leurs effets dévastateurs. Le capitalisme est bien à la propriété ce que Caïn est à Abel.

LES VRAIS CHIFFRES DU CHÔMAGE

Les chiffres du chômage représentent un enjeu d'opinion considérable, puisqu'ils permettent de juger l'efficacité de la politique économique et sociale des pouvoirs publics. Or, on assiste depuis plusieurs années, particulièrement avec l'installation du gouvernement Jospin en juin 1997, à une manipulation sans précédent en ce domaine.

Si l'on en croit les statistiques mensuelles de l'ANPE, le chômage ne toucherait plus, en avril 2001, que 2 150 000 personnes. Nos compatriotes doivent le savoir : les demandeurs d'emploi officiels sont répartis en huit catégories (loi du 31 décembre 1991, complétée par le décret du 5 février 1992, modifiée par la réforme de juillet 1995, relative aux règles d'inscription des demandeurs d'emploi sur les listes de l'ANPE).

Il n'en reste pas moins que le "chiffre" qui fait l'objet de toutes les médiatisations ne prend en compte que la catégorie n°1, c'est-à-dire les "demandeurs d'emploi déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein à durée indéterminée, n'ayant pas d'activité rémunérée supérieure à 78 heures par mois".

Si, depuis juillet 1997, le nombre de chômeurs de la catégorie n°1 a diminué, cette baisse est complètement remise en cause par l'accroissement du nombre de chômeurs des catégories n°2 à 8 (demandeurs d'emploi à durée déterminée, à temps partiel, immédiatement disponibles ou non...), lequel – après avoir doublé en cinq ans –, est trois fois plus important que celui des chômeurs de catégorie 1. Le chômage, même officiel, a donc largement augmenté. On retrouve ici la spoliation des actifs que nous dénonçons par ailleurs (voir le chapitre Social).

En réalité, au-delà de l'artificieuse présentation des chômeurs répartis en huit catégories, un nombre impressionnant d'authentiques chômeurs n'est pas pris en compte dans les statistiques. Le système fabrique de faux-vrais chômeurs. Tout d'abord, les DOM-TOM (où le chômage est très supérieur à la métropole) sont exclus des statistiques. Ensuite, les pouvoirs publics font semblant de considérer que le décompte des chômeurs effectué par l'ANPE est fiable et exhaustif. Ceci est évidemment faux : par incurie, par découragement, par incapacité personnelle à chercher un emploi, beaucoup de gens ne s'y inscrivent pas ou plus.

Entre 1997 et 1999, 750.000 emplois ont été créés mais le chômage n'a baissé que de 440.000 personnes. La différence entre ces deux chiffres, dépassant largement le nombre de jeunes se présentant pour la première fois sur le marché du travail, prouve qu'une partie des emplois nouveaux est occupée par des personnes qui n'étaient pas recensées par l'ANPE. Il y a donc dans notre pays, deux marchés du travail, l'officiel et le clandestin!

Le système officiel alimente lui-même le marché clandestin de l'emploi en minimisant le chômage réel. La suppression de multiples situations de chômage opérée par l'ANPE permet le dégonflement des statistiques : "sorties de fichier", radiations pures et simples, etc...

Enfin, il convient de signaler toutes les situations de chômage réel masquées par les pouvoirs publics actuels : pour le secteur marchand, ce sont les contrats en alternance, de "retour à l'emploi" ou "initiative-emploi" qui entraînent automatiquement radiation du fichier ANPE au motif que le chômeur est indisponible ; pour le secteur non-marchand, ce sont les contrats "emploi-solidarité", "emploi-consolidé", les "emplois-ville" ou les "emplois-jeunes", ces derniers ayant un caractère artificiel et préférentiellement étranger.

En définitive, les chiffres officiels du chômage ne rendent absolument pas compte de la situation réelle de l'emploi en France. Les travaux effectués par le Commissariat Général du Plan en 1997 corroborent parfaitement notre analyse puisque leur principal auteur, Henri Guaino, parlant de "personnes touchées par le chômage", avance le chiffre de 7 millions. Les experts du Plan estiment (voir le chapitre Social) qu'il faut ajouter aux sansemploi à plein temps toutes les personnes qui sont en état d'inoccupation partielle ou statutaire.

LES "35 HEURES", RÉGRESSION SOCIALE AU PROFIT DU MONDIALISME

Les deux lois Aubry sur "les 35 heures" hebdomadaires de travail ont apparemment un caractère "social" et "progressiste". Elles portent en réalité la marque d'une utopie, celle du "partage du travail" qui n'est en fait que le partage de la pénurie de travail. Elles se fondent essentiellement sur un constat d'échec et un aveu d'impuissance. Évitant de traiter les vraies causes du chômage, la législation sur les 35 heures vise à en amortir statistiquement les effets : elle ne créera pas d'emplois et causera une régression sociale au détriment des salariés et de la prospérité du pays.

L'obligation de rémunérer 35 heures au même niveau que les précédentes 39 heures, entraînera des pertes considérables de richesse économique pour le pays et pour tous les Français. Le coût du travail, mécaniquement relevé de 11,4%, frappe de plein fouet les entreprises de main-d'œuvre, de services ou à forte valeur ajoutée, dont le potentiel de recherche repose sur un volant d'ingénieurs et de techniciens supérieurs non soumis jusqu'ici à une durée de travail bloquée. Pour compenser la perte de compétitivité, les entreprises débaucheront. La loi Aubry fabrique du chômage.

Beaucoup d'entreprises seront contraintes au dépôt de bilan pur et simple (secteurs à faible marge) tandis que d'autres ne conserveront que les départements ou établissements les plus rentables, susceptibles de surmonter le handicap des 35 heures.

La loi Aubry, c'est un comble, ignore que depuis 20 ans le calcul de la durée du travail a profondément évolué, et que la référence hebdomadaire, en vertu même de la législation, n'est plus, et de loin, la seule norme d'organisation des horaires. Revenir à une durée "sèche", c'est faire preuve d'une totale méconnaissance du fonctionnement des entreprises, des aspirations des salariés, des rythmes de vie des consommateurs.

La loi Aubry est typiquement d'inspiration mondialiste car elle n'a considéré que les plus grosses entités économiques. Si l'on peut imaginer que les plus grandes entreprises parviendront à éponger l'effet des 35 heures (au besoin, en délocalisant une partie de leur production ou en lançant un plan social financé par la collectivité), la réduction obligatoire n'est pas opérationnellement applicable sans conséquences redoutables dans les petites entreprises qui ont créé le plus d'emplois durant la dernière décennie (700.000). Le socialisme étatiste rejoint ici le capitalisme financier dans son hostilité à l'entreprise familiale, à taille humaine et au métier libre.

En ce qui concerne les salariés, leur rémunération subit directement les effets de la loi. Les heures supplémentaires, qui constituent aujourd'hui 15% de la rémunération des ouvriers et personnels de maîtrise, vont diminuer à cause du gel des salaires pratiqué par les entreprises pour compenser l'augmentation du coût du travail. De fortes tensions sont à prévoir au sein des entreprises en raison des pressions accrues à la productivité pour reprendre partiellement cette augmentation. Le vote de la seconde loi Aubry, applicable aux personnels d'encadrement, a d'ailleurs entraîné une vague de grèves. La loi Aubry est l'œuvre d'un ministère socialiste qui organise la régression sociale du travail.

La loi Aubry crée un système de rémunération à deux vitesses_: le SMIC, calculé sur la base d'un salaire horaire, n'est pas inclus dans le champ d'application de la loi. Il en résulte que les salariés employés à temps partiel, payés sur la base du SMIC horaire, seront fortement pénalisés. Là aussi, la loi Aubry spolie les travailleurs de leur travail et s'avère être une machine de régression sociale.

La loi Aubry, enfin, remet en cause l'indispensable effort de formation professionnelle continue des salariés qui était jusqu'ici pris sur le temps de travail et dont le MEDEF a aussitôt demandé qu'il soit sorti de l'horaire travaillé et rémunéré.

LES PRINCIPES:

PROTECTION, DESÉTATISATION, PROFESSION

Une politique de l'emploi pour les Français ne peut être comprise et lancée isolément des autres politiques relatives à la famille, à l'immigration, à l'enseignement, à l'Europe, à la fiscalité.

PROTECTION DU MARCHÉ NATIONAL

La France, actuellement quatrième exportateur mondial, doit évidemment profiter de l'internationalisation des échanges économiques, mais pas à n'importe quel prix. En tant que protecteur de la Nation, l'État ne doit pas se dérober à son devoir de défense de l'intégrité des frontières : frontières économiques, en s'opposant au libre-échangisme et frontières démographiques, en inversant les flux migratoires.

DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉTATISME

L'administration n'a pas pour but d'être le premier employeur de France, mais d'assurer les conditions favorables au développement économique national, dont les acteurs privilégiés sont les entreprises et les salariés. Un désengagement progressif de l'Etat est absolument nécessaire : réforme fiscale et diminution des charges sociales, d'une part, liberté rendue à la création d'entreprises et à l'organisation du marché du travail, d'autre part. L'INSEE a publié une étude (Economie et statistique, juin 2000) qui démontre que des allègements de charges, spécialement sur les bas salaires, "devraient créer à terme 500.000 emplois" et, qui plus est, être un facteur de recettes supplémentaires pour le budget social.

LA GRANDE POLITIQUE FAMILIALE

Le moteur essentiel d'une économie nationale est sa démographie. Il est donc impératif de lancer une grande politique nataliste et de protection de la famille (voir chapitre Famille).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX PROFESSIONNELS

L'enseignement professionnel doit être progressivement intégré au monde du travail. La part de l'apprentissage dans la formation professionnelle doit aller grandissante ; seul celui-ci peut assurer une adéquation quasiment totale entre l'offre et la demande de travail. Il appartient aux chambres des métiers, aux chambres de commerce et d'industrie, aux organisations professionnelles paritaires par branche, de prendre totalement en mains ce type de formation. C'est à cette condition que l'esprit initial de l'apprentissage sera respecté, à savoir "la prise en charge par des professionnels, dans un cadre professionnel, de futurs professionnels".

PROTECTION ET PROPRIÉTE DU MÉTIER

Dans le cadre de groupements inter-entreprises, il est souhaitable de faire revivre la notion de "propriété du métier" et de mettre en place un ensemble de protections visant à garantir sa pérennité et son évolution : elle apportera des garanties économiques aux entreprises et aux salariés. Elle représentera une valorisation effective et transmissible de l'expérience et du savoir-faire professionnels. Le contenu de l'activité professionnelle qui en est le prolongement doit être reconnu, suivi, protégé et orienté par le monde de l'entreprise lui-même, représenté paritairement par l'entrepreneur et par le salarié.

PROPOSITIONS

PROTÉGER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

1. Instaurer la préférence nationale à l'emploi

En raison de sa fonction sociale et nationale, l'emploi disponible en France se doit d'être réservé, par priorité, aux citoyens français. De la même façon, un système de taxation du travail étranger doit être mis en place (voir chapitres Immigration, Institutions et Economie).

2. Créer le revenu parental d'éducation

Cette mesure est exposée au chapitre Famille. Elle aura pour conséquence de libérer des dizaines de milliers d'emplois susceptibles d'être immédiatement occupés par des chômeurs.

3. Aménager le temps de travail par branche et par entreprise, abroger la loi Aubry

La loi Aubry, loi anti-sociale et anti-économique, sera abrogée, tandis que l'organisation du temps de travail sera négociée par branches et par entreprise entre partenaires sociaux. En la matière, l'État se bornera à susciter et à arbitrer ces négociations, tout en assortissant le recours au temps partiel ou au temps choisi d'exonérations de charges sociales.

La législation du travail sera modifiée de manière à tenir compte des spécificités sectorielles et à permettre, de manière négociée par branches et par métiers, la définition d'horaires adéquats avec les besoins professionnels, les impératifs saisonniers de la production ou de la distribution, les souhaits des salariés (mi-temps, quatrecinquièmes de temps...), les rythmes de consommation.

DYNAMISER LES SECTEURS CRÉATEURS D'EMPLOIS

4. Privilégier les PME et les TPE pour la création d'emplois

On sait que le chapitre Entreprise du présent programme fait des PME et TPE l'outil de la reconquête économique française. En vingt ans, les petites et moyennes entreprises (PME) ont créé plus de trois millions d'emplois. Par ailleurs, les très petites entreprises (TPE), nouvellement arrivées dans la vie économique du Pays, sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus dynamiques ; elles savent profiter du recours accru à la sous-traitance et de l'accélération sans précédent des moyens et réseaux de communication (télétravail, nouvelles technologies). Ces entreprises, avec la création de la SPQR (Société de Personnes à Qualification Reconnue) et les allègements de charges fiscales et sociales, seront ainsi placées à égalité d'armes des grandes entreprises dans la bataille économique nationale.

5. Promouvoir les artisans et les commerçants

Quatre actions viendront renforcer la compétitivité des commerçants et artisans :

- la reconnaissance du statut de conjoint ou de l'aide familiale et du pluriactif,
- la liberté de choix de l'organisme et du taux de couverture sociale,
- l'arrêt définitif de l'implantation des grandes surfaces qui désertifient les centres-villes et détruisent le commerce de proximité,
- l'instauration du mode de scrutin proportionnel intégral pour les élections aux chambres de commerce et aux chambres de métiers.

Par ailleurs, afin d'alléger les contraintes administratives, les petits commerçants, les artisans, les membres des professions libérales et les employeurs particuliers acquitteront une cotisation forfaitaire unique, l'URSAFF se chargeant de la répartition entre les différentes caisses (chômage, retraite, maladie).

6. Lutter contre la contrefaçon internationale

La lutte contre la contre-façon internationale sera menée dans le cadre du protectionnisme raisonné que nous entendons mettre en place, tant en matière douanière que répressive.

RENDRE L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE AUX ACTIVITÉS ET AUX ENTREPRISES

7. Confier la formation professionnelle aux métiers et aux professions

La formation professionnelle recouvre aujourd'hui la formation professionnelle initiale (dispensée dans les lycées d'enseignement professionnel ou LEP), l'apprentissage et la formation continue au long de la vie active. Le Front National est, depuis toujours, partisan d'un fort développement de l'apprentissage, qui forme réellement des jeunes gens et des jeunes filles avec l'objectif de leur donner un métier et de trouver rapidement un emploi adapté, de préférence au système des LEP dont le partenariat avec les entreprises est notoirement insuffisant.

Dans le cadre de la montée en puissance de l'apprentissage, il convient de privilégier le rôle des chambres de métiers (ensemble de l'artisanat), dans certains cas des chambres de commerce et d'industrie et principalement des organismes professionnels par branches réellement paritaires que nous voulons développer, pour faire correspondre le droit au fait, à savoir la très importante évolution des activités économiques et des métiers, des entreprises et du salariat, intervenue depuis la Seconde Guerre mondiale.

Quant à la formation continue des salariés et de l'encadrement, elle devra être intégrée de manière plus systématique dans leur cursus professionnel. Des financements spécifiques seront dégagés grâce à la reconversion des fonds alloués actuellement aux diverses "missions" d'insertion et d'emploi, aussi pléthoriques qu'inefficaces. Les fonds du congé individuel de formation ne seront pas détournés au profit de "l'insertion économique" des ressortissants immigrés. La gestion de la formation continue sera donc exclusivement confiée aux organisations professionnelles, la répartition actuelle des compétences entre l'État et les régions étant peu claire, occasionnant gaspillage et retard au détriment des salariés.

8. Instituer et étendre le "contrat professionnel d'activité"

Les profondes mutations de notre économie durant les trois dernières décennies, comme le mauvais fonctionnement du marché de l'emploi, conduisent à repenser le droit du travail. Dans cet esprit, il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique adapté à une nouvelle organisation de la carrière du salarié et à une meilleure protection de son activité professionnelle.

Cette novation très importante dans la vie économique du pays passe par le "contrat professionnel d'activité". Cette notion apparaît dans le Rapport Boissonnat publié en 1995 par le commissariat général du Plan, mais elle n'a curieusement jamais été reprise ni même débattue par les gouvernements qui se sont succédés depuis à la tête du pays.

Le but du contrat professionnel d'activité est d'actualiser et d'élargir la relation salariéemployeur. Il doit assurer au salarié une mobilité et une autonomie rendues nécessaires par l'évolution des métiers et les impératifs de l'économie actuelle, tout en lui garantissant une meilleure sécurité dans l'emploi. Pour les entreprises, il doit permettre de "capitaliser" les savoir-faire et compétences dans un métier considéré par-delà les postes de travail successifs.

Concrètement, le contrat professionnel d'activité est passé entre un groupement d'entreprises d'une même activité et d'une même région et un salarié. Ce groupement d'entreprises se constitue nécessairement de manière spontanée (et non comme les groupements d'employeurs Aubry, de manière réglementaire) et sa force réside dans sa capacité à réunir co-traitants, sous-traitants, sociétés de services, artisans ou commerçants autour d'une même activité : l'automobile dans tel bassin d'emploi ou la viticulture pour une appellation donnée, par exemple.

A la différence du contrat individuel de travail, le contrat professionnel d'activité qui correspond à une mutualisation du savoir-faire, de la rémunération et de la protection sociale d'un itinéraire professionnel, permet, durant une durée minimum (5 ans, par exemple), au salarié de prévoir et d'organiser un parcours professionnel incluant une chaîne de postes au sein d'une ou plusieurs entreprises avec une période de formation professionnelle, voire une activité indépendante. Toutes ces formes de travail doivent cependant être conformes aux intérêts collectifs des entreprises concernées.

L'aide publique au financement de ces contrats sera assurée par la reconversion des fonds étatiques consacrés à des actions inopérantes que sont le "soutien aux mobilités", les contrats "emploi-solidarité" et tous les dispositifs "insertion" ou "initiative pour l'emploi", soit 165 milliards de F. environ, hors indemnisation. Il est évident que les organisations professionnelles paritaires par branches d'activité joueront un rôle dans la mise en place des contrats professionnels d'activité.

9. Rapprocher les statuts du salarié et du travailleur indépendant

Il est souhaitable d'effectuer un rapprochement du statut juridique du travailleur indépendant et du travailleur salarié afin d'encourager les créations d'entreprises et les initiatives du salarié qui créerait son propre emploi. Tous les freins et obstacles de nature juridique, fiscale et sociale qui s'opposent au passage aisé et non pénalisant d'un statut à l'autre seront supprimés.

10. Créer des bureaux d'emploi par branches d'activités

L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a démontré son incapacité à reclasser les chômeurs. Des bureaux d'emploi et de placement par branches (au sein d'une même agence) seront créés dans le cadre d'un partenariat État-branches d'activité. La mise en place de Programmes d'aide au retour à l'emploi (PARE) repose pour une fois, sur une observation réaliste du monde du travail et des entreprises ; elle n'est cependant pas complètement positive, en particulier pour les personnels qualifiés ou d'encadrement. S'il convient de mettre un terme aux abus de la part de chômeurs refusant systématiquement toutes les offres d'emploi, en revanche se pose clairement un problème de compétence de la part de l'ANPE, pour juger professionnellement du profil d'un chômeur et de son adéquation à tel ou tel poste, problème qui demeurera tant que les professions et les métiers ne seront pas associés à la gestion de l'emploi.

11. Redéfinir et renforcer le rôle du Conseil économique et social

Afin d'utiliser pleinement les compétences du Conseil économique et social, il convient d'abord d'en améliorer la représentativité. Cette amélioration passe, en particulier, par la suppression du monopole de représentation accordé aux centrales syndicales interprofessionnelles de l'Établissement (ouvrières ou patronales) et par l'émergence de

syndicats, réellement libres, regroupés en organisations professionnelles paritaires de branche.

Chacune de ces dernières enverra des représentants au Conseil économique et social, non plus en fonction de leur allégeance idéologique comme actuellement, mais en tant que représentant une profession déterminée. Dans cette hypothèse, le Conseil économique et social deviendra le porte-parole authentique et responsable du monde du travail auprès de l'État. Sa faculté d'auto-saisine sera donc accrue.

Chaque conseil économique et social régional, constitué de façon analogue, jouera un rôle identique auprès des collectivités locales concernées. En donnant plus de pouvoirs à la représentation des acteurs réels de la vie économique et sociale, nous voulons redonner à l'entreprise et à son environnement, seuls créateurs d'emplois, leur place légitime et donner toute sa place au monde du travail dans la Nation.

II SOCIAL: UNIR LES FRANCAIS



DE LA CRISE À LA "DISSOCIÉTÉ"

Jamais sans doute, notre société n'a été en proie à un individualisme aussi brutal en même temps que des forces centrifuges s'acharnent à détruire le lien social. La crise de la société française contemporaine inquiète la plupart de nos compatriotes et entraîne une atomisation du corps social. Elle résulte avant toute chose d'un effondrement spirituel et moral qui engendre la désagrégation du pays : nos contemporains sont abandonnés sans défense à l'agression permanente de media ou de lobbies qui propagent avec une redoutable efficacité la corruption des esprits et des mœurs.

CRISE SOCIALE OU CRISE DE CIVILISATION?

Si la rupture avec l'ordre naturel semble si profonde, si la loi écrite, aussi complexe que changeante, est un lien social des plus fragiles, c'est parce qu'en réalité nous ne vivons plus en société mais en "dissociété": l'individu, centré sur son moi, l'a définitivement emporté sur le bien de la société. Comme l'a dit Soljenitsyne dans son Discours aux Américains, "les sociétés occidentales sont malades de l'hypertrophie de l'individualisme".

Tous les groupements naturels sont l'objet d'une démolition systématique qui rencontre la complicité d'autorités pourtant chargées d'assurer leur pérennité : la famille, avec le PACS, dont la mise en place n'avait qu'un but, permettre aux couples homosexuels d'adopter des enfants, éventualité inimaginable il y a seulement dix ans ; la profession, laminée par la mondialisation et la "financiarisation" de l'économie ; la Nation enfin, sur laquelle convergent les coups de boutoir de l'immigration, du communautarisme et de l'euromondialisme.

Ces ruptures accélèrent la décomposition du tissu social et des solidarités naturelles. Elles engendrent une "nouvelle pauvreté" qui n'est nouvelle que parce que ses causes ne sont pas extérieures (guerre, famine, catastrophe naturelle) mais provoquées par la manière dont est dirigé le pays. Pour ne prendre que cet exemple : les profits financiers excessifs, trop souvent liés à la spéculation, sont sans commune mesure avec la rémunération du travail. Le système fiscal amplifie cette injustice.

Premières victimes de cette situation : les Français de souche, particulièrement nos jeunes compatriotes, hommes et femmes, qui subissent de plein fouet l'immigration et son cortège de délinquance et de criminalité, et à qui ne profite pas en priorité le regain actuel de croissance de notre économie.

La montée de l'islam, fédérateur de la majeure partie de la population immigrée, l'extension de la consommation des drogues et des pandémies (hépatites, tuberculose, Sida), l'augmentation ininterrompue de l'insécurité, sont autant de phénomènes qui participent à la décomposition, chaque année plus évidente, de la société française.

La famille étant de moins en moins en état de jouer son rôle d'éducation morale et de protection sociale, beaucoup de jeunes adolescents se retrouvent à l'âge adulte complètement désarmés pour construire à leur tour un foyer et entrer de plain-pied dans la vie professionnelle. Ayant reçu, pour certains d'entre eux, une formation inadaptée par rapport à leurs dispositions ou aspirations (utopie des 80% d'une classe d'âge titulaire du baccalauréat), et aux débouchés offerts par l'économie, ne possédant aucun "métier", ils n'arrivent pas à faire face aux exigences d'un monde du travail lui-même profondément désorganisé par les changements de conjoncture brutaux résultant d'un libre-échangisme sans frein.

Dans ce marché du travail en constante mutation, les branches d'activité et les professions n'ont pas la possibilité de jouer leur rôle de gestion et de régulation de l'emploi face à un État qui décide de tout mais n'arbitre rien.

La décomposition avancée de la France, en tant que communauté humaine harmonieuse, a pour principal effet de priver de sa dignité sociale une part croissante de la population française.

SOCIÉTÉ A DEUX VITESSES ET EXCLUSION DES FRANÇAIS

Des millions de nos compatriotes vivent en dessous du "seuil de pauvreté" (au sens de la définition du ministère des affaires sociales). Si l'on en croit le rapport du commissariat général du Plan (dit Rapport Guaino, juillet 1996), près de 7 millions de personnes sont touchées directement par les difficultés de l'emploi :

- 350 000 personnes sans emploi suivent des stages de formation professionnelle ;
- plus de 1,5 million de personnes travaillent à temps réduit sans l'avoir choisi et désirent travailler davantage ;
- plus de 400 000 personnes occupent un emploi subventionné dans le secteur nonmarchand (services publics ou assimilés) ;
- près de 250 000 chômeurs (longue durée) sont découragés au point de ne plus chercher de travail ;
- plus de 300 000 personnes désirent travailler mais ne peuvent pas chercher d'emploi du fait de circonstances personnelles (raisons de santé ou de famille...) ;
- plus de 460 000 personnes sont sorties de la population active par les dispositifs de cessation anticipée d'activité ;
- près d'un million de personnes sont, sans le désirer, en temps partiel subi et non choisi, et désireraient effectuer un travail à temps complet.

Le nombre des sans-abri est également en augmentation : il varie entre 200 000 et 600 000 personnes selon les sources, sur les 5 millions et demi de mal logés.

L'État, par la faute de ses dirigeants successifs, incapable d'enrayer la paupérisation d'une partie de la population française a, de fait, renoncé à son rôle dans la cohésion sociale, alors que l'économie produit plus de richesse chaque année. Comme Jacques Chirac l'a lui-même reconnu, les Français contribuent toujours plus largement à la richesse nationale mais ils en perçoivent de moins en moins les fruits!

Cette situation est d'autant plus révoltante que la "politique de la ville" a pour principe de favoriser la préférence étrangère en recourant officiellement à la "discrimination positive" : elle ne peut qu'aggraver les difficultés sociales que connaissent les Français de souche les plus déshérités. Les "contrats de ville", imposés peu à peu à toutes les municipalités pour la période 2000-2006, établissent la carte des quartiers "sensibles" et subventionnent de manière massive des "zones" aux appellations diverses (ZUS, ZFU,

ZRU), au bénéfice des colonies de peuplement étrangères qui y résident.

Cette politique, de l'aveu même du gouvernement, est un échec : un rapport des inspections générales des finances, des affaires sociales et de l'administration, intitulé "Bilan du pacte de relance pour la ville", rendu public fin 1999, démontre que les mesures Juppé-Gaudin de novembre 1996, ont eu des effets très limités, voire nuls, sur le "développement" de ces quartiers. Cela n'a pas empêché le gouvernement Jospin et le ministre Jean-Claude Gayssot d'imposer par la loi un quota de 20% de logements "sociaux" (lire à occupation immigrée) dans toutes les communes de plus de 20 000 habitants. Cela aurait évidemment pour conséquence d'amplifier la flagrante inégalité dans l'accès au logement entre Français et ressortissants immigrés.

Toutes ces politiques aboutissent à créer une société à deux vitesses : une fraction de nos compatriotes parvient à tirer son épingle du jeu, une autre, beaucoup plus large, reste "sur le bord du chemin", ayant de moins en moins accès aux avantages et richesses considérables que continue de produire notre société. C'est là un indice communément observé dans les périodes de décadence de civilisations aujourd'hui disparues.

Doublement victimes de la mondialisation, celle des migrations comme celle des capitaux, beaucoup de nos compatriotes, qui ne "surfent" pas sur les autoroutes de l'information, qui ne possèdent pas la moindre action en Bourse, demeurent isolés physiquement et moralement dans une société où l'hyper-communication semble pourtant la règle.

LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI : SPOLIATION DES ACTIFS

Depuis 1973, l'économie française n'a créé que 900 000 postes de travail nets, en dépit de deux millions de salariés supplémentaires ; le rythme de ces créations d'emplois a été conditionné par la conjoncture économique et par les flux migratoires qui augmentent la "population active". La population salariée, enfin, a connu des transformations profondes : montée de l'emploi féminin et de l'emploi tertiaire (70% du total), augmentation de la part des employés et des cadres et professions intellectuelles.

La vie active s'est raccourcie à ses deux extrémités, avec l'allongement des études et la sortie plus précoce du marché du travail des salariés les plus âgés, entraînant une perte de savoir-faire et de compétitivité. Une part de l'emploi s'est déplacée vers les PME, que l'État soutient beaucoup moins que les grandes entreprises alors même qu'elles sont victimes d'une taxation fiscale très lourde et du libre-échangisme qui bouleverse les marchés. La norme de l'emploi salarié à temps plein et à durée indéterminée a perdu du terrain, avec le développement du travail à temps partiel et des emplois temporaires (contrats à durée déterminée et intérim).

Les 25 dernières années sont donc marquées par une forte montée du chômage en France. Il n'y en avait qu'un demi-million au début des années Soixante-dix, 1,5 million au début des années Quatre-vingts, 2,2 millions au début des années Quatre-vingt-dix, 2,4 millions aujourd'hui si l'on en croit le BIT, beaucoup plus en réalité comme on l'a vu au chapitre Emploi.

L'emploi effectif a connu une progression beaucoup moins forte que la population active qui s'est accrue de plus de 4 millions (due pour une bonne part à l'immigration), de sorte que le chômage général s'est accru. Celui-ci affecte avant tout les catégories les plus fragiles sur le marché du travail (personnes non-qualifiées ou peu diplômées, jeunes, femmes), mais il tend à se diffuser aujourd'hui dans l'ensemble de la population. Les écarts de taux de chômage entre les différentes catégories de population se sont réduits depuis le début des années Quatre-vingt-dix.

La période récente est également marquée par la montée du chômage de longue durée

et des situations de chômage récurrent qui témoignent de la précarisation de catégories importantes de la population ou de certaines parties du territoire français. Enfin, la part des chômeurs indemnisés dans l'ensemble des chômeurs s'est sensiblement réduite.

De plus, si le taux de chômage s'est fortement dégradé dans notre pays au cours des 25 dernières années, il y est surtout plus élevé que dans les grands pays industrialisés. Voilà qui condamne sans appel les politiques suivies depuis 1973 par l'Établissement.

En effet, le taux de chômage en France a progressé presque continûment du début des années Soixante-dix à 1987, avant d'enregistrer un recul sensible lors de la période de forte croissance 1987-1989. Il s'est dégradé à nouveau lors de la phase de récession et de faible croissance que la plupart des pays européens ont connue à partir de 1990... avec la mise en place de l'euromondialisme (Maastricht, euro, Amsterdam, GATT), la croissance française étant même négative (moins 1,2%) en 1993, pour la première fois depuis 1950.

Aujourd'hui encore, le taux de chômage atteint en France est un des plus élevés parmi les grands pays industrialisés. Le carré fatal de la décadence – étatisme, fiscalisme, libre-échangisme, immigration – en est responsable.

LES RETRAITÉS DANS L'IMPASSE : SPOLIATION DES PLUS ÂGÉS

La diminution de la retraite moyenne au fil des années ainsi que l'incertitude pesant sur leur financement à l'horizon 2005-2010, comptent parmi les échecs les plus patents des gouvernements libéraux et socialistes qui se sont succédés à la tête du pays depuis 25 ans. Que le système de retraite par répartition – auquel nous sommes attachés – soit aujourd'hui incapable à lui seul d'assurer les pensions des générations futures est une évidence.

La raison en est d'ailleurs plus politique qu'économique comme elle est extérieure au monde du travail et aux régimes eux-mêmes : elle réside dans l'hiver démographique profond que nous connaissons depuis 25 ans et dont les générations qui arrivent maintenant à l'âge de la retraite vont supporter les conséquences.

Les gouvernements de l'Établissement n'ont su, ni maintenir la natalité pour permettre le remplacement des générations, ni prendre en compte les effets de l'allongement de la durée de la vie sur les régimes de retraite. Ils ne peuvent même pas s'abriter derrière une méconnaissance du problème : dès 1991, le "Livre blanc sur les retraites" exposait les évolutions inquiétantes pour l'équilibre financier des régimes de retraite. Aucune décision ne fut prise.

L'étude "Retraites et épargne" du Conseil d'analyse économique (placé auprès du premier ministre) de mai 1998 conclut ainsi : "Le système français de retraite se trouve aujourd'hui dans une situation de profond déséquilibre. Les travailleurs d'âge actif, tout particulièrement ceux dont l'âge se situe autour de 45 ou 50 ans, n'ont guère de visibilité. Ils savent seulement qu'avec 53 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes ayant entre 20 et 59 ans en 2020 (et 70 autour de 2040), les générations suivantes ne seront probablement pas en mesure de financer des taux de remplacement élevés à 60 ans. Mais ils ignorent les ajustements qui seront décidés. Ils ignorent également s'ils auront la possibilité, compte tenu de l'état du marché du travail, de travailler plus longtemps pour compléter leurs revenus" (page 27).

En étant hostiles à la natalité française, en démantelant la politique familiale, en organisant une immigration de peuplement, les gouvernements successifs sont pleinement responsables de l'effondrement prévisible des régimes de retraite par répartition. Une première décision a porté, en 1993, de 37 et demies à 40 le nombre d'annuités de cotisation pour les salariés relevant du régime général tandis que le régime

des cadres AGIRC supprimait, en avril 1996, les bonifications pour enfants et gelait toute augmentation des pensions.

Et selon certains, cela ne suffirait pas : un rapport du Plan estimait, en 1995, nécessaire de porter le taux de contribution sur la rémunération brute des actifs d'environ 20% en l'an 2000 à près de 40% en 2040 !

Cependant, le régime par capitalisation, utile par certains aspects, ne saurait à lui seul régler le déséquilibre des régimes de retraite. Il ne présente pas, par lui-même, une garantie de pérennité, car il est lié aux variations erratiques des marchés financiers. Il comporte donc un risque d'injustice pour les plus modestes de nos compatriotes.

LES PRINCIPES:

LA JUSTICE SOCIALE CONTRE LE LIBÉRALISME ET L'ÉTATISME

L'ÉTAT À SA PLACE D'ARBITRE

Le développement de l'individu repose sur son appartenance à une cellule familiale, à un environnement professionnel et à une nation. L'État a pour vocation la pérennité de cette dernière. Il n'a, en revanche, qu'un rôle de garant et d'arbitre dans la vie familiale comme dans la vie économique, car c'est d'abord à chaque citoyen d'assurer son bien-être par les fruits de son travail.

INSTAURER LA DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE

La démocratie économique reste à inventer : salariés et indépendants, actifs ou retraités, doivent pouvoir choisir leur avenir : formation, retraite, chômage, organisation du travail, relations avec les investisseurs... Salariés et patrons doivent pouvoir se constituer en associations les regroupant par métiers et par professions. Ainsi, le monde du travail s'affranchira-t-il des effets conjoints du capitalisme qui atomise et du socialisme qui collectivise.

AU TRAVAIL FRANÇAIS, TOUTE SA PLACE : LA PRÉFÉRENCE NATIONALE

C'est en s'enracinant dans une communauté de travail, à la dimension du Pays, que se fonde la politique sociale. Elle s'appelle alors préférence nationale : elle est d'autant plus naturelle qu'elle est partout pratiquée dans le monde, officiellement ou de manière plus officieuse. La politique sociale a donc pour but de cimenter en une authentique fraternité, les membres de la communauté nationale, regroupés dans les sociétés humaines primordiales que sont les familles et les entreprises.

PAS DE POLITIQUE SOCIALE SANS POLITIQUE FAMILIALE

La politique sociale s'appuie sur des communautés naturelles et d'abord sur la première d'entre elles, la famille. La plupart des questions économiques recoupent en effet ses problématiques : salaires, temps de travail, enseignement, logement et prestations familiales, protection sociale et retraites.

LA NATION, GARANTE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

En tant que clé de voûte de la communauté française et par-delà l'action propre de la communauté familiale et de la "communauté de travail", la Nation doit veiller au sort des plus fragiles, de ceux que les aléas de la vie ont gravement blessés, spécialement dans le cas où ils ne peuvent bénéficier de la protection d'une famille ou d'une activité professionnelle continue et stable. La solidarité nationale viendra alors suppléer les corps

sociaux habituellement sollicités. Telle est, pour nous, la Fraternité française à la dimension de tous les enfants de la Patrie.

PROPOSITIONS

UNIR LES FRANÇAIS

REPLACER LE TRAVAIL AU CŒUR DE LA POLITIQUE SOCIALE

1. Instaurer le salaire direct

Il est temps d'opérer une véritable "révolution", pour faire en sorte que chaque Français reçoive, par la rémunération de son travail, les fruits directs de ses efforts et de son mérite. En clair, les charges sociales (patronales et salariales) doivent décroître considérablement de façon à augmenter les revenus directs des salariés.

Une fois leur travail revalorisé par la perception d'un salaire plus conforme à la valeur ajoutée réellement produite, les salariés doivent avoir la liberté d'affecter, à des organismes de leur choix, le surplus ainsi dégagé sous forme de cotisations complémentaires d'assurance-maladie ou d'assurance-vieillesse : mutuelles ou régimes spécifiques d'entreprise existants ou à créer, plus proches des cotisants et des bénéficiaires, par définition mieux gérés, échappant à l'actuelle spoliation étatique et "syndicale". Le régime obligatoire de base ne sera pas pour autant remis en cause.

2. Réaffirmer la nécessité d'un salaire minimum décent et familial

Nous rejetons absolument toute idée de démantèlement de la notion de salaire minimum. Cette exigence de justice sociale – le travail n'est pas une valeur marchande, mais le moyen d'assurer sa dignité et celle des siens –, est mise en cause aussi bien par le libre-échangisme que par l'étatisme (loi Aubry sur les 35 heures).

La mise en place du revenu parental d'éducation n'exclut aucunement le salaire minimum, puisque les finalités sont différentes. Le salaire minimum est la contrepartie d'une prestation de travail appréciée dans un contexte économique général ; le revenu parental d'éducation et les prestations familiales sont justifiés par le rôle que prennent les parents dans la continuité physique de la communauté nationale.

Enfin, la croissance économique aidant, il convient de renégocier branche par branche le niveau de salaires anormalement tiré vers le bas du fait de l'immigration de travailleurs étrangers, officiels ou clandestins, du travail illégal mais aussi d'une politique libre-échangiste à courte vue.

3. Faire de la participation et de l'intéressement des outils de promotion sociale

Tout ce qui concourt à responsabiliser le salarié et à l'associer au développement de l'entreprise à laquelle il appartient est profitable tant à son épanouissement personnel mais également qu'à la prospérité de la Nation. La participation au capital et l'intéressement au bénéfice – dans des formules simples –, seront systématisés aussi bien dans les grandes entreprises que dans les PME-PMI, grâce à l'abaissement, voire la suppression des seuils sociaux, dont l'existence se retourne en réalité contre les salariés.

4. Restaurer la libre représentation du travail

Le monopole exercé par les centrales syndicales nationales est un scandale et une

escroquerie à l'égard du monde du travail. Elles ont été décrétées représentatives par la loi ; c'est dire si elles ne le sont plus en réalité : moins de 10% des salariés y adhèrent. Lors de l'élection des délégués du personnel, des candidatures dites libres (!) ne peuvent se porter au premier tour, ce qui constitue en soi une entrave à la vérité du scrutin et disqualifie ipso facto les organisations qui bénéficient de ce privilège. Ces pratiques iniques seront abolies : les candidatures aux élections des délégués du personnel et des comités d'entreprise deviendront libres dès le 1er tour.

5. Faire émerger des organisations professionnelles puissantes et authentiquement paritaires

Une fois la liberté de la représentation du travail restaurée, il convient d'amener les différentes représentations des salariés, des cadres et du patronat à dialoguer et à construire ensemble une politique de formation professionnelle et de protection sociale au sein de grandes organisations professionnelles réellement paritaires, c'est-à-dire où salariés et entrepreneurs ont un poids identique.

Ces organisations recouperont les branches d'activité dont le nombre et la nature sont à redéfinir dans le cadre d'une démarche d'identification menée en commun par l'État et les professions, puisque l'actuelle classification de la Comptabilité nationale n'est plus adaptée à cette fin.

Le champ de représentation de certaines branches, comme la métallurgie, devra être revu. Des regroupements s'opéreront et des fédérations nouvelles se créeront car l'organisation du travail a considérablement évolué depuis 50 ans. Des organisations professionnelles paritaires revivifiées et adaptées à la réalité de l'économie d'aujourd'hui auront – au-delà de la gestion des conventions collectives de branches – un rôle moteur à jouer dans la protection des travailleurs et la promotion des métiers existants et nouveaux.

Véritablement représentatives du monde du travail, elles participeront par le biais de délégués nationaux et régionaux au fonctionnement du Conseil économique et social et de chaque conseil économique et social provincial dont il faudra engager la réforme afin d'en redéfinir la mission et les attributions (cf. chapitre Emploi).

DÉVELOPPER LA PROPRIÉTÉ POPULAIRE

6. Réorienter la politique du logement familial en faveur des Français

La priorité d'accès au logement social sera instituée au bénéfice des seuls Français (voir chapitre Immigration). La gestion des offices d'HLM sera systématiquement contrôlée de façon à identifier toutes les dérives financières, voire les actes de corruption, dont se sont rendus coupables certains élus locaux qui les président. L'accession sociale à la propriété sera fortement encouragée (voir chapitre Famille), l'objectif étant que chaque famille française soit propriétaire de son logement principal (actuellement la moitié seulement).

7. Encourager l'épargne populaire

Pour encourager l'épargne des plus modestes de nos compatriotes, il faut évidemment commencer par augmenter leurs revenus, ce qui nécessite une politique de relèvement des bas salaires et l'instauration de la préférence nationale. Ensuite, l'épargne populaire doit être mieux rémunérée, celle des livrets d'épargne défiscalisée en particulier, le taux ne devant pas être inférieur à deux fois la croissance ou trois fois l'inflation annuelle constatée. Il convient enfin d'autoriser la rémunération par les banques des dépôts à vue : il est en effet anormal que ces dépôts, que celles-ci font fructifier à leur profit, ne rapportent rien à leurs détenteurs. La facturation des services bancaires sera prohibée.

8. Restituer aux Français les actions des entreprises publiques

Dans le cadre de la désétatisation des entreprises actuellement encore placées sous la direction de l'État et que les Français ont en réalité dotées par le biais de leurs impôts, chaque mise sur le marché des actions de ces entreprises sera réservée prioritairement, pour 60%, aux familles françaises afin que notre peuple redevienne concrètement et directement propriétaire de ce qui a été constitué en son nom. Pour éviter une revente précipitée, une clause d'incessibilité de trois ans sera prévue.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RETRAITES DES FRANÇAIS

9. Instaurer la retraite de libre choix

Le système des retraites aujourd'hui menacé ne pourra être garanti que si on développe l'activité de la population française dans son ensemble et si l'on donne aux salariés le libre choix de l'âge du départ à la retraite. Chaque Français fixera donc librement l'âge auquel il désire cesser de travailler, sans pénalisation financière. Le choix lui sera également offert d'une cessation progressive d'activité, très souhaitée par les salariés les plus anciens, ainsi qu'un régime de capitalisation encadré en cas de poursuite de l'activité après l'âge indicatif de 65 ans.

10. Séparer les caisses de retraite des nationaux de celles des étrangers

Préalablement à la refonte du système français d'assurance-retraite, en application du principe de préférence nationale, une caisse autonome d'assurance-vieillesse sera créée pour les ressortissants étrangers, alimentée par eux seuls.

11. Harmoniser et diversifier les régimes de retraite

L'équité exige cependant une harmonisation progressive des différents régimes de base (durée de cotisation, taux de remplacement, montant des cotisations). De plus, la gestion du régime national de base doit être assurée par l'État, après consultation des organisations professionnelles paritaires et des associations de retraites. Le fonctionnement du régime de base d'assurance-vieillesse sera soumis au contrôle du Parlement.

Afin de garantir une retraite minimale décente à tous les Français, il convient aussi de modifier les conditions d'application des pensions de reversion, pénalisantes pour les conjoints, et de revoir les règles de revalorisation qui ne suivent pas le coût de la vie.

12. Créer des régimes complémentaires de retraite de libre choix

Afin d'assurer la pérennité du système par répartition et grâce à l'instauration du salaire direct et à la baissse de la taxation du travail, des régimes complémentaires d'épargneretraite, par métiers, professions, entreprises, branches, seront encouragés à se créer par l'État qui, en ce domaine, doit être arbitre et non gestionnaire. Dans cet esprit, il est nécessaire de veiller à ce que le capital et les intérêts des fonds ainsi levés profitent non seulement aux cotisants mais que leur investissement soit en priorité dirigé vers des activités réellement productrices de richesses et créatrices d'emplois (défiscalisation des placements prioritaires vers les PME-PMI). La désétatisation de ces fonds ne doit pas aboutir à leur confiscation par les banques et les sociétés d'assurances.

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION DES FRANÇAIS DANS LEUR PAYS

13. Réserver les aides sociales aux seuls Français

La préférence nationale (voir chapitre Institutions) postule évidemment que l'aide sociale publique soit réservée aux seuls Français. Les fonds consacrés à l'action sociale en faveur des immigrés (FAS) seront réorientés au profit des Français les plus démunis.

14. Créer un service national de Fraternité française

Un service national de Fraternité française sera créé pour assurer l'octroi et le suivi des aides en direction des plus défavorisés de façon à leur apporter, à côté de prestations matérielles, un soutien humain et moral. A l'instar de la Croix-rouge, ce service associera des professionnels, travailleurs sociaux et des bénévoles (volontaires, jeunes ou moins jeunes). Ce service aura pour mission de vérifier que les aides sociales apportées par les collectivités territoriales au niveau local correspondent bien aux impératifs mentionnés dans un cahier des charges. De même, il veillera à la transparence des critères d'attribution en ce qui concerne l'action des organismes d'aide sociale.

15. Instituer une allocation de solidarité nationale personnalisée

Le RMI, sain dans son principe, a été vicié dans son application. Sa dimension de réinsertion est quasiment inexistante. Se substituant à ce dernier, l'allocation de solidarité nationale constituera un nouveau type de contrat social global, personnalisé et familial, périodiquement révisable dans son volume financier et ses objectifs professionnels et sociaux, permettant de vérifier la réinsertion dans le tissu national. L'objectif n'est pas de laisser nos compatriotes les plus démunis s'installer dans l'assistanat mais de faire en sorte qu'ils puissent retrouver le plus rapidement possible une complète autonomie sociale, sanitaire et économique.

Le retour progressif des ressortissants immigrés, obtenu dans des conditions de dignité honorables par une politique cohérente, libèrera nombre de places dans les foyers SONACOTRA: ceux-ci pourront, peu à peu, être convertis pour accueillir à titre temporaire ceux de nos compatriotes qui sont dans le besoin.

16. Développer une politique de proximité et d'autonomie au profit des handicapés

Le premier principe d'une politique humaine du handicap – qu'il soit moteur ou mental, infantile ou adulte, originel ou acquis – est le refus de l'abandon que préconisent trop souvent les hôpitaux ou le corps médical. Il est nécessaire que la personne handicapée garde le plus longtemps et le plus largement possible le contact avec sa famille, ses proches, l'environnement naturel de vie. Cela passe, par exemple, par la création de "hameaux d'accueil" permettant aux parents, notamment âgés, de vivre avec un proche handicapé qui vieillit. Il faut, par ailleurs, ne plus tolérer une dérive dans la vocation des centres d'aide par le travail (CAT), qui rejetent aujourd'hui les handicapés au profit de personnes sans handicap en difficulté sociale.

Le second principe porte sur la taille des structures d'accueil. Cette question est extrêmement importante pour des personnes fragiles et bien plus sensibles à leur environnement humain que les personnes sans handicap. Plutôt que des structures lourdes isolées, il faut multiplier les petites structures (30 à 35 personnes maximum), implantées en centre-ville, dirigées par les familles qui peuvent ainsi donner à l'enfant ou au proche handicapé une éducation ou un cadre de vie où elles sont libres de les entourer selon leurs choix et leurs convictions. Il est en particulier souhaitable que les enfants handicapés aient une scolarité aussi normale que possible, dans des écoles pour non-handicapés, en petit nombre évidemment (couplage d'une école classique avec un petit institut médico-éducatif, par exemple).

Le financement des structures devra être assuré par les collectivités locales,

essentiellement sous la forme de subventions d'équipement, destinées à soutenir les multiples initiatives associatives ou familiales. Quant à la prise en charge médicale du handicap, elle est actuellement très insuffisante : il est nécessaire de créer une filière complète de praticiens spécialisés dans ces pathologies. C'est la condition d'une gestion exempte de toute dérive des institutions d'accueil de personnes handicapées.

Sur le plan social, les pouvoirs publics doivent prendre des initiatives en direction des personnes handicapées-moteur, de plus en plus nombreuses : mise à un niveau décent et non-imposition des pensions d'invalidité, remboursement complet des matériels pour handicap (fauteuils roulants...), suppression de la TVA lors de l'acquisition d'un véhicule adapté au transport ou à la conduite d'handicapé. La prestation à l'autonomie de la personne comportera un volet de financement de l'auxiliaire de vie auprès de la personne handicapée.

17. Traiter et réinsérer les toxicomanes

La tentation de la drogue est la conséquence d'une dissociété fascinée par les pulsions de mort : tout le programme du Front National concourt à retrouver les chemins de la vie (famille, sécurité, réenracinement moral et culturel).

Sur le plan pénal, l'État doit mener une lutte impitoyable contre ceux qui organisent les trafics par appât du gain (rétablissement de la peine de mort, voir chapitre Justice et police). Aucune libéralisation de l'usage de drogues prétendument "douces" ne sera évidemment autorisée.

Sur le plan sanitaire, les méthodes de substitution menées actuellement (échange de seringues, méthadone, sleep-ins...) ont échoué. Il faut, en revanche, couper sans retour le toxicomane de son pourvoyeur en l'isolant pour le désintoxiquer dans un cadre à la fois rigoureux et éloigné des lieux où il se droguait habituellement. Les toxicomanes se verront donc imposer, sans tergiversation ni retard, une cure de désintoxication dans des établissements de réadaptation spécifique.

Enfin, sur le plan social, les pouvoirs publics encourageront les fondations et initiatives privées favorisant la réinsertion des toxicomanes dans le travail par la pratique d'une vie saine et autonome.

III SANTE: PREVENIR ET GUERIR



ASSURANCES SOCIALES: BREF RAPPEL HISTORIQUE

Le système d'assurance contre la maladie et l'accident du travail est né en France dans les années qui suivirent la Révolution de 1830, sous l'influence du courant chrétien social, avec les "sociétés de secours mutuel". Il faudra plus d'un siècle pour que l'État libéral s'intéresse à cette question : ce n'est qu'à partir de 1928-1930 qu'il commence à légiférer pour donner aux classes moyennes salariées les moyens de se soigner dans des conditions financières satisfaisantes. En effet, jusqu'en 1941, les hôpitaux publics furent réservés aux indigents ; les classes aisées, de leur côté, se faisaient soigner dans des "maisons de santé", ancêtres des actuelles cliniques privées.

L'assurance-maladie devint obligatoire en 1946. En 1961, se met en place le régime conventionnel des actes accomplis par les praticiens libéraux. C'est un premier pas vers une gestion technocratique de la santé, le système étant généralisé en 1979 (disparition de l'AMG, Assistance Médicale Gratuite, au profit du régime général). A ce régime général, s'ajoutent 173 caisses ou régimes spéciaux. Ce système était destiné, d'une

part, à éviter les cas de grande détresse et, d'autre part, à assurer la solvabilité des patients en cas d'affection longue et onéreuse.

L'assurance-maladie représente une dépense annuelle de l'ordre de 670 milliards de F. gérée par :

- le régime général lui-même, communément appelé Sécurité sociale, dont l'organisation territoriale est calquée sur les départements, avec des organismes de recouvrement des cotisations (les URSSAF) et des organismes de versement des prestations (les caisses locales d'assurance-maladie) ;
- les caisses ou régimes spéciaux prennent en charge les agents publics, les commerçants et artisans, les agriculteurs et les professions libérales. Cet ensemble est coiffé par deux organismes. D'une part, la Caisse Nationale d'Assurance-Maladie (CNAM), à composition paritaire (syndicats patronaux et syndicats de salariés), présidée par le représentant d'une centrale syndicale ouvrière ; la tutelle de l'État sur la CNAM, en réalité déterminante, est assurée par le ministère des Affaires sociales. D'autre part, l'ACOSS, Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale, chargée de la gestion des flux financiers entre organismes.

L'assurance-maladie et accidents du travail couvre les assurés aussi bien en médecine de ville que pour toute forme d'hospitalisation.

LA SOCIALISATION DE LA SANTÉ

La première dérive de notre système de santé est celle de sa socialisation. Sous l'impulsion des centrales syndicales de lutte de classes, relayées par les gouvernements successifs, l'assurance-maladie est peu à peu devenue un système parafiscal et redistributif, puisque le taux de prélèvement se fait au prorata des revenus. Ce n'est évidemment pas sa vocation. En dépit de cette redistribution, certains de nos compatriotes sont aujourd'hui obligés de restreindre leur accès aux soins tandis que le système est source de gaspillages croissants.

Cette politique résulte en réalité d'une volonté délibérée : il s'agit d'alourdir les prélèvements sur l'outil de travail et les travailleurs et de maintenir dans un état permanent de culpabilisation patients et praticiens. On ne veut pas que les Français aient la maîtrise de leur santé. Il s'agit là d'une vision bureaucratique et totalitaire de la société française : elle explique que le budget de la santé doive toujours être en déficit.

La seconde raison de la socialisation de notre système d'assurance-maladie tient à l'irresponsabilité d'un gestionnaire tout-puissant et incontrôlé. Le système conventionnel, mis en place en 1961, prévoyait que les soins des patients fussent pris en charge dans une fourchette allant de 60 à 100%, en contrepartie d'un prélèvement obligatoire à la source sur salaire, que les professionnels de santé libéraux ou les institutions hospitalières acceptaient une limitation de leurs honoraires, une gestion budgétaire précise et un contrôle de la tutelle, en contrepartie de la solvabilité des patients ; quant aux caisses d'assurance-maladie, elles devaient gérer le système "en bon père de famille".

Ces engagements n'ont pas été respectés, car les caisses ont peu à peu trahi les assurés en prélevant de plus en plus alors que parallèlement les reversements diminuaient (déremboursements, enveloppes globales autoritaires) ; sortant de leur rôle de gestionnaires, elle ont progressivement imposé aux patients des façons de se soigner comme elles contraignaient les praticiens à limiter les actes médicaux accomplis au profit des malades (blocage des honoraires, "références médicales opposables").

Enfin, elles n'ont jamais eu la transparence financière à laquelle elles s'étaient engagées. Voilà pourquoi, à ce jour, le montant du déficit chronique de la branche-maladie de la Sécurité sociale reste incontrôlable et incontrôlé, en dépit de l'augmentation massive et

ininterrompue des taux de cotisation et de l'instauration de la CSG et de la CRDS.

Paradoxalement, certains usagers du système d'assurance-maladie se retrouvent aujourd'hui dans la même situation qu'avant la création de la Sécurité sociale. Les taux de prélèvement sont devenus si élevés que de nombreux employeurs hésitent à embaucher ou maintiennent les salaires à des niveaux inférieurs pour ne pas avoir à augmenter leurs versements à l'URSSAF, sans compter l'incitation évidente au "travail au noir" qui en résulte.

Des milliers de Français n'ont pas non plus de couverture-maladie complémentaire (facultative), faute d'un salaire décent : s'il est inexact de dire que dans notre pays, il y a exclusion des soins, en revanche, beaucoup de nos compatriotes restreignent leurs soins par manque de couverture suffisante. Et cela est, en soi, totalement inadmissible. De nombreux commerçants, artisans, agriculteurs, non à jour de leurs cotisations, n'ont ni couverture-maladie de base, ni indemnités journalières : le système les a transformés en sans-droits de fait à l'assurance-maladie.

La responsabilité en revient à la gestion technocratique de la CNAM et des gouvernements de l'Établissement qui subordonnent la santé à une appréciation comptable à courte vue des dépenses de maladie. En dépit des gesticulations des dirigeants de la CNAM à l'égard de la tutelle, tous se sont toujours associés pour orienter philosophiquement et financièrement le système de santé : il s'agit d'étatiser complètement la médecine et de pérenniser sa gestion "syndicale" tout en transformant la santé en "marché solvable", reprenable par de puissants groupes du capitalisme financier. Cette politique implique, au préalable, une diminution du nombre des praticiens et des établissements de soins.

Il n'est pas anodin que l'on envisage aujourd'hui de confier tout ou partie du régime général à de puissants groupes privés d'assurances multinationaux (AXA, par exemple). On remarquera d'ailleurs que le représentant du patronat à la CNAM est également le numéro deux du MEDEF et le président du syndicat patronal des assurances (FFSA). La répartition des rôles se ferait alors entre un régime général géré par une société privée d'assurances et des mutuelles régionalisées (FNMF) complètement contrôlées par les centrales syndicales de lutte de classes. Il se trouve que ce modèle a aussi la préférence des institutions euromondialistes.

Ce qui est visé à terme est une limitation quantitative et qualitative de l'offre de soins pour y substituer une technocratie médico-financière disposant d'un droit sur la vie des patients. C'est ce que déclarait, à Berlin le 21 mars 1998, Lamberto Dini (gouverneur de la Banque centrale d'Italie) devant la Commission trilatérale : "La sécurité sociale et la santé devront demeurer assujetties à de strictes conditions financières".

LA "MAÎTRISE COMPTABLE" DE L'OFFRE DE SOINS

Depuis des années, les patients sont l'objet de campagnes permanentes visant à les inciter à moins consommer alors même que les déremboursements ne cessent d'augmenter. On oublie de dire que depuis 15 ans, 10% de la population consomme en moyenne 70% du budget de la santé, 5% consomment même, à eux seuls, 60% de ce dernier. Il ne devrait donc pas être aussi compliqué qu'on veut bien le dire de contrôler les dépenses.

La médecine de ville (130 000 médecins, 50 000 infirmières, 40 000 kinésithérapeutes, 25 000 dentistes, les autres paramédicaux et les pharmaciens) a fait peu à peu l'objet d'une mainmise réglementaire de plus en plus contraignante, tant sur les plans financier et intellectuel que professionnel et éthique.

Les mesures prises aussi bien avant les Ordonnances Juppé que par ce dernier (quotas, "références médicales opposables", carnet de santé, blocage des nomenclatures...), ont

provoqué un véritable rationnement des soins, incompatible avec le devoir de précaution du médecin et la confidentialité des actes médicaux.

En ce qui concerne l'hospitalisation, l'instauration des enveloppes globales plus ou moins extensibles en fin d'année a abouti à la paupérisation du monde hospitalier, qu'il soit public ou privé. La toute-puissance de l'agence régionale de l'hospitalisation a entraîné une diminution et un déplacement géographique des structures de soins qui ne tiennent absolument pas compte des besoins ou des souhaits des patients.

Quant à l'organisation et à la gestion des caisses d'assurance-maladie, outre la multiplication de structures satellites toutes plus coûteuses les unes que les autres, c'est surtout l'instauration de la carte Vitale qui va profondément bouleverser les rapports entre patients, praticiens et organismes : sous prétexte de fournir de manière aisée les informations nécessaires au remboursement de l'acte et au suivi médical de l'assuré, cette pratique renverse en réalité la démarche de soins pour en faire un acte purement comptable, sans considération pour la personne du malade.

La Couverture-maladie universelle (CMU) représente, à elle seule, un petit chef-d'œuvre d'escroquerie : outre qu'elle est une pompe aspirante de l'immigration, puisqu'accordée dès que le ressortissant met le pied sur le territoire français (la régularité du séjour n'est pas exigée pour sa délivrance), succédant à "l'assurance-maladie universelle" adoptée par le gouvernement Balladur en 1994 sur proposition de Mme Simone Veil, elle ne favorise absolument pas un meilleur accès des Français aux soins. Mme Martine Aubry a, en effet, pris soin d'en fixer le seuil d'attribution au-dessus du minimum-vieillesse et de l'allocation d'adulte handicapé, ce qui exclut de son bénéfice deux catégories particulièrement fragiles de nos compatriotes. Par ailleurs, elle ne couvre que le régime de base lequel, on le sait, voit chaque année diminuer ses prestations.

LE MÉPRIS DE LA VIE HUMAINE

Ces évolutions débouchent logiquement sur le mépris de la vie et de la mort des personnes. Les questions de santé publique tombées dans le domaine public le prouvent : sang contaminé, "vache folle", hormone de croissance, euthanasie, clonage embryonnaire.

L'affaire du sang contaminé a trouvé un épilogue judiciaire pour le moins étrange (voir le chapitre Institutions). Car la contamination des hémophiles et des polytransfusés par le virus du Sida (3 300 victimes aujourd'hui) a bien une origine politique et même idéologique. Alors que l'on savait depuis 1983 les risques que l'on faisait courir à des milliers de personnes en utilisant des produits contaminés non chauffés, ce n'est qu'en septembre 1985 que la décision a été prise par le gouvernement d'alors (Fabius, Dufoix, Hervé) de procéder aux tests préalables.

Bien pire, la collecte de sang à haut risque infectieux dans les prisons s'est poursuivie jusqu'en 1990! La réalité a été exposée lors du procès devant la Cour de Justice de la République: si la collecte de sang contaminé s'est poursuivie jusqu'à cette date, c'est parce qu'il fallait "mélanger" les sangs de diverses provenances, "la traçabilité" de l'origine des produits sanguins étant réputée "fasciste"! Telle est la responsabilité délibérée des politiciens de l'Établissement, socialistes ou non, dans cette tragédie qui a duré plus de dix ans.

L'affaire de la "vache folle" (voir le chapitre Agriculture) comme celle de l'hormone de croissance, qui constituera dans les années à venir un problème majeur de santé publique, relève des mêmes considérations : la santé a très froidement été sacrifiée aux exigences du profit et au libre-échangisme euromondialiste, au laxisme moral et à la violation consciente de la nature. Là aussi, la responsabilité des pouvoirs politiques successifs en place est totale.

La médiatisation bienveillante d'affaires scandaleuses (l'infirmière de Mantes-la-Jolie), les déclarations de prétendus spécialistes (Schwartzenberg, Kouchner) comme une pression euromondialiste en la matière, montrent bien que l'on ne veut tenir aucun compte des barrières de la Vie.

L'offensive pour imposer une législation favorable à l'euthanasie, véritable "holocauste climatisé", est en effet de plus en plus claire. Le mécanisme mental de ceux qui poussent à sa légalisation est dépourvu d'ambiguïté : "Dès qu'il dépasse 60-65 ans, l'homme vit plus longtemps qu'il ne produit et il coûte cher à la société. La vieillesse est actuellement un marché, mais il n'est pas solvable. Je suis pour ma part, en tant que socialiste, contre l'allongement de la vie. L'euthanasie sera un des instruments essentiels de nos sociétés futures". (Jacques Attali, L'avenir de la vie).

Or l'euthanasie active – faire mourir une personne, quel que soit le prétexte invoqué – est et restera toujours un meurtre. En revanche, la pratique qui consiste à privilégier les soins destinés à soulager la souffrance chez un patient pour lequel le médecin a perdu tout espoir de guérison a, de longue date, été reconnue comme légitime et s'oppose en ce cas à l'acharnement thérapeutique. Les bien-portants ne sauraient cependant disposer de la vie innocente d'autrui pour leur "confort" : "La maîtrise des symptômes douloureux et de l'angoisse est aujourd'hui la règle. Je ne peux que récuser totalement l'accusation qui est faite aux médecins de ne pas sauvegarder la dignité des mourants. Ce qui est indigne, c'est de les traiter comme s'ils étaient déjà morts, ou comme s'ils ne valaient guère mieux. L'argument de la dignité a pour seul but – inconscient, je veux bien en donner acte –, de protéger le confort des survivants". (Professeur Israël, La vie jusqu'au bout).

L'accent mis sur l'aspect purement scientifique de la biologie entraîne une utilisation croissante de techniques d'investigation dont le but n'est pas toujours médical : cela se fait aux dépens de l'art de soigner et de l'intégrité humaine. C'est aussi une des raisons pour lesquelles on ne peut accepter la brevetabilité du génome humain, comme le veulent certaines multinationales américaines et... les milieux euromondialistes. On dépose brevet pour protéger une invention, pas pour un état de nature. Le clonage cellulaire permet à de très nombreuses cellules de se reproduire, selon des modalités variées, lorsqu'elles sont dans un milieu ad hoc (des tissus embryonnaires, par exemple). C'est ici que peuvent se produire (et se produisent en réalité) des dérapages, en dépit des recommandations du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE). Cette méthode met en effet en cause le statut même de l'embryon, qui sert de "matériau" de base.

Comme en matière d'avortement ou d'euthanasie, la pression exercée pour cloner l'embryon est désormais très forte et se dissimule sous des prétextes "thérapeutiques" ou "humanitaires". Les gouvernements anglais puis américain ont approuvé cette méthode. Il y a pourtant d'autres possibilités d'interventions réellement thérapeutiques qui ne nécessitent pas de clonage embryonnaire, comme l'utilisation de cellules souches prélevées sur des organismes adultes.

Devant les dérives des "techno-sciences", le pouvoir politique en place n'est pas impuissant : il est complice. Son souci n'est pas d'empêcher les dérapages, mais d'adapter le droit... aux dérives technologiques : "Les perspectives ouvertes par les cellules souches justifient, de l'avis majoritaire, la remise en cause de l'interdiction de mener des recherches sur l'embryon qui a été inscrite dans la loi en 1994" (Les lois de la bioéthique, cinq ans après, Conseil d'État, juin 1999).

L'article L 152-8 du Code de la santé publique interdit en principe toute recherche sur l'embryon. Mais en 1997, le CCNE est revenu partiellement sur cette interdiction, d'autant plus facilement que le Code civil (article 16) n'est pas clair sur la définition du

commencement de la vie humaine. La loi, sous la simple recommandation d'une "autorité consultative", devient alors à géométrie variable, dans ce qui est le cœur de la vie ! Il s'en suit une désintégration de la notion de nature humaine que les pouvoirs publics en place ne semblent pas vouloir arrêter.

La Cour de cassation s'est engouffrée dans cette brèche, en acceptant "l'indemnisation" pour préjudice dû à la naissance d'un enfant handicapé (arrêt Perruche) et en refusant au fœtus le statut de personne humaine. La "culture de mort" est l'aboutissement de ces décisions qui ne respectent par l'ordre issu de la Création. Simone Veil ne déclarait-elle pas le 3 mars 1975 au Times : "En modifiant la loi, vous pouvez modifier fondamentalement le modèle du comportement humain". Science sans conscience n'est pourtant que ruine de l'âme ! (Montaigne).

LES PRINCIPES:

L'ART MEDICAL AU SERVICE DE LA SANTÉ DANS LE RESPECT DE LA VIE HUMAINE

LE RESPECT INTÉGRAL DE LA VIE DE SON DÉBUT À SA FIN

La médecine est au service de la vie et de la santé de l'homme. L'embryon doit se voir reconnaître la qualité juridique de la personne. La propriété de chacun sur son corps sera réaffirmée : aucune pratique scientifique ou médicale ne peut être tentée sur une personne avant que n'ait été recueilli, au préalable, son consentement formel.

LA SANTÉ PUBLIQUE, PARTIE DU BIEN COMMUN NATIONAL

La santé n'est pas un bien de consommation courante, ce qui ne dispense évidemment pas de l'obligation de gérer, sans gabegie ni gaspillages, les fonds de l'assurancemaladie. Tous les Français doivent avoir accès à une couverture d'assurance de leurs risques maladie et accidents du travail.

Si le caractère obligatoire de l'assurance-maladie n'est pas discutable, les Français doivent, en revanche, avoir le libre-choix de l'organisme qui le propose, car les coûts de la santé vont continuer à croître en raison du progrès des traitements médicaux et de l'allongement de la durée de la vie.

L'accès de tous les Français aux soins passe soit par l'assurance, avec des engagements contractuels précis et non modifiables unilatéralement, soit par la solidarité nationale mise en œuvre par l'État, pour les personnes en état de détresse. La santé fait clairement partie du Bien commun national : le Politique ne peut se désintéresser du respect de la vie dû à chacun, du maintien de la santé du plus grand nombre, de la qualité de la formation et de l'éthique des praticiens.

L'EXIGENCE DE QUALITÉ ET D'UNIVERSALITÉ DES SOINS

En ce qui concerne la médecine de ville, la liberté d'installation des praticiens de santé doit demeurer la règle, les patients ayant, pour leur part, libre accès au praticien de leur choix. Ce dernier les reçoit dans un cadre contractuel clair, non contraint par des considérations extra-médicales, les fait bénéficier de soins éclairés par la science médicale, le patient acceptant le paiement direct de l'acte, marque de responsabilité et de confiance entre les deux parties. Le praticien doit à son patient le secret professionnel le plus complet et la prescription adéquate qui suppose sa liberté.

En ce qui concerne l'hospitalisation publique ou privée, nous réaffirmons la nécessité de l'hospitalisation de proximité, y compris pour des maternités ou des services d'urgence de petite taille : la notion de carte sanitaire, technocratique et malthusienne, n'est pas

admissible quand il s'agit de la vie et de la santé des Français.

L'humanisation des hôpitaux ne doit pas rester un vain mot : personnels administratifs et personnels soignants ne doivent en rien confondre leurs rôles respectifs. Les organisations syndicales hospitalières doivent défendre leurs mandants sans pour autant interférer dans la délivrance des soins. Enfin, la règle de la préférence nationale doit être appliquée à l'hôpital, comme partout ailleurs en France.

PROPOSITIONS

PRÉVENIR ET GUÉRIR

RENDRE AUX FRANÇAIS LEUR ASSURANCE-MALADIE

1. Refonder la gestion de l'assurance-maladie sur des bases contractuelles

Préalablement à la réorganisation de l'assurance-maladie, les Ordonnances Juppé, symbole de la gestion socialiste de la santé française, seront abrogées. La branche maladie-accidents du travail sera définitivement séparée des branches chômage et vieillesse afin d'isoler clairement les comptes de l'assurance-maladie. Le régime général et les autres régimes ou caisses particuliers seront fusionnés. L'obligation juridique d'assurance-maladie est conservée, mais le libre-choix de l'organisme d'assurance est instauré pour les risques les moins graves.

La gestion des prestations (670 milliards de F.) sera répartie de la manière suivante. Un organisme, sous tutelle de l'État, sera chargé de prendre en charge le "gros risque", déjà parfaitement cerné pour les affections dites "sur liste" et les affections de longue durée hors liste. Un fonds de garantie sera créé pour couvrir les besoins des personnes en grande détresse.

Le "petit risque" sera pris en charge et géré, sur libre-choix de l'assuré, soit par la Sécurité sociale actuelle, soit par des organismes mutualistes ou d'assurance privée, soumis à agrément préalable de l'État, conformément à un cahier des charges précis. Les risques très spécifiques (sport, voyage...) relèveront de l'assurance classique.

Une caisse d'assurance-maladie spécifique, sur le modèle de la caisse des Français expatriés, sera créée pour les ressortissants étrangers.

Une clarification comptable de l'assurance-maladie (suppression de fonds divers et de leurs prélèvements) sera engagée comme seront définies les compétences sociales respectives de l'assurance-maladie et des collectivités publiques (État, hôpitaux publics, conseils généraux...).

La nomenclature des actes médicaux sera supprimée pour faire place à une facturation tenant compte du temps passé et de la compétence demandée au praticien.

2. Diversifier le financement de l'assurance-maladie

Le financement du "gros risque" se fera, comme actuellement, par un prélèvement à la source mais dont le taux sera fortement diminué, compensé par une TVA sociale, afin d'alléger la taxation de l'outil de travail. Cette TVA sociale s'applique évidemment à un prix hors taxe diminué des charges sociales.

Le reste du financement, concernant le petit risque, permettra à l'assuré social de choisir

la formule qui lui convient, comme il permettra aussi une couverture "complémentaire" de qualité.

La prise en charge du gros risque s'effectuera à 100% réels. Pour les soins dentaires, d'optique et d'appareillage, le régime général appliquera la même règle qu'aux autres soins.

3. Redonner sa liberté au régime conventionnel de santé

Nous refusons toute notion de rationnement de l'offre de soins. Le régime conventionnel sera donc révisé afin de ne plus permettre aux centrales syndicales d'avoir accès sans contrôle à de très importantes masses financières qu'elles ne gèrent ni dans l'intérêt des patients, ni dans celui des praticiens. Les professionnels de santé doivent entretenir avec leurs patients un lien de nature médicale et non une relation économique de dépendance avec leurs assureurs.

La gestion de l'hospitalisation publique ou privée doit de nouveau être de la pleine et entière responsabilité de l'hôpital, sous réserve d'une obligation d'équilibre de ses comptes. La notion d'enveloppe globale sera donc supprimée ainsi que les sanctions financières, quotas et autres pénalités inventées au nom de la "maîtrise médicalisée des dépenses de santé".

4. Renforcer la prévention médicale et sanitaire

Il faut mettre en place une vraie politique de prévention sanitaire. Des efforts tout particuliers doivent être faits dans ce domaine pour réduire sensiblement, en nombre et en gravité, les affections dues aux cancers, au Sida, à l'usage de la drogue, de l'alcool, du tabac. Il faudra également développer l'information sur les vaccinations et les facteurs de risques tels qu'hypertension, cancers du sein ou du colon, obésité, diabète, tabagisme, stress.

Une telle politique implique évidemment que soient encouragés au plus haut niveau la recherche en épidémiologie et la création de réseaux d'observation. Dans tous les cas, c'est le médecin de famille qui est le mieux placé pour faire la synthèse des informations recueillies à tous les stades de la vie du patient.

DOTER LA FRANCE D'UN SYSTÈME DE SANTÉ PERFORMANT

5. Viser à une formation de qualité de tous les personnels de santé

Les études médicales comme les formations des praticiens de santé intégreront, dès leur début, des stages cliniques obligatoires. La formation continue des professions médicales sera intensifiée et systématisée. Les bacheliers littéraires auront à nouveau accès à la filière médicale. Le numerus clausus sera supprimé : la pléthore médicale est en effet un mythe complaisamment répandu par les gouvernements et les media.

A terme de quelques années (2010), la France va en effet connaître une véritable pénurie de professionnels médicaux. Cela "justifiera" alors le recours à des praticiens étrangers sous-qualifiés. Les études et le statut professionnel des auxiliaires médicaux, infirmières, kinésithérapeutes, podologues, orthoptistes sera revalorisé. La préférence nationale sera appliquée dans l'attribution des diplômes médicaux, le recrutement hospitalier et le droit d'établissement.

6. Conforter la médecine de ville et développer l'hospitalisation à domicile

Pour la médecine de ville, nous faisons le choix de la libre installation des praticiens. L'exercice médical sera placé sous le contrôle éthique accru des ordres professionnels (débarrassés de leurs coteries d'influence). La liberté de prescription sera préservée comme sera sauvegardé le secret médical : on ne saurait rationner les soins pour des raisons financières. L'exercice libéral de la profession médicale sera stabilisé dans un cadre contractuel (et non "réglementaire") avec le patient, le praticien lui devant une obligation de moyens en matière de santé. Le paiement direct à l'acte sera conservé, d'autant qu'il est aujourd'hui facile avec les moyens monétiques.

L'hospitalisation à domicile (HAD) doit être largement développée, sortie de la tutelle de l'hôpital qui en freine l'extension, avec la formation de professionnels de santé adaptés à ce type de médecine qui combine efficacité technique et médecine de proximité. Un plan de développement de l'HAD sera lancé sur toutes les villes de plus de 200 000 habitants : deux populations doivent en bénéficier particulièrement, les personnes âgées dépendantes et les handicapés.

Aucune restriction économique ne sera faite sur les soins apportés au grand âge. La prestation à l'autonomie de la personne sera fixée à un niveau suffisant pour permettre aux personnes qui en bénéficient de couvrir les dépenses qu'elles engagent pour se maintenir à domicile dans des conditions optimales de santé et de sécurité.

Les tarifs des soins des 25 000 chirurgiens-dentistes et des prothèses seront revalorisés et leur "tarif d'autorité" supprimé.

7. Réorganiser l'hôpital et les services d'urgence

L'hospitalisation publique ou privée doit répondre à ses deux missions, assurer des soins de haute qualité et pourvoir à la formation des futurs professionnels de la santé. Une plus grande autonomie de gestion sera donnée aux structures hospitalières, les incitant à mettre l'accent sur la qualité des soins et l'accueil du patient. Les intervenants hospitaliers n'accompliront d'actes médicaux que selon le diplôme pour lequel ils ont été formés.

La carte sanitaire sera supprimée ; les agences régionales de l'hospitalisation verront leur rôle ramené au seul contrôle technique des hôpitaux. Le système des urgences médicochirurgicales sera complètement rénové : cette réforme passera notamment par la complémentarité locale des moyens hospitaliers publics et privés, une meilleure formation des médecins de ville à l'urgence ne nécessitant pas hospitalisation et une meilleure éducation du public quant aux gestes sanitaires simples.

8. Encourager la recherche sur le médicament et l'activité pharmaceutique

La recherche pharmaceutique représente un secteur très important pour la santé publique et l'indépendance nationale. Il est donc indispensable de préserver les capacités de recherche des laboratoires pharmaceutiques. Dans cette perspective, la liberté de fixation des prix des médicaments sera rétablie afin d'encourager l'investissement dans la recherche de molécules nouvelles. En contrepartie, les laboratoires qui font de la rétention sur ces dernières seront sanctionnés.

Les circuits et modalités de l'expérimentation pharmaceutique (autorisation de mise sur le marché) seront simplifés et accélérés. Le monopole de la délivrance du médicament – qui ne sera jamais un produit de consommation ordinaire – restera de la seule responsabilité du pharmacien d'officine. De même, il conviendra de renforcer dans l'industrie le rôle du pharmacien tant au niveau des fabrications qu'à celui des contrôles.

9. Maîtriser les nouvelles pandémies et rétablir le contrôle sanitaire frontalier

Le Front National est le premier à avoir dit la vérité sur le Sida. Devant la gravité de l'épidémie, un dépistage national systématique s'impose : aux frontières évidemment, à

l'occasion du mariage, de la grossesse, en milieu carcéral ou de prostitution et chez tous ceux qui ont une responsabilité collective.

La détection précoce de la séro-positivité au VIH devrait permettre, avec les traitements les plus récents, de retarder le développement du Sida. Mais d'autres maladies (tuberculose, affections tropicales...) parviennent quotidiennement en France, importées par les citoyens de pays où la législation et le contrôle sanitaires sont notoirement insuffisants. L'obtention de visas pour ces ressortissants sera liée à leur examen médical systématique. La lutte contre les infections nosocomiales sera intensifiée.

10. Combattre la toxicomanie et refuser toute libéralisation de l'usage des drogues

La loi du 31 décembre 1970 qui régit l'usage de la drogue doit être appliquée dans son intégralité, les cures de désintoxication imposées aux drogués seront généralisées dans des établissements médicaux et sociaux adaptés. Après élimination des sources d'approvisionnement (trafic et trafiquants), l'application de cette mesure permettra de soigner à temps beaucoup d'intoxiqués et de réduire considérablement le risque de contamination par le Sida. Toute libéralisation de l'usage des stupéfiants sera refusée car elle ne servirait que les intérêts des trafiquants et feraient des États les plus grands dealers du monde : "Il leur plairait assez de ramener les énormes fonds de la drogue dans les canaux légaux, pour pouvoir les contrôler selon les lois de l'offre et de la demande" (Pr. G. Nahas, toxicologue et pharmacologue, expert auprès de l'ONU).

11. Respecter les droits du malade

Les malades ayant parfois le sentiment d'être des pions au sein du système sanitaire français, il conviendra de veiller au respect de leurs droits : respect absolu du secret médical, autorisation préalable à tout prélèvement d'organes (modification de la loi sur la bioéthique de juillet 1994), libre choix du médecin conventionné ou non (avec égalité de remboursement), libre-choix du prestataire de l'assurance-maladie (petit risque) et du niveau de protection.

METTRE LA SCIENCE MÉDICALE AU SERVICE DE LA VIE

12. Développer le soutien à la recherche médicale publique et privée

Le secteur public de la recherche médicale obtiendra les crédits qui lui sont nécessaires. Le secteur privé de la recherche médicale, qui doit encore se développer, y sera incité par de larges exemptions fiscales, un mécénat facilité et des cahiers des charges précis. Les grands projets de recherche médicale seront toujours placés sous la responsabilité de médecins pour ne pas perdre de vue leur but essentiel : le soulagement de la souffrance et l'éradication des maladies. La recherche médicale devra s'attaquer prioritairement aux quatre causes les plus importantes de morbidité et de mortalité (maladies cardiovasculaires, cancer, grandes pathologies virales ou immunitaires).

13. Refuser toute légalisation de l'euthanasie

Alors que certains s'emploient à banaliser l'euthanasie, il est nécessaire de rappeler que nous considérons que le devoir du médecin est d'accompagner le malade qu'il sait condamné vers sa fin avec respect et humanité, sachant que la vie humaine a un terme naturel. Il ne précipitera en rien le décès du patient, mais en vertu de son devoir de tenter de guérir et de soulager la souffrance, sans attenter à la vie, le médecin prodiguera, dans le cadre de soins palliatifs ou non, les apaisements médicaux que nécessite l'état du patient.

14. Donner à l'embryon humain le statut juridique

de la personne

Les progrès considérables de la recherche génétique confirment ce que la philosophie occidentale avait pressenti depuis des siècles : l'embryon est déjà une personne humaine, comme telle titulaire de droits et particulièrement du premier, le droit à la protection et à la vie. Le Code civil, dans son article 16, sera donc modifié pour reconnaître cette notion fondamentale de notre civilisation, comme l'affirme d'ailleurs l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950. C'est pourquoi manipulation et clonage embryonnaires seront interdits.

15. Faire réellement servir la génomique au progrès médical

Les recherches actuelles en matière de génomique (clonage) sont souvent le fait d'équipes scientifiques ou de structures privées qui ne visent pas d'abord un but médical. Ces recherches s'effectuent sans respect de la personne humaine. Par ailleurs, la plupart des expériences visent au clonage des individus, ce qui ne peut déboucher à terme que sur une manipulation purement utilitariste du corps humain. En revanche, dans le cadre des thérapies géniques, l'accent sera mis sur la recherche et l'utilisation des cellules souches chez l'adulte.

Les multinationales engagées dans ces recherches comme la commission de Bruxelles veulent breveter le Vivant à l'occasion de la découverte du séquençage humain. Nous réaffirmons notre hostilité absolue à ce brevetage comme à toute expérience qui n'aurait pas expressément pour but une recherche médicale destinée à lutter contre les maladies ou à rechercher de nouveaux moyens de guérison. Le maître mot doit rester, en cette matière, le respect du Vivant et de son intégrité devant toutes les tentations d'un "meilleur des mondes" biologique.

LIBERTE

I LIBERTE DE LA CULTURE : ENRACINER L'AVENIR



Dans le carré diabolique de la destruction de la France menée par les politiciens de l'Établissement, après l'extinction biologique (la dénatalité française), la submersion migratoire (l'immigration de peuplement), la disparition de la Nation (l'euromondialisme), le quatrième côté est celui du génocide culturel.

Depuis près de quatre décennies (en fait, depuis la "culture Malraux", qui ne renia jamais son engagement marxiste), la civilisation française, chef-d'œuvre patiemment construit au cours des siècles et mondialement reconnu, y compris par des peuples à qui nous opposaient des conflits violents, est systématiquement détruite.

Cette entreprise de liquidation de nos racines spirituelles et naturelles vise à rendre amnésiques les Français sur leur propre sol. Notre pays est sa cible principale, parce que sa civilisation élève l'homme et fait rempart à la barbarie.

"CIVILISATION" OU "CULTURE"?

Alors que le budget du ministère de la Culture n'a jamais été aussi élevé et que son action est relayée par les collectivités locales, la civilisation française, enracinée dans le temps et dans l'espace, est subvertie dans son contraire : la culture mondiale de masse.

Le glissement du terme "civilisation" au terme "culture" n'est pas indifférent.

La "civilisation" est à la fois état et mouvement. Elle est état en ce sens qu'elle forme un tout ordonné, produit du Beau, du Bien et du Vrai dans tous les ordres de l'activité humaine : la civilisation française est autant dans sa gastronomie que dans ses cathédrales, dans l'harmonie de ses paysages (pour autant qu'ils n'aient pas été normalisés par l'agriculture PAC) que dans la perspective des jardins de Versailles. Elle est mouvement en ce sens qu'elle propose un modèle vivant dont chaque génération s'inspire pour le porter plus loin, plus haut, à la fois enrichi et différent : la poésie d'un Chénier répond à celle d'un Villon comme Degas fait écho à La Tour et Ravel à Couperin.

La "culture" au sens actuel, n'est absolument pas le produit d'un ordre qui vise l'excellence. Elle ne fait que consacrer la valeur économique ou conjoncturelle de pratiques individuelles ou collectives à prétentions intellectuelles ou artistiques. Il ne suffit pas de décréter que tout est "art" pour que cela en soit. La "culture Lang", qui en est l'archétype, refuse toute idée de Beau, toute hiérarchie, toute propension de l'activité artistique à élever l'âme et l'esprit : elle mettra sur le même plan, Mozart et le rap, les colonnes de Buren et le vitrail de Chartres... avec une préférence pour ce qui est reconnu par l'État.

La civilisation fait du Beau l'étalon de toute production de l'esprit et de la main, la "culture" sacralise la laideur ou le non-sens, voire le régressif ou le sordide. D'où sa dernière caractéristique : le totalitarisme.

La civilisation, fruit du Beau objectif, autorise une grande liberté de création, parce que les pouvoirs publics en reconnaissent et en respectent les fondements. L'empereur Auguste, les Médicis, Louis XIV, par exemple, tous personnages à la forte personnalité et très conscients de leur prestige, se sont entourés d'artistes dont ils ont encouragé le génie... mais qu'ils ont laissé librement créer. La culture subventionnée par l'État culturel, selon l'expression de Marc Fumaroli, ne reconnaît que ce qu'elle subventionne et ne délivre de brevet d'existence qu'à ce qu'elle contrôle. La civilisation sublime la liberté du créateur, la "culture" impose à l'artiste l'uniformité totalitaire.

"CULTURE DE MASSE", CULTURE "BRANCHÉE", "FOLKLORE"

Il y a, tout d'abord, la culture de masse proprement dite. C'est la forme moderne du panem et circenses antique ("du pain et des jeux"), constitué par le magma des jeux télévisés, des spectacles à grand renfort publicitaire tous politiquement corrects, que distribuent au peuple, pour le tenir abêti et hébété, soumis et assoupi, les financiers du show-biz aux ordres des lobbies.

Le peuple n'est plus considéré pour ce qu'il est, communauté structurée selon l'ordre naturel des familles, des communes, des provinces, dans des professions ou des métiers, mais comme un "consommateur de culture". A la culture populaire, la vraie, partie de la civilisation qui découle de la vie quotidienne des individus dans un pays ou une activité réels, on substitue la culture de masse, fabriquée par des "fils de pub" : pour ces derniers, la "culture" est un moyen de faire de l'argent. Ils livreront donc des productions médiatiques ou médiatisables, vite faites, vite vues, vite oubliées.

Il y a, ensuite, la culture propagée par les classes dirigeantes, fascinées par le nouveau, le périssable par essence, selon Paul Valéry, et dont les dilections culturelles sont surtout prétexte à se faire connaître dans la compétition qui les opposent à leurs rivaux. Après la culture des "bas lieux", pré-digérée pour "le peuple", la culture des "hauts-lieux", très politiquement correcte et fondée sur la transgression des valeurs morales, élève au rang de culture telle pratique ou activité, devant laquelle il convient que chacun s'incline... en attendant la prochaine mode culturelle. La tocade chiraquienne pour les "arts premiers" participe de cette culture branchée dont le néant n'a d'égal que la logorrhée qui la

"promotionne".

Enfin, il y a la culture muséable qui rationalise la mémoire collective, et gère le passé dans le but de réduire culture nationale et cultures régionales à l'état de stock folklorique inoffensif, participant du "patrimoine de l'humanité". Le folklore n'est plus alors perçu comme la permanence de traditions de chant, de danse, de poésie, exprimant l'âme de nos provinces. On lui accorde l'attention condescendante due à des formes jugées inférieures, puisqu'elles viennent du passé et n'ont pas ce ferment de "futurisme" qui caractériserait la "véritable culture" : un morceau de rail tordu dans un tas de sable (vu au Centre national "d'art contemporain") sera toujours pour ces gens-là supérieur à une bisquine cancalaise ou aux tissus imprimés de Provence. Certaines restaurations du patrimoine sont, à cet égard, un alibi : la remise en état du palais de justice de Rennes (ancien palais des États de Bretagne), gravement endommagé par un incendie, cache la division par quatre des crédits de restauration des grands monuments (châteaux et cathédrales, propriétés de l'État), diminution qui met en péril métiers d'art et entreprises spécialisées par dizaines.

LE ROYAUME DE LA PRÉBENDE

La principale caractéristique de la culture officielle est de faire travailler le cercle des "amis" en dehors duquel il n'y a point de salut. Si les moyens du ministère ont augmenté de 60% entre l'année 1990 et l'année 2000, la manne de l'État culturel n'est pas pour tout le monde : les commandes publiques d'œuvres d'art contemporain, qui progressent de 30% par an, vont toujours aux mêmes, les Buren, Arman, César, Soulage, Debré, etc. Avec la création, en 1981, du Centre National des Arts Plastiques (CNAP), l'achat d'œuvres d'art d'artistes contemporains – forme de mécénat intelligent – est totalement verrouillé puisque l'art contemporain est, a priori, conçu comme non-figuratif.

Il en résulte un réseau de créateurs dépendant exclusivement du système politicoculturel. Ils échappent ainsi à la seule vraie sanction pour un artiste : l'appréciation de son œuvre par un large public. Pendant ce temps, l'achat d'œuvres par des personnes privées s'est effondré, le ministère des Finances ayant relevé de 5,5% à 19,6% la TVA sur les œuvres d'art. Résultat : la France n'a plus de marché libre de l'art. Vendeurs comme acheteurs vont à Monaco ou à Londres, où la fiscalité est beaucoup plus modérée d'autant plus facilement que, euromondialisme oblige, le monopole des commissairespriseurs français a été aboli!

Ainsi, par ses achats dominant le marché, l'État culturel règne en maître sur les artistes. Le propriétaire d'une galerie avoue : "Le système tourne en rond. Les artistes français sont inexportables" (Le Figaro, 25 octobre 1998). Tout à la fois, il les forme selon son goût, distribue faveurs, bourses, voyages d'études, ateliers, aides à l'exposition, détermine la cote des œuvres, assure leur promotion et assiste l'artiste en permanence. On retrouve ainsi le schéma bien connu des défuntes démocraties populaires. La France vit aujourd'hui sous un "art officiel".

LA RUE DE VALOIS CONTRE LE BEAU, LE BIEN, LE VRAI

Quand l'État tient les artistes par les cordons de la bourse, l'art bureaucratique n'est pas loin. Mais la culture néo-socialiste n'a pas seulement socialisé l'art, elle exerce désormais son emprise sur toutes les autres activités de l'esprit.

Les musées, gardiens de la mémoire et de la beauté des plus belles œuvres de notre civilisation, font l'objet d'une orientation à caractère totalitaire. Ce qui va dans le sens du pouvoir est aidé, encouragé, médiatisé, ce qui ne plaît pas est occulté, voire abandonné dans l'attente de sa disparition. Il n'est ainsi pas innocent que les "armes de la Couronne" soient dispersées dans le "nouveau" Louvre ou que le château de Falaise (lieu de naissance de Guillaume de Normandie) soit flanqué d'une tour de béton style bunker.

De façon plus expresse et plus caricaturale, le "Musée de la paix" de Caen mélange le Débarquement et "l'épuration ethnique" en Yougoslavie.

Des domaines tels que, par exemple, l'illustration des romans ou des livres d'histoire, l'affiche, sont considérés par l'intelligentsia comme mineurs. Il est vrai que, pour présenter des œuvres significatives en nombre et en qualité, il faut accepter le pluralisme, lequel va évidemment à contresens de l'histoire officielle. Cette politique de conformisme idéologique a vu une bibliothécaire de lycée "épurer" de ses rayonnages les ouvrages d'écrivains ou d'historiens considérés comme de "droite", de Castelot à d'Ormesson, mais aussi Soljenitsyne ou Volkoff! Si le ridicule tuait la culture de gauche, il y a longtemps que nous en serions débarrassés...

A contrario, comme au musée d'Orsay, la culture officielle soutient des projets historiquement aberrants et intellectuellement absurdes : on fait partir le 19e siècle de 1848, parce que c'est une date symbolique de l'historiographie socialiste.

Des projets de musées "sans exposition" style Futuroscope, permettant grâce aux techniques audiovisuelles modernes toutes les manipulations, sont encouragés. Les dirigeants locaux du RPR et de l'UDF ne sont pas les derniers à sacrifier à la culture officielle. Ainsi Jacques Chaban-Delmas laissa-t-il se dégrader son musée municipal de peinture, fort riche, pour investir à grands frais dans une ancienne halle commerciale dont il fit un musée "d'art contemporain".

Jacques Toubon (premier ministre de la Culture à subventionner le rap et à trouver du talent au groupe NTM...), pose ostensiblement dans son bureau parisien devant des toiles d'Alberola, un des peintres favoris de la culture néo-socialiste. Quant à Philippe Séguin, il a doté la ville d'Épinal d'un Buren et d'un César.

Le sommet de la culture officielle a été atteint sous le règne de Mme Trautmann qui fit du ministère du même nom – et des crédits payés par l'impôt de tous les Français – un outil de combat contre le Front National : "Il existe une autre menace pour la création artistique. Il s'agit d'une menace intérieure qui, au nom de la défense de l'identité nationale et régionale, prône le repli sur soi, le refus et l'exclusion des influences extérieures, tout en prétendant définir les règles intangibles du beau, du bien et du vrai" (Lettre d'information du ministère de la culture et de la communication, 7 octobre 1998, page 9). Un "ministre de la culture" contre le Beau, le Bien et le Vrai, tout est dit!

LES PRINCIPES:

LE BEAU, LE BIEN, LE VRAI

Le Front National n'adhère, lui, en rien aux idéologies totalitaires du XXe siècle qui ont fait de la culture un instrument de leur politique et imposé des "standards" aux œuvres de la pensée, de la littérature, de la peinture, de la musique ou de l'architecture. Mais nous entendons résister au conditionnement marxiste, à la domination des puissances d'argent, à l'impérialisme culturel cosmopolite. Nous n'avons pas besoin de chercher ou d'importer un modèle, de tenir un "discours culturel". Nous savons que la France est riche d'une civilisation exceptionnelle qui a mêlé, pour le meilleur, la Nature et la Grâce : il nous suffit d'être fidèles à cet héritage.

L'ENRACINEMENT

Toutes les grandes civilisations ont laissé des œuvres universelles, qui marquent parce qu'elles sont l'expression de la fécondité créatrice du peuple qui les a produites. Il n'y a pas de civilisation sans un sol qui lui fournisse l'homme, les conditions naturelles, le surplus propice à l'épanouissement des oeuvres de l'esprit et de la main. Si l'art grec, l'art romain émeuvent encore aujourd'hui, c'est parce qu'ils sont l'expression d'un peuple

et d'une histoire. Toute la France est dans les cathédrales, s'écrie Rodin, comme toute la Grèce est en raccourci dans le Parthénon. "Les cathédrales françaises, ajoute Rodin, sont nées de la nature française. C'est l'air à la fois si léger et si doux de notre ciel qui a donné à nos artistes leur grâce et affiné leur goût".

L'UNIVERSEL

Contrairement à ce que prétend l'idéologie culturelle contemporaine, l'artiste a besoin d'un modèle, il doit obéir à des règles qui, en s'imposant à lui, le contraignent à se dépasser. Il maîtrise nécessairement une technique propre, fruit d'un difficile apprentissage. Il arrive certes que l'artiste rompe avec un passé immédiat, mais c'est alors pour retrouver un passé plus lointain. Car l'art n'est jamais imitation, mais dépassement, tension vers le Beau absolu. Il s'agit de suggérer tout autre chose que ce qu'on peut représenter ou décrire, de l'infini avec du fini, la divinité par un corps mortel, un amour qui traverse la mort. Toute belle oeuvre d'art, implicitement ou confusément, recherche le Souverain Beau, même si elle n'y parvient pas. C'est ainsi qu'elle est universelle.

LE RÔLE DU POLITIQUE

L'art véhicule des valeurs spirituelles et morales comme des normes esthétiques : un peuple qui se les verrait imposer par des lobbies ou des forces étrangères perdrait jusqu'au droit à l'existence. Le rôle du Politique sera donc de faire respecter et de conforter l'identité culturelle de la Nation. Il doit appuyer dans tous les domaines, les amoureux, les défenseurs, les continuateurs de la véritable culture française dont les jeunes talents doivent pouvoir être reconnus sur d'autres critères que ceux de la médiacratie.

PROPOSITIONS

ENRACINER L'AVENIR

SE LIBÉRER DU CONFORMISME TOTALITAIRE CULTUREL

1. Restaurer la liberté d'expression et de création

Il faut libérer la pensée, l'expression écrite et la création artistique des entraves de tous les conformismes à la mode. L'État doit retrouver, en matière culturelle, sa vocation naturelle qui consiste à préserver la mémoire nationale, à encourager le rayonnement de la véritable culture française appuyée sur 1500 ans de création continue. Les subventions publiques seront accordées aux créations artistiques qui respectent notre identité nationale comme les valeurs de notre civilisation.

La composition des commissions culturelles, responsables de l'attribution des financements publics, sera revue de telle façon que les "autorités culturelles" et les groupes de pression les plus divers ne puissent plus imposer leurs lubies au public. Il sera dressé un bilan précis de l'activité des multiples établissements et fonds d'intervention en matière culturelle (CNAP, CNAL, FNAC, FRAC, notamment). Les différents circuits de financement public seront simplifiés et les établissements ou fonds inutiles supprimés.

2. Refuser la colonisation culturelle

L'américanisation de notre société, (qui importe les phénomènes les plus marginaux

d'Outre-Atlantique), ne cesse de s'amplifier et de s'aggraver. Cette colonisation se nourrit de nos faiblesses.

Pour cela, il faut que les Français connaissent mieux leur civilisation et que, renouant avec leurs racines, ils en soient fiers. L'affirmation de la culture française est donc l'affaire de tous les Français et non pas du seul pouvoir politique, dont le rôle se bornera à soutenir toutes les initiatives qui iront dans ce sens.

3. Valoriser le patrimoine national et les beaux-arts

Les collectivités publiques, et en premier lieu l'État, ont pour mission d'assurer l'enrichissement du patrimoine national. Aussi, les moyens budgétaires nécessaires seront-ils dégagés pour la restauration, l'entretien et l'embellissement du patrimoine monumental et architectural français, ainsi que pour la préservation des sites naturels.

Les richesses archéologiques et historiques de notre pays seront mises en valeur de façon que le plus grand nombre de Français puisse y accéder. Les collectivités publiques encourageront ainsi spectacles, fêtes et reconstitutions historiques, et bien entendu aussi l'ouverture de conservatoires, de musées et de circuits touristiques. Les grandes heures de notre histoire feront l'objet de célébrations nationales.

4. Préserver les patrimoines culturels privés

L'héritier qui garde et restaure envers et contre tout une demeure familiale, l'amoureux des vieilles pierres qui consacre son épargne à la remise en état de monuments, le collectionneur qui préserve le témoignage des temps passés, tous doivent bénéficier d'une législation fiscale favorable (impôt foncier, droits de succession, TVA réduite sur travaux), car ils protègent ainsi le patrimoine de tous les Français.

PROMOUVOIR ET DÉFENDRE LA LANGUE FRANÇAISE

5. Protéger la langue française dans notre pays

"Un peuple qui perd sa langue, perd son âme" (Frédéric Mistral). La renaissance de la véritable culture française implique nécessairement la défense et la promotion de la langue nationale à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Un Conseil de défense de la langue française, constitué à partir des académies de l'Institut de France mais aussi du monde politique, scientifique et économique, sera créé pour s'opposer au jargon et au franglais qui envahissent notre langue. Les sanctions pour atteintes délibérées à la langue française seront renforcées dans le cadre de la loi de 1994.

6. Promouvoir la langue française dans le monde

Il convient, pour la diffusion du français à l'étranger, d'adopter une attitude offensive. L'enseignement de notre langue à l'étranger doit être revitalisé, en particulier parmi les jeunes Européens qui ne l'étudient plus guère. Une politique active de rénovation et d'implantation d'écoles et de lycées français à l'étranger sera conduite dans le cadre d'accords bilatéraux. L'action des services diplomatiques et de coopération français à l'étranger sera accentuée en ce domaine, notamment à l'égard des pays francophones ou traditionnellement francophiles. Le réseau de l'Alliance française sera étendu. Tous les moyens modernes de diffusion (les satellites géostationnaires notamment) seront développés pour soutenir la présence culturelle française sur tous les continents, en particulier en Amérique du nord, au Moyen-Orient, en Afrique et dans le Pacifique, où l'influence anglo-saxonne est très sensible.

7. Remettre la langue française à l'honneur dans le monde scientifique

Il est inadmissible qu'un ministre de "l'éducation nationale" (Claude Allègre) ait pu dire qu'il était souhaitable que les scientifiques français publient d'abord les résultats de leurs travaux en anglais. Tout sera mis en œuvre pour doter notre pays d'un ensemble de publications internationales de qualité permettant la diffusion à l'étranger de ses travaux scientifiques. Chercheurs et scientifiques seront encouragés à publier leurs travaux d'abord en français. Les établissements de recherche, les universités et l'Académie des sciences veilleront à la publication des travaux en français. Un programme de traduction en français des ouvrages scientifiques de tous domaines publiés en langues étrangères sera lancé par le ministère chargé de la recherche.

8. Encourager la lecture et le livre

Le rayonnement d'une langue passant le plus immédiatement par le livre, il faut encourager la lecture dès le plus jeune âge. Cela suppose le rejet de la méthode globale au profit de la méthode syllabique qui, seule, donne les bases suffisantes pour une bonne maîtrise de notre langue écrite et orale. Par ailleurs, les pouvoirs publics dégageront les crédits nécessaires à la rénovation des bibliothèques et à la valorisation de leurs fonds auprès des Français. Les universités seront aidées pour rénover leurs bibliothèques et se doter d'une capacité d'édition comparable à celle de leurs homologues européennes ou américaines. Les collectivités locales mettront en place des chèques-lecture pour favoriser l'achat de livres au profit des plus jeunes.

9. Préserver les langues régionales authentiques dans le respect de la langue française

Il n'est nullement choquant qu'Alsaciens, Basques, Bretons, Corses, Picards... soient attachés à leurs coutumes et spécialement à leur langue locale. Les langues régionales authentiques doivent pouvoir être transmises, mais, en aucun cas, elles ne doivent prendre un caractère obligatoire ni remplacer la langue française, qui doit demeurer la langue officielle et courante de tous les Français.

10. Rendre possible un nouveau printemps pour le théâtre français

S'il veut regagner les faveurs du public, le théâtre devra, plutôt que de se perdre dans des recherches expérimentales souvent absconses, retrouver sa vocation populaire. C'est ainsi que vis-à-vis des choix, au sein du répertoire contemporain et en matière de soutien aux créations, il faut mettre fin au sectarisme dont font preuve les pouvoirs publics. Le Festival d'Avignon, dont la programmation est essentiellement réservée aux créations, permet à l'ensemble des décideurs du théâtre nationalisé ou subventionné de venir choisir des pièces qui se joueront dans toutes les MJC (Maisons des jeunes et de la culture, fondées par Malraux et récupérées par la gauche la plus extrémiste) et dans toutes les salles subventionnées.

Or, depuis la grande époque de Jean Vilar, le Festival d'Avignon s'est considérablement étiolé. La caution de "bonne tenue intellectuelle" est invariablement assurée par les staliniens, les tenants de l'absurde et les nihilistes de service, tels Brecht, Kafka ou Beckett, à qui nous ne dénions pas un certain génie littéraire mais qui masquent, à la manière d'une interminable rengaine, le relatif désert de la création officielle.

On ne peut en effet se satisfaire d'un théâtre qui, sur le plan moral et politique, ne se préoccupe que de racisme, de colonialisme (Aimé Césaire), de nazisme (Thomas Bernhard), de fascisme (Antonio Tabucchi) et plus récemment "d'homophobie". Nous ne nions pas la qualité d'un Bernhard ou d'un Césaire, mais pourquoi ne joue-t-on jamais Paul Morand ou Léon Saint-Pol-Roux ?

Comment se fait-il qu'une pièce d'André Josset, de Tanguy Malemanche ou de Jean Yole,

ne soit jamais programmée ? Pas plus qu'on ne voit le dérangeant et très contemporain Michel Vinaver, ancien dirigeant d'entreprise et dramaturge, qui dénonce, de façon un peu trop cruelle peut-être pour eux, un ordre établi dans lequel se sont bien installés les "héros" de Mai 68.

Qu'attend-on également pour faire connaître au public populaire les grands auteurs étrangers ? L'italien Malaparte, mais aussi et surtout ceux qui ont été ou qui sont les témoins privilégiés de la barbarie la plus récente, la plus contemporaine... celle des régimes communistes, comme le tchèque Vaclav Havel ("L'interrogatoire"), le polonais Vitold Gombrowicz ("Le mariage") ou le roumain Carajiale, peut-être aussi génial que Ionesco.

Une politique de prix nationaux encouragera les meilleurs auteurs et les meilleures troupes qui devront progressivement être en mesure de parvenir à couvrir leurs besoins. Une politique d'aménagement de petites salles sera soutenue dans le pays. Une large place sera faite au théâtre sur les chaînes de télévision ; les grandes tournées en province et à l'étranger seront encouragées ; lycées et universités seront incités à constituer des troupes d'amateurs. Les subventions qui seront accordées comporteront une contrepartie : monter et jouer des spectacles disposant d'un public.

LIBÉRER LA CRÉATION

11. Encourager le mécénat

Pour éviter que l'art ne soit exclusivement entre les mains de l'État, il convient d'encourager largement la générosité privée. Le régime fiscal des fondations sera totalement réformé, et le développement du mécénat privé favorisé par une amélioration des possibilités de dégrèvement fiscal sur plusieurs années. De même, on élargira les possibilités de régler, par dation, les droits de succession. Enfin, la transformation de patrimoines privés en fondations d'utilité publique sera instituée.

12. Développer l'enseignement artistique

L'art véritable ne reposera jamais que sur le métier, la mémoire et l'imagination créatrice. Il faut donc rendre ses lettres de noblesse à l'enseignement artistique qui, seul, permet l'acquisition d'un art, en inculque la technique et les règles formelles. Comme il est souhaitable que le sens artistique de l'enfant s'éveille le plus tôt possible, ces disciplines trouveront leur place dans les programmes scolaires à tous les niveaux d'enseignement, du cycle primaire jusqu'au supérieur. Des cours d'histoire de l'art seront également prévus. Une haute qualification technique chez les professeurs d'art sera exigée par le biais des concours publics.

13. Assurer la promotion de toutes les bonnes musiques

L'apprentissage du chant choral, musique de l'âme, selon Saint François d'Assise, de la musique instrumentale et de la danse, sera encouragé à partir du plus jeune âge. Les salles de concerts et les conservatoires seront développés en province. Les lycées et les universités seront invités à organiser des concerts dans leurs locaux. Musiciens et chefs d'orchestre français se verront offrir les meilleures possibilités d'exercer leurs talents en France.

Les aides de l'État aux opéras seront équitablement réparties entre les grandes institutions parisiennes et les orchestres de province, des troupes de chanteurs étant reconstituées pour disposer d'un vivier de talents nationaux. Une place sur la scène lyrique sera faite à l'opérette qui a un véritable public, mais n'a pas actuellement l'heur de plaire à la culture officielle rabat-joie. Rap et techno, qui ne sont pas des expressions musicales, seront évidemment privés de tout soutien public.

14. Encourager un cinéma et un audiovisuel français _de qualité

Le cinéma est un art à part entière qui est né en France (les frères Lumière) et s'y est particulièrement épanoui : le Front National s'honore d'avoir compté dans ses rangs un des plus grands metteurs en scène français, Claude Autant-Lara. Mais, aujourd'hui, l'industrie cinématographique et audiovisuelle française ne parvient pas à lutter contre les productions américaines parce qu'elle n'en est trop souvent que la copie... en pire. Le principe de l'avance sur recettes sera réformé pour qu'il cesse de bénéficier toujours aux mêmes.

Les cahiers des charges des media audiovisuels imposeront le recours aux créateurs français et à des œuvres dont le scénario a été écrit en français. La promotion de la chanson, de la musique, de la littérature et, d'une façon générale, de la culture française constituera la priorité de l'audiovisuel public.

15. Redonner aux sports leur authenticité

Il y a deux sports : le sport de réalisation ou de dépassement physique de soi et le sport médiatique. Ce dernier écrase évidemment le premier. Le sport médiatique est dévalué, comme les jeux du cirque romain, par la domination de l'argent et du vedettariat. Un nombre limité et sur-médiatisé de sportifs de haut niveau est l'enjeu d'un marché où ils sont vendus et revendus pour des sommes colossales dont ils tirent, certes, une part non négligeable, mais dont le montant va très largement au-delà de ce qui légitime leur fonction sociale, leur talent et la pérennité de leur œuvre.

Le sport est, depuis toujours, une activité qui s'inscrit dans les règles de l'effort ; comme tel, il reconnaît les lois de l'ordre naturel si souvent bafouées par ailleurs. Aussi sommesnous favorables à une politique dynamique de soutien aux sports, conformément à l'adage mens sana in corpore sano. L'État, dans sa fonction d'arbitre, devra veiller et, s'il le faut, sanctionner les dérives financières du sport commercial, en particulier en limitant tout apport d'argent public, direct ou indirect, à ce dernier. En matière culturelle comme sportive, il faut remettre à l'honneur les valeurs d'excellence et d'authenticité qui fondent la grandeur de la France.

II LIBERTE DES CITOYENS : RECONQUERIR LES LIBERTES FRANCAISES LE CONSTAT

L'IDÉOLOGIE FROIDE

A l'instar de la glaciation stalinienne qui tomba sur l'Europe coupée en deux par le "rideau de fer", selon l'expression de Winston Churchill, notre mouvement est la cible d'une guerre tantôt ouverte, tantôt masquée, de la part d'un Établissement unanime, qui a pour but de le mettre au ban de la société française. Il n'a pourtant exercé aucune responsabilité de nature institutionnelle, qu'elle soit politique bien sûr, mais aussi économique, financière, médiatique, intellectuelle, pour mériter un tel traitement!

Jamais, par exemple, même au cours des années Cinquante, le sommet de l'État ne s'attaqua ouvertement au parti communiste : le président du Conseil Guy Mollet disait pourtant de ce dernier qu'il n'était ni à droite, ni à gauche, "mais à l'Est". Alors même que notre patriotisme et notre respect des lois sont sans faille, l'actuel président de la République a cru bon d'apparaître à la télévision, au lendemain des élections régionales de mars 1998, pour s'en prendre à notre mouvement de manière aussi diffamatoire que contraire à son rôle de garant de l'unité nationale.

Les techniques employées pour disqualifier le Front National et les millions de Français qui lui font confiance sont de plusieurs ordres. Elles vont de la caricature des idées à l'agression physique, de la diffamation d'État au boycott médiatique. Pourquoi tant de

passion, tant de haine ? Il y a trois clés d'explication.

LE CAILLOU DANS LA CHAUSSURE...

La première est, tout simplement, que notre mouvement bouscule la partitocratie, mise en place en 1945, qui s'affronte dans un ballet bien réglé qui a longtemps abusé les Français et en abuse malheureusement encore beaucoup. Or, cette partitocratie se partage comme autant de prébendes les pouvoirs gouvernementaux, parlementaires, locaux, syndicaux. La remise en cause du Yalta intérieur lui est insupportable : "Le système existant, pompeusement et fallacieusement appelé "démocratie", n'incarne en fait que le pouvoir d'une oligarchie"(Cornelius Castoriadis, Nouvel observateur, 2 avril 1992).

Car les affrontements d'apparence dissimulent des accords au fond. Jamais la "droite courbe" n'a eu, par exemple, la volonté de faire reculer de manière décisive l'influence du parti communiste dans les milieux intellectuels et culturels. Son anti-communisme était ponctuel et électoral, tandis que, sur la scène internationale, ses représentants menaient une politique favorable à l'Union soviétique (Valéry Giscard d'Estaing, par exemple).

La seconde clé d'explication tient au fait que notre mouvement a mis en lumière que "le roi était nu". La scène politique actuelle est un théâtre d'ombres où ceux qui dirigent effectivement se situent dans les coulisses, les hommes publics n'étant que de "petits télégraphistes", pour reprendre le mot de François Mitterrand. Les politiciens de l'Établissement dépendent de lobbies, d'états organisés dans l'État, qui orientent l'action des pouvoirs publics.

Telle obédience maçonnique se vante "d'inspirer les lois", telle autre "interdit" toute alliance avec notre mouvement, tel puissant groupe du BTP obtient la plus importante concession audiovisuelle, le PDG de tel autre groupe devient le conseiller personnel du chef de l'État. Dynasties économico-financières et minorités agissantes manipulent les gouvernements de la France. Nous vivons dans une démocratie d'apparence, et en apporter la preuve suscite la réaction violente des intéressés (au sens propre!).

La troisième explication est évidemment la plus grave et dépasse de loin le seul Front National. Notre mouvement veut rassembler tous les Français qui, au-delà de leurs légitimes différences, veulent que la France continue : lui seul, sans concessions ni gesticulations, fait obstacle sur la route de sa disparition programmée. Il est le grain de sable, le caillou dans la chaussure...

Le présent programme le démontre amplement : toutes les politiques menées depuis au moins trois décennies visent à l'effacement de la France en tant que communauté humaine maîtresse de son destin. Le doute était encore permis il y a vingt ans, il ne l'est plus aujourd'hui, notamment depuis le référendum de Maastricht. Nos adversaires n'en font pas mystère : "Le débat fondamental des années à venir sera entre le cosmopolitisme d'une part, le nationalisme d'autre part" (Bernard-Henri Lévy).

DIFFAMATION D'ÉTAT ET PROCÈS EN SORCELLERIE: LE "RAXISME"

Pour l'Établissement, le Front National est un mouvement "d'extrême droite". Cette affirmation diffusée avec complaisance par la classe médiatique sert à diaboliser le mouvement national pour le marginaliser politiquement et électoralement. Elle traduit le désarroi d'un Établissement incapable de sortir des classifications politiques issues de la Libération et de la guerre froide. Dès lors, les insultes pleuvent, faisant référence à une imposture historique dont l'Établissement a fait rente : "un parti raciste, antisémite, xénophobe", assène-t-il à l'unisson. Mais rien n'est plus faux que ce "raxisme".

Le Front National porte des valeurs qui transcendent les époques et les modes. La

gauche, négative par essence, dont le maître mot sera toujours la destruction, est par définition incapable de fonder un ordre social durable. La droite "libérale", crispée sur un individualisme égoïste aussi négateur que le socialisme, a montré, avec la fin des années de forte croissance économique, les très courtes limites de ses talents de "gestionnaire".

Notre mouvement n'idolâtre pas l'État et n'entend pas, comme le socialisme, faire du passé table rase, parce que ce sont les humbles qui perdent le plus à ce jeu de massacre. Il ne fait pas non plus siennes les abstractions de l'homo oeconomicus ou consumans que défend le libéralisme.

Le Front National, lui, affirme sa singularité en se révélant comme le seul mouvement politique porteur d'une pensée construite qui soit à la fois système d'explication du monde et doctrine pour une action droite au service de la France et des Français. Les thèmes des libertés, de l'identité, de la sécurité, de la propriété, structurent depuis toujours le discours du mouvement national : il n'y a là rien de choquant !

Héritier des traditions de la civilisation française, notre mouvement remet l'homme dans les liens naturels qui sont les siens, famille, attaches locales, profession, Nation. Il met l'intérêt du peuple français au premier rang des devoirs du politique : c'est le sens profond du principe de préférence nationale.

Ces thèmes expriment une conception de l'homme qui rejette le matérialisme individuel ou collectif, lequel nie ou minore l'identité irréductible de chaque homme, en ne voyant en lui que le produit de son environnement immédiat. Or, s'il n'y a pas d'héritage sans héritier, il n'y a pas non plus d'héritier sans héritage.

Lorsque Jean-Marie Le Pen, le 6 septembre 1992, devant la cathédrale de Reims, déclare : "Nous jurons de défendre les libertés, l'indépendance, l'identité du peuple français, sa culture, sa langue et sa civilisation humaniste et chrétienne", il apporte la preuve que le Front National fait sien l'héritage ressenti par chaque Français au plus profond de luimême : telle est la philosophie, la vraie, la seule qui fonde le combat de la droite nationale, populaire et sociale que nous incarnons.

ILS DISENT: "PAS DE LIBERTÉ POUR LES ENNEMIS DE LA LIBERTÉ"

S'il fallait faire le compte des libertés bafouées, liberté d'opinion, de manifestation, d'expression, le présent ouvrage n'y suffirait pas. Cette persécution, construite à partir de la diabolisation d'une représentation fictive du Front National, par l'ensemble de la classe politico-médiatique, se traduit par des violations permanentes des droits des citoyens français, au premier rang desquels les adhérents et électeurs du Front National.

Elle frappe aussi bien nos dirigeants et nos cadres que les plus humbles de nos militants, dans leur vie personnelle, professionnelle et même dans la personne de leurs enfants.

Elle emprunte des formes variées qui touchent tous les domaines :

- multiplication des ouvrages injurieux ou diffamatoires, voire romancés et fictifs, écrits par de médiocres plumitifs, des intellectuels de carrière ou des chercheurs-bidon qui exploitent un filon commercial ;
- refus des éditeurs d'imprimer et de diffuser nos livres, saccage du stand de National Hebdo au Salon du livre de la porte de Versailles ;
- refus répété de location de salles de réunion, y compris en période électorale, de mise à disposition de bureaux pour nos élus dans les collectivités locales, alors qu'il s'agit là d'obligations légales ;
- harcèlement fiscal pour les chefs d'entreprise connus pour leur engagement national (tel entrepreneur a été l'objet de 18 vérifications de situation fiscale en 15 ans !), refus de prêts bancaires pour les mêmes motifs ;
- poursuites judiciaires et perquisitions sans lendemain mises en scène à grand renfort

médiatique, harcèlement judiciaire constant à propos de dessins, de tracts, d'imprimés électoraux, d'articles de journaux, soit sur plainte des associations prétendues antiracistes, soit sur citation directe du Parquet aux ordres du gouvernement;

- harcèlement administratif de nos municipalités comme des exécutifs régionaux désignés avec le concours de nos élus ;
- agressions multiples (8 morts et un millier de blessés depuis 1986) contre les élus, les candidats, les militants, les réunions, les cortèges, attentats contre les locaux, selon la technique dite du "harcèlement démocratique";
- comble du cynisme : alors que les réunions du Front National sont attaquées depuis vingt ans et que le Front National n'a jamais attaqué celles de ses adversaires, on ose demander la dissolution de son service d'ordre (le DPS), et l'on instaure une commission d'enquête parlementaire... qui n'a rien trouvé ;
- agression de dirigeants dans les aéroports ou en plein ciel (par un rapeur), vols avec violences, entraves à la liberté de circulation (Martinique, Corse) ;
- diffamations d'État : Pierre Joxe en mai 1990 (Carpentras), Jacques Chirac en mars 1998 ;
- manipulation des images et des discours dans des émissions de pure Propagandastaffel (Envoyé spécial, Droit de savoir, "Vrai journal"...);
- "mise au placard" d'un journaliste de Radio-France au motif qu'il avait cité dans sa revue de presse un titre de la "presse nationale", suppression des subventions publiques destinées à la presse d'opinion à cette même presse (mais le gouvernement s'entend avec de puissants groupes capitalistes pour éponger la dette de L'Humanité et renflouer le quotidien communiste en perdition, faute de lecteurs...);
- persécution administrative des cadets du Cercle National des Combattants ;
- persécution religieuse : refus d'un évêque d'admettre au baptême un catéchumène au motif qu'il serait sympathisant du Front National ;
- campagnes renouvelées du Syndicat de la Magistrature, organisation politisée, à l'encontre du Front National, au mépris de l'obligation de réserve ;
- persécution à l'école des enfants de membres du Front National.

Et, pour finir, le gouvernement Jospin a privé Jean-Marie Le Pen de tous les mandats électifs qu'il tient du peuple, pour une altercation verbale de campagne électorale... à l'issue d'un guet-apens dûment organisé.

"L'ORCHESTRE BLÊME" OU SILENCE, ON TUE!

De manière pavlovienne, à l'égard de notre mouvement, les media, du moins ceux qui les inspirent ou leur donnent le ton (les grands groupes financiers qui les possèdent), passent d'un extrême à l'autre : soit, c'est le déchaînement hystérique, véritable bombardement audio-visuel, soit, c'est le silence total que certains journalistes feignent de déplorer, "on n'entend guère le Front National ces temps-ci", alors qu'ils sont particulièrement bien placés pour savoir qui édicte les consignes de silence !

En l'occurence, un rappel chiffré vaut mieux que tous les discours :

- en 1997, les représentants du Front National n'ont été invités que dans 6 grandes émissions radiophoniques sur 176 et dans 5 grandes émissions télévisées sur les 132 programmées cette année-là,
- en 1998, les représentants du Front National n'ont été invités que 10 fois sur 751 émissions politiques, ou encore dans 4 émissions quotidiennes de radio sur 600, dans 1 émission hebdomadaire de radio sur 80, dans 3 émissions hedomadaires de télévision sur 62

D'après les chiffres fournis par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), les temps d'intervention des personnalités politiques dans les journaux télévisés au cours de l'année 2000 ont été les suivants :

Parti socialiste, 41 heures et 13 minutes,

RPR, 34 heures et 30 minutes, UDF, 20 heures et 48 minutes, Démocratie libérale, 10 heures, Les Verts, 9 heures, Parti communiste, 6 heures, Extrême-gauche trotskiste, 2 heures, Front National, 25 minutes.

Ce boycott, proprement totalitaire, ne tient même pas compte du fait que les électeurs du Front National acquittent aussi la redevance audiovisuelle.

Il honore le Front National dont la caractéristique est, justement, de ne pas appartenir à l'Établissement mais d'être le porte-parole du peuple français : "L'interdiction du droit à la parole est une méthode que je ne rejette pas tout à fait, car la représentation proportionnelle a donné au Front National une respectabilité qu'il n'avait pas auparavant" (Guy Sorman, contribution à l'ouvrage collectif publié par le Parti républicain, Que faire de l'extrême-droite ?, 1988).

LA "RIPOUBLIQUE" DES CAMARADES

Dès ses origines, la Ve République n'a cessé de restreindre le libre choix électoral. Le caractère bipolaire de l'élection présidentielle – ne restent en lice au second tour que les deux candidats arrivés en tête au premier – a déteint sur les élections législatives, alors que ces élections ne sont pas de même nature. Il en résulte un vote forcé, aggravé par le charcutage des circonscriptions électorales.

Le durcissement sans cesse accentué des règles d'accès au second tour renforce cette tendance, à proprement parler a-constitutionnelle : 5% des suffrages exprimés en 1958, 10% des suffrages inscrits en 1966, puis 12,5% en 1976, 10% en 1982 mais à nouveau 12,5% en 1986. Ces règles s'appliquent aussi aux élections locales, qui devraient cependant voir s'exprimer pleinement la diversité française : aux élections cantonales il faut, pour accéder au second tour, recueillir au moins 10% des électeurs inscrits.

Aux élections municipales, la loi de 1964 applique le scrutin majoritaire avec liste bloquée dans les villes de plus de 30 000 habitants. La loi de 1982 introduit une part très limitée de proportionnelle et autorise dans les communes de plus de 3500 habitants des regroupements entre les deux tours, mais elle fixe à 10% des suffrages exprimés le seuil pour obtenir le droit de se maintenir. La modification de la loi électorale régionale (diminution de la durée du mandat, application des règles du scrutin municipal), intervenue en 1999, n'a qu'un objet : écarter le Front National des conseils régionaux, alors même que la procédure de vote budgétaire bloqué permet aux exécutifs régionaux de lever des impôts et de procéder aux dépenses sans consentement exprès des assemblées régionales.

Cela restreint le choix des électeurs et fait disparaître une des libertés fondamentales du peuple français. La principale conséquence en est une défiance croissante pour les partis monopolisant la représentation nationale. En 1962, les candidats issus de ces formations représentaient 70% de l'électorat, ils n'en représentent plus aujourd'hui que 45%; en outre, l'abstention (hors élection présidentielle) n'a cessé d'augmenter : il n'est pas rare que des scrutins locaux ou partiels voient les deux-tiers des électeurs ne pas se prononcer.

Cette confiscation du suffrage universel est appliquée au scrutin présidentiel qui devrait, par nature, échapper à toute restriction partisane, puisque c'est le moment où les Français choisissent celui qui va diriger leur pays. La loi constitutionnelle de 1962 fixait à cent le nombre des parrainages de maires pour se porter candidat à l'élection présidentielle. La loi organique du 18 juin 1976 porte ce nombre à cinq cents, en l'assortissant d'une dispersion géographique minimale. Cette loi, de l'aveu de Jean

Lecanuet, garde des Sceaux, qui la défendit devant l'Assemblée nationale, avait pour but d'écarter des candidatures "à la droite de M. Giscard d'Estaing". On sait quel fut le résultat!

Une proposition de loi organique, votée par le Sénat en novembre 1994, propose de porter à mille les parrainages de candidature présidentielle. Ces diverses modifications, contraires à l'esprit de la Constitution et à la réforme de 1962, veulent rendre en fait aux partis le monopole de la désignation du chef de l'État, comme sous les IIIe et IVe Républiques.

Le maintien du scrutin uninominal majoritaire – dont on prétend qu'il rapproche l'élu de l'électeur mais dont les candidats sont désignés par leurs partis respectifs — a pour conséquence de priver un nombre considérable d'électeurs – plus du tiers du corps électoral - de toute représentation dans les assemblées parlementaires. Et l'on voudrait en même temps que les Français "ne se détachent pas de la politique"!

Par le biais de ces systèmes iniques ou de ces subterfuges juridiques, avec 3,7 millions d'électeurs en mars 1997 (scrutin législatif), le Front National aurait dû obtenir 76 députés à l'Assemblée nationale. Il en a été totalement privé.

De la même façon, l'Établissement syndical, frère siamois de l'Établissement politique, a obtenu du gouvernement l'interdiction d'organisations syndicales nationales, FN-Police, FN-Pénitentiaire, CFNT, ou FN-locataires. Il a fallu deux arrêts de la Cour de cassation (10 avril et 25 juin 1998) pour consacrer ce petit chef-d'œuvre d'hypocrisie.

Le premier fait droit à la CGT de demander l'interdiction du FN-Police et du FN-Pénitentiaire au motif qu'un syndicat ne peut être l'instrument d'un parti politique". Chacun sait que la CGT "n'est pas proche" du Parti communiste... Le second arrêt se fonde sur l'épaisseur des lettres "FN" (!) pour déclarer illégale l'élection parfaitement régulière de conseillers prud'hommaux.

LES "BONNES VIEILLES" LEÇONS DU COMMUNISME...

Comme dans tout "bon" État totalitaire, les gouvernements utilisent sans vergogne les administrations publiques dans leur lutte contre le Front National. Il en va ainsi :

- de ministres qui se servent des moyens de leur ministère comme :
- M. Juppé attaquant notre mouvement de manière diffamatoire devant 300 collégiens, sous l'œil complaisant des caméras ;
- M. Toubon et son projet de renforcement de la loi Gayssot qui visait à liquider purement et simplement la "presse nationale";

Mme Trautmann en matière culturelle, ou défilant en tête des émeutiers saccageant Strasbourg lors de notre congrès d'avril 1997 ;

Mme Aubry faisant modifier la loi pour éliminer les syndicats ou les associations de locataires proches du Front National;

M. Bartolone imposant aux municipalités Front National des contrats de ville dont elles ne voulaient pas ;

Mme Guigou et M. Jospin utilisant l'affaire de Mantes-la-Jolie pour obtenir la déchéance des mandats de Jean-Marie Le Pen ;

Les ministres de l'éducation qui autorisent SOS Racisme à développer sa propagande dans les établissements scolaires ou suppriment un institut d'études universitaires ; Mme Buffet faisant fermer un camp d'été des cadets du Cercle National des Combattants ;

- des préfets qui interdisent des rassemblements pacifiques (Saint-Franc...) ou patriotiques (La Chapelle-en-Vercors), qui refusent la protection de la police à des

réunions publiques (les exemples sont légion), qui abusent du contentieux administratif contre les municipalités Front National ;

- de présidents d'université et de leur conseil d'administration qui modifient le nom de leur université (Alexis Carrel, par exemple) sous l'injonction de minorités agissantes pratiquant le "politiquement correct";
- de recteurs et de proviseurs qui manipulent la conscience des élèves à propos d'atrocités de la seconde guerre mondiale en y amalgamant odieusement le Front National ;
- de responsables syndicaux (Lettre du cadre territorial CFDT) qui appellent à la désobéissance des fonctionnaires publics sans être sanctionnés.

Il n'est pas jusqu'à la délation à la Kommandantur locale "antiraciste" que n'encouragent désormais les dirigeants de notre pays_: dans chaque département fonctionnent les CODAC (Commission d'Accès à la Citoyenneté), joignables grâce à un "numéro vert" gratuit, qui recueille de manière anonyme des "témoignages de discriminations". Ces commissions, regroupant services de police, de justice et d'éducation, se chargent ensuite d'en identifier les "auteurs" et d'engager contre eux des poursuites pénales !

"Il n'y a pas d'assujettissement si parfait que celui qui garde l'apparence de la liberté. On captive ainsi la volonté même" (Jean-Jacques Rousseau, L'Emile).

Tels sont quelques-uns des tristes exemples de la persécution des patriotes et de la mise en servitude de la France et des Français!

LES PRINCIPES:

LES LIBERTÉS DES FRANÇAIS SONT INDIVISIBLES

Le combat que nous menons est un combat pour la France et les Français d'abord. S'il ne s'agissait que de nous-mêmes, nous resterions simples personnes privées, car il y a plus de coups à prendre que d'honneur à récolter dans cette lutte! Le combat pour la défense de nos droits est aussi celui de son rétablissement pour tous nos compatriotes.

Il n'y a pas de libertés dans un pays où l'État est dominé par une oligarchie. Le Front National rappelle donc son attachement à l'ensemble des libertés publiques proclamées dans les grands textes institutionnels et en réclame l'application sans exclusive.

Ainsi qu'en dispose l'article 3 de la Constitution de 1958, la souveraineté nationale appartient au seul peuple français. Il lui appartient donc de choisir en toute indépendance de conscience ceux qui le représentent et qui ont pour devoir de le guider au travers des écueils de l'histoire.

La liberté d'expression et le libre choix des électeurs français nécessitent donc :

- le droit à une information loyale, équitable et dégagée de toute influence ouverte ou discrète ;
- la liberté de la presse, de toute la presse, y compris la presse "nationale";
- la prohibition de toute discrimination à caractère politique, quel qu'en soit le prétexte ;
- le rétablissement de la liberté d'opinion, d'expression, de manifestation et de réunion pour tous les citoyens, à condition de respecter l'ordre et la morale publics et les intérêts de la France ;

- l'équité dans l'élaboration des systèmes électoraux, la représentation syndicale et l'action des pouvoirs publics.

Notre attachement aux libertés et notre volonté de les garantir contre les empiètements d'un État devenu hostile à la Nation, nous conduisent à faire les propositions qui suivent.

PROPOSITIONS

RECONQUÉRIR NOS LIBERTÉS

1. Abroger toutes les lois liberticides

Les lois Pleven, Chalandon et Gayssot sont des législations de circonstance, staliniennes dans leur inspiration (comme l'avait reconnu lui-même Jacques Toubon avant de devenir garde des Sceaux), conduisant concrètement à l'interdiction légale du patriotisme et au rétablissement du délit d'opinion. Elles permettent à des minorités, aussi bruyantes que restreintes, mais pratiquant le terrorisme intellectuel le plus abject, de s'ériger en "police de la pensée". Sous couvert de lutter contre un "racisme" totalement inexistant en France, comme en témoignent les statistiques de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, c'est en réalité au droit des Français à rester maîtres chez eux que s'en prennent ces législations. Elles doivent donc être abrogées.

2. Instituer un droit démocratique à l'information équitable

Toutes les formations politiques qui ont obtenu dans des élections générales plus de 5% pour leurs candidats ou pour leurs listes doivent bénéficier d'un temps de parole significatif dans l'ensemble des media audiovisuels, le peuple français étant seul juge de la représentativité des uns ou des autres. C'est d'ailleurs l'application normale de l'article 4 de la Constitution de 1958 qui reconnaît aux groupements politiques la faculté de concourir à l'expression du suffrage des Français.

3. Faire respecter la déontologie de l'information par les media

Une Juridiction des media sera créée et pourra être saisie par tout citoyen. Cette instance sera chargée d'assurer la mise en œuvre des principes généraux du droit de l'information, tels que l'indépendance et la déontologie des journalistes, assurée par la clause de conscience et l'interdiction de toute censure, la sauvegarde du pluralisme, impliquant que toutes les familles politiques aient droit à des plages d'information équitables, la consécration et l'application du principe du contradictoire, exigeant que toute personne physique ou morale mise en cause ait immédiatement un droit de réplique égal, en durée, en surface rédactionnelle et en impact psychologique, à celui de l'information qui l'a mise en cause.

4. Instaurer le scrutin proportionel

Le scrutin proportionnel doit être adopté pour les élections législatives et les élections locales. C'est une condition essentielle pour le rétablissement d'une démocratie concrète, car celle-ci exige que tous les Français puissent être représentés lorsqu'il est question de leur avenir ou de leurs impôts. Le mode de scrutin doit cesser d'être l'objet de fluctuations politiciennes.

5. Fonder clairement le financement public des partis sur la confiance des Français

Le financement des partis politiques, soumis au contrôle des magistrats de la Cour des comptes, doit se fonder sur un principe simple : les dotations seront réparties conformément au nombre de voix obtenues par chaque formation ou groupement

politique à l'occasion des élections générales. Ce principe une fois posé, il n'y a pas lieu de l'assortir de dispositions bureaucratiques tatillonnes permettant au pouvoir en place de contrôler les formations politiques d'opposition.

6. Rétablir les libertés syndicales et professionnelles

Le code du travail réserve le monopole de la candidature au premier tour des élections professionnelles aux syndicats prétendument représentatifs. Cela nuit à l'établissement de relations sociales harmonieuses au sein des entreprises et représente une violation extrêmement grave des libertés. Elle rabaisse le droit social en France au niveau de celui de la défunte Union soviétique. De même que tout électeur français a la possibilité de se porter candidat aux élections politiques, tout salarié ou tout professionnel français doit pouvoir briguer le suffrage de ses pairs dans les élections de métier et les instances d'entreprise. Ce monopole doit donc être supprimé. Dans le même esprit, la liberté du travail sera rétablie par l'interdiction pénale des piquets de grève et l'exigence d'un vote personnel à bulletin secret, préalable à tout mouvement de grève. La grève est un droit, le travail aussi.

7. Rendre leur impartialité aux services publics

Depuis des années, les services publics sont détournés de leur finalité - servir le public - et les agents de ces services, souvent contre leur gré, utilisés à des fins politiciennes. C'est là une pratique de république bananière qui fit classer la France parmi les pays les plus corrompus du monde! Les citoyens doivent être protégés contre l'arbitraire étatique, se servant des moyens de la puissance publique pour des intérêts personnels ou partisans. Notre droit consacrera donc le principe de "l'action populaire", droit d'ester en justice pour la défense des droits d'un groupe de personnes, comme dans les pays anglo-saxons. Le contentieux de la responsabilité administrative sera attribué aux tribunaux judiciaires, juges et gardiens des droits de la personne.

8. Instaurer un service minimum de fonctionnement des services publics essentiels

La grève est un droit, la liberté d'aller et venir aussi. La grève dans les services publics, réglementée par la loi de 1963 (obligation de préavis préalable à la négociation) mais trop souvent bafouée, paralyse des régions, voire le pays tout entier. Aucune revendication, aussi fondée soit-elle, ne légitime que l'on nuise à la sécurité du pays ou que l'on perturbe gravement la vie de millions de Français. Le principe de la grève dans les services publics est maintenu mais il sera assorti d'une obligation minimale de fonctionnement, égale à la moitié des services offerts en situation normale. Les organisateurs de grèves surprises en violation du préavis feront l'objet de sanctions disciplinaires allant jusqu'à la révocation.

Pour commander notre programme :



"Pour un avenir Français"
435 pages - 19,5 € port compris
Chèque à l'ordre de "La boutique FN" 4 rue Vauguyon ; 92210 ST-CLOUD ; Tel : 01 41 12 10 79